Déjà 10 années éternelles...

5 MINUTES ÉTERNELLES

Hanoucca
Berakhot : Maïm A'haronim et fin du repas
Daniel ch.1 à ch.5

Mishna Yomit :
Meila 6:3 - Tamid - Midot 1:6

Kislev - Tevet
5780

Numéro 89

בעזרת ה' יתברך

5 MINUTES ETERNELLES

L'étude au quotidien

n°89

8 Kislev - 1 Shevat 5780

Mishna Yomit : Meyila 6:3 - Tamid - Midot 1:6

© 2019 - H-M. Dahan
La reproduction partielle ou intégrale du livret est interdite

LA DIFFUSION DE CE LIVRE A ÉTÉ PARRAINNÉE PAR

חנה

ASSOCIATION
HAYÉ HANNA

Pour l'élévation de l'âme de
Hanna Sylvie Sitruk z"l

L'Association HAYÉ HANNA

- ☑ AIDE LES FAMILLES DANS LE BESOIN POUR LES FÊTES
- ☑ AIDE LES MARIÉES EN DIFFICULTÉ - HAKHNASSAT KALA
- ☑ AIDE ET VISITE LES PERSONNES ÂGÉES HOSPITALISÉES
- ☑ AIDE DANS L'ACCOMPAGNEMENT SUITE AU DÉCÈS
- ☑ DISTRIBUE DES TSITSIOT DANS LES PETITES CLASSES DES ÉCOLES JUIVES
- ☑ DISTRIBUE DES TEHILIM PERSONNALISÉS DANS LES ÉCOLES ET SYNAGOGUES
- ☑ FINANCE LE KOLLEL HAYÉ HANNA ET LE LIMOUD TORAH
- ☑ DISTRIBUE DES TSEDAKOT

RETROUVEZ TOUTES SES ACTIONS SUR :
HTTP://HAYE-HANNA.COM

SOMMAIRE

ETUDE QUOTIDIENNE — HALAKHA

Hanoucca 16
A quelle heure allumer la Hanouccia ? - Famille en déplacement un soir de Hanoucca - Combien de veilleuses allumer? - Lois de l'invité à Hanoucca - Comment disposer la Hanouccia? - Que faire si les bougies s'éteignent? - les Berakhot de l'allumage - L'allumage à la synagogue - Lois du Hallel

Maïm A'haronim - le rince-doigts 38
Comment faire ? - Préparation au Maïm A'haronim et au Birkat haMazon - Laisser des restes à table

Jeûne du 10 Tevet 47

Interruption des Berakhot en fin de repas 50
Quand refaire une Berakha ? - Conduite en cas de doute

Tefila des femmes 61
La prière des femmes : un devoir de la Torah ou d'ordre rabbinique ? - Comment prier ?

ETUDE HEBDOMADAIRE — PARASHAT HASHAVOUA

Vayetsé 72
La discrétion de Rahel

Vayishla'h 77
Une prière véritablement sincère

Vayéshev 82
Les raisons qui ont dissuadé Yossef de fauter
Mikets 86
L'impact d'un homme - La peur de Yaacov
Vayigash 93
Cela... Hashem ne le pardonne pas !
Vayéhi 98
Mieux vaut être haï de Yossef !
Shemot 102
La crainte d'Hashem, fruit d'un travail tenace
Vaéra 111
Le double miracle de la plaie du sang

MOUSSAR



ETUDE MENSUELLE

Daniel 114
Chapitre 1 - Chapitre 2 - Chapitre 3 - Chapitre 4 - Chapitre 5

LA MISHNA DU JOUR



ETUDE QUOTIDIENNE

Etudiez chaque jour une mishna en live en vidéo, au **www.5mineternelles.com/mishnadujour.php** grâce aux textes dans cette rubrique

Meyila 6:3 - Tamid - Midot 1:6 160

Traduction de la lettre de recommandation du Rosh Yeshiva,

le Gaon Rav Shmouel Auerbach zatsal

Mon cher élève, le Rav Harry Méir Dahan, m'a présenté la série de brochures dédiée aux francophones qu'il a l'intention d'éditer et d'appeler «5 minutes éternelles».

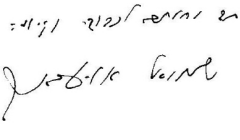
Cette brochure mensuelle contient un programme d'étude quotidien de Halakha (lois appliquées), Moussar (pensée juive) et Parachat Hachavoua (section hebdomadaire). Heureux celui qui se préoccupe d'éterniser ne fût-ce que 5 minutes par jour, mettant de côté pour le monde à venir des mérites incommensurables pour chaque mot de Torah étudié !

Après s'être délecté de la douceur de la Torah, il démultipliera certainement son étude et son accomplissement des Mitsvot.

Il serait fantastique que chaque bon juif n'ayant pas encore réussi à se fixer de temps d'étude de Torah, étudie dans ces brochures conviviales qui abordent des Halakhot importantes touchant à des thèmes du quotidien, et des paroles de Moussar éveillant le cœur à la Torah et à la crainte divine.

Je lui souhaite toute la réussite possible dans cette entreprise sainte de diffusion de la Torah au plus grand nombre. Tous ceux qui contribueront à ce projet seront bénis du Ciel, spirituellement et matériellement, eux et leur descendance.

Au nom du respect et de la pérennité de la Torah et du judaïsme.



Joseph Haïm Sitruk zatsal

Grand Rabbin

Jérusalem, le 23 Octobre 2011
A l'intention du Rav Arié Dahan,

Tout le monde connaît l'importance de la *mitsva* de

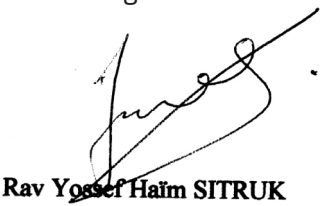
« והגית בו יומם ולילה »

qui consiste à étudier la Torah jour et nuit. Elle n'est cependant pas facile à accomplir pour tout le monde.

Le concept développé par le Rav Dahan à travers la brochure «5 minutes éternelles», permet à chacun de vivre l'expérience du limoud au quotidien.

Je tiens à souligner la qualité du travail accompli et la richesse des sujets évoqués. Je voudrais apporter ma bénédiction à cette initiative et encourager ses auteurs à poursuivre leurs efforts.

La réalisation d'un tel projet présente évidemment des difficultés. C'est pourquoi soutenir «5 minutes éternelles» apportera un grand mérite à ceux qui le pourront.



Rav Yossef Haïm SITRUK

25-27, Rue Garnier - 92200 Neuilly-sur-Seine
email : grandrabbinsitruk@gmail.com

EDITO

Pas de mots… Tout simplement ! Pas de mots pour exprimer ma joie d'arriver aujourd'hui au 10e anniversaire du *5 minutes éternelles*… Déjà 10 ans qu'Hashem nous donne le mérite de diffuser ce programme d'étude quotidienne qui m'est si précieux, si constructif et enrichissant à mon échelle personnelle…

A l'heure où j'écris ces lignes, les émotions et sentiments fusent en mon cœur dans tous les sens. Je voudrais rendre hommage à mon regretté Maître, Reb Shmouel Auerbach ZATSAL, qui m'a 'jeté à l'eau' alors que je ne savais même pas que je savais nager. Je voudrais remercier mes parents, ainsi que mes amis et famille, qui nous ont tellement aidé, moralement comme matériellement, à diffuser et distribuer mensuellement ce livre. Remercier nos lecteurs de longue date qui trouvent toujours les bons mots pour nous encourager, et parfois encore, compatir à nos difficultés. Remercier Rudy et l'association Hayé Hannah, notre cher partenaire depuis plus d'un an, qui booste avec un zèle extraordinaire la diffusion du fascicule. Et le meilleur pour la fin… Remercier ma petite famille, et particulièrement mes filles devenues si grandes depuis, qui portent le ***5 minutes éternelles*** à cœur, et gèrent grandiosement la maison à chaque clôture de livre pour nous décharger, à moi et à ma chère coéquipière, de toutes nos tâches, pour nous permettre de concentrer nos méninges dans la rédaction / correction / graphisme / impression / expédition…

Dans cette explosion d'émotions, je voudrais tout de même pointer du doigt un sentiment singulier, auquel beaucoup s'identifieront : **la satisfaction d'accumuler une fortune spirituelle**. J'entends certes, le cumul de mérites pour le monde futur, mais surtout, **le cumul de connaissances, de tant de sujets traités depuis 10 ans,** qu'il s'agisse de la *Halakha*, de *Moussar*, des textes du *Tanakh,* des émotions particulières vécues à chaque fête, ou encore, du programme de *Mishna* quotidien en vidéo qui m'est si cher – même si le nombre de participants est nettement inférieur au nombre de lecteurs du fascicule.

La *Guemara* de *Guitin* [67A] fait l'éloge des *Tanaïm*, qui développèrent chacun une méthode d'apprentissage de la Torah, selon sa nature, ses affinités, et sûrement même, son expérience, son vécu. Rabbi Yishmael avait par ex. des connaissances si aiguisées, qu'il répondait instantanément aux questions sur tous les sujets. Rabbi Tarfon asseyait ses propos en les justifiant par de nombreuses sources. Rabbi Yossi quant à lui prônait la démonstration subtile et rigoureuse, qui lui donnait toujours le dernier mot. Et ainsi de suite pour Rabbi Méïr, Rabbi Yéhouda, Rabbi Shimon…

Cette séquence fait aussi l'éloge de Rabbi Akiva, en le définissant de ***Otsar Baloum*** – une citerne imperméable, composée de plein de compartiments distincts. Rabbi Akiva apprit en effet de plusieurs maîtres simultanément, qui traitaient chacun de sujets différents. Jour après jour, ce disciple acharné répétait précisément chaque enseignement, qu'il stockait patiemment et précieusement dans un coin de sa tête, pour le classer et l'associer ensuite avec d'autres éléments similaires, jusqu'à accumuler des vastes connaissances sur toute la Torah.

Il semble que Rabbi Akiva spécialement dut élaborer ce mode d'apprentissage acharné, du fait qu'il ne commença à étudier la Torah qu'à l'âge de 40 ans… Réalisez donc qu'à cet âge-là, il n'était pas question de passer 5 ans d'étude sur le *Houmash*, puis 5 ans sur la *Mishna*, pour ensuite s'initier au Talmud… Rabbi Akiva osa donc se lancer dans les océans infinis de la Torah, en veillant quotidiennement à synthétiser et emmagasiner une donnée, puis une autre donnée, et une autre donnée, en ordonnant et structurant sans arrêt ces connaissances.

J'ose ajouter que Rabbi Akiva perçut ce message depuis le moment où il décida d'aller étudier la Torah. Tout le monde connaît bien l'histoire de sa *Teshouva,* lorsqu'il contempla le rocher perforé par le filet d'eau qui coulait dessus depuis des années. Face à cette scène, il dit : *« Si l'eau, fluide, a fait fondre la roche, la Torah ferme comme du fer parviendra à percer mon cœur de pierre ! »*

Rabbi Akiva vit dans la pierre percée la force de la ***Hatmada***, la persistance. Taper toujours au même endroit, perpétuellement, même lorsque la force appliquée est très faible, peut détruire la pierre. Ce message a probablement accompagné Rabbi Akiva durant les années suivantes, lorsqu'il apprenait quotidiennement encore une petite *Halakha*, une petite *Mishna*, un petit *Passouk*, etc. Si ponctuellement, chaque élément n'est qu'une petite goutte de l'océan immense, il n'y a aucune raison de s'en décourager ! Bien au contraire, même ! L'homme sage récolte et stocke patiemment chaque goutte pour composer bientôt une flaque, une mare, un lac, et prochainement, un lagon puis peut-être même, une mer.

Une de mes grandes satisfactions du ***5 minutes éternelles*** après ces 10 ans, c'est précisément cela ! La Torah est une mer très vaste, où l'on peut à chaque mètre s'arrêter plonger pour découvrir des profondeurs somptueuses. Si l'on n'est pas né à Jérusalem, et que

l'on n'a pas bu au biberon du *Ketsot haHoshen*, du *Avnei Nezer* ou du *Peri Megadim*, l'on pourrait se décourager de connaître un jour ces paysages merveilleux. Mais nous, au ***5 minutes éternelles***, on s'est fixé comme objectif de rapprocher cette Torah des *Yeshivot* du peuple. Mois après mois, l'on s'est acharné à explorer de nouvelles terres inconnues, jusqu'à accumuler des clichés-souvenirs vastes et diversifiés, qui donnent aujourd'hui un sentiment profond de satisfaction.

Puisse Hashem nous permettre de découvrir ensemble de nombreux autres décors de Sa belle Torah, dans la bonne santé et le confort matériel nécessaire… En attendant impatiemment la venue du *Mashia'h* et la reconstruction du *Beit haMikdash*, lorsque le monde entier se remplira et s'exaltera de la connaissance d'Hashem !

Au programme de *Halakha* de ce n°89 du 5 minutes éternelles, nous reprendrons après Hanoucca l'étude continue des lois des *Berakhot*, interrompue pendant près de 3 mois.

Afin d'assimiler les différents thèmes des lois de *Berakhot* que nous étudions depuis plus d'un an, il est important de situer notre position, en exposant la structure des **65** chapitres du *Choul'han Aroukh* traitant du sujet – du ch.**166** jusqu'au ch.**230**. Ces **65** chapitres peuvent se regrouper en **3,** thèmes : **le repas**, la *Berakha* sur **les fruits et odeurs**, et les *Berakhot* particulières à dire à toutes sortes d'**occasions ou d'évènements**. Le repas peut à son tour être subdivisé en **2** grands sujets : le **déroulement du repas**, et le ***Birkat haMazon.*** Je ne l'avais presque pas remarqué, mais durant toute l'année passée, nous avons eu le mérite d'étudier précisément toute la **1**ère partie : à commencer par la *Netilat Yadaïm,* la *Berakha*

sur le pain – qui fut au passage l'occasion de distinguer entre le pain et les gâteaux. Nous traitions ainsi des règles de bienséance pendant le repas. Ensuite, nous abordions les lois du vin et des boissons pendant le repas, de la *Berakha* de *haTov véhaMetiv.* Selon le déroulement chronologique du repas, nous découvrions au passage quelques lois des mélanges interdits – du lait et de la viande, et du poisson et de la viande. Jusqu'en Eloul dernier, où nous concluions ce premier tronçon avec les lois des interruptions dans le repas.

Pour ce n°89, nous continuerons notre avancée en abordant 3 nouveaux chapitres –179, 180 et 181– qui portent sur les **lois de la fin du repas**. Le sujet principal étant le ch.181 qui traite des lois du *Maïm A'haronim*, tandis que les 2 autres chapitres découlent de cette ablution –le ch.180 porte sur le débarrassage des restes du pain afin de ne pas les gaspiller avec l'eau, et le ch.179 traite de l'interdit de manger à partir du moment où l'on fait le *Maïm A'haronim* ou que l'on se prépare au *Birkat haMazon*.

Côté *Moussar*… En cette approche de Hanoucca, il m'a été difficile de trouver un thème avec la période qui n'a pas été étudié. Depuis le temps, nous avons *Baroukh Hashem* eu l'occasion d'aborder l'histoire et le message de Hanoucca sous plusieurs aspects, et je voulais pour cette année trouver un thème en rapport avec l'exil et la *Guéoula*. J'ai alors consulté mon bloc-notes, pour constater qu'on avait une vieille dette à régler sur le sujet : **le livre de Daniel**, l'un des derniers livres du *Tanakh*, qui contient des visions extraordinaires sur les exils d'Israël et la fin des temps. Il y a 5 ans, nous étudions les 7 premiers chapitres du livre, et concluions cette étude en promettant de compléter un jour ce livre. Chose promise, chose due ! On le remet sur table, dans l'espoir *Beezrat Hashem*

de parvenir à le boucler cette année, et, qui sait, faire paraître prochainement notre 2e livre sur les *Ketouvim* – les Hagiographes, après le *Shir haNeshama* sur *Shir haShirim* !

En vous souhaitant une agréable étude…

Harry Méïr Dahan



Présentation

Au milieu du XIXe siècle, vivait en Europe centrale un juif très pauvre. Ses conditions de vie étaient devenues si difficiles qu'il décida, d'un commun accord avec sa femme, de partir pour 3 ans afin de tenter sa fortune ailleurs. Qui sait ? Peut-être ferait-il fortune ?

Il embarqua à bord d'un bateau et vogua longtemps avant d'arriver dans une terre lointaine. Là-bas, les valeurs étaient totalement inversées : les pierres précieuses se ramassaient à la pelle, mais le sable était une denrée rare ! Voyant cela, il se réjouit : « Ma fortune est faite ! Je me remplis quelques sacs et je repars tout de suite ! » Mais il n'y avait pas de bateau de retour avant un an. Il décida donc de prendre son mal en patience. Pour pouvoir subvenir à ses besoins pendant ce temps, il se lança dans les affaires et devint peu à peu un importateur de sable. La chance lui sourit enfin et il fit fortune. L'année écoulée, il trouva dommage de s'arrêter en si bon chemin alors qu'en s'attardant un peu plus il pourrait amasser une richesse colossale, mettant à jamais sa descendance à l'abri du besoin.

Passés les trois ans convenus, il se prépara à rentrer au bercail, en pacha, avec 5 navires pleins… de sable ! Arrivé à quelques miles de la côte, une terrible tempête se déchaîne et fait couler les bateaux. Il parvient tant bien que mal à regagner la terre ferme.

Sa femme, ses enfants et tous ses proches, l'attendaient impatiemment ; qu'allait-il ramener ?! A peine mit-il pied à terre qu'il fondit en larmes dans les bras de sa femme, laissant échapper entre deux sanglots quelques détails sur ses déboires. Sa femme commença elle aussi à se lamenter sur leur sort, lui tâtant les poches : « Toutes ces années, et il ne te reste plus rien ! » Soudain, elle remarqua qu'une de ses poches était quelque peu renflée. Elle y plongea sa main et en sortit **5 pierres précieuses**. « Sacré comédien! On commençait vraiment à y croire, à tes histoires de tempête! » En une fraction de seconde, le malheureux se souvint des réelles valeurs du pays : «Quel sot ! De telles pierres, j'en avais en abondance ! »

Le monde futur, c'est un des fondements de notre *Emouna* (croyance). Nous ne savons pas vraiment à quoi il ressemblera, de quelle nature sera l'éternel bien-être; c'est sûrement la raison pour laquelle nous nous oublions, happés par l'appât d'un gain absurde, bien que nécessaire pour survivre le temps de ce passage sur terre temporaire.

Et pourtant, n'importe quel juif a déjà vécu des moments de remise en cause, se hissant pour quelques instants hors du tourbillon qui l'aspirait, et entendu en lui une voix profonde qui appelait à la rescousse. Cette voix, c'est la voix du Sinaï, celle qui ancra dans l'âme du Ben Israël le « Je suis l'Eternel ton Dieu qui t'ai fait sortir d'Egypte ». Depuis ce jour, le juif se métamorphosa. Aussi éloigné fut-il, voire même en méditation au bord d'un fleuve d'Inde, *Has Véchalom*, cette voix hurle tôt ou tard, parfois sous la forme d'un message flou, se traduisant uniquement par un sentiment étouffant de mal-être ! Cette voix c'est celle de l'âme qui a soif, soif de vraie spiritualité, soif de Torah. Alors à vous tous qui souhaitez apaiser quelque peu cette voix, nous proposons ce livre, qui vous permettra **d'amasser quotidiennement 5 minutes d'éternité !** Ca ne parait peut être pas grand-chose, mais lorsqu'on parle d'éternité, chaque minute représentera bien plus que les 5 pierres précieuses de notre parabole.

D'autant plus que depuis 5 ans de parution déjà, nous avons eu l'occasion d'amasser jour après jour des connaissances vastes et précises de maints sujets, de *Halakha* –lois appliquées– comme de *Moussar* – pensée juive.

Nombre de lecteurs qui contemplaient avant une bibliothèque de Torah, en regardant tous ces gros volumes de Talmud, *Choul'han Aroukh* ou Mishna Beroura, ou qui lisaient machinalement tant de textes de prière sans vraiment comprendre leur structure, éprouvent aujourd'hui une grande familiarité avec leur Torah ancestrale.

Alors, à tous ceux qui découvrent ce mensuel, **joignez-vous donc à notre récolte d'au moins 5 petites pierres précieuses quotidiennes !**

Hanoucca - introduction

1. A l'époque du 2e *Beit haMikdash* –le Temple–, la Grèce conquiert Israël, et impose aux juifs des lois visant à les éloigner de la Torah. Les Grecs s'emparent de leurs biens, abusent de leurs filles, et détériorent le *Beit haMikdash*, ainsi que les ustensiles qui s'y trouvent. Mais plusieurs des Bnei Israël se montrent inflexibles; ils continuent à accomplir la Torah avec un zèle exceptionnel. Face à cette détermination, Hashem les prend en pitié et vient les secourir. Les *Hashmonaïm* –une famille de *Cohanim*– se soulèvent et rendent à Israël sa suprématie.

Le 25 Kislev marque la victoire définitive du soulèvement. A cette date, les juifs entrent à nouveau au *Beit haMikdash* pour y rallumer la *Ménorah* – le chandelier. Mais toutes les huiles sont souillées, et la fabrication d'une nouvelle huile pure requiert 7 jours. Après de longues recherches, ils découvrent une seule petite fiole d'huile restée scellée. Se produit alors le miracle de Hanoucca: l'huile de la fiole censée se consumer en 1 jour brûle 8 jours. Les Maîtres de l'époque instaurent à cette date 8 jours de fête, durant lesquels nous nous réjouissons et louons Hashem, et allumons la *Hanouccia* en souvenir des miracles évoqués. Vous trouverez une plus histoire plus détaillée dans la section *Moussar*.

2. Au sens simple, ***Hanoucca*** signifie inauguration. Après avoir purifié le *Beit haMikdash*, les Bnei Israël l'inaugurèrent. Selon le *Midrash*, ***Hanoucca*** fait aussi allusion à l'inauguration du *Mishkan* –Tabernacle– construit dans le désert plus de 1500 ans auparavant. En effet, nos ancêtres achevèrent sa construction le 25 Kislev, mais repoussèrent son inauguration jusqu'à Nissan, le mois de la naissance d'Itzhak. Hashem 'régla' la dette à cette date en marquant la réédification du *Beit haMikdash*. Le mot ***Hanoucca*** signifie encore : חַנּוּ כ"ה – ils se sont reposés le 25 [Kislev].

L'allumage de la Hanouccia - Généralités

La *Guemara* [Shabbat 21B] enseigne: '*Il faut placer les veilleuses de Hanoucca à l'entrée de la maison, à l'extérieur. Si on habite à l'étage* [et que l'on n'a pas de porte ouverte sur le domaine public]*, on les placera à la fenêtre donnant sur le domaine public. Dans les périodes où les non-juifs ne nous laissent pas accomplir sereinement les Mitsvot on se contentera de les poser sur une table de la maison.*'

Deux points importants de l'allumage de la *Hanouccia* sont évoqués:

a. La *Mitsva* de *Pirsoumei Nissa – diffuser le miracle*. Il faut placer la *Hanouccia* à l'endroit où elle est le plus visible par les passants, à la porte ou à la fenêtre donnant sur la rue, selon le cas.

b. La *She'at haSakana – les périodes de danger*. Soucieux de ne pas attiser la haine des goyim contre les juifs, nos Maîtres ont allégé la *Mitsva* de *Pirsoumei Nissa* pour les périodes de l'Histoire où les juifs rencontreraient des difficultés à accomplir les Mitsvot. Ils instaurèrent que chacun allume discrètement sa *Hanouccia* chez soi, et se contente de diffuser le miracle au sein de sa famille uniquement.

D'exil en exil, la première intention de nos Maîtres –consistant à placer la *Hanouccia* là où elle est parfaitement visible par les passants– fut peu à peu oubliée, même dans les périodes où les juifs n'étaient pas persécutés. Les plus méticuleux se contentaient de la poser dans un coin de la maison où le passant qui chercherait la *Hanouccia* la trouverait.

Plusieurs justifient d'ailleurs cette nouvelle coutume par le fait que l'on n'est jamais à l'abri d'une recrudescence de haine, *'Has Veshalom*. Toutefois, les décisionnaires contemporains préconisent en général de restaurer la *Mitsva* initiale dans la mesure du possible, surtout pour ceux qui habitent en Israël. D'autant plus que le *Choul'han Aroukh* semble préconiser d'agir ainsi, puisqu'il retranscrit toutes les lois qui découlent de cette forme de *Pirsoumei Nissa*.



Nos Maîtres ont instauré de poser a priori la *Hanouccia* de manière à mieux diffuser le miracle de Hanoucca, sauf en période de persécution où ils ont prescrit de se contenter de diffuser le miracle aux membres de la famille uniquement. Ces 2 formes de décrets seront à l'origine du positionnement de la *Hanouccia* que nous développerons plus tard.

Les décisionnaires rapportent que ces 2 formes de *Pirsoumei Nissa* –avec **les passants** de la rue, **ou** avec **les membres de la famille uniquement**– ont encore quelques incidences sur plusieurs détails des lois de l'allumage, notamment l'heure d'allumage et la quantité d'huile nécessaire à prévoir dans la *Hanouccia*.

Bien qu'**à notre époque**, la forme initiale du *Pirsoumei Nissa* ne soit plus imposée, les décisionnaires suggèrent de s'en acquitter dans la mesure du possible. On veillera de ce fait à s'acquitter a priori de tous les détails qu'implique le *Pirsoumei Nissa* pour les passants de la rue.

A quelle heure allumer la Hanouccia ?

1. La *Guemara* [Shabbat 21B] enseigne: '*Il faut allumer les bougies **depuis le coucher du soleil** jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de passants dans la rue*'. Les *Rishonim* discutent sur la signification du coucher du soleil évoquée: certains pensent qu'il s'agit du début du coucher, et d'autres, de la fin du coucher, soit la tombée de la nuit.

Le *Choul'han Aroukh* [ch. 672 §1] tranche comme ce dernier avis: «*On n'allumera pas les bougies de Hanoucca avant le coucher du soleil, mais lorsque le soleil sera complètement couché. A priori, on n'allumera ni en retard ni en avance.*»

Il faudra donc allumer la *Hanouccia* à la tombée de la nuit, à l'apparition des 3 étoiles. Soit, 13,5 minutes [ou 18 min. selon les avis] **après le coucher du soleil.**

2. Si **l'on risque de manquer** d'allumer durant **la 1ère demi-heure** de la nuit, on s'appuiera a priori sur les avis qui préconisent d'allumer **depuis le coucher du soleil** – comme nous l'évoquerons à propos de celui qui doit prier '*Arvit* à la tombée de la nuit.



3. En cas de nécessité, le *Choul'han Aroukh* permet d'**allumer la *Hanouccia* en plein jour avec *Berakha*** à partir du *Plag haMin'ha* –soit **1h15 avant le coucher du soleil**–, comme nous le faisons d'ailleurs la veille de Shabbat.

4. A l'époque, les rues ne restaient animées qu'une demi-heure après la tombée de la nuit. Nos maîtres ont de ce fait institué de prévoir une **quantité d'huile suffisante pour brûler durant cette demi-heure**.

Certains estiment qu'**à notre époque** où les rues restent animées bien plus tardivement, il faut **prévoir une plus grande quantité d'huile,** suffisante pour brûler au moins 2 heures. Cet avis n'est pas obligatoire, mais c'est tout de même une bonne conduite à adopter.

5. Celui qui allume une veilleuse qui n'a **pas la capacité de brûler 30 min.** après la tombée de la nuit, **ne s'acquitte pas** de sa *Mitsva*.

6. Question: Si on allume la *Hanouccia* avec 10 min. de retard, doit-on introduire une quantité d'huile suffisante pour brûler **pendant** une demi-heure, ou bien, suffit-il de prévoir qu'elle brûle 20 min. seulement – soit **jusqu'à** la demi-heure après la tombée de la nuit?

Réponse: Il faut prévoir un allumage d'une demi-heure.

Explication: Cela dépend des 2 formes du *Pirsoumei Nissa*: selon la *Mitsva* initiale –de diffuser le miracle pour les passants– il suffisait de prévoir une quantité d'huile qui ne brûlerait que 20 min. Mais à notre époque où l'on diffuse le miracle pour les membres de la famille, il faut introduire une quantité d'huile suffisante pour brûler 30 min.

7. Celui qui n'a pas allumé durant la demi-heure après la tombée de la nuit, **allumera quand même la *Hanouccia* avec *Berakha* après**.

8. S'il a été **retardé jusqu'aux petites heures de la nuit**, s'il a la possibilité d'allumer **en présence de 2 ou 3 personnes**, en réveillant ses enfants par ex., il pourra réciter la *Berakha*. Autrement, il allumera **sans *Berakha***, car certains avis invalident cet allumage.

9. <u>Question</u>: Faut-il prier *Arvit* avant ou après l'allumage de Hanoucca?

De manière générale, quand 2 *Mitsvot* se présentent en même temps, il faut d'abord réaliser celle qui est la **plus fréquente**. De même, si l'une est *Déoraïta* –prescrite par la Torah– et l'autre *Dérabanan* –d'ordre rabbinique–, il faut accomplir d'abord celle ***Déoraïta***. Selon ces principes, il serait plus juste de prier *Arvit* – que l'on accomplit tous les jours, et qui plus est, comprend la *Mitsva* de lire le *Shéma Israël*, qui est *Déoraïta*, alors que l'allumage est *Dérabanan*.

Toutefois, ces règles de priorité ne s'appliquent que si on pourra au final accomplir les 2 *Mitsvot*. Or, le Rambam tranche qu'une fois la première demi-heure écoulée, il est interdit d'allumer la *Hanouccia* avec *Berakha*. Bien qu'a posteriori, cet avis ne fasse pas loi, peut-être serait-il préférable de ne pas dépasser ce temps?

<u>Réponse:</u>

a. Si on prie tous les jours *Arvit* à la synagogue à une heure plus tardive, on allumera la *Hanouccia* à la tombée de la nuit. Il n'y a aucune nécessité de déroger à ses habitudes pendant Hanoucca!

b. Si d'ici la fin d'*Arvit*, il ne restera **plus de temps pour allumer** dans la première demi-heure, on allumera **avant de prier**.

c. Si d'ici qu'il rentre chez lui, la première **demi-heure ne sera pas encore écoulée**, les avis se partagent: **selon le *Mishna Beroura***, on allumera la ***Hanouccia* avant *Arvit***, quitte à allumer quelques minutes avant la tombée de la nuit. **Selon rav O. Yossef** zatsal, on **priera d'abord *Arvit***. On veillera toutefois à préparer les bougies avant la *Tefila*, afin de pouvoir allumer **le plus rapidement possible**.

10. Un mari qui **travaille tard** et ne peut allumer à la tombée de la nuit **déléguera sa femme** pour allumer à l'heure. S'il s'obstine à vouloir allumer en personne quand il rentre chez lui, sa femme n'aura en aucun cas le droit d'allumer seule, et de mettre en péril la paix de son foyer.

Famille en déplacement un soir de Hanoucca

1. Si toute une famille est en déplacement à l'heure de l'allumage, mais **prévoit de rentrer à la maison dans la soirée**, il faudra **déléguer un voisin** qui allume à l'heure à la maison, **à condition d'accomplir la *Mitsva* de *Pirsoumei Nissa* avec les passants** – c.-à-d. que la *Hanouccia* soit placée à un endroit visible depuis la rue. Mais si la *Hanouccia* n'est ni à la porte ni à la fenêtre, ils accompliront leur *Mitsva* **lorsqu'ils rentreront même très tard**, jusqu'à l'aube.

Attention! Il n'est **pas possible d'accomplir la *Mitsva* là où ils se trouvent à l'heure de l'allumage** – ni en s'associant à l'hôte qui les reçoit, ni en allumant une *Hanouccia* individuelle, comme nous l'approfondirons dans les lois de l'invité. [M-B CH.677 §12]

2. S'il n'y a **pas de voisin disponible** pour allumer chez eux à l'heure, il faudra **allumer avec *Berakha*** en plein jour **à partir du *Plag haMin'ha*** – 1h15 [solaire] avant le coucher du soleil. Il faudra dans ce cas veiller à introduire une quantité d'huile suffisante pour brûler jusqu'à la fin de la première demi-heure de la nuit.

3. Si **personne n'est au domicile** depuis le *Plag Hamin'ha*, il ne sera pas possible d'allumer plus tôt. Il faudra attendre de rentrer à la maison **même très tard** [avant l'aube], et **allumer avec *Berakha*** si une ou deux personnes assistent à l'allumage.

4. Quant au cas où la famille est en déplacement **pour toute une nuit**, ou encore, si elle est invitée pendant Shabbat, cela dépend des lois de l'invité, qui doivent auparavant être introduites par le nombre de veilleuses à allumer. Alors… patience!

5. A titre introductif, précisons que la *Mitsva* d'allumer les bougies de Hanoucca **incombe aux hommes, aux femmes et aux enfants**. En général, une femme ou jeune fille s'acquittent par l'allumage du chef de maison. Néanmoins, **une femme qui vit seule**, ou qui ne peut pas se faire acquitter par son mari/père pour une quelconque raison, **devra se soucier d'allumer elle-même ses bougies!**



Combien de veilleuses allumer?

1. La *Guemara* évoque 3 manières d'accomplir la *Mitsva*: '***le minimum*** *est une veilleuse par jour et par foyer.* ***Certains consciencieux*** *allument une veilleuse par jour et par membre de la famille.* ***Les plus méticuleux*** *allument chaque soir le nombre de veilleuses correspondant au jour*'.

Les *Rishonim* discutent sur le 3e usage: les méticuleux allument-ils uniquement le nombre de veilleuses correspondant au nombre de jours passés? Ou bien, le multiplient-ils par le nombre de membres du foyer?

Les ***Tossafot*** optent pour la 1ère proposition, justifiant que cet usage a pour but de diffuser le nombre de jours passés; or, en multipliant le nombre de jours par le nombre de personnes, on ne peut plus déduire le nombre de jours de Hanoucca passés. En revanche, le **Rambam** opte pour la 2e proposition; il témoigne toutefois que l'usage en Espagne était d'allumer uniquement une seule série de bougies.

2. Quel avis fait loi? Le *Choul'han Aroukh* prescrit aux **séfarades** de n'allumer **qu'une unique série de bougies** par foyer.

Quant aux **ashkénazes**, le Rama rapporte que l'usage est que **chaque membre allume une série** de bougies correspondant au jour, en **récitant chacun la *Berakha*** sur son allumage. A l'exception de la femme et des filles qui s'acquittent par l'allumage du maître de maison. Et pour s'acquitter vis-à-vis des *Tossafot*, ils veillent à bien **distinguer chaque série** de bougies, **en les allumant à des endroits distincts**.

3. Un enfant séfarade qui désire allumer sa propre *Hanouccia* parce qu'il a appris ainsi à l'école, devra s'en abstenir. Le père pourra en compensation le laisser allumer des veilleuses de la *Hanouccia* familiale, après avoir allumé la 1ère bougie [celle obligatoire].

4. Celui qui ne parvient pas à se procurer de l'huile ou des bougies correspondant au jour de Hanoucca, allumera quand même une seule veilleuse durant une demi-heure, quel que soit le jour de fête.



Lois de l'invité à Hanoucca

1. Nos maîtres ont institué d'allumer la *Hanouccia* **à la maison.** C.-à-d. que cette *Mitsva* n'incombe pas uniquement à l'homme, mais aussi à la maison dans laquelle il réside. S'il n'a **pas de domicile fixe** pour la nuit –n'est même pas invité chez quelqu'un mais dort à la belle étoile–, il **n'a pas d'obligation d'allumer** la *Hanouccia*. Plus que cela, il n'accomplit aucune *Mitsva*, et ses bénédictions seront vaines!

2. De même, celui qui est **invité à dîner** avec sa famille et prévoit de rentrer chez lui dormir, **ne peut pas s'acquitter en s'associant à son hôte**. Il doit nécessairement allumer chez lui. [Cf. avant-hier]

3. Celui qui voyage pendant Hanoucca a, d'un point de vue halakhique, 2 domiciles: le **permanent**, et le **provisoire**. Dans lequel des 2 doit-il allumer les bougies de Hanoucca?

Généralement, la résidence permanente est celle essentielle, **à condition qu'une partie de la famille s'y trouve** pendant Hanoucca. Dans ce cas, le voyageur est considéré comme 'uniquement de passage' dans la résidence provisoire, et il se fait acquitter par le délégué qui allume chez lui. Donc, **celui qui voyage seul pendant Hanoucca, se fait acquitter par sa femme ou ses enfants qui allument chez lui**.

4. Attention ! Cette *Halakha* est **valable pour un ashkénaze**. Si sa femme a allumé la *Hanouccia* à son domicile, il se fait acquitter par cet allumage et **ne peut pas allumer** d'autre *Hanouccia* là où il séjourne. Il peut toutefois devancer l'allumage de sa femme, et allumer avec *Berakha* dans sa résidence provisoire. Précisons que dans ce cas, **sa femme ne s'acquitte pas du tout par l'allumage de son mari**, et devra allumer même toute seule à son domicile à la tombée de la nuit.

5. Lorsque **toute une famille** réside dans un domicile provisoire durant une seule nuit, cet endroit devient par défaut leur domicile pour la soirée. Il ne sera plus possible de nommer un délégué pour allumer dans le domicile permanent (puisque cette famille n'y habite plus).



6. Pour le cas d'une famille qui passe une nuit hors de chez elle –et doit donc allumer dans le domicile provisoire– on différencie 2 cas: loge-t-elle **dans la maison de l'hôte**, ou dans une **résidence indépendante**?

a. Si elle loge **chez l'hôte**, elle se fait acquitter par lui. Il faudra alors **participer aux frais de l'huile** en lui donnant une pièce. Un **ashkénaze peut**, s'il le désire, **allumer personnellement** sa *Hanouccia*.

b. Si elle loge dans une **pièce qui a un accès indépendant**, il faudra **allumer dans cette pièce** – à la porte, à la fenêtre ou à l'intérieur, comme il se doit. D'après certains, il est préférable dans ce cas de manger ne fût-ce qu'un petit en-cas dans cet endroit.

7. Un ***'Hatan*** – jeune homme qui se marie un soir de Hanoucca après la tombée de la nuit, **s'acquitte de l'allumage de son père pour ce soir-là**, s'il était jusque-là domicilié chez ses parents. Il n'aura pas besoin de rallumer dans son nouveau foyer après son mariage.

8. Idem pour celui qui **déménage un soir de Hanoucca**. Il doit allumer ses bougies **dans sa première demeure** à la tombée de la nuit, et n'a plus besoin de rallumer dans sa nouvelle maison. S'il a omis pour une quelconque raison d'allumer dans la première résidence, il devra allumer dans la seconde, jusqu'à l'aube.

9. Question: Celui qui est invité pour le Shabbat de Hanoucca, comment doit-il procéder? Attention, cette question est double:

- Concernant **l'allumage du vendredi soir**, ce cas découle directement des lois précédentes – soit, s'il loge chez l'hôte, ou dans un studio à part; ou encore, si une partie de la famille reste à son domicile permanent.
- Pour l'allumage de la sortie du Shabbat, peut-il allumer chez son hôte? Ou bien, le fait de prévoir de rentrer chez lui redonne à son domicile le statut de résidence permanente?

Réponse demain...



Réponse:

a. Si à la sortie du Shabbat, il a la possibilité de **s'attarder une demi-heure dans sa résidence provisoire**, il peut s'acquitter de la *Mitsva* **dans cette demeure** – en s'associant au maître de maison, ou dans sa loge indépendante, selon le cas. En effet, il est dans ce cas apparenté au domicile du Shabbat, et son statut est le même que celui qui déménage un soir de Hanoucca [ÉVOQUÉ HIER]. Certains préconisent a priori qu'il s'installe manger avec son hôte après Shabbat, afin de renforcer son statut de résident dans cette demeure.

b. S'il n'a **pas la possibilité de s'attarder** un peu –s'il doit libérer sa chambre d'hôtel par ex.– sa résidence halakhique redevient **son domicile fixe**. Il chargera alors un voisin d'allumer pour lui dès la sortie du shabbat [si sa *Hanouccia* est visible depuis la rue]. A posteriori, il allumera lorsqu'il rentrera même tard chez lui.

Lois des étudiants et Ba'hourei Yeshiva

1. Un étudiant qui **vit chez ses parents s'acquitte par leur allumage**. [Un ashkénaze peut allumer sa *Hanouccia* individuellement.]

2. De même, s'il vit dans un **campus** mais est **financé par ses parents**, son cas est semblable à celui du voyageur étudié avant-hier, qui s'acquitte par l'allumage réalisé à son domicile fixe.

3. Idem s'il étudie **à l'étranger**. Même lorsqu'il y a un décalage horaire avec son domicile fixe, il s'acquitte par l'allumage de ses parents. Un séfarade n'a pas le droit d'allumer une autre *Hanouccia* avec *Berakha*. Tandis qu'un ashkénaze peut allumer avec *Berakha* là où il se trouve. Quant à une **jeune fille ashkénaze** qui, même à la maison, n'allume pas individuellement, elle s'acquittera par ses parents.

4. Un étudiant qui subvient **complètement** à ses besoins, a **quitté le domicile parental** et prévoit de ne plus jamais y revenir, ne s'acquitte pas de l'allumage de ses parents. Il **devra allumer là où il loge** en récitant la *Berakha*. Idem pour une **jeune fille qui vit seule**. Elle doit allumer avec *Berakha*, car cette *Mitsva* incombe aussi aux femmes.

5. Un **étudiant partiellement soutenu par ses parents** est considéré comme **domicilié chez ses parents**. Il fera tout de même **bien de s'associer avec un colocataire** qui allume avec *Berakha*, ou d'allumer **individuellement sans *Berakha*** [pour un séfarade; par contre, un étudiant ashkénaze peut toujours allumer avec *Berakha*].

6. Un étudiant séfarade qui veut allumer sa *Hanouccia* là où il loge **avant que ses parents n'allument celle du domicile fixe,** pourra l'allumer en **récitant la *Berakha*.** [Il n'est cependant pas astreint d'agir ainsi]. Il s'assurera auparavant que ses parents n'ont pas encore allumé.

7. Concluons les lois des voyageurs et étudiants par un problème peu connu, bien que courant. Nous avons rencontré plusieurs cas où ces personnes s'acquittent de la *Mitsva* par un conjoint ou parent qui allume au domicile permanent. Si pendant Hanoucca, ce parent quitte lui aussi le domicile pour une nuit, **la résidence permanente devient durant cette nuit dispensée d'allumage**, et **chacun des membres** de la famille devra allumer **dans sa résidence provisoire**.

Par ex. Un jeune Français séfarade soutenu par ses parents étudie en Israël et vit sur un campus. Comme nous l'apprenions, il ne peut pas allumer de *Hanouccia* en prononçant la *Berakha*, car il se fait acquitter par ses parents à 4.000 km. Si ses parents se font inviter pour le Shabbat de Hanoucca [sans le fils], l'étudiant ne se fera pas acquitter par leur allumage durant ce Shabbat. Il devra de ce fait allumer dans sa chambre avec *Berakha* pour le Shabbat, et éventuellement pour le samedi soir – si ses parents ne rentrent pas allumer chez eux immédiatement après la sortie du Shabbat.

Cette loi est aussi valable lorsque les parents logent dans une maison individuelle le Shabbat: puisque le fils n'a aucun rapport avec cette résidence temporaire, l'allumage dans cet endroit ne peut en aucun cas l'acquitter de sa *Mitsva*!

Où placer la Hanouccia? [1]

1. Nos Maîtres ont initialement instauré d'allumer les bougies **à la porte d'entrée de la maison à l'extérieur**, ou **à la fenêtre** si la porte d'entrée n'est pas visible depuis la rue. Toutefois, ils laissèrent comme échappatoire de disposer les bougies à l'intérieur de la maison, lorsque l'allumage à l'extérieur pourrait attiser la haine des goyim. Puis d'exil en exil, ce dernier usage s'est peu à peu imposé en maître. A notre époque, les décisionnaires préconisent de rétablir la *Mitsva* d'origine –consistant à accomplir le *Pirsoumei Nissa* avec les passants de la rue– surtout pour les habitants d'Israël qui sont à l'abri de conflits ethniques.

2. Si les conditions pour allumer à la porte sont remplies, on disposera **prioritairement les bougies à la porte d'entrée** plutôt qu'à la fenêtre.

3. Lorsque la porte d'entrée donne sur une cour ou un jardin, qui donnent eux-mêmes sur la rue, il faut allumer **à la porte de la cour ou du jardin**. Toutefois, lorsque la *Hanouccia* est aussi bien visible depuis la porte de la maison que depuis celle du jardin, on l'installera à la porte de la maison [afin de s'acquitter de l'avis de Rashi].

4. Dans un immeuble, beaucoup de décisionnaires pensent que l'entrée du lobby ne fait pas office de cour. **On allumera** donc **à la fenêtre** de la maison plutôt qu'à l'entrée de l'immeuble. Sauf si on habite en rez-de-chaussée et que la porte d'entrée de la maison est visible depuis la rue.

5. Lorsqu'aucune porte d'entrée ne donne sur la rue, il faut allumer à la fenêtre. On choisira la fenêtre la plus remarquée par les passants, afin de diffuser au mieux le miracle. On veillera à ce que la fenêtre se trouve à une hauteur inférieure à 20 coudées – soit 9,6m, ou 12m a posteriori.

6. Si la fenêtre est au-dessus des 12m, les avis divergent. Rav S.Z Auerbach zatsal pense qu'on mettra quand même la *Hanouccia* **à la fenêtre**. En revanche, plusieurs décisionnaires préconisent de la poser **à la porte d'entrée** de la maison, **côté intérieur** [et non sur le palier].

1 **- Attention:** nous traitons pour l'instant **du lieu de la maison à choisir pour placer la Hanouccia**, et non de la disposition des veilleuses une fois le lieu établi.

Comment disposer la Hanouccia?

1. De manière générale, on accomplit toujours une *Mitsva* en valorisant la droite. Pour la disposition de la *Hanouccia*, les lois suivantes sont générées par la considération portée à la droite.

2. La *Hanouccia* placée à la porte d'entrée. Théoriquement, le **poteau de porte idéal** pour la disposer est celui qui est à droite quand on entre dans la maison. Mais une *Mezouza* y est en général fixée. Si c'est le cas, on préférera alors mettre la *Hanouccia* à gauche, afin d'être entouré de *Mitsvot* lorsqu'on entre dans la maison.

A quelle distance du cadre de la porte? Il faut l'installer à moins d'**un *Téfa'h*** [poignée] **du poteau**, soit 8cm [ou 9,6cm a postériori]. Puis chaque jour, on ajoute la nouvelle veilleuse à gauche, de manière à ce que l'allumage progresse vers la droite. Précisons qu'il suffit de mesurer ce ***Téfa'h* à partir du socle** de la *Hanouccia*. Il n'est pas nécessaire que la première bougie elle-même soit dans cet espace.

A quelle hauteur? On la disposera à une hauteur supérieure à 3 *Téfah* du sol, soit 28,8cm [ou 24], et inférieure à 10 *Téfah* – 80cm [ou 96]. A posteriori, elle pourra être surélevée jusqu'à moins de 9,6m. A l'inverse de la *Halakha* précédente, on mesure ces hauteurs **à partir du foyer** de la flamme et **non du socle** de la *Hanouccia*.

3. La *Hanouccia* à la fenêtre. Il faut la placer là où elle est le plus visible par les passants. La plupart des décisionnaires ne précisent pas de l'installer d'un quelconque côté de la fenêtre. Chaque jour, on ajoute la nouvelle bougie à gauche, afin d'allumer de la gauche vers la droite.

Quelques instructions pour l'allumage

1. Toutes les huiles et mèches, ou bougies sont autorisées pour allumer les lumières de Hanoucca. Il est toutefois préférable d'utiliser de l'huile d'olive, à l'origine du miracle de la fiole. Si on ne parvient pas à s'en procurer, on choisira une huile ou bougie qui produit une belle lumière.

2. Le foyer de la flamme ne doit pas être large au point de ressembler à une torche, telle que l'on en utilise pour la *Havdala*.

3. Celui qui allume sa *Hanouccia* avec des bougies doit faire attention à ce que les mèches ne se collent pas au fur et à mesure que la cire fond.

4. Il faut **installer les bougies à leur place avant de les allumer**, et non les allumer en les tenant en main puis les placer sur leur socle.

Que faire si les bougies s'éteignent?

1. Une originalité des lois d'allumage de la *Hanouccia* est que la ***Hadlaka Ossa Mitsva*** – on réalise cette *Mitsva* **par l'action même d'allumer**, et non par le résultat – d'avoir des bougies allumées.

Selon la loi stricte, si les bougies s'éteignent immédiatement après l'allumage, il n'y a plus d'obligation de les rallumer puisque l'action d'allumer a été réalisée. Cette loi est aussi vraie lorsqu'en voulant arranger les bougies, on les éteint par mégarde: le *Choul'han Aroukh* [CH.673] écrit que l'on n'est plus astreint à les rallumer.

Il sera tout de même souhaitable de les rallumer tant que l'on est dans la 1ère demi-heure qui suit la tombée de la nuit. Mais il sera défendu de réciter une quelconque *Berakha*.

2. Il faut prendre **toutes les précautions pour que les bougies restent allumées une demi-heure** après la tombée de la nuit. On veillera à les placer dans un endroit où il n'y a **pas de vent**, à mettre une **quantité d'huile suffisante** et à allumer des **mèches de bonne qualité**.

3. Si ces précautions ne sont pas respectées et que les bougies s'éteignent, l'allumage est invalide. Il faut dans ce cas rallumer des nouvelles veilleuses **en introduisant une quantité d'huile suffisante** pour brûler une **nouvelle demi-heure à partir du second allumage**. Néanmoins, on ne prononcera pas de *Berakha* une 2nde fois, à moins d'être certain que le 1er allumage n'avait **aucune chance** de durer.



4. Celui qui réalise après avoir allumé ses veilleuses qu'il n'a **pas introduit assez d'huile** pour brûler une demi-heure ne peut pas se contenter d'ajouter de l'huile sur les veilleuses allumées. Il doit d'abord les éteindre, ajouter son huile, puis les rallumer sans *Berakha*.

5. Bien que la règle de ***Hadlaka Ossa Mitsva*** exempte de rallumer les bougies qui se sont éteintes même pendant la première demi-heure, les décisionnaires relatent quelques cas où il y a obligation de les rallumer.

a. Quand on avance dans la fête de Hanoucca et qu'on allume plusieurs bougies, si les premières veilleuses s'éteignent avant la fin de l'allumage de toutes les bougies, il faut les rallumer sans *Berakha*.

b. Lorsque l'on allume les bougies depuis le *Plag haMin'ha* –1h15 avant le coucher du soleil– si les bougies s'éteignent avant la nuit, plusieurs décisionnaires imposent de les rallumer [sans *Berakha*], du fait qu'elles n'ont pas du tout commencé à brûler durant le nouveau jour de Hanoucca. [C'est notamment le cas de l'allumage d'avant Shabbat.]

6. Si les veilleuses se renversent après que l'on a prononcé la *Berakha*, ou encore, après l'allumage de quelques-unes, il est préférable de se faire amener de l'huile et des mèches sans parler, plutôt que d'aller soi-même les chercher – même si un laps de temps assez long est nécessaire. S'il y a nécessité de donner des instructions, il sera permis de les expliciter. Si on n'a pas d'autre choix que d'aller soi-même les apporter, on pourra quitter l'endroit, en veillant à ne pas parler jusqu'à ce que l'on revienne allumer. Pour tous ces cas, on ne prononcera plus de *Berakha* en allumant.

7. Si on s'est interrompu par des paroles étrangères à l'allumage, si on était parvenu avant l'incident à allumer complètement une veilleuse au moins, on rallumera les autres bougies sans *Berakha*. Mais si aucune veilleuse ne s'était vraiment allumée, on redira la *Berakha*.



Les Berakhot de l'allumage

1. Le 1er soir de Hanoucca, on récite 3 *Berakhot* au moment de l'allumage: *Léhadlik Ner Hanoucca*, *Shéassa Nissim Laavoteinou…*, et *Shéhé'héyanou*. Puis à partir du 2e soir, on ne récite plus la 3e *Berakha*.

2. Afin d'assimiler les lois qui suivront, expliquons la raison de chacune de ces 3 *Berakhot* :

a. ***Léhadlik Ner Hanoucca*** – [Qui nous a sanctifiés par ses *Mitsvot* et nous a ordonnés] *d'allumer la bougie de Hanoucca*.

Avant d'accomplir toute *Mitsva*, nous disons une *Berakha* dans laquelle nous remercions Hashem d'avoir distingué le peuple juif en lui prescrivant des *Mitsvot*.

b. ***Shéassa Nissim Laavoteinou Bayamim Hahem Bazeman Hazé*** – *Qui fit des miracles à l'époque de nos ancêtres, en cette période*.

La *Mishna* [Berakhot 9:1] enseigne qu'un homme qui a été sauvé d'une mort certaine doit louer Hashem pour les miracles réalisés. Ainsi, nous glorifions Hashem par cette *Berakha* d'avoir sauvé les Bnei Israël à Hanoucca.

c. Et le 1er soir, nous ajoutons une 3e *Berakha* : ***Shéhé'héyanou véKiyémanou véHiguiyanou laZeman haZé*** – *qui nous a fait vivre, nous a entretenus et nous a permis d'arriver à ce jour.*

Pour chaque *Mitsva* temporelle accomplie à intervalle de plus de 30 jours, nous disons cette *Berakha* dans laquelle nous remercions Hashem de nous avoir fait vivre jusqu'à cet instant.

3. A priori, nos Maîtres ont instauré de réciter ces 3 *Berakhot* lors de l'allumage, du fait que l'on est naturellement enthousiasmé lorsque l'on accomplit un acte commémoratif. Il faut néanmoins savoir que, dans certaines circonstances, la *Halakha* prescrira de dire tantôt la 1ère *Berakha* uniquement, tantôt les 2 autres uniquement, et même, lorsque l'on n'a pas la possibilité d'allumer les bougies de Hanoucca !

A suivre…

Rappel : nous rapportions hier les 3 *Berakhot* que nous récitons lors de l'allumage, ainsi que leur signification. A priori, nos Maîtres ont instauré de dire ces *Berakhot* lors de l'allumage. Mais dans certains cas, l'instruction sera de dire tantôt la 1ère *Berakha,* tantôt les 2 autres uniquement.

1. Commençons par remarquer une différence essentielle entre la 1ère *Berakha* –*Léhadlik Ner Hanoucca*–, et les 2 autres – *ShéAssa Nissim* et *Shéhé'héyanou* : la **1ère *Berakha* concerne** spécifiquement **l'allumage des bougies** de Hanoucca, tandis que **les 2 autres sont générales à la fête** de Hanoucca.

En effet, nous disons la *Berakha* de *Shéhé'héyanou* à chaque fête juive. Bien qu'à *Yom Tov*, l'usage soit de dire cette *Berakha* au moment du *Kidoush*, à Kippour –où il n'y a pas de *Kidoush*– on dit cette *Berakha* à la synagogue en ne la faisant suivre d'aucune autre *Mitsva*. Et pour les autres jours de fête aussi, si on a omis cette *Berakha* au *Kidoush*, la *Halakha* prescrit de dire *Shéhé'hyanou* dès que l'on réalise l'oubli, même si l'on est en pleine rue, à tout moment de la nuit ou du jour.

2. Une conséquence de cette nuance est la ***Birkat Haroéh*** – la *Berakha* de **celui qui voit les bougies**. Celui qui ne peut pas accomplir sa *Mitsva* d'allumer un soir de Hanoucca –pas même avec un délégué– dira les 2 *Berakhot* de *Shéassa Nissim* et *Shéhé'hyïanou* [pour le 1er soir] lorsqu'il verra les bougies de quelqu'un d'autre. [Chou-Ar ch.676 §3]

3. Celui qui n'est pas à domicile à l'heure de l'allumage et **s'acquitte** de l'allumage **par sa femme ne dira pas la *Birkat Haroéh*** lorsqu'il rentrera chez lui. Toutefois, il est souhaitable d'écouter alors les *Berakhot* récitées par une tierce personne, ou de celui qui allume à la synagogue. [Ou encore, il fera bien de demander au responsable de la synagogue la permission d'allumer lui-même, afin de réciter soi-même ces *Berakhot* !]

4. Nous rapporterons ci-après l'usage d'allumer la *Hanouccia* à la synagogue avant la prière de *Arvit*. Si un célibataire est honoré d'allumer le 1er soir à la synagogue, et devra donc réciter les 3 *Berakhot,* il ne redira que la 1ère *Berakha* lorsqu'il allumera chez lui sa *Hanouccia*.

En effet, nous apprenions que la 1ère *Berakha* uniquement est spécifique à la *Mitsva* d'allumer, et doit donc être récitée lorsqu'il accomplit sa *Mitsva* d'allumer chez lui. Tandis que les 2 autres *Berakhot* sont générales à la fête de Hanoucca ; en l'occurrence, il s'est déjà acquitté de son devoir de louer Hashem pour ce soir !

En revanche, s'il doit acquitter sa femme ou ses enfants par son allumage à domicile, il pourra alors répéter toutes ces *Berakhot* pour les en dispenser.

5. A priori, il faut prononcer les 3 *Berakhot* **avant** d'allumer les bougies. Dès que l'on allume la 1ère veilleuse du jour, on a l'usage de dire le texte de *haNerot haLalou…*

6. A priori, on **maintiendra la flamme** qui allume **près de la mèche** de la veilleuse jusqu'à ce que celle-ci soit bien allumée.

L'allumage à la synagogue

1. On a l'usage d'allumer une *Hanouccia* avec *Berakha* à la synagogue, entre *Min'ha* et *Arvit*, bien que la nuit ne soit pas encore tombée. Cette coutume se répandit lorsque les juifs cessèrent d'allumer leurs bougies aux portes des maisons. La diffusion du miracle s'étant réduite, on instaura d'allumer en public à la synagogue.

2. Cet allumage n'acquitte personne à titre individuel, pas même celui qui allume. Tous doivent rentrer allumer chez eux, en répétant toutes les *Berakot*. [A l'exception du cas particulier évoqué plus haut.]

3. Ou placer la Hanouccia à la synagogue ? L'usage est de la placer au sud, à droite du *Heikhal* – l'arche du *Séfer Torah*–, à l'instar de la *Menorah* du *Beit haMikdash* qui était à la droite du *Kodesh haKodashim*. On l'orientera dans l'axe est-ouest.

Dans la mesure du possible, on la posera sur une table de manière à ce que celui qui l'allume puisse se tenir derrière la table, le dos au mur et la face vers le public. On placera alors la 1ère veilleuse à l'est –près du *Heikhal*–, puis on ajoutera les suivantes à l'ouest, de manière à ce qu'en l'allumant, la main se dirige de la gauche vers la droite.

4. Lors d'une fête organisée en l'honneur de Hanoucca, certains allument des bougies avec *Berakha* au même titre que l'on allume à la synagogue, bien que cette fête se déroule dans une salle. Cet usage est toutefois très contesté par les contemporains, particulièrement lorsque tous les convives sont des personnes pratiquantes qui allument déjà leurs veilleuses chez eux.

Notons tout de même que rav O. Yossef zatsal tolère d'allumer avec *Berakha* **en présence de personnes qui n'accomplissent pas la *Mitsva* d'allumer chez eux**. Dans la mesure du possible, il sera préférable de prier la prière d'*Arvit* à cette occasion.

5. Bien que la *Mitsva* d'allumer les bougies de Hanoucca incombe aussi aux enfants, **un enfant ne peut pas acquitter un adulte** par son allumage, tant qu'il n'a pas fait la Bar *Mitsva*. [Chou-Ar. 675 §3]

6. L'allumage des bougies de Hanoucca est une *Mitsva* très précieuse. Cette *Mitsva* accomplie **méticuleusement** est propice à avoir des enfants *Talmidei 'Hakhamim* [érudits]. On s'efforcera donc de l'accomplir somptueusement. Cela implique certes l'acquisition d'une belle *Hanouccia*, mais surtout **l'application de toutes les lois apprises** – notamment celles de l'heure de l'allumage, du positionnement de la *Hanouccia*, ou encore, du recours à l'huile d'olive.

Quelques usages de Hanoucca

1. Il est permis de travailler à Hanoucca. Les femmes ont toutefois l'usage de s'abstenir de tout travail durant la première demi-heure de l'allumage, afin de rappeler leur contribution dans l'histoire de Hanoucca. En effet, l'une des victoires des Hashmonaïm contre les grecs fut amorcée par Yéhoudit, une jeune femme veuve qui fit mine de séduire Holopherne, pour l'assassiner lorsqu'elle se retrouva en intimité avec lui.

2. De cette anecdote provient aussi l'usage de consommer des produits lactés à Hanoucca. En effet, la ruse de Yéhoudit consista à assoiffer le monstre en lui donnant des produits laitiers, puis à l'endormir en l'abreuvant de vin et à lui trancher la tête.

3. Pendant les 8 jours de Hanoucca, on récite dans la *Amida* le texte de '*Al Hanissim*'. Si on a omis de dire ce texte, tant que l'on n'a pas dit *Baroukh Ata* ***Hashem***' de la *Berakha* suivante, on pourra se reprendre. Mais si on ne réalise l'omission qu'après avoir prononcé le nom d'Hashem de cette *Berakha*, on ne se reprendra plus.

4. Dans le *Birkat Hamazon* aussi on récite '*Al Hanissim*' entre '*Nodé Lékha*' et '*Véal Hakol*'. Si on l'a oublié, tant que l'on n'a pas prononcé le nom d'Hashem de la *Berakha* suivante –*Al Haaretz Veal Hamazon*– on se reprendra. Autrement, on attendra d'arriver aux *Hara'haman*, et on ajoutera *Hara'haman hou Yaassé lanou nissim Veniflaot, Keshem Shéassita Laavoteinou Bayamim Hahem Bazeman Hazé*' et on introduira le texte '*Bimei Yo'hanan …*'

5. Dans la prière du matin, on récite le *Hallel* entier après la *Amida*. Les séfarades diront la *Berakha 'Ligmor et haHallel'*. On fait ensuite suivre le *Hallel* par la lecture de la Torah. On y appellera 3 personnes pour lire dans la *Parasha* de *Nasso* le passage qui traite de l'inauguration du *Mishkan* – le Tabernacle[2].

2- Comme nous le rapportions, nos ancêtres achevèrent la construction du *Mishkan* le 25 Kislev, et devaient théoriquement célébrer son inauguration en ce jour.

Lois du Hallel

1. Nos Maîtres ont instauré la *Mitsva* de lire le *Hallel* à Hanoucca et aux jours de fête. Par contre, le *Hallel* que nous lisons pendant les jours de *Rosh Hodesh* et *Hol hamo'ed* de Pessah n'est qu'une coutume. C'est la raison pour laquelle nous lisons parfois le *Hallel* en entier, tandis qu'à *Rosh Hodesh*, nous sautons quelques paragraphes.

2. Le *Choul'han Aroukh* [CH.422 §2] rapporte que les séfarades d'Israël ont l'usage de ne pas dire de *Berakha* avant de lire le *Hallel* abrégé. Par contre, les ashkénazes, ainsi que plusieurs séfarades de diaspora, récitent la *Berakha* de *Likro Et haHallel*, lorsqu'ils disent le *Hallel* abrégé **en public**.

3. En version intégrale ou courte, il faut réciter **le *Hallel* avec ferveur**. Les décisionnaires contemporains décrient le mauvais usage consistant à bâcler cette prière solennelle qui s'est peu à peu installé, alors que c'était le moment de remercier Hashem pour Son aide et Ses bontés.

4. De manière générale, tout témoignage doit être exprimé en se tenant debout. Puisque dans le *Hallel*, nous témoignons de la suprématie d'Hashem et des miracles qu'Il fait pour sauver les Bnei Israël, nous devons **le réciter debout**. A posteriori, celui qui l'a dit en position assise s'est acquitté.

5. Qui dit *Mitsva* à réaliser debout dit **ne pas s'adosser lourdement à un mur**, au point de tomber si l'appui se dérobait. Cette règle est en vigueur pour le *Hallel*. On tolère toutefois de s'appuyer faiblement sur un rebord.

6. Il est **interdit de s'interrompre** durant la récitation du *Hallel*. Cette *Halakha* est en vigueur même si l'on ne dit pas de *Berakha* avant la lecture – comme les séfarades à *Rosh Hodesh*. En effet, cette récitation n'est pas une simple lecture de *Téhilim*, mais est considérée comme une entité **à lire d'un trait**.

7. Il faut lire les versets et paragraphes du *Hallel* selon leur ordre d'écriture. Celui qui inverse l'ordre de 2 versets ou de 2 paragraphes ne s'acquitte pas de sa *Mitsva*.

1. Il est **interdit de s'interrompre** pendant le *Hallel*. Cela implique non seulement de ne pas parler durant la récitation, mais aussi de **ne pas marquer un temps d'arrêt long**, suffisant pour lire tout le *Hallel*.

2. A posteriori, celui qui s'interrompt n'a pas besoin de reprendre depuis le début, mais continuera à l'endroit où il s'est arrêté. Toutefois, les décisionnaires rapportent qu'il est préférable de le reprendre entièrement sans prononcer la *Berakha*.

3. Celui qui a **omis même quelques mots d'un verset** et a continué la récitation, puis réalise son omission, ne pourra pas se contenter de dire le verset, ni même tout le paragraphe uniquement. Il **devra reprendre depuis le verset oublié**, et continuer tout le *Hallel* jusqu'à la fin.

4. Ainsi, celui qui a lu le *Hallel* abrégé pendant Hanoucca et ne réalise son erreur que plus tard ne pourra pas compléter les paragraphes omis, mais devra reprendre depuis *Lo Lanou* –ou comme précédemment, depuis le début–, et continuera sa lecture jusqu'à la fin du *Hallel*.

5. Si l'officiant dit le ***Kadish,* la *Kedousha* ou *Barekhou*** pendant que l'on récite le *Hallel*, on **pourra y répondre**. Précision pour le *Kadish:* on ne répondra que les premiers *Amen* – jusqu'à celui de *Leela Min Kol*… Tandis que l'on ne répondra pas aux *Amen* de *Titkabal* et de *Yehe Shelama*, lorsqu'on a prononcé au préalable la *Berakha* du *Hallel*.

6. Si on commence à réciter le *Hallel* sans *Berakha*, et que l'on réalise l'omission au milieu, on dira la *Berakha* et continuera la récitation du *Hallel* depuis cet endroit. Si on a achevé le *Hallel*, il ne sera plus possible de dire la *Berakha*.

7. Celui qui a omis de dire le *Hallel* dans la prière du matin pourra le réciter toute la journée, jusqu'au coucher du soleil.

8. Une femme n'a pas l'obligation de lire le *Hallel* à Hanoucca. Si elle souhaite le lire, elle ne récitera pas de *Berakha*. Même une femme ashkénaze, qui dit en général les *Berakhot* des *Mitsvot* ponctuelles – telles que le *Shofar* ou la *Soucca* –, ne dira pas de *Berakha* sur le *Hallel*.

Maïm A'haronim - introduction [ch.181]

A la fin du repas, il faut faire le *Maïm A'haroim* – l'ablution des mains d'après le repas. Cette ablution est motivée par plusieurs raisons :

- **ôter le *Méla'h Sedomit*** – le sel [de Sedom] que l'on a touché pendant le repas, qui peut rendre aveugle si l'on se touchait les yeux [Houlin 105b],
- **la *Kedoushat Yadaïm*** –nettoyer et sanctifier les mains afin de dire le *Birkat haMazon* avec révérence [Berakhot 53b],
- tandis que le Zohar évoque **une certaine impureté à évacuer**.

Rabeinou Yerouham [Cf. Beit Yossef ch.181 §1] précise que ce devoir est en vigueur même lorsque les causes de cette ablution ne sont pas vérifiées, comme le raconte la *Guemara* [Yoma 93b] : ***Une femme s'est fait tuer parce que l'on a manqué le Maïm A'haronim !*** Rabbi Méïr, Rabbi Yéhouda et Rabbi Yossi étaient en voyage. A l'approche du Shabbat, ils firent une halte chez un aubergiste dénommé Kidor. Or, Rabbi Méïr avait l'usage de déceler les traits de caractère des gens à partir de leur nom ; aussi, ce nom 'Kidor' ne lui inspira pas confiance, comme le dit le verset '***Ki Dor*** *Ta'hapoukhot Hema' – car c'est une race versatile, des enfants sans loyauté* [Devarim 32:20]. Rabbi Méïr refusa donc de confier sa bourse à garder à l'aubergiste, tandis que Rabbi Yéhouda et Rabbi Yossi lui transmirent la leur. Et voilà qu'au moment de repartir, l'aubergiste nia ce dépôt. Les *Rabbanim* rusèrent en invitant l'odieux à boire, jusqu'à l'enivrer et l'endormir. Puisqu'ils constatèrent des restes de lentilles aux coins de sa moustache, ils allèrent demander leur gage à la femme de l'aubergiste en son nom, en donnant comme signe d'attestation le fait qu'il avait mangé des lentilles. La femme se laissa convaincre et restitua le gage. Lorsque Kidor se réveilla et réalisa la duperie, il s'emporta contre sa femme et la tua ! Depuis, nos Maîtres enseignent : « *Parce que l'on a manqué à faire le Maïm A'haronim, une femme s'est fait assassiner !* » Et Rashi d'expliquer si Kidor s'était lavé les mains à la fin du repas, il aurait sûrement passé ses doigts mouillés sur sa moustache, et aurait ôté ces restes de plat !

En guise d'introduction au *Maïm A'haronim*, abordons une question qui permettra de bien définir la nature de cette *Mitsva* : **faut-il dire une *Berakha* lorsque l'on se lave les mains après le repas**, autant que l'on dit une *Berakha* sur la *Netilat Yadaïm* – l'ablution **d'avant** le repas ?

Le *Choul'han Aroukh* [CH.181 §7] écrit expressément que **l'on ne dit pas de *Berakha*** sur le *Maïm A'haronim*. Il faut néanmoins savoir que cette décision fait l'objet d'un débat, que certains peinent à justifier.

En fait, cette question dépend de la raison pour laquelle on fait cette ablution. De manière générale, nos Maîtres ont instauré de dire une *Berakha* lorsque l'on réalise activement une *Mitsva* positive, mais pas lorsque l'on évite la transgression d'un interdit, ou encore, que l'on se protège d'un danger – bien que la Torah ordonne de préserver sa santé. Or, nous citions 3 raisons pour laquelle nous faisons le *Maïm A'haronim* :

- Selon la raison évoquée par la *Guemara* de *Houlin*, cette ablution a pour but d'**écarter le danger du *Mela'h Sedomit***; comme l'explique le Rambam, certains sels tel que celui de la mer Morte sont si forts qu'ils peuvent rendre aveugle celui qui se passerait les doigts dans les yeux.
- Selon la raison ésotérique, le Zohar [TEROUMA 154B] dispense expressément de *Berakha* sur ce rituel du fait que son but est d'**éloigner des forces impures** qui pourraient nuire *Has Veshalom*.
- En revanche, selon la *Guemara* de *Berakhot* qui qualifie cette ablution comme une **sanctification des mains avant de dire le *Birkat haMazon***, la question de la *Berakha* avant cette ablution s'avère très pertinente, car elle semble être de même nature que la *Netilat Yadaïm* d'avant le repas. Au point même où le *Tour* rapporte plusieurs avis qui prescrivent de dire une *Berakha* sur cette ablution ! Tandis que les *Tossefot* expliquent qu'à l'origine, ce rituel requérait d'oindre ensuite les mains avec une huile parfumée, et qu'il fallait effectivement dire une *Berakha*. Mais puisque cet usage s'est perdu à notre époque, l'on est aussi dispensé de *Berakha*.

Nous découvrirons demain d'autres conséquences de ces 3 raisons .

HALAKHA - *Maïm A'haronim*

Commençons par distinguer les 2 raisons du *Maïm A'haronim* évoquées par la *Guemara* –le sel de Sedom [Houlin 105b], et sanctifier les mains avant le *Birkat haMazon* [Berakhot 53b]– à travers quelques applications, tandis que la cause évoquée par le Zohar fera l'objet de l'étude de demain.

1. Comme l'évoque le *Choul'han Aroukh* [ch.181 §10], certains dispensent à notre époque du *Maïm A'haronim,* du fait que le sel amer et dangereux de Sedom n'est plus du tout fréquent. Tel est d'ailleurs l'usage de certaines communautés ashkénazes. Il faut néanmoins savoir que **celui qui a les mains sales ou grasses**, au point d'être dérangé de reprendre ensuite ses occupations sans se nettoyer les mains, aura **l'obligation de faire le *Maïm A'haronim* avant le *Birkat haMazon* !**

2. Plus encore : le devoir de **se nettoyer les mains** avant le *Birkat haMazon* est **en vigueur pour toute autre *Berakha* !** Même si l'on ne mange pas de pain, et que l'on se salit les mains avec du gras ou une sauce qui a une odeur forte, il faudra impérativement se laver les mains avant de prononcer une *Berakha* sur un autre aliment. [MB ch.181 §23, cf. aussi Zohar Balak 186b]

3. Lorsque quelqu'un dit une *Berakha* à voix haute pour acquitter d'autres personnes, lui seul a le devoir de se nettoyer et sanctifier les mains. [Toutefois, si les autres ont touché du sel, ils devront de toute façon faire le *Maïm A'haronim* pour supprimer ce sel dangereux.]

4. Après le repas, si l'on n'a pas d'eau pour le *Maïm A'haronim,* il faut sortir s'en procurer jusqu'à une distance de 1 *Mil* – 2000 coudées, soit près d'un kilomètre [M-B ch.181 §2 puis ch.163 §3]. Au-delà de cette distance, il pourra dire le *Birkat haMazon* sans se laver les mains, en se nettoyant tout de même les mains en les frottant dans un tissu. Si **après le *Birkat haMazon,* il a l'occasion de se laver les mains, il devra se les laver**, afin de retirer les éventuels résidus de sel de ses doigts. [Ibid.]

5. Celui qui touche du sel uniquement, même s'il ne mange pas, devra se laver ensuite les mains afin d'évacuer les éventuels résidus de sel.

1. Théoriquement, celui qui mange sans toucher la nourriture n'aurait pas besoin de faire le *Maïm A'haronim* avant de dire le *Birkat haMazon* – puisqu'il n'a pas touché de sel avec les mains, et ses mains propres sont dignes de prononcer une *Berakha*. Néanmoins, les décisionnaires rapportent de faire malgré tout cette ablution avant le *Birkat haMazon*. D'abord, parce que les décrets promulgués par nos Maîtres pour une raison spécifique sont en vigueur même lorsque la cause n'est pas valable. Rappelons d'ailleurs que Rabeinou Yerouham [cité en début d'étude] atteste cette conduite par l'anecdote de la femme assassinée suite à la négligence du *Maïm A'haronim*.

Mais aussi, parce que le devoir du *Maïm A'haronim* est motivé par la raison ésotérique du Zohar, qui demeure en vigueur en toute circonstance. Citons à ce propos le *Kaf haHaïm* qui écrit que toutes les raisons citées par la *Guemara* sont en fait motivées par la raison profonde expliquée par le Zohar [terouma 154b et Ekev 272b], qui consiste à évacuer des forces impures.

2. A vrai dire, la *Guemara* elle-même fait allusion au caractère ésotérique du *Maïm A'haronim*, en prescrivant plusieurs mises en garde et précautions à prendre avec cette eau.

Notamment, Il faut **verser l'eau dans un ustensile**, car un esprit néfaste rode autour de cette eau et peut nuire à celui qui marcherait sur elle. [Chou-Ar ch.181 §2] Le *Kaf haHaïm* [§8] rapporte d'ôter ensuite cet ustensile de la table avant de commencer le *Birkat haMazon*. [Il est aussi permis de verser le *Maïm A'haronim* dans l'évier – Or Letsion II ch.13 §1.]

Si l'on n'a pas à portée de main d'ustensile pour verser l'eau dedans, l'on **s'abstiendra de la verser directement** parterre, mais plutôt, **sur des brindilles** qui font écran. [Ibid.] Si l'on n'a pas d'autre choix, l'on versera l'eau parterre, à un endroit où l'on ne risque pas de marcher, jusqu'à ce que l'eau versée soit absorbée et séchée totalement. [Maguen Avraham §2]

Nous rapporterons encore d'autres instructions qui découlent du Zohar lorsque nous aborderons les lois concrètes du *Maïm A'haronim*.

Comment faire Maïm A'haronim ?

1. Selon la loi stricte, la *Mitsva* du *Maïm A'haronim* ne requiert presque aucune condition ! A la différence de la *Netilat Yadaïm*, l'ablution des mains après le repas n'impose pas de verser une eau propre, ni d'être versée à partir d'un ustensile ou par un être humain, ni même de verser une certaine quantité – si ce n'est de verser **suffisamment d'eau pour évacuer toutes les impuretés**. [Le Kaf haHaïm §10 au nom du Raavad énumère 10 différences entre la Netilat Yadaïm et le Maïm A'haronim.]

2. Il est donc permis de faire le *Maïm A'haronim* en se rinçant les doigts sous le robinet. Certains rapportent toutefois de faire si possible cette ablution à partir d'un ustensile [Cf. Piskei Teshouvot p.571 et K-H §25].

3. Il faut **verser l'eau** de *Maïm A'haronim*, et non tremper les doigts dans un ustensile rempli d'eau [MB §3], du fait que les saletés et impuretés qui se décollent des doigts se recollent ensuite [Kaf haHaïm §9]. Aussi, si l'ustensile contient assez d'eau au point de diluer complètement les impuretés, il sera permis de faire le *Maïm A'haronim* en trempant les doigts. Néanmoins, le *Kaf haHaïm* écrit que la raison évoquée par le Zohar requiert nécessairement de verser cette eau sur les doigts.

4. Il est important de verser sur les doigts une quantité d'eau suffisante pour bien nettoyer les doigts. Le *Mishna Beroura* [§10] fustige l'usage de certains de s'humidifier uniquement les doigts avec quelques gouttes. Et d'ajouter [§19] que l'usage du Gaon de Vilna était de verser une quantité d'eau d'un *Réviit* – 86mL, comme pour la *Netilat Yadaïm* d'avant le repas.

Néanmoins, le *Kaf haHaïm* [§6] rapporte que, selon la Kabbale, il faut s'abstenir de verser beaucoup, et se contenter de verser le minimum requis pour nettoyer le bout des doigts. Au point de prescrire à celui qui a les doigts très sales de commencer par bien se laver les mains à titre de propreté uniquement, puis de manger un bout de pain ou autre, et seulement après, de faire le *Maïm A'haronim* avec un peu d'eau.

1. Si l'on n'a pas les mains particulièrement sales, la loi stricte prescrit de se contenter de faire le *Maïm A'haronim* en se **rinçant les 2 premières phalanges** des doigts. Selon le Ari za'I, il faut se laver avec un peu d'eau les **3 phalanges** des doigts. [Kaf haHaïm §17]

Rappelons que si la paume ou le dos de la main se sont concrètement salis avec une impureté qui dérange, l'on aura l'obligation de laver cette partie de la main, comme nous l'apprenions plus haut.

2. Si l'on n'a pas d'eau pour faire le *Maïm A'haronim*, il est **permis de verser un jus, et même du lait**, ou au pire, de l'huile ou du miel. [Chou-Ar ch.181 §9 et MB §21] Par contre, on s'abstiendra de faire cette ablution avec du vin, afin de ne pas mépriser cette boisson importante. [Ibid.]

3. Attention : Il faut veiller à ne pas se laver les mains à partir d'un verre ou d'une bouteille que l'on prévoit de finir de boire. La *Guemara* [Horayot 13b] dit que négliger cette instruction provoque la perte de mémoire. Ce principe est en vigueur pour toutes les ablutions des mains – *Netilat Yadaïm* du matin, à la sortie des toilettes, d'avant le repas, ou du *Maïm A'haronim*. Aussi, si l'on fait le *Maïm A'haronim* avec un jus, on veillera à verser d'abord un peu de liquide dans un verre ou ustensile, et seulement après, on le versera sur les doigts.

4. L'on ne fera pas le *Maïm A'haronim* avec de **l'eau chaude** [Chou-Ar §3]. En effet, cette ablution a pour but d'évacuer les impuretés et graisses restées collées aux doigts. Or, l'eau chaude va plutôt diluer le gras pour ensuite le fixer de plus belle sur les doigts [MB §8]. Quant à utiliser de l'eau tiède, c'est discuté. A postériori, on tolèrera [MB §7].

5. L'on baissera les doigts lors du *Maïm A'haronim* afin que les éventuelles impuretés collées aux doigts soient évacuées et tombent. [Chou-Ar §5]

6. Le *Kaf haHaïm* rapporte de ne pas se passer les doigts mouillés sur la moustache, car, selon le Zohar, l'eau du *Maïm A'haronim* véhicule une forte impureté. Cette instruction est toutefois contestée. [Cf. Piskei Teshouvot p.569, comme il en découle d'ailleurs de la fameuse histoire de Kidor racontée en début de thème.]

HALAKHA - *Maïm A'haronim*



1. Le Rambam [Berakhot 6:20] prescrit de **s'essuyer les mains** après le *Maïm A'haronim*, afin d'évacuer totalement les éventuelles impuretés collées aux doigts [Rabeinou Manoa'h], et pour dire le *Birkat haMazon* avec autant de révérence que si l'on se tenait devant un roi [MB §19, Cf. Mahatsit hashekel]. A postériori, on pourra dire le *Birkat* avec les mains mouillées. [Chou-Ar ch.181 §8]

Attention : pour des raisons ésotériques, il faut s'abstenir de s'essuyer les mains mouillées sur un vêtement que l'on porte, car cette conduite est propice à la perte de la mémoire. [Cf. MB ch.159 §45, et Yalkout Yossef ch.181 §12]

2. Nos Maîtres enseignent « ***Tekhef liNetila, Berakha*** – immédiatement après l'ablution, [débute] la *Berakha* ! » Aussi, il faut veiller à vite commencer le *Birkat haMazon* après le *Maïm A'haronim,* en ne s'interrompant pas par la parole, pas même pour parler de Torah.

Le *Kaf haHaïm* rapporte qu'un *Talmid Hakham* qui souffrait de l'épaule alla demander remède au Ari zal. Le rav lui dévoila qu'on lui reprochait du ciel le fait qu'il s'interrompait entre le *Maïm A'haronim* et le *Birkat haMazon* pour dire des *Mishnayot*. Aussi, on lui fit allusion à la loi du 'תכף [***TeKheF***] en pourtant atteinte à son 'כתף [***KaTeF***] – l'épaule !

3. Selon la loi stricte **les femmes doivent faire le *Maïm A'haronim***. Bien que, concrètement, cette instruction soit bien peu mise en pratique, les décisionnaires rapportent que toutes les raisons qui imposent cette ablution aux hommes l'imposent aussi aux femmes !

4. Le Hid'a [Birkei Yossef ch.181 §7] conclut les lois du *Maïm A'haronim* en rapportant une sérieuse mise en garde au nom de son grand père, le *Hessed LéAvraham* –Rabbi Avraham Azoulay, grand Kabbaliste de Hévron. Ce dernier cite le *Shout min haShamaïm* à qui on dévoila du ciel que celui qui **néglige le *Maïm A'haronim* s'expose *Has Veshalom* à voir ses jours écourtés.** En effet, cette *Mitsva* est de l'ordre de la *Kedousha* – sainteté, et toutes les *Mitsvot* de ce type sont propices à rallonger la vie.



Préparation au Maïm A'haronim et au Birkat haMazon – ch.180

1. Respecter les miettes de pain. Dans le n°83 du 5 minutes éternelles, nous exposions longuement l'interdit de ***Bal Tash'hit* – ne pas gaspiller tout aliment ou tout objet**, ainsi que l'interdit de **mépriser** les aliments. Pour notre propos, concentrons-nous sur ces interdits appliqués au pain, qui présentent des injonctions encore plus strictes.

2. Étant la base de la nourriture de l'homme, le pain symbolise la subsistance qu'Hashem donne à l'homme. Aussi, il est d'autant plus grave de **gaspiller,** et même **de mépriser** du pain, plus que tout autre aliment.

Le *Choul'han Aroukh* [CH.171] écrit par ex. qu'il ne faut pas lancer du pain, même s'il arrive dans un endroit propre. [Tandis qu'il est permis de lancer un fruit ou légume s'il ne se détériore pas ainsi.]

3. De manière générale, celui qui méprise le pain s'expose à devenir pauvre. La *Guemara* [PESSA'HIM 111B] enseigne par ex. qu'il faut s'abstenir de **suspendre son pain**. Selon le *Or Letsion* [II CH.12 §18], cette injonction est en vigueur même lorsque le pain est dans un sachet : il faudra par ex. **éviter d'accrocher ce sachet à un crochet ou à une poignée de porte !**

[CF. VEZOT HABERAKHA CH.2 RAPPORTE DES CONTEMPORAINS QUI CONTESTENT LA LOI DU PAIN QUI EST DANS UN SAC.]

[En revanche, le rav tolère de suspendre du pain **qui appartient à une autre personne**, car les *Halakhot* motivées par raisons ésotériques se limitent à ce qui a été explicité. Or, la *Guemara* dit qu'il ne faut pas suspendre **son** pain. Aussi, une puéricultrice pourra accrocher les sacs-à-dos des enfants même lorsque ceux-ci contiennent des sandwichs.]

4. De même, il faut éviter de **marcher sur des miettes de pain**, car cette action méprisante risque elle-aussi d'engendrer la pauvreté.

Attention : cette injonction est en vigueur même sur une petite quantité de miettes. [CH.180 §5] En revanche, l'interdit de **gaspiller** du pain ne s'applique que sur un volume supérieur à un *Kazaït* [olive] – 27 cm^3. Aussi, il est par ex. permis de jeter à l'eau une petite quantité de miettes.

[MB §10]

Il faut s'abstenir de **marcher sur des miettes de pain**, même sur un volume inférieur à un *Kazaït* - 27 cm³. Par contre, il n'y a pas d'interdit de **gaspillage** à jeter à l'eau des miettes d'un si petit volume.

1. Quant à réaliser une quelconque autre action méprisante sur une petite quantité de miettes, cela fait l'objet d'une discussion [Kaf haHaïm ch.180 §13]. Aussi, s'il est permis de jeter à l'eau des miettes de pain, il est néanmoins défendu de se laver les mains sur des miettes.

2. Les contemporains rapportent encore d'éviter de jeter directement des miettes de pain à la poubelle, mais de préférer les mettre d'abord dans un sachet plastique. Notons que ce procédé permettra même de jeter un volume de pain supérieur à un *Kazaït*[3]. [Vezot haBerakha fin du ch.2]

3. Si l'on associe plein de petites miettes pour former un volume supérieur à un *Kazaït*, il faudra appliquer à cet ensemble les restrictions du volume supérieur à un *Kazaït*. [MB §10, Birkei Yossef au nom de rav Avraham Galanti]

4. Toutes les restrictions spécifiques au pain sont aussi en vigueur sur les *Pat béKisnin* – les gâteaux à base de farine cuits au four. [Cf. ch.171 Piskei Teshouvot §2, à partir du Chou-Ar §4 '*Glouskaot*']

5. A partir du moment où le pain pourrit et devient impropre à la consommation, l'on n'est plus imposé par les mesures citées. [Piskei Tesh. p.563]

6. Si l'on fait le *Maïm A'haronim* à table, en versant l'eau dans un ustensile, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas à proximité de morceau de pain d'un volume supérieur à un *Kazaït*, de peur que de l'eau coule dessus par inadvertance et le rende impropre à la consommation. [ch.180 §1 et MB §9]

Aussi, l'on fera bien de débarrasser la table avant le *Birkat haMazon*. D'autant plus qu'il est toujours bien d'honorer le *Birkat haMazon* en le disant devant une table propre [Kaf haHaïm §11 au nom du Levoush], en laissant toutefois les miettes rassemblées à table, comme nous l'apprendrons.

3-Le *Vezot haBerakha* fin du ch.2 rapporte au nom de Rav M. Elyahou zatsal une mesure supplémentaire d'envelopper ensuite ce sachet dans un papier.

1. Demain, nous observerons **le jeûne du 10 Tevet**. Cette date marque le début du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, roi de Babylonie, à l'époque du 1er *Beit haMikdash*, qui aboutit l'année suivante à la 1ère brèche dans la muraille de Jérusalem le 17 Tamouz –ou plus précisément, le 9–, puis à la destruction du *Beit haMikdash* le 9 Av.

2. Outre l'interdit de manger durant cette journée, le *Mishna Beroura* [Biour halakha ch.551 §2] préconise de s'abstenir de toute réjouissance, et d'appliquer quelques restrictions d'usage pendant les 9 jours de Av qui procurent une grande joie. Notamment, conclure une grosse affaire, commencer des grands travaux réjouissants.

3. Le jeûne débute à l'aube, soit 1h12 avant le lever du soleil, et se termine à la tombée de la nuit, 18 min. après le coucher du soleil.

4. Une femme enceinte de plus de 3 mois ou qui allaite est exemptée du jeûne. Certaines ont l'habitude de jeûner malgré tout. Elles devront veiller à ne risquer aucune complication. Une femme qui vient de tomber enceinte qui craint la moindre complication ne jeûnera pas.

5. Un malade est exempté de jeûner, même s'il n'encourt aucun risque. Il veillera cependant à manger discrètement. Idem pour un vieillard. De même, si le malade a guéri, mais craint une rechute à cause du jeûne, il pourra manger. Celui qui a le droit de manger pendant le jeûne se contentera de manger le nécessaire pour se maintenir en bonne santé, mais ne consommera pas de repas copieux et savoureux.

6. Un enfant est exempté de jeûner, tant qu'il n'est pas Bar Mitsva. S'il est en âge de comprendre la signification du deuil de Jérusalem, il devra lui aussi s'abstenir de consommer des confiseries.

7. Un homme en bonne santé qui doit avaler un médicament pendant le jeûne pourra l'absorber sans eau. On évitera dans la mesure du possible d'absorber un comprimé ou sirop qui a un goût agréable.

8. Il est permis de se laver ou de se parfumer. Par contre, il est interdit de se brosser les dents ou de mâcher un chewing-gum.

Comment préparer la table au Birkat haMazon ?

1. Dans la *Haftara* de *Vayéra,* nous lisions l'histoire du Prophète Elisha qui secourut la veuve d'Ovadia, oppressée par des créanciers qui menaçaient de prendre en esclaves ses 2 enfants [Melakhim II ch.4]. Avant de la bénir, Elisha lui demanda de faire état de ce qu'elle possédait. Or, la misérable n'avait qu'une petite fiole d'huile. Elisha la somma alors d'aller emprunter un maximum d'ustensiles de ses voisines, qu'elle remplirait à partir de la fiole débordante, bénie par le Prophète. La veuve agit ainsi, et mérita de régler ses dettes et vécut avec le reste de l'huile.

Nos Maîtres déduisent de là qu'**une *Berakha* doit nécessairement s'appliquer sur quelque chose**, même sur un petit reste qui devient abondant grâce à la *Berakha.*

2. Dans le *Birkat haMazon*, nous remercions et glorifions Hashem de nous avoir nourris et entretenus jusque-là, et méritons ainsi qu'Hashem continue à combler nos besoins. Aussi, selon le principe appris, il faut nécessairement **laisser des miettes ou restes de pain ou de repas devant soi au moment du *Birkat haMazon***. [MB Ch.180 §1] Comme l'écrit le *Choul'han Aroukh* [§2], cette conduite est indispensable pour mériter de voir la *Berakha* d'Hashem faire proliférer nos biens !

D'autant plus que c'est là l'honneur de la *Berakha* de palper concrètement le bienfait sur lequel on remercie Hashem [MB Ibid. au nom du Levoush], à l'instar de celui qui reçoit un cadeau et remercie le donateur avec enthousiasme, en utilisant avec plaisir l'objet offert devant lui.

Le *Kaf haHaïm* [§4] quant à lui cite le Zohar qui fustige celui qui prononce une *Berakha* « **en vain** – sur une table vaine, où il ne reste plus de nourriture » !

3. Dans une réception où les convives mangent à plusieurs tables, il faut veiller à laisser des restes de pain sur chaque table à laquelle on dit le *Birkat haMazon.* [Kaf haHaïm §2]

Quelle **quantité de pain** faut-il laisser à la table lors du *Birkat haMazon* ?

1. Pour la **quantité minimale**, le *Shaar haTsioun* [§3] rapporte de laisser un morceau conséquent, capable d'apaiser un pauvre affamé.

Les contemporains précisent toutefois que cette taille de pain n'est en vigueur que si l'on réutilise le reste du pain à un autre repas[4]. Mais si l'on mange par ex. un sandwich à l'extérieur de chez soi, et que l'on jettera de toute façon les restes, on se contentera de laisser quelques miettes un peu épaisses. Par contre, on ne se contentera pas de petites 'poussières' de pain. [Cf. MB Dirshou §2 au nom de rav Elyashiv zatsal]

2. Le *Kaf haHaïm* [§3] rapporte au nom des Kabbalistes de laisser a priori **tous les restes de pain et de plats** à table, et même les épluchures ou os. Toutefois, nous citions le *Levoush* qui préconise de dire le *Birkat haMazon* sur une table propre. Aussi, l'on pourra accomplir l'instruction du *Kaf haHaïm* [KH §3] en rassemblant proprement toutes les miettes et restes dans un coin de la table.

3. Le *Shlah haKadosh* stipule aussi de laisser a priori la salière à table. [KH §3]

4. Certains couvrent les restes de pain avant le *Birkat haMazon* [Baer Heitev au nom de Shoul'han shel Arba]. Cet usage est cependant très contesté, car c'est là l'honneur du pain que l'on dise le *Birkat haMazon* devant lui, afin qu'Hashem fasse proliférer Ses bienfaits par son intermédiaire. [KH §16]

5. Si l'on a fini tout le pain de la table, il sera bien d'apporter un autre bout de pain. Mais **attention** : l'on n'apportera pas un pain entier si l'on ne s'apprête pas à en manger, afin de nous distinguer d'un rituel païen consistant à dresser la table après le repas en l'honneur d'une idole [chou-ar §2].

En revanche, s'il reste depuis le repas un pain entier sur la table, l'on pourra sans problème le laisser au moment du *Birkat haMazon*. [MB §5]

4-D'autant plus que cette quantité était surtout requise à l'époque, où les pauvres tapaient aux portes pour réclamer un bout de pain vital – Vezot haBerakha ch.15 §1.6

1. On a l'usage de retirer les couteaux de la table avant de dire le *Birkat haMazon* [Chou-Ar §5]. Le *Beit Yossef* cite 2 raisons. D'abord, parce qu'à notre époque où nous n'avons plus de *Beit haMikdash,* notre table est comparée au *Mizbéa'h* –l'autel–, car elle expie nos fautes et rallonge nos jours lorsque l'on parle de Torah à table et que l'on donne de notre pain aux pauvres. Or, la Torah défend de construire le *Mizbéa'h* avec des outils en fer. Mais aussi, à cause de l'anecdote d'un *Tsadik* qui récita le *Birkat haMazon* avec une grande ferveur, et lorsqu'il arriva à la *Berakha* de *Boném Yeroushalaïm* –reconstruis Jérusalem, sa peine devint si grande qu'il se tua. [Cf. Kaf haHaïm §15 qui rapporte d'autres raisons.]

2. L'usage est de laisser les couteaux à table à Shabbat. Notons tout de même que le *Kaf haHaïm* [Ibid.] déduit des écrits du Ari za'l de retirer le couteau même à Shabbat.

Interruption à la fin du repas - ch.179

Ce titre doit sûrement faire froncer les sourcils de nos lecteurs assidus, qui se souviennent avoir étudié récemment un sujet similaire… Et pour cause ! En début Tamouz puis en Eloul, nous étudions longuement le ch.178 portant sur les lois d'interruption **pendant** le repas. [*L'ami qui me demande de lui descendre un outil au milieu d'un bol de Corn Flakes… Vous vous souvenez ?*]

Notre étude actuelle va à présent porter sur les lois d'interruption des *Berakhot* **à la fin** du repas. Succinctement, une *Berakha* prononcée sur un élément dispense tous les aliments de même *Berakha* que l'on consomme **dans la même lancée**. Or, depuis le moment où l'on se prépare à dire le *Birkat haMazon*, ou depuis que l'on fait le *Maïm A'haronim,* on interrompt l'effet des *Berakhot* du début du repas, et il est dès lors défendu de continuer à manger sans *Berakha.* Et peut-être même, il devient tout bonnement défendu de continuer à manger, même si l'on disait les *Berakhot*, comme nous l'expliquerons.

Introduisions les lois d'interruption à la fin du repas en reprenant une question traitée en Shevat dernier, qui nous permettra d'exposer les principes de base : **lorsque l'on dit une *Berakha* sur un fruit, dispense-t-on automatiquement les autres fruits de même niveau de *Berakha* ?**

Théoriquement, tout n'est qu'une question d'intention[5]. Soit : si au moment de la *Berakha,* l'on prévoit de manger d'autres fruits, la *Berakha* prononcée les en dispense. Et si l'on prévoit expressément de ne pas en manger d'autres, la *Berakha* ne les dispense plus.

La grande question se pose dans les cas intermédiaires, lorsque l'on n'a aucune intention explicite – ni d'acquitter, ni de ne pas acquitter. La *Halakha* considèrera plusieurs paramètres pour définir l'intention tacite. Ces axiomes sont éparpillés tout au long des lois de *Berakhot.* Notamment :

a. Manger excite l'appétit. [M-B CH.179 §9] A partir du moment où l'on commence à manger, l'instinct se réveille et nous pousse à manger davantage. Cette réalité nous permet de poser que lorsque l'on dit une *Berakha* sur un aliment, on prévoit inconsciemment d'en manger d'autres, et pensons tacitement à les dispenser de *Berakha* [en considérant les lois de priorité que nous apprendrons au ch. 211].

b. Par contre, on n'a **aucune intention de dispenser un aliment qui n'est pas à notre disposition**. [CH.177 §5] Aussi, si l'on dit *haEts* sur une pomme, et qu'un étranger nous apporte une autre pomme de l'extérieur, il faudra redire la *Berakha* de *haEts* sur ce nouveau fruit.

c. Le Rama [IBID.] évoque l'exception de celui qui mange un repas **à base de pain**, qui a une intention tacite de **dispenser tout ce que l'on pourrait lui apporter**, même de l'extérieur. Mais le *Aroukh haShoulhan* §9 précise que cette instruction n'est plus en vigueur selon nos mœurs, où il n'arrive **jamais** qu'un voisin nous apporte à manger.

À suivre…

5- Ou presque… car il faut aussi considérer les lois de priorité des *Berakhot*, que nous développerons au ch.211. Mais laissons pour l'instant ce sujet complexe de côté !

d. La propriété. Réouven mange devant moi un fruit, et me donne à goûter un bout, sans m'inviter à partager son en-cas. Si au moment de ma *Berakha*, je ne pense pas explicitement à dispenser de *Berakha* les éventuels autres bouts qu'il pourrait me donner, je devrais dire de nouveau la *Berakha* sur cet aliment lorsqu'il m'en reproposera, car on interprète alors **l'intention tacite comme une intention explicite de limiter la *Berakha* à ce bout**. [CH.174 §5]

e. L'acte qui témoigne de l'intention de ne pas manger plus. Le Taz enseigne : Réouven envoie son serviteur acheter un pain. Après l'avoir mangé, Réouven a encore faim et renvoie son serviteur lui acheter un 2e pain, Réouven devra redire la *Berakha* de *haMotsi* sur ce nouveau pain, car le fait de ne pas avoir acheté dès le début 2 pains prouve qu'il n'avait aucune intention de le manger. [MB CH.174 §18] Les contemporains précisent que cette loi ne sera pas la même pour celui qui mange au restaurant, et commence par commander un plat; s'il commande ensuite un 2e plat, il n'aura pas besoin de redire la *Berakha.* En effet, s'il n'a pas commandé d'office c'est qu'il n'était pas sûr d'avoir suffisamment faim pour commander (et payer !) un second plat.

f. L'invité. Comme nous le rapportions, l'intention tacite de l'invité est d'acquitter tout ce qu'on lui proposera de manger, même lorsque les lois des *Berakhot* requièrent en temps normal de penser explicitement à acquitter tel ou tel aliment. [BIOUR HALAKHA CH.211 §5] Attention: **un homme peut parfois avoir un statut d'invité chez soi**, si sa 'patronne de maison' gère toute seule la préparation des plats et leur service, sans que le mari ne sache ce qu'on va lui servir. [IBID. CH.179 §2]

g. L'intention de mettre fin au repas – qui est le sujet développé dans notre ch.179. Outre l'intention de ne pas dispenser de *Berakha* un certain aliment, **il est aussi possible d'interrompre l'effet de la *Berakha* prononcée** en décidant d'arrêter de manger, comme nous l'apprendrons.

1. A partir du moment où l'on fait le *Maïm A'haronim*, l'on ne pourra plus continuer à manger du repas [Chou-Ar. ch.179 §1], pour 2 raisons :

- parce que l'on manifeste ainsi notre **intention de mettre un terme au repas**, et l'effet des *Berakhot* prononcées s'interrompt.
- parce que le *Maïm A'haronim* est un acte de préparation au *Birkat haMazon*, et qu'il ne faut pas repousser la réalisation d'une *Mitsva* lorsqu'elle se présente à nous. [MB §2]

Constatons que, selon cette 2e raison, il sera défendu de manger même si l'on redisait auparavant la *Berakha* sur l'aliment [MB §1]. Rappelons d'ailleurs qu'il faut même s'abstenir de parler après le *Maïm A'haronim*, et même sur un sujet de Torah. [Cf. Ven. 6 Tevet]

2. Quant à celui qui exprime uniquement son souhait de dire le *Birkat haMazon*, mais ne fait pas encore le *Maïm A'haronim*, cette déclaration interrompt partiellement le repas, comme suit :

- S'il veut **boire** uniquement, il devra **redire la *Berakha*** auparavant.
- Mais s'il veut **manger** de nouveau, ça se complique… Selon le Rosh, il faudra là aussi redire la *Berakha* auparavant, comme pour la boisson. Mais Rabeinou Yona et le Ran [Chou-Ar. §1] pensent que l'on pourra reprendre la consommation sans *Berakha*. Et le *Mishna Beroura* [§9] d'expliquer que, tacitement, l'on ne conclut jamais fermement de s'arrêter de manger. [Constatez de vous-même que l'on est capable de grignoter même lorsque l'on n'a pas faim, mais l'on n'est pas tenté de boire si l'on n'a pas soif.] Aussi, l'effet des *Berakhot* **des aliments** ne s'interrompt pas si l'on exprime son souhait de dire le *Birkat haMazon*.

Concrètement, cette loi n'est pas tranchée, et il faut a priori contourner le problème ! [MB §9] Aussi, l'on commencera par dire le *Birkat haMazon,* et ensuite, l'on redira les *Berakhot* d'avant et d'après consommation. Nous rapporterons plus tard d'autres moyens de contourner le problème en cas de nécessité.



Commençons par mettre en pratique les notions apprises hier.

1. Après avoir bu de l'eau ou toute autre boisson, je déclare mon intention de dire la *Berakha* d'après consommation [*Boré Nefashot*]. Après coup, je souhaite boire de nouveau quelques gorgées. Je dois **redire la *Berakha* de *Shéhakol*** auparavant, car **prévoir de dire la *Berakha A'harona* interrompt l'effet de ma 1ère *Berakha***. [MB ch.179 §4]

2. Même situation **avec de la nourriture** : je mange une mangue, puis j'exprime mon intention de dire *Boré Nefashot*, et débarrasse même l'assiette dans laquelle j'ai mangé [Cf. Chou-Ar. §1 et MB §7]. Si je traîne un peu avant de dire la *Berakha,* puis, en ouvrant le frigo, je suis tenté de manger une prune, les décisionnaires discutent sur mon droit à manger sans redire la *Berakha* auparavant. Puisque **cette controverse n'est pas tranchée, je devrai m'abstenir de manger ce bout de mangue**.

3. Attention : une simple **intention** de dire la *Berakha A'harona* **ne suffit pas** pour interrompre l'effet de la *Berakha*. Il faut nécessairement **exprimer** son souhait de mettre un terme à sa consommation.

Ajoutons encore que, selon Rav Elyashiv zatsal, nos déclarations et décisions ne sont plus aussi formelles et tranchantes qu'elles l'étaient à l'époque. Aussi, l'intention de dire la *Berakha A'harona* n'interrompt l'effet de la *Berakha* que si l'on exprime de manière **déterminée** notre volonté de nous arrêter de manger. [Cf. Vezot haBerakha ch.20 §6 p.189, & Shaarei Berakha p.276 note 57]

5. Nous avons évoqué 2 facteurs qui interrompent les *Berakhot* du repas : si l'on invite les convives à dire le *Birkat haMazon*, et si l'on fait le *Maïm A'haronim*. Comme nous l'expliquions, il est grave de s'interrompre après le *Maïm A'haronim* car une fois cette *Mitsva* effectuée, il est impératif de débuter rapidement le *Birkat haMazon*, et défendu de parler ou de manger même si l'on prononçait une *Berakha* auparavant.

Le *Choul'han Aroukh* [§3] évoque un autre facteur qui interrompt tout aussi strictement le repas : servir le verre de vin sur lequel on dit le *Birkat haMazon*. Nous approfondirons ces lois au prochain numéro.



1. Le statut de l'invité. De manière générale, pour toutes les lois des *Berakhot* qui sont établies selon les intentions, l'invité aura un statut différent, du fait qu'il ne décide pas du déroulement du repas.

Pour notre propos, le *Choul'han Aroukh* [§2] rapporte que l'intention ou la déclaration de l'invité de terminer le repas en disant le *Birkat haMazon* n'interrompt pas l'effet des *Berakhot* si le maître de maison prévoit de sortir un autre plat. [A l'exception du cas où l'invité a une **intention explicite** de ne plus manger même si l'hôte prévoit de continuer.]

Plus encore : si l'invité fait le *Maïm A'haronim* parce qu'il pense que le repas arrive à sa fin, et réalise après coup que l'hôte prévoit de continuer le repas, plusieurs pensent qu'il pourra reprendre la consommation sans redire de *Berakha*. [Kaf haHaïm §9, tandis que le Biour Halakha rapporte une discussion]

2. Je fus personnellement confronté à cette situation lors d'un mariage, il y une vingtaine d'années. Vers la fin du repas, on invita les convives à venir avec leur chaise s'asseoir devant la table d'honneur. Pensant que l'on se préparait au *Birkat haMazon*, j'allai auparavant faire le *Maïm A'haronim*. Mais voilà qu'en fait, l'on ne prévoyait pas de faire le *Birkat haMazon* immédiatement, mais plutôt, de chanter et mettre un peu d'ambiance. Ne connaissant pas cette *Halakha*, je patientai en silence jusqu'au *Birkat haMazon* pendant près d'une demi-heure !

Concrètement, il semble qu'il m'était aisément permis de parler. En effet, même s'il y a éventuellement lieu de craindre l'avis qui considère que le *Maïm A'haronim* de l'invité interrompt sa *Berakha* [Ibid. dans le Biour Halakha], **la défense de parler après le *Maïm A'haronim* provient du fait que l'on est dès lors imposé de la *Mitsva* du *Birkat haMazon.*** Or, l'invité n'est pas maître à bord pour décider du moment où son hôte veut mettre un terme au repas !

Question : Méïr déguste les délicieux plats du Shabbat, préparés avec enthousiasme par sa très chère. Après une série de salades somptueuses, un saumon en sauce marocaine, puis un pâté de foie poivré à l'orange, Méïr s'estime à bout, et suggère de dire le *Birkat haMazon.* Mais voilà que Mme cordon-bleu lui rappelle qu'elle a prévu encore un petit couscous-boulettes… Méïr s'apprête donc à ouvrir un cran supplémentaire de sa ceinture, mais se pose toutefois une question pertinente… Il se souvient en effet que le Dim. 15 Tevet, il découvrait dans son mensuel de Torah préféré que la déclaration de dire le *Birkat haMazon* l'empêche désormais de continuer à manger, afin de contourner une discussion entre le *Rosh* et le *Ran* ! Comment Méïr peut-il faire pour éviter de froisser sa femme dévouée ?

Réponse : Méïr pourra manger sans *Berakha*, pour plusieurs raisons.

Explications :

a. Selon Rav Elyashiv zatsal, une simple déclaration n'est plus considérée à notre époque comme une interruption. [Cf. Lun. 16 Tevet]

b. Les décisionnaires [Eshel Avraham Boutshatsh – Cf. MB Dirshou] comparent ce cas à celui de l'hôte, du fait que le mari est en quelque sorte l'invité de sa femme qui a préparé les plats et a prévu le déroulement du repas.

c. Certains prétendent encore qu'une déclaration faite par erreur n'est pas à considérer [Aroukh haShoul'han §6]. Mais le *Hayé Adam* [ch.59 §8] réfute grandiosement cette preuve : les *Tossafot* [Berakhot 42a] enseignent que le soir de Pessa'h, si l'on oublie de manger l'*Afikoman* et que l'on invite les convives à dire le *Birkat haMazon*, si l'on réalise l'omission tout de suite, l'on pourra manger cette galette sans redire de *Berakha*, **parce qu'à Pessa'h, nous sommes tous invités à la table du grand Roi** – qui ne prévoit pas d'achever le repas tant que l'on ne mange pas l'*Afikoman*. Et de déduire que, si ce n'était le grand Hôte qui prévoit le déroulement du repas, **le fait de déclarer même par erreur la fin du repas interrompt malgré nous l'effet de la *Berakha* !**

1. Si un invité dit 'par erreur' la *Berakha* d'après consommation – parce qu'il pensait que le repas était fini–, si l'hôte lui sort ensuite un nouveau plat, il devra redire la *Berakha* d'avant consommation, **parce que la *Berakha A'harona* interrompt toujours l'effet des *Berakhot* prononcées**. [Cf. Chou-Ar ch.190 §2 dans Biour Halakha]

2. Question : Dan mange chez lui un bol de corn flakes. Il souhaite théoriquement se resservir, mais l'heure de son rendez-vous chez le médecin approche. Il s'apprête donc à dire *Boré Nefashot* [la *Berakha* d'après consommation]. Mais voilà qu'il reçoit un message qui lui annonce que son rendez-vous a été différé ! Peut-il se resservir des corn flakes sans redire de *Berakha* ?

Réponse : si Dan a déclaré à voix haute qu'il s'apprête à dire *Boré Nefashot,* il devra redire la *Berakha* d'avant consommation pour reprendre son repas.

Explication : comme nous le rapportions hier [en c.] au nom du *Hayé Adam*, **exprimer son souhait de mettre fin à sa consommation, même par erreur, interrompt l'effet des *Berakhot***.

3. Question : Dans une *Brit Mila* ou mariage, après que l'on dit la *Berakha* sur le verre de vin, l'usage est de faire passer ce vin dans l'assemblée et d'en goûter un peu. Ceux qui parviennent à goûter de ce verre de vin doivent-ils dire auparavant la *Berakha* de *haGuefen* ?

Réponse : Ils doivent redire la *Berakha*. Sauf s'ils ont eu une intention explicite de s'acquitter de la *Berakha*, et qu'ils ont veillé à ne pas parler depuis la fin de la *Berakha* jusqu'au moment où ils goûtent [Rama ch. 174 §5].

Explication : Il n'y a bien sûr pas assez de vin dans ce verre pour tout le monde ! Aussi, l'intention tacite est de ne pas s'acquitter de la *Berakha* de *haGuefen* prononcée par le rav, sauf si l'on a une intention explicite, et que l'on veille à ne pas s'interrompre.



1. Question : un technicien (juif) vient à la maison réparer un appareil électroménager. Par correction, je lui propose un verre de boisson qu'il boit en disant la *Berakha* avant. Quelques minutes après, je lui sers un autre verre. S'il n'a pas encore dit la *Berakha* d'après consommation, peut-il boire ce 2e verre sans redire la *Berakha* ?

Réponse : Il devra redire la *Berakha*, sauf s'il avait une intention explicite de dispenser tous les éventuels verres qu'on lui tendrait.

Explication : Le *Choul'han Aroukh* [CH.179 §4] enseigne qu'une personne qui n'est que 'de passage' à la maison, à qui on sert à manger ou boire par correction uniquement, **pense tacitement à ne boire que ce qu'on lui tend concrètement**.

Précisons que si les mœurs du pays sont de resservir avec largesse un tel 'invité', son intention tacite sera alors d'acquitter toutes les éventuelles boissons.

2. Et quelques conseils-santé pour conclure ce chapitre 179…

- Pour atténuer la mauvaise haleine, il est bon de manger un peu de sel après le repas, et de boire de l'eau après avoir bu d'autres boissons. Les décisionnaires précisent qu'à notre époque, l'on ne veille plus tellement à suivre ces instructions, d'abord, parce que l'on rajoute déjà du sel dans nos plats et/ou pain, mais aussi, parce que beaucoup de principes de santé antiques ont changé.
- Lorsque l'on se sert du sel avec les doigts, il faut, pour des raisons mystiques, veiller à ne le prendre qu'avec les 2 derniers doigts de la main – l'annulaire et/ou l'auriculaire. Le *Choul'han Aroukh* cite en effet de graves dangers auxquels s'expose celui qui saisirait le sel avec chacun des autres doigts – protection des enfants, pauvreté, etc.

3. Si l'on goûte du sel ou de l'eau par souci de santé uniquement, mais que l'on n'en tire concrètement aucun profit, l'on ne prononcera aucune *Berkaha* dessus, même si on les goûte après le *Birkat haMazon*.



Les doutes dans les lois de Berakhot

1. Tout au long de l'étude des lois des *Berakhot,* nous rencontrons souvent des controverses qui ne sont pas tranchées. La conduite à adopter dans ces situations s'avère alors un vrai tracas … En effet, s'il est défendu de consommer un aliment sans prononcer de *Berakha*, il est **d'autant plus grave de dire une *Berakha* alors que l'on n'en est pas imposé** ! Le 3e des 10 commandements défend de prononcer le nom d'Hashem en vain. Selon le *Choul'han Aroukh* [CH.215 §4], **on transgresse ce grave interdit lorsque l'on prononce une *Berakha* en vain**. Le *Mishna Beroura* quant à lui se fonde sur l'avis des *Tossafot,* qui considère que la *Berakha* prononcée en vain n'est interdite que ***Dérabanan*** –d'ordre rabbinique– car, du point de vue de la Torah, une *Berakha* dite même dans une mauvaise circonstance reste tout de même une louange à Hashem, et ne relève pas du mépris ou du manque de vénération.

2. Quelle conduite adopter alors en cas de doute, lorsque l'on est confronté à une discussion qui n'est pas résolue ?

De manière générale, l'on essaiera toujours de contourner les problèmes plutôt que de les affronter, c.-à-d. trouver des astuces pour se dispenser autrement du devoir, plutôt que de risquer manger sans *Berakha,* ou prononcer une *Berakha* en vain.

Mais lorsque l'on ne parvient pas à contourner le problème, le *Choul'han Aroukh* [CH.209 §3] permet dans le doute de manger sans *Berakha*. En effet le devoir de dire une *Berakha* n'est que *Dérabanan* –d'ordre rabbinique– et en cas de doute, nos Maîtres ont levé l'obligation.

En revanche, les *Berakhot* qui sont *Déoraïta* –exigées par la Torah– devront être récitées une 2e fois. Le *Choul'han Aroukh* n'évoque dans cette catégorie que le *Birkat haMazon* –après le pain–, tandis que les décisionnaires ashkénazes incluent aussi la *Berakha* de *Me'ein Shalosh* – récitée après avoir mangé des gâteaux ou des 7 fruits d'Israël.

Évoquons quelques astuces à faire lorsque l'on ne se souvient plus si l'on a prononcé la *Berakha* sur un aliment.

a. La solution la plus simple est de trouver une tierce personne qui n'a pas prononcé cette *Berakha* et de lui demander de nous acquitter.

b. Dans certaines circonstances, la *Berakha* que l'on a dit sur un aliment ne dispense pas un autre aliment de même *Berakha*. Notamment, les règles de priorité [CH.211] des *Berakhot* dictent que si l'on dit la *Berakha* de *Boré Peri haEts* sur un simple fruit, l'on ne dispense pas de *Berakha* les 7 fruits d'Israël –olive, raisin, figue, datte, grenade. Aussi, si l'on a un doute si l'on a dit la *Berakha* de *haEts*, l'on pourra essayer de trouver une olive ou une datte pour redire *haEts* dessus, et dispenser le premier fruit. [L'on pourra encore chercher un fruit que l'on aime particulièrement et procéder ainsi ; il n'est cependant pas de notre propos d'exposer ici les lois des priorités.]

c. Les différentes *Berakhot* que l'on prononce sont hiérarchisées, allant de la *Berakha* générale de *Shéakol Nihya Bidevaro –car tout a été créé par sa parole–* jusqu'aux *Berakhot* précises de *haGuefen* sur le vin, et *haMotsi* sur le pain, en passant par les *Berakhot* de *haAdama*, *haEts,* et *Mezonot* sur les fruits de la terre, de l'arbre, et les gâteaux. Lorsque l'on a un doute sur une *Berakha* spécifique, l'on peut a posteriori prendre un aliment de *Berakha* moins spécifique –un bonbon ou chocolat *Shéhakol*– et penser à acquitter même un fruit ou un gâteau.

d. Nous apprenions en Eloul que le fait de sortir de chez soi au milieu du repas pour aller dans un lieu de passage public interrompt l'effet de la *Berakha*. Bien qu'en temps normal, il soit défendu de provoquer la récitation de *Berakhot* pour rien, on pourra en cas de doute sortir quelques instants puis revenir dire la *Berakha*. Cette astuce requiert toutefois de maîtriser les lois des interruptions pendant le repas, car elle n'est pas toujours réalisable, comme par ex. si l'on mange du pain.

e. Le *Guinat Veradim* écrit que, lorsqu'on n'a pas d'autre choix, on dira au moins la *Berakha* par la pensée, sans l'exprimer avec la bouche.

Tefila des femmes

On nous a récemment demandé **si les femmes ont le devoir de prier**, comme les hommes. Or, le thème de la *Tefila*, en *Halakha* et en *Moussar*, faisait l'objet d'une longue étude suivie en 5777. Pour l'intérêt de tous, nous avons estimé qu'il serait bien de rappeler quelques principes !

Ouvrons le sujet avec une question élémentaire. Certes, les hommes ont le devoir de prier 3 fois par jour. Mais **cette *Mitsva* est-elle enjointe par la Torah, ou par ordre rabbinique ?** Ce sujet fait l'objet d'une grande controverse qui aura de nombreuses conséquences, et notamment, sur le devoir de *Tefila* pour les femmes.

Dans maints endroits, la Torah nous ordonne de '**servir Hashem**'. Nous disons par ex. dans la 2e *Parasha* du *Shema* :

וְהָיָה אִם שָׁמֹעַ תִּשְׁמְעוּ אֶל מִצְוֹתַי אֲשֶׁר אָנֹכִי מְצַוֶּה אֶתְכֶם הַיּוֹם לְאַהֲבָה אֶת ה' אֱ-לֹהֵיכֶם **וּלְעָבְדוֹ בְּכָל לְבַבְכֶם** וּבְכָל נַפְשְׁכֶם

*Et si vous vous pliez aux commandements que Je vous ordonne aujourd'hui, pour aimer Hashem votre D-ieu, et **Le servir de tout votre cœur** et de toute votre âme.* [Devarim 11:13]

De prime abord, servir Hashem signifie accomplir Ses *Mitsvot*, et particulièrement par les sacrifices au *Beit haMikdash*. Nos Maîtres expliquent cependant que cette interprétation n'est pas exacte. La *Guemara* [Taanit 2a] déduit en effet de ce verset le devoir de prier Hashem pour la pluie, en justifiant : '*Quelle est la nature du 'service' **qui incombe au cœur** ?*' Et de répondre : '**la *Tefila* – prier Hashem !**' Comme le dit le verset suivant : '*Et je donnerai alors la pluie pour votre terre en son temps…*' Soit, Hashem nous promet de nous donner la pluie lorsque nous accomplirons, certes, les *Mitsvot* de la Torah, **mais aussi et surtout, lorsque nous veillerons quotidiennement à lui demander la pluie.**

Par extension, le principe est le même pour tous nos besoins quotidiens comme le dit d'ailleurs le verset [Shemot 23:25] : *Et vous servirez Hashem votre D-ieu, et Il bénira ton pain et tes eaux, et Je retirerai la maladie de ton sein.*

1. Selon le Rambam, partout où la Torah nous enjoint de servir Hashem, le devoir concret imposé est de **prier Hashem pour lui demander de combler nos besoins quotidiens**. Avant de rapporter l'avis opposé – qui estime que le devoir de *Tefila* n'est pas une *Mitsva* de la Torah–, parcourons des textes du Rambam qui nous permettront de définir exactement la *Mitsva* prescrite par la Torah, car ce sujet sera d'une importance capitale pour définir ensuite le devoir des femmes de prier.

2. Le Rambam [Tefila 1:1] enseigne que '*le devoir de prier quotidiennement* –de la Torah– ***n'implique pas un nombre de prières précis, ni même une formule de prière précise, ou une quelconque heure imposée***.'

Soit, les 3 prières que nous prions à 3 moments distincts de la journée ne sont imposées que par ordre rabbinique. Tandis que la *Mitsva* de la Torah proprement dite n'implique que de prier quotidiennement, à tout moment, comme l'enseigne le Rambam [§2] : *Chacun selon sa force et sa capacité se doit de rallonger et de détailler davantage ses prières quotidiennes,* ***en priant même autant de fois qu'il le veut*** *–d'une à plusieurs fois par jour– en priant en direction du Beit haMikdash.*

3. Même le contenu de la *Amida* –les 18 *Berakhot* que nous disons en nous tenant debout devant Hashem– a été rédigé par nos Maîtres. Tandis que la *Mitsva* stricte de la Torah n'impose que '*de prier en invoquant Hashem quotidiennement, en* ***Le louant et Le glorifiant****, puis en* ***implorant*** *Sa miséricorde de daigner combler nos besoins, et enfin,* ***en remerciant Hashem*** *sur les bontés dont Il nous a gratifiés jusque-là.*'

Soit, pour accomplir la *Mitsva* de la Torah, l'on n'est pas requis de réciter un texte précis. Il suffit de structurer sa prière en 3 parties : **louer**, **demander**, puis **remercier**. Bien sûr, prier Hashem consiste, dans son essence, à s'adresser au Roi des rois ; aussi, la *Mitsva* requiert d'exprimer ces prières dans un langage raffiné, soutenu, témoignant d'une grande révérence pour l'Être suprême que l'on implore. De cet axiome a découlé la *Mitsva* d'ordre rabbinique de dire 3 fois par jour le texte de la *Amida…*

A suivre…

1. Après avoir posé que la *Mitsva* de prier quotidiennement était initialement un rituel très libre –chacun selon sa formule, son heure, et même, sa fréquence–, le Rambam raconte d'où est né l'usage de prier 3 fois par jour, en prononçant le texte de la *Amida* :

« *Tel était l'usage* –initial– *depuis l'époque de Moshé, jusqu'à Ezra* – l'un des derniers Prophètes. *Mais à l'époque de Nabuchodonosor, les Bnei Israël se firent exiler, et perdirent leur capacité à prier chacun dans un hébreu raffiné, authentique* […] *jusqu'à manquer d'implorer ou de glorifier Hashem comme il se doit. Lorsque Ezra et son tribunal virent cette décadence, ils instaurèrent le rituel des 18 Berakhot, composé de 3 premières Berakhot dans lesquelles on loue Hashem, 3 dernières Berakhot dans lesquelles on Le remercie, et 12 Berakhot au milieu, qui comprennent l'essentiel des besoins personnels et collectifs.* […]

« *Ils instaurèrent aussi de prier un nombre de prières, en corrélation avec les Korbanot* – les sacrifices *; soit, 2 prières quotidiennes en parallèle avec les 2 sacrifices publics journaliers du matin et de l'après-midi, et une prière supplémentaire appelée Moussaf pour les jours saints, où l'on apportait au Beit haMikdash des sacrifices publics supplémentaires* […]

« De même, ils initièrent l'usage de prier une Tefila la nuit, en corrélation avec les graisses des Korbanot qui brûlaient durant toute la nuit sur l'autel. » Et d'ajouter que cette dernière *Tefila* de la nuit n'a initialement pas été décrétée comme une obligation, mais que les Bnei Israël au fil des générations ont adopté l'usage de la dire impérativement tous les jours.

2. Le Rambam [CH.1 §9] ajoute que nos Maîtres qui instaurèrent ces 3 prières journalières n'entravèrent toutefois pas à la *Mitsva* initiale de la Torah de prier chaque jour autant de fois que l'on veut. Aussi, il permet à qui le souhaite de prier plusieurs fois par jour la *Amida*, en veillant juste à ajouter à chaque fois une nouvelle requête singulière. Une telle prière est appelée une *Tefilat Nedava* – **volontaire**, en référence aux offrandes personnelles que chacun apportait à sa guise au *Beit haMikdash*.



Un petit point s'impose...

1. Selon le Rambam, prier quotidiennement est une Mitsva positive de la Torah, prescrite dans le verset : וּלְעָבְדוֹ בְּכָל לְבַבְכֶם - servir Hashem de tout son cœur.

2. Le minimum imposé par la Torah consiste à dire même une seule prière quotidienne, composée de 3 parties : faire l'éloge d'Hashem, puis Lui demander ses besoins personnels, et conclure par un remerciement pour les bontés accordées jusque-là. De même, la Mitsva de la Torah permet de prier à tout instant de la journée, et autant de fois qu'on le veut.

3. Prononcer une prière raffinée, structurée, dans un langage digne du Roi des rois à qui nous nous adressons, requiert des connaissances aigües des conduites du Maître du monde et de l'Hébreu. Au fil du temps, le commun des juifs perdit la capacité de prier convenablement. Aussi, Ezra et son Beit Din instaurèrent un texte fixe de Tefila - la Amida composée de 19 Berakhot. Ils instaurèrent aussi de dire cette prière 3 fois par jour.

1. Découvrons à présent l'avis du Ramban[6], selon lequel la *Mitsva* de prier quotidiennement n'est pas prescrite par la Torah.

Selon le Ramban, la *Mitsva* de la Torah de servir Hashem est une **injonction générale** qui n'implique pas d'action ponctuelle précise, mais plutôt, d'acquérir une conception juste sur notre rapport à entretenir avec Hashem. Soit, nous nous devons en toutes circonstances nous soumettre pleinement à Sa volonté, aux dépends de nos intérêts personnels. Tandis que le devoir de prier quotidiennement, même une seule prière, n'est qu'une *Mitsva Dérabanan* – d'ordre rabbinique.

2. Le Ramban ajoute qu'il existe tout de même un devoir de la Torah de prier dans certaines circonstances, lorsque l'on est confronté à un danger. Dans ces moments d'épreuve, le même devoir de se soumettre à Hashem implique, ponctuellement, d'implorer l'aide d'Hashem, et reconnaître ainsi que notre sauvetage ne dépend que de Lui.

6- Attention à ne pas confondre le Rambam – acrostiche de **Ra**bbi **M**oshé **be**n **Maïmon** appelé **Maïmonide**, et le Ramban - **Ra**bbi **M**oshé **be**n **Nahman** appelé **Nahmanide**.



1. Abordons à présent **la question du devoir de *Tefila* pour les femmes**. De manière générale, les femmes sont dispensées des *Mitsvot Assei shéhaZeman Grama* –**les *Mitsvot* positives ponctuelles**, c.-à-d. qui **dépendent du temps**, imposées à un moment précis de la journée, telles que le *Tsitsit* – que l'on est enjoint de ne porter qu'en journée. Ou encore, la *Mitsva* du *Loulav* – qui nous incombe à une date précise.

Par contre, les femmes doivent accomplir toutes les *Mitsvot* positives qui ne dépendent pas du temps – comme la *Mezouza*, ou le *Birkat haMazon*, qui ne nous incombent pas à une heure précise de la journée.

2. Concernant le devoir de prier, la *Mishna* de *Berakhot* [3:3] enseigne explicitement que **cette *Mitsva* incombe aussi aux femmes**. Avec toutefois une grande discussion quant au devoir précis de prier :
- selon le Rambam, le devoir des femmes de prier peut être réalisé par **une petite prière personnelle**, prononcée **à tout moment de la journée**.
- selon le Ramban, ce devoir implique de **prier 2 fois par jour** –le matin et l'après-midi– **toute la *Amida*** composée des 18 *Berakhot*.

3. ***Pour aller plus loin...*** En quoi la discussion entre le Rambam et le Ramban implique-t-elle des instructions si opposées ? Tout dépend de l'interprétation de la *Mishna* qui enjoint aux femmes de prier, qui prendra une consonance très différente si l'on pense que la *Mitsva* de prier quotidiennement est prescrite par la Torah. Soit :

- Selon le Rambam, **prier est une *Mitsva* de la Torah qui ne dépend pas du temps** – et incombe donc aux femmes. Si nos Maîtres ont par la suite transformé ce devoir en une *Mitsva* ponctuelle –dont les femmes sont dispensées–, ils n'ont néanmoins pas supprimé la *Mitsva* initiale de la Torah !
- Selon le Ramban, puisque prier quotidiennement est dans son essence un décret *Dérabanan*, et que la *Mishna* enseigne que les femmes en sont enjointes, il n'y a pas lieu de différencier leur devoir de celui des hommes, qui implique selon le décret strict de prier 2 prières – tandis qu'*Arvit*, la prière du soir, n'est qu'un usage non obligatoire. A suivre.

1. Après avoir exposé la discussion entre le Rambam et le Ramban, abordons la question de **l'avis à retenir** concrètement. Succinctement, les décisionnaires suggèrent aux femmes de prier 2 prières par jour – *Sha'hrit* et *Min'ha* – en disant la *Amida*.

Néanmoins, un usage antique prescrit aux femmes de se suffire d'une **petite prière personnelle quotidienne,** qu'elles réalisent amplement en disant les *Birkot haSha'har* – les bénédictions du matin.

2. *Pour aller plus loin...* Dans le monde de la *Halakha*, il arrive qu'une conclusion des décisionnaires ne s'accorde pas avec un usage en vigueur ; plutôt que d'essayer de refaire le monde, les décisionnaires essaieront alors de justifier l'usage 'illogique'. La question de la prière quotidienne pour les femmes en est un parfait exemple... Expliquons.

Le *Choul'han Aroukh* [CH.106] enseigne que les femmes ont le devoir de prier quotidiennement, ***car prier tous les jours est une Mitsva de la Torah qui ne dépend pas du temps*** – soit, comme le Rambam.

Cependant, une lecture méticuleuse du *Chou-Ar.* laisse entendre que son intention n'est pas de dispenser les femmes, mais au contraire, de leur imposer de prier, autant que les hommes[7]. C'est en fait le *Maguen Avraham* qui a proposé de 'modifier' l'intention du *Choul'han Aroukh* ; constatant que le commun des femmes de son époque ne priait pas, le rav proposa de justifier cette 'erreur' en expliquant que, selon le Rambam, les femmes n'ont pas été astreintes par le décret *Dérabanan* à prier le texte de la *Amida* 2 fois par jour.

Il s'avère que, même selon le Rambam, il n'est en réalité pas évident de dispenser les femmes de prier les 2 prières par jour. Considérez en plus l'avis de nombre de décisionnaires qui retiennent l'avis du Raban [CF. MISHNA BEROURA CH.106 §4], et il découlera qu'**une femme accomplira une belle *Mitsva* en s'efforçant de prier chaque jour *Sha'hrit* et *Min'ha* !**

7- Cf. *Peri Megadim*, intro des lois de *Tefila*. Selon cette lecture, le *Choul'han Aroukh* justifie uniquement que les femmes sont imposées de prier autant que les hommes, car, **dans son essence**, prier n'est pas une *Mitsva* ponctuelle.

1. Enfants à charge. Même ceux qui enjoignent aux femmes de prier les prières du matin et de l'après-midi, sont d'avis à **dispenser une mère au foyer qui doit s'occuper intensivement de ses enfants**.

En effet, la *Mitsva* de prier requiert de **faire abstraction de tout souci qui pourrait troubler la concentration**. Théoriquement, une personne préoccupée, qui ne parvient pas à se concentrer devrait être dispensée de prier. Même si, concrètement, le *Choul'han Aroukh* [CH.98 §2] refuse de l'en exempter, de peur que l'on ne cesse complètement de prier, cet axiome refait surface pour exempter la femme qui a des enfants à charge ; considérant en plus l'avis qui dispense la femme des 2 prières journalières, les décisionnaires préconisent qu'une telle maman peut se suffire d'une petite prière personnelle, comme ci-après. [ISHEI ISRAËL CH.7 §7]

2. Différents textes de prière. Selon la Torah, une prière doit être composée de 3 parties : une louange, une demande, et un remerciement. De ce fait, même une femme qui ne peut pas prier chaque jour *Sha'hrit* et *Min'ha* veillera à prier une prière qui comprend ces 3 composantes.

Selon la loi stricte, elle peut prier dans sa langue natale, en s'adressant à Hashem, même si elle ne mentionne pas Son nom, mais par ex. '*Ribono Shel Olam*' –Maître du monde–. Elle doit néanmoins veiller à s'exprimer dans un langage juste, raffiné, structuré, avec au moins autant de révérence que si elle s'adressait à un roi humain. Cette opération étant relativement difficile, l'on fera mieux de prier en disant un texte composé par nos Maîtres.

Aussi, la femme qui ne peut pas prier au moins une fois par jour la *Amida* s'efforcera de dire au moins les *Birkot haSha'har* ou les *Birkot haTorah*, car ces textes comprennent ces 3 composantes. L'on peut aussi s'acquitter du devoir de prier par les *Berakhot* du *Shéma* de la prière du matin [qu'une femme peut dire indépendamment, même si elle ne continue pas ensuite la *Amida*]. Les décisionnaires rapportent encore qu'une femme s'acquitte du devoir de prier en disant le *Birkat haMazon*.

1. Dire *Bli Neder.* De manière générale, si l'on accomplit une bonne conduite 3 fois successivement, cela nous engage à l'accomplir tout le temps, en vertu des lois des *Nedarim* – les vœux. Or, transgresser un vœu c'est enfreindre un grave interdit ; en l'occurrence, lorsque l'on veut mettre en application une quelconque bonne conduite, il est important de préciser qu'on la réalise ***Bli Neder*** – **sans engagement permanent**.

Aussi, une femme qui veut prier quotidiennement fera bien d'expliciter qu'elle accomplit cette *Mitsva* '***Bli Neder***'. Si elle a omis de le dire avant de reproduire cet usage, et qu'elle constate après coup que la réalisation de cette belle *Mitsva* est difficile, elle devra se concerter avec un rav pour qu'il fasse la *Hatarat Nedarim* – l'annulation des vœux.

2. Moussaf. Aux jours de fêtes et de *Rosh Hodesh*, la Torah nous enjoint d'apporter des sacrifices particuliers, appelés les *Moussafim*. A notre époque où nous n'avons plus, pour le moment, de *Beit haMikdash*, nos Maîtres ont instauré en ces occasions une prière supplémentaire, le *Moussaf*. Plusieurs décisionnaires pensent qu'une femme n'est pas enjointe de prier le *Moussaf*. [Cf. Mishna Beroura ch.106 §4]

Pour conclure...

1. Les femmes doivent prier quotidiennement. **A priori**, elles s'efforceront de prier les **2 prières de Sha'hrit et Min'ha** -du matin et de l'après-midi. Tandis que la prière d'Arvit - du soir - est facultative. Lorsqu'elle prie Sha'hrit, elle peut se contenter de dire uniquement la Amida. Le Mishna Beroura [ch.106 §4] conseille d'ajouter en plus le Shéma -au moins le premier paragraphe, jusqu'à ouviShea reikha- ainsi que la Berakha de Emet véYatsiv qui précède la Amida.[8]

2. Néanmoins, **l'usage** est de dispenser les femmes de ces prières, et de leur enjoindre uniquement **de prier une petite prière par jour, à tout moment de la journée.** Dans la mesure du possible, elles essaieront de dire au moins la Amida. Mais elles s'acquitteront aussi de ce devoir en disant même les Birkot haSha'har - les Berakhot du matin.

8- Il va sans dire qu'une femme qui veut prier *Sha'hrit* intégralement, depuis les *Birkot haSha'har* jusqu'au *Shema* et la *Amida*, sera digne de toutes les félicitations [Cf. M-B ch.70 §2]. Une séfarade s'abstiendra juste de prononcer le nom d'Hashem dans la *Berakha* de *ShéAssani Kirtsono* [Cf. Yalkout Yossef Ibid., cf. 5 minutes éternelles n°72]

PARASHAT HASHAVOUA



ETUDE HEBDOMADAIRE

Vayetsé 72

La discrétion de Rahel

Vayishla'h 77

Une prière véritablement sincère

Vayéshev 82

Les raisons qui ont dissuadé Yossef de fauter

Mikets 86

L'impact d'un homme - La peur de Yaacov

Vayigash 93

Cela... Hashem ne le pardonne pas !

Vayéhi 98

Mieux vaut être haï de Yossef !

Shemot 102

La crainte d'Hashem, fruit d'un travail tenace

Vaéra 111

Le double miracle de la plaie du sang

Remerciements

עֵץ חַיִּים הִיא לַמַּחֲזִיקִים בָּהּ וְתֹמְכֶיהָ מְאֻשָּׁר

La Torah est un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent. Ceux qui la soutiennent seront bienheureux

Plusieurs personnes nécessitant une aide du ciel particulière ont pris part à la diffusion de ce livre. Aidons-les à obtenir la miséricorde d'Hashem, en priant avant notre étude :

Pour la Hatslakha

- Hatslakha à notre partenaire de l'association Hayé Hanna !
- Hatslakha à notre ami Stanley Chicheportiche et sa famille !
- Hatslakha à notre imprimeur Dan Pérez !

Pour le Zivoug Hagoun

- Miryam Elisheva bat Suzanne
- Julia Déborah Eugénie bat Josiane
- Hava Muriel Fleur bat Jeanne
- Zohara bat Lévana
- Sarah Aurélie bat Avraham

Remerciements

Pour la guérison

- Ruth bat Orli
- Avraham Ori ben Réout
- Ari Akiva ben Shahar
- Sarit Haya bat Rivka

Pour une bonne délivrance

- Rivka bat Martine Miryam

Pour l'élévation de l'âme

- Rosette Zara bat Sultana z"l - 8 Kislev
- Rav Shlomo Meyer ben Freha z"l - 11 Kislev
- Moché ben Sultana z"l - 12 Kislev
- Yaacov ben Levana Veyossef Akab - 14 Heshvan 5780
- Peggy bat Esther z"l - 15 Kislev
- Moché Michael ben Aline Bahla Rahel z "l - h"y d - 17 Kislev
- Hanna Sylvie Sitruk z"l
- Robert Baroukh ben Jamile TARRAB Hacohen z"l - 24 Kislev
- Laure Léa bat Beila z"l
- Shalom ben Habiba z"l
- Michaël Novikov z"l

Vous souhaitez, vous aussi, dédier une page d'étude :

appelez - nous au 01 77 38 46 78 (France) 058 322 68 43 (Israël)

VAYETSE

Semaine du 3 au 9 Kislev 5780 - 01/12/2019 au 07/12/2019

LA DISCRÉTION DE RAHEL

La *Parasha* nous relate l'épisode durant lequel Reuven revient des champs avec des *Doudaim* (du jasmin). Il souhaite les apporter à sa mère Léa, ces plantes étant connues pour leurs vertus de fertilité. Rahel, après tant d'années de stérilité, saute sur l'occasion. Elle demande à sa sœur la possibilité d'utiliser ces fleurs. C'est alors que Léa répond de manière assez surprenante à première vue « Ne t'es-tu pas déjà appropriée mon mari, voudrais-tu aussi t'emparer des plantes de mon fils ? ».

Les propos sont troublants. Comme on le sait Rahel n'avait pas seulement permis à sa sœur de se marier, elle lui avait « donné » celui qui lui était réservé. Leur père Lavan avait promis Rahel à Yaacov qui travailla durant sept ans à cet effet. Cependant, le soir du mariage, il fit entrer Léa sous la *Houpa* à la place de sa sœur. Redoutant la supercherie de Lavan, Yaacov avait donné des *Simanim* – littéralement des codes secrets – à Rahel afin d'être sûr de son identité. Il faut savoir que Rahel et Léa étaient des sœurs jumelles [Seder Olam Rabba B.] et qu'à l'époque les femmes portaient un voile épais sous le dais nuptial. Depuis, le futur marié a l'habitude de lui-même mettre le voile à sa future *Kala*, s'assurant de son identité.

Rahel imagina la peine et la honte que subirait sa sœur si Yaacov se rendait compte qu'il ne s'agissait pas de la bonne épouse. Elle fit preuve

d'une grandeur tout à fait particulière, décidant de révéler les *Simanim* à Léa et ainsi de céder la chose la plus chère pour une femme, son futur époux. Notons que Rahel savait qu'il était interdit d'épouser deux sœurs selon la Torah et donc qu'elle fut réellement prête à renoncer à Yaacov, celui avec qui elle devait fonder le peuple d'Israël. Elle céda à sa sœur son futur rôle de mère du peuple juif et des tribus qu'elle devait mettre au monde. Il s'agit donc d'un dévouement sans limite et d'un comportement loin de notre imagination.

Après la supercherie découverte, Yaacov décide de prendre Rahel également pour épouse mais cette dernière devra attendre de nombreuses années avant de pouvoir mettre au monde un enfant. Tel n'est pas le cas de Léa. Elle donne rapidement naissance aux quatre premières tribus.

Comment alors comprendre la réaction de cette dernière envers sa sœur qui lui a tout donné ? N'importe qui serait prêt à aider son prochain dans la détresse a fortiori lorsqu'il s'agit de sa propre sœur, stérile depuis des années ?

Dans le traité de *Méguila* [17A] il est écrit que grâce à la *Tsniout* – pudeur – dont Rahel fit preuve en dévoilant les *Simanim* à sa sœur, elle méritera d'avoir comme descendant le roi Shaoul qui eut le même comportement. Lorsque le prophète Shmouel vint lui annoncer sa nouvelle promotion, qu'il deviendrait le premier roi d'Israël, ¨Shaoul, dans sa grande pudeur, ne dévoila les faits à quiconque.

Comment comprendre que nos Sages qualifient le comportement de Rahel de *Tsniout* ? Dévoiler un secret correspond à tout sauf de la discrétion ? On pourrait définir l'attitude de notre Matriarche comme du *Hessed*, du dévouement, du renoncement mais en quoi est-ce un acte ayant pour origine de la *Tsniout* ?

Quels étaient les fameux codes secrets que Yaacov transmit à Rahel et qu'elle-même dévoila à Léa ? Les Tossafistes expliquent que Yaacov désirait préparer sa future épouse au mariage. Il lui enseigna les règles que doit connaître toute femme juive, à savoir, l'allumage des bougies, les règles de pureté familiale ainsi que celles du prélèvement de la *Hala*. Lorsque Rahel apprit que c'est sa sœur qui se marierait finalement, elle décida de transmettre les mêmes informations sans lui révéler qu'il s'agissait du code entre elle et Yaacov.

Léa n'a jamais su ce que Rahel avait fait pour elle. Elle n'a jamais imaginé le dévouement et le sacrifice dont sa sœur fit preuve.

Pour essayer de percevoir, à notre niveau, la grandeur de Rahel, citons une *Guemara* dans le traité de *Ména'hot* [109B]. Shimon *haTsadik* fut le *Cohen Gadol* – Grand Prêtre – durant 40 ans. Il avait deux fils, le premier Shimei était un ignorant alors que le second 'Honyo s'avérait être un grand érudit. Dans son testament, le père désirait nommer à sa place son cadet, considérant l'honneur des érudits supérieur au droit d'aînesse. Cependant 'Honyo refusa une telle place, estimant la peine qu'il causerait alors à son frère. Il céda donc sa place de futur Grand Prêtre et fit preuve d'une grandeur incontestée.

Cependant, l'histoire ne s'arrête pas là. Le jour de l'intronisation du futur Grand Prêtre, c'était son frère, 'Honyo, érudit, qui devait lui enseigner les lois propres à son nouveau rôle au sein du peuple juif. Voyant son frère mériter tous les honneurs, c'en fut trop pour lui. Il ne put supporter la réussite de ce dernier à son détriment. Il lui préconisa donc de se vêtir de sa tunique de maison et d'une des coiffes de sa femme au lieu de lui parler des 8 vêtements si fondamentaux du Grand Prêtre. Accoutré de la sorte, Shimei se rendit au Temple. Les Sages croyant qu'il s'agissait d'un *Tsdouki* – renégat de l'époque qui méprisait les enseignements de la loi orale – voulurent le condamner à mort. Ce n'est qu'après avoir dévoilé les véritables faits, qu'ils se mirent à la

poursuite du véritable coupable. 'Honyo réussit à s'enfuir en Egypte où il construisit un autel étranger strictement prohibé par la Torah.

Comment expliquer un tel renversement de situation ?

Deux traits de caractère caractérisent entre autres le peuple juif : la bonté (*Hessed*) et la miséricorde (*Rahmanout*). On a l'habitude de les assimiler, quelle est la différence entre les deux ? Lorsqu'on voit un pauvre, une veuve ou une personne souffrante, on est pris de peine à son égard et on a envie de l'aider. Il s'agit de notre qualité de miséricorde. En revanche, lorsqu'une personne qu'on estime ne pas être dans le besoin, fait appel à notre aide en nous demandant un prêt d'argent pour investir dans une affaire par exemple, il ne s'agit pas des mêmes qualités. Dans ce cas, on n'éprouve pas de peine, pourtant la Torah nous enjoint aussi de l'aider. Elle nous demande d'être bon et de lui prêter de l'argent, si c'est dans nos possibilités, même si grâce à ce prêt il deviendra plus riche que nous. Là il s'agit de *Hessed*.

Rav Dessler explique que certaines personnes viennent en aide à autrui car elles sont empreintes d'un sentiment de supériorité. Elles ressentent qu'elles sont les donneuses, que l'autre leur sera redevable pour leur aide. Le *Hessed* le plus parfait est de laisser à l'autre la possibilité de sentir qu'il nous a rendu quelque chose.

Mais faire du bien à autrui en lui permettant de réussir encore davantage que nous est un niveau extrême de dévouement. Seules certaines personnes y ont accès. Honyo agit au début de manière remarquable, il voulut éviter la peine de son frère mais en le voyant réussir à ses détriments, il ne supporta pas et inversa toute la situation. Il est évident qu'il s'agit de situations délicates et difficiles mais si Rahel l'a fait, elle nous a transmis les mêmes forces.

Nos Sages enseignent qu'après 120 ans, on demandera à l'homme s'il a été capable de donner à l'autre le sentiment de supériorité. A-t-on

été capable de lui faire honneur et ce avec quel sentiment ? Beaucoup de gens le font avec du ressentiment, peu d'entre nous sont capables de le faire avec joie et satisfaction de faire du bien à l'autre.

Telle fut la grandeur de notre mère Rahel. Elle fit preuve d'une bonté extrême envers sa sœur. Elle agit ainsi en sachant que celle-ci lui serait supérieure, qu'elle renonçait à son mari et à être la mère des six tribus d'Israël. Alors même qu'elle était encore stérile, elle continua à garder pour elle tout le dévouement dont elle faisait preuve. Elle ne divulgua jamais la grandeur de ses actions. Elle agit avec discrétion : il s'agissait de ses affaires avec le Maitre du monde !

Rav Steinman ZATSAL enseigne qu'un homme qui est honoré en faisant une *Mitsva* perd 50% de sa récompense dans le monde futur.

On a tendance à définir la *Tsniout* comme une pudeur vestimentaire. Il est évident que la discrétion et la pudeur conservent la sainteté de notre peuple et engagent toute fille d'Israël. Mais on apprend des actes de Rahel une autre dimension de cette qualité. Une personne qui ne s'habille pas comme la Torah l'enjoint cherche souvent à se mettre en avant et à attirer le regard d'autrui. Chacun d'entre nous doit prendre conscience de sa véritable valeur. Chaque juif est le fils ou la fille unique de Hashem, ce simple statut lui octroie déjà toute sa grandeur. Un homme proche et relié à Son Créateur a une force intérieure qui l'empêche de dépendre du regard d'autrui. Peu importe ce qu'on pense de lui. Peu importe si son prochain lui est supérieur. Au contraire il est même prêt à l'honorer, sans que ça ne lui porte atteinte. Rahel avait conscience de qui elle était et de l'importance de ses actes. Elle n'avait pas besoin d'en parler. Son intériorité était tellement riche que le regard d'autrui ne lui importait pas.

VAYISHLAH

Semaine du 10 au 16 Kislev 5780 - 08/12/2019 au 14/12/2019

UNE PRIÈRE VÉRITABLEMENT SINCÈRE

Yaacov se prépare à la rencontre avec Essav. Après tant d'années de séparation, il craint la réaction de son frère. Essav, désirait se venger de celui qui lui avait dérobé les bénédictions, c'est dans ces conditions que Yaacov a quitté la maison paternelle. Il ne sait pas la tournure que prendront les évènements et décide donc de séparer sa famille en « deux camps ». Il envoie une première partie en chemin et sépare la seconde d'une intervalle équivalent à un jour de marche.

Sans le savoir, ses actes auront une portée prophétique. De fait, depuis des générations, le peuple juif est dispersé aux quatre coins du monde. C'est ce qui fait aussi sa force car comme le dit Yaacov « si l'un des camps est attaqué, l'autre restera en vie », éparpillé de la sorte, le peuple juif ne peut être totalement exterminé, il en restera toujours une partie.

Tel était apparemment le projet de Yaacov mais la réalité semble différente. En effet, la Torah nous décrit la rencontre entre les deux frères alors que ses femmes et ses enfants sont présents. Pourquoi Yaacov n'a donc pas accompli son plan de séparation ?

La Torah fait par la suite le décompte des enfants de Yaacov. Elle précise que les douze tribus sont nées à Padan Aram, ville où habite Lavan. Or

les onze premiers enfants de Yaacov ont bien vu le jour à cet endroit mais qu'en est-il de Binyamin ? Rahel est morte en couches alors qu'ils étaient sur le chemin du retour, à Beit Lehem et c'est d'ailleurs là-bas qu'elle fut enterrée. Pourquoi Binyamin est-il inclus dans la liste de tous les frères nés chez Lavan ?

Yaacov demande à Hashem « הַצִּילֵנִי נָא מִיַּד אָחִי » de le protéger de son frère et de ses perfides dessins. Le *Baal haTourim* fait remarquer qu'il s'agit des lettres qui forment le nom de Haman/המן.

La *Meguilat Esther* nous relate l'histoire de Pourim et tout ce qu'a entrepris Esther pour annuler les mauvais décrets de l'ennemi juré du peuple juif, Haman. Elle invite par deux fois le roi Ahashvérosh ainsi que Haman à un festin privé ce qui n'était pas sans éveiller les soupçons du souverain. Il était étrange qu'Esther cherche à convier Haman à tout prix. Pourquoi ne pas se suffire d'un dîner en tête à tête avec le roi ? Profitant de la situation, Esther désigne le coupable, celui qui désire exterminer tout son peuple sans raison, Haman. Le *Midrash* nous raconte qu'en décrivant les faits et en portant son accusation elle désigna du doigt Ahashvérosh, c'est un ange, qui lui décala la main et fit en sorte qu'elle accuse Haman. Comment comprendre une telle « mégarde » de la reine Esther, après un plan aussi bien réfléchi ?

Le Gaon de Vilna explique qu'un homme qui vit avec une foi parfaite en Hashem sait qu'Il est le maître de tout et dirige l'ensemble des évènements. La meilleure façon qu'une personne a d'agir ou d'intervenir sur ce qui se passe est par sa prière. C'est la faute d'Adam qui obligea désormais l'homme à fournir ce qu'on appelle communément une *Hishtadlout*, un effort. A l'origine, un Juif doit vivre avec une foi parfaite que tout vient de Hashem. Ses actes n'ont aucune influence sur le déroulement du monde. Cependant, Adam fut maudit et depuis lors, l'homme devra « travailler », il devra fournir des efforts, les choses ne

viendront plus automatiquement. Notre monde s'appelle עַלְמָא דְּשִׁקְרָא - *un monde de mensonge*. L'homme croyant est celui qui comprend que ses efforts n'influent en rien sur les décisions de Hashem. La seule chose qu'il peut faire c'est prier ! C'est la raison pour laquelle, un *Tsadik*, au moment même où il agit n'est concentré que dans son lien avec Hashem.

On comprend dès lors l'attitude d'Esther qui met en place son plan d'action pour sauver le peuple juif d'une extermination certaine. Au moment même où elle parle au souverain Ahashvérosh, elle est en réalité concentrée dans l'intense prière qu'elle prononce au Maître du monde. Elle demande à Hashem de la sauver elle et tout son peuple, des pires ennemis dont Ahashvérosh qu'elle désigne du doigt. Pour elle, il s'agissait autant d'un mécréant que Haman. Elle est tellement prise par sa prière, qu'elle oublie l'action qu'elle est en train de mener.

La véritable *Emouna* – foi – est d'être persuadé que tous les évènements qui ont lieu, aussi infimes soient-ils, sont la conséquence d'une décision d'en Haut.

Le Rav de Brisk explique que Yaacov décida de partager sa famille en deux camps face à la menace de Essav et ne savait pas quelle tournure prendraient les évènements. Entre temps, il rencontra l'ange de son frère avec qui il se battit toute la nuit et sortit vainqueur de cette lutte. Il comprit que dans le ciel, la décision avait déjà été prise et même si physiquement la rencontre sur terre n'avait pas encore eu lieu, le résultat était déjà décidé. Il était persuadé que sa famille n'était plus en danger et donc il ne vit plus le besoin de les diviser. Notons tout de même, qu'ayant reçu un coup au nerf sciatique suite à la lutte avec l'ange de son frère, il craignit que cette rencontre ne laisse pas indemne sa famille. C'est pourquoi il décida d'apaiser son frère par des cadeaux et en se prosternant sachant que le danger de mort physique n'existait plus.

A la naissance de son premier fils, Rahel entama une fervente prière à Hashem en lui demandant de lui octroyer un second fils, c'est ainsi qu'elle le nomma Yossef « יֹסֵף ד' לִי בֵּן אַחֵר », littéralement : *« Qu'Hashem m'ajoute un autre fils »*. Elle effectua une telle requête alors qu'elle se trouvait à Padan Aram et fut exaucée sur le moment-même. La naissance de Binyamin fut décidée à cet endroit. C'est pourquoi la Torah inclut la naissance du dernier fils de Rahel dans la même région que les autres.

La *Haftara* de Rosh Hashana décrit la stérilité douloureuse que vivait Hanna. Sa peine de ne pouvoir mettre au monde un enfant était si intense, qu'incapable d'avaler quoi que ce soit, elle se leva et alla prier. Elle fut entraperçue par Eli, qui la soupçonna d'ivresse, elle avait une manière étrange de prier pour l'époque « elle murmurait entre ses lèvres » ses prières. La *Halakha* stipule qu'on se doit de bénir une personne qu'on a soupçonné à tort. C'est ainsi qu'Eli la bénit : *« Retourne en paix, le D... d'Israël a exaucé tes prières ».* Réconfortée par ses paroles, Hanna retourna à l'endroit d'où elle venait, le visage rayonnant. Bien qu'elle n'ait pas encore d'enfant et qu'elle ne fût même pas encore enceinte, elle était convaincue que dès lors, ses requêtes se réaliseraient. Elle croyait tellement en la bénédiction d'Eli qu'elle savait pertinemment que dans le ciel, la décision avait été prise. Son visage lui-même reflétait ses convictions.

.

Après avoir mis au monde six enfants, Léa tombe de nouveau enceinte et sait par inspiration divine qu'il s'agit encore d'un garçon. Douze tribus devaient former le peuple juif. Chacune des servantes avait déjà deux garçons. Il ne restait donc qu'une tribu à Rahel. Léa, peinée face à une telle situation, et par ce qu'éprouverait sa sœur d'avoir un statut inférieur aux servantes, décide de prier et de demander à Hashem d'intervertir les fœtus. C'est ainsi qu'elle met au monde Dina et que Rahel donne naissance à Binyamin. Rav Steinman ZATSAL explique qu'un homme qui fait preuve d'abnégation envers son prochain, ne perd jamais ! Comment comprendre qu'après un tel sacrifice, Léa enfante Dina, qui sera prise de force par Shekhem et donnera naissance à un enfant issu d'une telle relation ? Telle est la récompense de notre Matriarche pour sa dévotion envers sa sœur ?

Réponse : L'enfant qui naîtra de la relation entre Shekhem et Dina n'est autre que Osnat. Elle fut renvoyée de la maison de Yaacov à cause de son origine, arriva en Egypte et se maria finalement avec Yossef. Elle donna naissance à Efraïm et Menashé qui eurent chacun le titre de tribu à part entière. Si Léa avait donné naissance à un garçon, elle aurait été mère de sept tribus, or son abnégation lui valut de devenir la grand-mère de deux tribus supplémentaires. « Celui qui fait preuve d'abnégation ne perd jamais au change ».

VAYÉSHEV

Semaine du 17 au 23 Kislev 5780 - 15/12/2019 au 21/12/2019

Yossef est envoyé en Egypte par ses frères. Il atteint très vite un statut important et devient l'homme de main de Potifar. Eprise de la beauté de Yossef, la femme de Potifar met tout en œuvre pour le faire trébucher. Elle tente par tous les moyens de le faire succomber à la faute. Face à une telle épreuve, rappelons que Yossef était seul en Egypte et avait quitté la maison de son père à la fleur de l'âge, il tente d'argumenter avec elle.

« Comment trahir mon maître Potifar alors qu'il me fait une confiance aveugle et m'a confié avec fidélité toute l'intendance de sa maison ? Comment agir de façon si ingrate avec quelqu'un qui m'a comblé de tant de bienfaits ? Enfin, je porterai cette faute éternellement devant Hashem ».

Les raisons avancées par Yossef nous laissent perplexes. Il semble évident que face à une faute, l'argument le plus fort eut été l'interdit de transgresser la volonté de Hashem. Il s'agit ici de Yossef *Hatsadik* dont la grandeur n'a plus besoin d'être décrite. Comment comprendre que la crainte de fauter ne fasse pas le poids face aux autres éléments ?

Après avoir habité chez Lavan plus de vingt ans, Hashem apparait à Yaacov et lui ordonne de quitter cet endroit. Il lui enjoint de retourner le plus rapidement possible chez Itzhak. Yaacov réunit alors ses femmes pour les convaincre de la nécessité de quitter leur père : « Vous savez

avec quelle loyauté j'ai servi votre père, cela ne l'a pas empêché de se comporter de manière malhonnête envers moi et de changer mon salaire à plus de cent reprises. En voyant ma détresse Hashem m'a tout de même permis de m'enrichir. Maintenant Il m'ordonne de quitter cet endroit pour retourner auprès de mon père. »

Là aussi, les arguments de Yaacov sont étonnants. L'ordre de Hashem apparaît en fin de discours, ses intérêts personnels et son confort semblent prévaloir à la volonté du Tout Puissant.

Rav Eliahou Lopian enseigne qu'une des valeurs fondamentales que se doit d'acquérir un Juif est la crainte divine. Cependant comme toute chose précieuse elle sera utilisée de manière pondérée et on ne devra pas en abuser. Les paroles de Rav Lopian semblent elles aussi difficilement compréhensibles. Sans crainte du Ciel on ne peut accomplir de *Mitsvot*, comment donc utiliser cette valeur de manière modérée ?

Dans les *Pirkei Avot* (*les Maximes des Pères*) il est écrit : « Considère de la même façon une *Mitsva* facile et une *Mitsva* qui l'est moins car tu ne connais pas la rétribution d'un acte méritoire ». Nos Sages ajoutent : « Mesure la perte causée par une *Mitsva* face à la récompense que tu percevras dans le monde à venir ».

Ces deux enseignements sont contradictoires. Si on ne connait pas la portée et le salaire d'une *Mitsva*, comment peut-on comparer la perte face au gain d'un tel acte ?

Hachem nous a ordonné 613 Mitsvot et non 613 problèmes dont on ne sait se défaire ! Bien souvent, l'homme désire vivre sa vie loin des contraintes et des obligations, il a souvent l'impression que les *Mitsvot* lui mettent des bâtons dans les roues et le limitent dans ses plaisirs. Il aurait bien aimé dormir davantage au moins le dimanche matin alors que la Torah l'oblige à se lever pour lire le *Shéma* avant une heure limite.



Il voudrait profiter du samedi pour faire ses courses... On considère trop souvent que nous devons **subir** les *Mitsvot* dans ce monde pour profiter dans le monde à venir.

Or il est impossible de penser que Hashem a donné à Son peuple des commandements le limitant et l'empêchant de profiter au maximum de la vie. Plus un homme s'attachera à dévoiler le bien que lui procurent les *Mitsvot* plus il augmentera l'honneur de Hashem et de Sa Torah dans ce monde. Une vie basée sur la Torah est le mode d'emploi pour en profiter pleinement.

Notre génération connait une profusion dans tous les domaines, telle qu'on n'en a jamais connue. Les gens devraient jouir d'un bonheur parfait. Pourtant la morosité et le stress sont le lot quotidien d'une grande partie, tandis que d'autres souffrent de maux psychologiques.

On a tendance à traduire BONHEUR par plaisir. L'homme cherche à fuir les difficultés en espérant trouver son bonheur dans les divertissements et les voyages. La *Guémara* dans *Sanhédrin* [99B] nous enseigne *« Un homme est né pour l'effort »*. Pour ressentir un certain bonheur, l'homme doit faire des efforts et s'investir, ainsi il obtiendra de la satisfaction personnelle. Nul besoin de citer que « l'oisiveté est la mère de tous les vices ». Seul un homme qui agit, qui persévère peut atteindre le véritable bonheur. L'étude de la Torah est une des *Mitsvot* les plus importantes et demande des efforts constants. Celui qui plonge son esprit dans l'étude ne peut connaître que satisfaction. Avoir le sentiment d'avoir posé une bonne question ou de comprendre une réponse profonde, donne à l'homme la sensation d'utiliser son temps et l'intelligence qui lui a été octroyée de la meilleure façon. Cette *Mitsva* bien que difficile procure à l'homme un bienfait sans pareil.

Nos pères savaient qu'on doit utiliser notre crainte divine avec parcimonie. Face à l'ordre divin ils préférèrent se convaincre qu'il



s'agissait avant tout d'un bienfait personnel. L'accomplissement de la volonté de Hashem permet l'épanouissement de l'être humain. La crainte divine doit être utilisée en dernier lieu en cas de tentation extrême insurmontable. **Si on arrive à intégrer réellement qu'accomplir les *Mitsvot* nous procure du bien, on ne les subit plus mais on les accomplit avec joie**.

Yaacov et Yossef réalisèrent parfaitement l'enseignement des *Pirkei Avot*. Même si on a l'impression que la *Mitsva* nous cause une certaine perte que ce soit en efforts accomplis, en temps, en argent, on doit réfléchir au bien qu'elle nous procure. Il est évident que nous ne pouvons appréhender la récompense d'un tel acte dans le monde à venir. La *Mishna* évoque le gain qu'elle nous apportera dans ce monde. On doit être conscient qu'en accomplissant des *Mitsvot*, on remplit parfaitement le but pour lequel on a été créé.

MIKETS

Semaine du 24 au 30 Kislev 5780 - 22/12/2019 au 28/12/2019

L'IMPACT D'UN HOMME

Yossef était vice-roi en Egypte alors que la famine régnait en Cannan. Yaacov envoie ses fils en Egypte espérant qu'ils pourraient acheter de la nourriture. Les reconnaissant tout de suite, Yossef décide de ne pas se révéler à eux et de se comporter à leur égard comme s'il s'agissait d'étrangers. Il se comporte même avec une certaine cruauté en jetant Shimon en prison et exige de voir Binyamin. Il est évident que Yossef ne cherchait pas à se venger de ses frères mais simplement à leur faire réaliser la gravité de leurs actes et leur permettre de faire *Teshouva*. Accusant à tort Binyamin, il voulait tester si le rapport des frères envers les fils de Rahel avait évolué. Seraient-ils capables de sauver Binyamin à tout prix, réparant ainsi la vente et leur attitude passée envers Yossef ?

Le plan de Yossef amenant ses frères à s'amender de leur faute nous semble compréhensible hormis certains détails qui nous laissent perplexes. Après que les frères ont payé leur dû au gouvernement égyptien en contrepartie du blé obtenu, raison pour laquelle Yaacov les avaient envoyés en Egypte, Yossef ordonne de replacer discrètement l'argent dans leurs sacs. En quoi espérait-il les rapprocher de la *Teshouva* en agissant ainsi ?

Au moment où les fils de Yaacov s'apprêtent à quitter l'Egypte, il est écrit : הַבֹּקֶר, אוֹר; וְהָאֲנָשִׁים שִׁלְּחוּ, הֵמָּה וַחֲמֹרֵיהֶם *« une fois le soleil levé, les hommes ainsi que les ânes quittèrent l'Egypte »*. La précision des ânes semble superflue, comment auraient-ils pu transporter tout le blé acheté, sans moyen de transport ?

La *Guemara* dans le traité de *Taanit* relate la vie de Rabbi Yossi Deman Youkrat, homme pieux qui consacrait tout son temps à l'étude de la Torah. Il ne perdait jamais une minute de son temps et était plongé dans son étude jour et nuit. Il devait, comme tout maitre de famille, assurer une subsistance. Il décida donc de monter une agence de location de transport. A l'époque on se déplaçait à l'aide d'âne. Ne voulant pas interrompre son étude, il plaça une caisse d'argent sur l'âne avec le prix de la location par jour en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Dès que le client plaçait la somme voulue dans la caisse, l'âne démarrait, si la somme n'était pas complète, il ne bougeait pas. A la fin de la journée, l'animal regagnait seul la maison de Rabbi Yossi. Si le client avait par mégarde mis plus d'argent qu'il n'en fallait, l'âne ne retournait pas chez lui avant que le client reprenne sa monnaie. Un jour, bien que des clients avaient introduit la somme exacte correspondant à la location, la bête s'entêtait à ne pas bouger. Etonnés, les locataires cherchèrent la raison de son comportement et découvrirent bientôt qu'ils avaient oublié un certain vêtement dans une des sacoches suspendues à l'âne. Comment un animal peut en arriver à agir ainsi ? Peut-on le dresser de la sorte ?

Rabbi Yossi, le propriétaire, était si scrupuleux dans les domaines qui concernaient l'argent, que cette attitude eut une influence énorme sur tout son entourage. Cet impact ne se limita pas à ses proches ou ses élèves mais même à ses animaux ! Rappelons que la génération du *Maboul* était tellement corrompue que les hommes avaient réussi à dégrader même les animaux. A l'inverse ici, un homme pur, scrupuleux

dans ses actions et cherchant à tout prix à ne pas causer de dommage à autrui, influence et sanctifie son entourage.

Au moment où les *Shevatim* – fils de Yaacov – quittent l'Egypte, Yossef ordonne de remettre dans leurs sacs l'argent avec lequel ils avaient payé la marchandise. C'est ainsi que le verset précise que les ânes avancèrent bien qu'ils étaient en possession d'argent qui n'était pas le leur. Peut-on imaginer que leurs ânes étaient moins imprégnés de sainteté que celui de Rabbi Yossi ?

Par ce stratagème, Yossef désirait encore une fois leur permettre de s'amender. Il voulait faire comprendre à ses frères qu'ils avaient commis un vol en le kidnappant et l'exilant de la maison de son père. Les tribus n'avaient pas atteint la perfection dans ce domaine. Leurs ânes ne distinguèrent donc pas l'argent volé de celui qui ne l'était pas. Yossef avait tout mis en place pour que ses frères regrettent leurs actions.

On voit par-là l'influence positive que chacun d'entre nous peut avoir, au sein de sa famille, de ses amis, ou de sa communauté. Tout le monde désire que ses enfants suivent le bon chemin. Or, le secret de l'éducation n'est pas dans la parole mais dans l'exemple que l'on donne, dans l'image que nous véhiculons. Chaque effort même lorsqu'il n'est pas visible, émane des ondes positives sur notre entourage.

LA PEUR DE YAACOV

Dès leur retour, les tribus racontèrent les péripéties de leur voyage à Yaacov. Ils évoquèrent la cruauté du roi d'Egypte, l'emprisonnement de Shimon, ainsi que l'ordre d'emmener Binyamin. Durant tout le discours on n'assiste à aucune réaction de la part de Yaacov. Ses fils ouvrent ensuite leurs sacoches et découvrent que l'argent leur a été rendu. Leur père pris de panique s'exprime alors : Yossef n'est plus, Shimon est prisonnier et vous voulez aussi me prendre Binyamin ! עָלַי הָיוּ כֻלָּנָה. *« C'est sur moi que sont tombées toutes les épreuves »*

En quoi la découverte de l'argent est l'élément déclencheur de la réaction de Yaacov, est-ce plus effrayant que tout le récit précédent ?

Le *Baal haTourim* remarque que le mot « כֻלָּנָה » s'apparente au mot כַּלָּה - belle-fille ; Yaacov se plaint que désormais il devra subvenir aux besoins des femmes de Shimon et Binyamin ! Comment comprendre qu'au sommet de son malheur Yaacov se soucie de sa subsistance !

Le traité de *Shabbat* [146B] enseigne : « La descendance, la vie et la subsistance ne dépendent pas du mérite de l'homme mais de son *Mazal* ». On a souvent l'impression que notre réussite professionnelle est dûe à nos capacités, à nos compétences, à notre sens du business. Nos sages enseignent que dans n'importe quelle profession on peut trouver des gens avec des niveaux de revenus complètement différents. Deux personnes diplômées peuvent pratiquer le même métier, de la même manière, et réussir complètement différemment. La subsistance d'un homme ne dépend que de ce qui a été décrété pour lui !

Dès leur naissance il a été prévu que Reouven serait riche, ce qui ne sera pas le cas de Shimon, même si ce dernier excelle dans ses études. Il n'y a ici aucune injustice, tout dépend du rôle qu'Hashem a attribué à chacun. Si un homme est à la tête d'une grosse fortune, ce n'est pas pour son plaisir personnel, pourquoi mériterait-il une vie plus aisée que les autres. Il s'agit de moyens qui lui ont été donnés afin de réaliser son rôle dans ce monde. On attend peut-être de lui qu'il subvienne aux besoins de nécessiteux ou soutienne la Torah. Hashem ne remet pas de cadeau gratuit, on doit agir en conséquence de ce qu'on reçoit. Si un homme ferme son cœur et utilise ce qui lui a été attribué à des fins personnelles, on l'accusera de « détournements de fonds ».

Quand Yaacov entend le récit de ses fils, il n'éprouve aucune crainte et sait que Hashem le délivrera. Lorsque ses fils ouvrent leurs sacoches et trouvent de d'argent, Yaacov panique. Pourquoi recevoir de l'argent dont il n'a pas besoin ? Cela signifie sûrement que Hashem attend de lui autre chose. Un nouveau rôle lui est attribué, celui de nourrir ses belles filles, prouvant par là qu'il perdra Shimon et Binyamin. On comprend dès à présent les paroles du *Baal haTourim*.

"QUE DIRA PAPA ?"
UNE SI JOLIE HISTOIRE... EN CADEAU DE HANOUCCA

Un homme pauvre se rendit dans une villa somptueuse dont le propriétaire, un homme aisé était connu pour sa générosité. Il fut émerveillé par tant de luxe, les lustres brillaient et faisaient place à un salon immense, empli d'objets resplendissant. Observant les divers tableaux et l'argenterie, son regard s'arrêta sur des débris de verre. Interpellé, notre homme demanda plus ample explication. Le propriétaire de la maison le fit asseoir et lui raconta son histoire.

Né à Amsterdam dans une famille juive pratiquante, il quitta à 17 ans sa ville natale pour se rendre à Madrid. Son grand-père prenait de l'âge et ne pouvait plus s'occuper de son magasin. Il décida de prendre l'affaire en main et très rapidement il la développa et connut une grande réussite. Pris par ses affaires, il en vint à oublier nombres de commandements divins et mit de côté l'éducation qu'il avait reçue. Il se maria tout de même avec une femme juive mais fit construire une merveilleuse villa loin de tout judaïsme.

Un jour, alors qu'il se promenait, il vit un groupe d'enfants dont l'un d'entre eux pleurant à chaudes larmes, s'exclama «Que va dire Papa ?». Intrigué, notre homme lui demanda la raison de son désarroi. Le petit lui expliqua qu'ils étaient de confession juive et que c'était la fête de 'Hanoucca. Bien que très modeste, son père tenait à acheter de l'huile d'olive pour allumer les petites fioles rappelant le miracle. Il avait donné ses dernières économies à son fils en l'avertissant de ne pas jouer avec la bouteille et de rentrer rapidement à la maison. Le petit ne prit pas l'avertissement en compte et la bouteille se cassa. Imaginant la tristesse de son père, il ne put retenir ses larmes.

Touché par le récit, notre homme acheta au petit garçon, l'huile d'olive qu'il fallait. De retour chez lui, les paroles de l'enfant ne le laissèrent pas tranquille « Que va dire Papa ? », Mon Père qui est aux cieux que dira-t-Il, que pense-t-Il de moi et de mon comportement ? Il décida de se rendre une fois de plus dans le magasin et acheta de quoi allumer la *Hanoukia*. Ce fut un nouveau point de départ. Il retourna à l'endroit où il avait rencontré le groupe d'enfants, ramassa les débris de verre et décida qu'ils seraient le souvenir des mots qui redonnèrent un sens à sa vie « Que va dire Papa ? »

VAYIGASH

Semaine du 1 au 7 Tevet 5780 - 29/12/2019 au 04/01/2020

CELA HASHEM NE LE PARDONNE PAS...

Accusant à tort Binyamin et menaçant de le prendre comme esclave, Yossef teste de nouveau ses frères. Il veut savoir jusqu'où ils sont prêts à se sacrifier pour lui, prouvant qu'ils ont effacé toute trace de jalousie envers les enfants de Rahel. C'était une façon de réparer la vente de Yossef et le préjudice qu'ils lui avaient causé. Tous les frères et en particulier Yéhouda relevèrent le défi et firent preuve d'un grand dévouement envers Binyamin, réparant ainsi leur faute passée.

Dans les *Kinot* que nous lisons à *Tishea beAv*, nous relatons l'épisode des 10 Sages mis à mort cruellement par le gouverneur romain qui décida de réparer la faute de la vente de Yossef. Tous les Sages étaient en réalité des hommes d'une très grande envergure et les réincarnations des âmes qui avaient procédé à la vente. Comment comprendre une telle punition pour une faute sur laquelle les frères de Yossef ont apparemment fait *Teshouva*. Une des bases de notre croyance est que la *Teshouva* a une force extraordinaire qui efface toute faute.

Rabénou Behayé explique à ce propos que Yossef n'a jamais exprimé verbalement son pardon. Il se comporta avec eux de manière très noble et ne profita aucunement de sa position sociale pour se venger. Il subvint à leurs besoins et les prit en charge. Cependant, il ne leur pardonna pas de façon complète. Il semble que ce ressentiment eut

été la cause du décret romain. Il est étonnant que Yossef n'ait pas au moins affirmé verbalement qu'il leur pardonne. N'importe quel Juif face à une personne qui lui a fait du mal mais regrette sincèrement, se doit d'accepter les excuses et d'affirmer qu'il lui pardonne, même si le cœur n'y est pas. Le fait d'exprimer verbalement le pardon efface la faute et repousse la punition.

Dans le Talmud de Jérusalem on apprend que Hashem est prêt à pardonner les trois fautes capitales : l'idolâtrie, le meurtre et l'adultère mais pas le *Bitoul Torah* (absence d'étude de la Torah). Tout homme a l'obligation d'étudier la Torah chaque jour, ne serait-ce que quelques minutes dès qu'il a un moment. Un homme en charge d'une famille et qui travaille doit organiser sa journée de façon à réserver un minimum de temps pour l'étude. Il ne s'agit pas d'une option facultative mais d'une obligation au même titre que garder le Shabbat ou mettre ses *Tefilin*. Celui qui utilise le temps consacré à l'étude, pour autre chose de manière volontaire est comparé à celui qui enfreint les trois fautes les plus graves. Il est dit à son propos que Hashem ne peut lui pardonner même s'il fait *Teshouva* et regrette sa faute.

On peut concevoir qu'un homme qui perd son temps ou ne l'utilise pas à bon escient soit réprimandable mais de là à le comparer à un meurtrier ?

Une famille se mit à la recherche d'une femme de ménage. On leur parla d'une veuve en charge de quatre orphelins qui s'avéra bonne travailleuse. Ils furent satisfaits de son sérieux tout en étant heureux de subvenir aux besoins de cette veuve. Après quelques semaines, un bijou précieux de l'employeuse disparut. Il s'avéra que la coupable n'était autre que la femme de ménage. Prise de remords, elle les supplia de lui pardonner, elle se trouvait dans une situation difficile et elle ne pouvait se permettre de se retrouver sans revenu. Elle

paraissait sincère et les employeurs décidèrent d'oublier l'incident. Les années passèrent, et prenant de l'âge elle pouvait difficilement remplir ses fonctions. Ils se mirent de nouveau à la recherche d'une femme de ménage. Ils entendirent parler d'une femme, elle aussi veuve et en charge cette fois de huit orphelins. Satisfaits de pouvoir aider de nouveau quelqu'un en lui fournissant un revenu, ils l'engagèrent sur le champ. Après une dure journée de travail, le couple rentra chez lui et trouva la maison dans le même état où ils l'avaient laissée. L'évier était rempli de vaisselle, le salon désordonné, les lits défaits et la nouvelle recrue assise sur une chaise longue, un journal à la main et des pépites jonchant le sol. Les supplications n'eurent aucun effet et on la licencia sur le champ. Que vont devenir ses orphelins, où est passée leur miséricorde ? On comprend facilement que le rôle d'une femme de ménage est de nettoyer une maison. Il peut arriver qu'elle soit négligente, arrive en retard et succombe même à la tentation de voler. Si elle regrette sincèrement son attitude et promet de s'améliorer, l'employeur peut décider de lui pardonner et ne pas la licencier. En revanche, une personne qui ne remplit pas du tout son rôle, ne laisse pas place à la pitié, elle n'a tout simplement rien à faire là !

L'homme descend sur terre pour travailler, pour étudier la Torah et accomplir les *Mitsvot*. Nous vivons dans un monde matériel et nous nous devons de dormir, manger, vaquer à notre subsistance. Cependant, on doit avoir en tête qu'une fois ce côté technique accompli, notre véritable travail commence. L'homme peut trébucher, Hashem l'a créé avec un mauvais penchant. Mais un homme oisif, qui cherche à « tuer » le temps dans des jeux et des plaisirs incessants ne remplit tout simplement plus sa fonction. Ce n'est pas « une femme de ménage », à quoi bon l'engager ? Pourquoi offrir du temps à un homme qui ne sait pas l'utiliser à bon escient ? Le Steipeler (Rav Yaacov Israël Kaniewsky ZATSAL) enseigne que le but de notre venue ici-bas est de sauver notre temps en le consacrant à l'étude de la Torah !

Si la *Teshouva* efface les fautes aussi graves soient elles, on ne peut rattraper le temps perdu ! Quelqu'un qui a perdu dix ans de son existence sans chercher à progresser et à connaitre davantage Son Créateur mais a « passé » son temps à de futiles occupations, ne pourra jamais rattraper ce qu'il a perdu. Un moment perdu le sera éternellement. Telle est la gravité du *Bitoul Torah* !

Yossef était le meilleur élève de son père. Celui-ci lui enseigna toute sa Torah en lui révélant ses plus grands secrets. Il avait un avenir assuré et devait progresser en espérant atteindre un haut niveau. Un beau jour, il est arraché de la maison de son père et se retrouve seul, exilé en Egypte. Il est évident qu'il fut utile et rempli son rôle de gouverneur de la meilleure des manières. Mais Sa Torah et la progression dans son étude furent en quelque sorte gâchées et il ne serait plus jamais le Sage qu'il aurait dû être. Yossef a certes pardonné la souffrance que lui causèrent ses frères mais la Torah qu'il perdit à jamais en étant exilé ne put être rattrapée. De la même façon que Hashem ne pardonne pas le temps gâché car le temps perdu est à jamais irrattrapable ainsi Yossef ne put le pardonner.

Le terrible décret romain et la mort de dix des plus grands Sages doit nous permettre d'intérioriser cet enseignement. La vie et le temps sont essentiels et ne peuvent être gâchés bêtement. Le Hafets 'Haim disait : en Amérique *« Times is money – le temps c'est de l'argent »*, un Juif doit comprendre que *« Money is time »* le temps est le cadeau le plus cher qu'on reçoit du Ciel !

« Et Yaacov envoya Yéhouda, en avant, vers Yossef, pour lui préparer (*Léhorot*) l'entrée à Goshen. »

Il est écrit dans le *Midrash Raba* : quelle est la signification du terme *Léhorot* ? Rabbi Néhémia a dit que Yéhouda fut envoyé par Yaacov pour ériger une *Yéshiva*, afin de dispenser la Torah, pour que les *Shévatim* puissent étudier.

Comment se fait-il que Yaacov envoya précisément Yéhouda et pas Issakhar ou Lévy qui représentent justement l'étude de Torah ?

Certains commentateurs expliquent que le peuple juif est composé de différents traits de caractère : certains seront destinés au travail, d'autres à l'étude, d'autres auront le charisme pour diriger et d'autres le sens des affaires…

Yéhouda a montré un dévouement particulier pour Binyamin. Il s'est littéralement sacrifié pour sauver son frère. Certes Issakhar représente la tribu de l'étude, Lévy aussi mais seule une personne qui se dévoue pour un jeune a le potentiel réel d'ériger et de diriger une *Yéshiva*…

Les *Divrei Torah* de Vayetsé, Vayishla'h, Vayéshev, Mikets, Vayigash et Vayehi sont issus de l'excellent feuillet de notre ami le Rav Michaël Guedj qui dirige le collel *Daat Shlomo* à Bnei Brak, avec son aimable autorisation. Vous pouvez retrouvez tous les feuillets sur :

www.daatshlomo.fr

VAYEHI

Semaine du 8 au 14 Tevet 5780 - 05/01/2020 au 11/01/2020

MIEUX VAUT ÊTRE HAÏ DE YOSSEF

Après le décès de Yaacov, les frères redoutèrent que ce dernier ne se venge comme il est écrit *« Les frères virent que leur père était mort, ils dirent : Peut-être que Yossef va nous détester et nous rendre le mal qu'on lui a fait »*. C'est pour cela qu'ils inclurent dans le testament de leur père une demande explicite à Yossef de leur pardonner. L'expression utilisée par les frères est לוּ יִשְׂטְמֵנוּ qui signifie littéralement « *pourvu qu'il nous déteste* ». Pourquoi utiliser une tournure aussi ambiguë ?

Yossef, attristé par une telle requête tente de les apaiser « N'ayez crainte, suis-je à la place de Hashem ? Il est vrai que vous avez pensé faire du mal mais Hashem le transforma en bien ». Un homme ne peut faire de mal à autrui si ce dernier ne le mérite !

« Maintenant, n'ayez crainte c'est moi qui vais vous nourrir ». Pourquoi Yossef se voit obligé de se soucier de leur gagne-pain, ses frères ont simplement demandé qu'il ne se venge pas ?

Dans la *Parasha* de *Lekh Lekha*, à cause de la famine, Avraham se rend en Egypte. Il craint d'être mis à mort par les Egyptiens qui voudraient s'emparer de Sarah. Il lui demande donc de dire « qu'elle est sa sœur afin qu'on lui fasse du bien et qu'on ne mette pas fin à ses jours ». Le verset redondant est expliqué par Rashi comme deux objectifs

différents. Avraham espère ainsi, qu'on lui fasse du bien, qu'il reçoive des cadeaux et en plus qu'on ne le tue pas. Avraham a-t-il un intérêt à recevoir des présents, sa vie n'est-elle pas plus précieuse, pourquoi insister sur les cadeaux ici ? Rappelons qu'après avoir gagné la guerre contre les quatre rois et récupéré le butin de Sodome, il décide de rendre la totalité des biens à leur ancien propriétaire, désirant par-là ne surtout pas profiter des biens d'autrui. Comment comprendre que dans notre situation, Avraham s'intéresse aux cadeaux des Egyptiens ?

Dans *Mishlei (les Proverbes)*, le roi Salomon écrit « Si ton ennemi est affamé, donne-lui du pain ». Lorsqu'on éprouve de la haine envers une personne, la seule manière d'extirper ce sentiment de notre cœur est de lui donner. Logiquement on pense donner à celui qu'on aime. Mais Rav Dessler explique qu'on aime celui à qui on donne. C'est la raison pour laquelle un père aime souvent davantage son fils que l'inverse. On développe de l'amour en donnant.

Les sentiments sont souvent réciproques. Si on déteste quelqu'un, on a de fortes chances pour que lui aussi éprouve du ressentiment à notre égard. En revanche, si on décide de développer de l'amour envers cette personne, automatiquement et souvent sans le savoir, l'autre aussi sera plus aimant. C'est pourquoi le roi Shlomo nous incite à donner du pain à notre ennemi afin de développer de l'amour à son égard et espérer que lui aussi développe réciproquement de tels sentiments.

Avraham Avinou craignait que les Egyptiens ne découvrent son subterfuge et n'en viennent à le tuer. Il décida de les contraindre à lui offrir des cadeaux pour qu'il leur donne sa sœur en mariage. Ainsi ils seront dans une dynamique de don et développeront un sentiment d'amour à son égard. Même si le pot aux roses se découvre, les Egyptiens ne pourront le mettre à mort. Ainsi fut son intention, au

début ils me couvriront de cadeaux et ce sont ces cadeaux qui me sauveront la vie et les empêcheront de me tuer.

Les frères de Yossef craignirent fortement, que sous un excès de colère, Yossef décide de les tuer. Pour éviter cette situation, Yossef leur répondit, « ne vous en faites pas, je vais désormais veiller à votre subsistance ». En m'habituant à vous donner, je vais déraciner mon sentiment profond de haine et cela empêchera le pire d'arriver, même dans une situation de colère incontrôlable. Promettre de ne pas se venger aurait été insuffisant car il y a des moments où l'on se maitrise difficilement. En revanche, la meilleure des assurances est de se mettre dans une situation de don perpétuel, car quand on donne on finit par s'attacher profondément et par aimer. Les frères se virent donc obligés d'accepter un tel compromis. Yossef veillerait désormais à leur subsistance. Mais combien il est difficile d'accepter de recevoir du bien de quelqu'un à qui on a fait du mal ! C'est un sentiment presque insupportable, le verset littéralement traduit bien leurs sentiments contradictoires. « Pourvu que Yossef nous déteste » à la fois ils craignent sa réaction mais d'un autre coté il est très difficile d'accepter de recevoir du bien d'autrui, surtout quand on lui a fait du mal. *(Maguid de Douvno)*

Lorsqu'un homme faute, Hashem peut décider de le punir ou de le combler de bonté. Un homme perspicace pensera alors « Vois le mal que je fais à Hashem et vois quel bien Il me rend » Cela doit développer un sentiment de malaise et nous pousser à quitter nos mauvaises voies. Hashem nous aime tellement et nous le faisons souffrir. On retrouve le même principe dans l'éducation. Un enfant qui sent que ses parents l'aiment profondément se verra souvent incapable de les décevoir et de leur causer de la peine.

Comment mesurer l'amour que Hashem a envers chacun de nous ? On voudrait tous s'assurer que Hashem nous aime profondément.

Le *Or ha'Haïm* nous enseigne que les sentiments sont toujours réciproques. Si nous même aimons profondément Hashem, si nous aimons Ses commandements et les accomplissons avec joie et non comme une lourde charge, il est évident qu'Hashem nous aimera. Si au contraire nous appréhendons les *Mitsvot* comme une contrainte dont il faut se débarrasser rapidement, c'est la preuve que notre amour pour Hashem est limité. Une des manières de nous rapprocher de Hashem et d'améliorer Nos relations est de donner. Investissons-nous davantage dans leur accomplissement, ne cherchons pas à les alléger au contraire, mettons-y toutes nos forces et notre énergie. Ainsi on s'attachera à Ses ordonnances, on aimera Hashem davantage et automatiquement Il nous aimera en retour ! Ce principe est valable aussi bien avec Hashem qu'avec notre entourage. Si une relation avec autrui est quelconque et n'apporte pas assez de satisfaction, pensons à donner sans limite, gratuitement, ainsi on commencera à l'apprécier et on verra s'éveiller les mêmes sentiments à son égard.

SHEMOT

Semaine du 15 au 21 Tevet 5780 - 12/01/2020 au 18/01/2020

Nous commençons cette semaine le *'Houmash* de *Shemot*. Le but essentiel de la Torah est de prescrire les 613 Mitsvot [Ramban 1:1]. Hashem les a toutefois introduites par le livre de *Bereshit* afin de poser les fondements de notre *Emouna* [croyance]. *Bereshit* commence par enseigner qu'Hashem a créé le monde et qu'Il veille sur lui, gratifie les justes et punit les impies. Puis à partir de *Lekh Lekha*, la Torah s'attarde sur la vie des Patriarches, de la naissance d'Avraham jusqu'à la descente de Yaacov en Egypte. Le *Tana deVei Elyahou* enseigne [ch.25]: '*Chaque homme a le devoir d'aspirer à ce que ses actions atteignent le niveau des actes de nos pères, Avraham, Itzhak et Yaacov!*' Ainsi, la Torah détaille les épisodes de leur vie afin d'illustrer le degré de soumission et d'intégrité que nous devons avoir envers Hashem.

Dans *Shemot*, l'histoire prend un autre tournant. **Il ne s'agit plus d'épisodes ponctuels de personnes exceptionnelles, mais de la naissance et de l'évolution de tout un peuple** – de l'esclavage et de la libération d'Egypte, jusqu'au don de la Torah et la construction du *Mishkan*, par lequel la Providence d'Hashem réside au sein du peuple.

A l'instar de fondations solides qu'il faut couler profondément, le Maharal explique que **le peuple d'Israël devait naître dans un esclavage éreintant,** se faire briser physiquement et moralement, **afin de bâtir une *Emouna* parfaite en Hashem et mériter l'élection et le don de la Torah.**

La *Parasha* de *Shemot* s'ouvre sur le stratagème employé par Pharaon pour asservir le peuple d'Israël qui pullule sur sa terre. Après le décès de Yaacov et de ses 12 enfants, Pharaon appâte les Bnei Israël à venir travailler dans des conditions alléchantes, afin de les motiver à fournir le meilleur d'eux-mêmes. Les Bnei Israël mordent à l'hameçon. Pharaon diminue alors progressivement leur paye, et continue d'exiger de chacun le même rendement. En peu de temps, les Bnei Israël sont pris dans l'engrenage, et deviennent de véritables esclaves.

Les sages-femmes sauvent les nouveau-nés

Un jour, Pharaon fait un rêve terrifiant. Il voit une gigantesque balance. Sur un plateau, se tient toute l'Egypte, et sur l'autre, vient se mettre un petit agneau qui fait contrebalancer la superpuissance. A son réveil, il convoque les grands mages, qui lui prédisent la naissance du libérateur d'Israël. [Targoum Yonathan] Pharaon décrète alors de noyer dans le Nil tous les nouveau-nés garçons. Il somme 2 sages-femmes israélites –Yokheved et Myriam– d'exécuter son ordre. Mais celles-ci décident de sauver ces enfants au péril de leur vie. Hashem récompense Yokheved en faisant naître de ses entrailles Moshé, et Myriam enfantera plus tard Betslalel, l'architecte qui dirigera la construction du *Mishkan*.

Les versets qui racontent cette histoire semblent insister sur des détails qui paraissent superflus. Tout d'abord, lorsque Pharaon appelle ces femmes, le verset dit [1:15] :

וַיֹּאמֶר מֶלֶךְ מִצְרַיִם לַמְיַלְּדֹת הָעִבְרִיֹּת אֲשֶׁר שֵׁם הָאַחַת שִׁפְרָה וְשֵׁם הַשֵּׁנִית פּוּעָה...

Le roi d'Egypte somma 2 sages-femmes israélites, dont l'une s'appelait Shifra, et la seconde Poua



Nos Maîtres enseignent [Sota 11B, Cf. Rashi] que ces 2 *Tsadikot* sont en fait Yokheved et Myriam, la mère et la sœur de Moshé. Le verset les surnomme toutefois Shifra et Poua au nom de leur fonction, *Shefer* et *Po'é* – qui améliore l'enfant, et qui le fait babiller. Soit, lorsque le nourrisson voit le jour, Yokheved se charge de le laver et le nourrir, et Myriam de le cajoler.

Pour quelle raison la Torah a-t-elle précisé à cet endroit les rôles de ces femmes ? Si le but est de définir les acteurs de cette scène, ces 2 *Tsadikot* ne seront plus jamais surnommées ainsi, et il aurait mieux valu les appeler par leurs vrais noms – Yokheved et Myriam !

Puis, lorsque le verset raconte l'acte de bravoure de ces femmes pieuses, il dit [1:17] :

וַתִּירֶאןָ הַמְיַלְּדֹת אֶת הָאֱ-לֹקִים וְלֹא עָשׂוּ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר אֲלֵיהֶן מֶלֶךְ מִצְרָיִם וַתְּחַיֶּיןָ אֶת הַיְלָדִים

Les sages-femmes craignirent Hashem ; elles n'exécutèrent pas l'ordre du roi d'Egypte, et firent vivre les enfants.

Le *Midrash* [Rabba 1:15] raconte que ces *Tsadikot* s'inspirent des actions de leur grand-père : '*Avraham offrait l'hospitalité à tous les passants, même aux idolâtres. Comment pourrions-nous tuer des âmes si pures?! Suivons les voies de notre père, et entretenons ces nourrissons de notre mieux!*' Et c'est ainsi que Yokheved et Myriam se vouent à la pérennité du peuple. Elles soutiennent physiquement et moralement les femmes en couche, implorent de tout leur cœur la miséricorde d'Hashem pour la survie de la mère et de l'enfant.

De prime abord, nous aurions tendance à dire que ces 2 Justes ont appris d'Avraham le *'Hessed* – la bonté, le souci du bien-être d'autrui. Remarquons cependant que le verset met l'exergue sur une toute autre vertu : '*Et les sages-femmes* ***craignirent*** *Hashem…*' Et le Midrash



de commenter qu'elles ont appris **la *Yireat Shamaïm*** – **la crainte du ciel** qu'avait Avraham, de qui Hashem dit après le sacrifice d'Itzhak : '*car J'ai su à présent su* ***que tu crains ton Dieu!*** En quoi la *Yireat Shamaïm* est-elle le moteur des grandes bontés de ces *Tsadikot* ? De plus, pour quelle nécessité la Torah précise-t-elle la conviction qui les a poussées à agir ?

Selon Rav Yerouham Leibowitz zatsal –le *Mashgia'h* de Mir– la Torah tient à mettre en exergue le fait que ces femmes ne réalisent pas ces grandes actions parce qu'elles sont naturellement de grandes pieuses, mais **parce qu'elles se travaillent assidument jusqu'à vaincre leur instinct qui préfèrerait se plier à l'ordre de Pharaon** !

Ainsi, la Torah introduit l'histoire en précisant la dure épreuve à laquelle ces 2 femmes sont confrontées. Elle présente le violent contraste entre la hargne de Pharaon, et la tendresse de ces 2 femmes. Soit, Pharaon est évoqué ainsi '*Et le roi d'Egypte somma…*' sans préciser son nom, pour insister sur le fait que le despote promulgue son décret avec toute sa rigueur et fermeté [Siftei Cohen]. Tandis que ces 2 femmes sont réputées pour être très douces, car soutenir une femme en couche, puis cajoler et faire babiller un nourrisson témoignent d'une âme très sensible. Naturellement, ces femmes n'avaient pas les traits de caractère requis pour désobéir au roi ! Certes, tuer n'était pas non plus un acte simple, mais oser enfreindre littéralement l'ordre de cette terreur n'était pas non plus, initialement, de leur ressort ! Mais elles auraient néanmoins pu trouver un compromis pour laisser ces enfants mourir indirectement, en manquant à leur donner des soins vitaux par ex.

Craindre Hashem, un travail tenace

Aussi, le verset qui raconte que '*les sages-femmes craignirent Hashem*' n'est **pas un témoignage passif** de leur état moral, mais **raconte un fait**. Soit, ce n'est pas une crainte innée naturelle qui les fit aboutir à l'acte grandiose de sauver les enfants, mais **un travail personnel** acharné: '*Et les sages-femmes* ***choisirent / décidèrent de craindre*** *Hashem*' – en allant à contre-courant !

Le verset précise que les femmes **n'exécutèrent pas l'ordre** de Pharaon, et **firent vivre les enfants**. Soit, 2 actes héroïques : **ne pas tuer** les nourrissons, et même, **leur apporter tous les soins** nécessaires et prier pour eux, comme le raconte le *Midrash* cité. Pourquoi la Torah vante-t-elle leur bravoure en mettant en avant leur *Yireat Shamaïm* – leur crainte du ciel implacable, plus que leur zèle extraordinaire pour faire grandir un peuple malgré toutes les intempéries ?

Le *Siftei Haïm* répond : la Torah a relevé la vertu qui a été le détonateur de l'autre. **Si ce n'était leur crainte du ciel, ces femmes n'auraient trouvé en elles aucune force de caractère qui leur aurait permis de désobéir au tyran** ! Cette notion relativement subtile faisait l'objet d'une longue étude en Heshvan 5774 [5 minutes éternelles n°34] Tâchons de rapporter les grands traits de cette étude.

L'amour et la crainte d'Hashem sont indissociables

Nos Maîtres enseignent [Yeroushalmi Berakhot 61A]: '*Sers Hashem* ***avec amour****, et sers Hashem* ***avec crainte****. Sers Hashem* ***avec amour****, pour que le jour où ton cœur te refroidit, tu puisses lui répondre: «Comment pourrais-je manquer d'enthousiasme?!* ***Celui qui aime ne peut pas haïr!»*** *Sers Hashem* ***avec crainte****, pour que le jour où ton cœur est tenté de se défaire de tes obligations, tu puisses lui répondre: «Comment pourrais-je fuir mon devoir?!* ***Celui qui craint ne remet jamais en cause****!»*'

Comme ces mots simples sont pleins de sagesse! L'homme a en lui le *Yetser Hara* –mauvais penchant–, qui lui fait traverser des moments de relâche de 2 sortes. Tantôt, il manque d'enthousiasme, ne trouve pas en lui les forces d'éveiller son cœur à servir Hashem. Une *Mitsva* réalisée sans feu mérite certes un salaire respectable; elle est néanmoins nettement moins gratifiante que la Mitsva faite avec investissement, cœur, intention et sincérité. Pour surmonter ce type de *Yetser Hara*, la Torah nous enjoint de servir Hashem avec amour, car le cœur qui aime regroupe sous son drapeau toutes les troupes –les membres du corps– pour réaliser ses désirs. Tandis que la crainte ne peut strictement pas parvenir à agir avec harmonie, puisqu'elle est un sentiment brimant, astreignant.

Tantôt, l'homme se relâche parce qu'il est tenté par autre chose. Certes, il aime Hashem, mais son cœur est ponctuellement attiré par un plaisir interdit. A cet instant, si son intellect tente de lui rappeler son devoir, il va instinctivement le remettre en cause, trouvant toutes sortes de d'excuses pour justifier que dans sa situation précise, il n'est pas vraiment astreint à l'interdit, etc. Dans une telle lutte, l'amour pour Hashem ne peut concrètement pas étouffer sa tentation – puisqu'il tente par tous les moyens de trouver un compromis entre sa tendance instinctive, et son amour général pour Hashem.

L'unique outil par lequel il peut parvenir à briser sa pulsion est **la *Yireat Shamaïm* – la crainte du ciel**. C.-à-d. réaliser constamment son devoir, se mettre face à ses responsabilités s'il faillit à sa mission.

Illustrons cette notion par un exemple concret : le fumeur en 'bonne voie', *Has Veshalom*. D'un côté, il aime la vie, ses enfants, sa maison, et son médecin l'a bien averti qu'une seule cigarette suffit pour promulguer sa condamnation. D'un autre côté, voilà 7 jours que son doux cyanure lui manque… En l'état, il n'est pas capable de faire le pas.

Dans un premier temps, il va essayer de minimiser le danger, en avançant toutes sortes de propos – « Une petite taffe peut-elle vraiment changer mon destin après 45 ans de fumette ? J'ai déjà ingurgité 45 ans x 310 jours [*je ne fume pas le Shabbat !*] x 30 cigarettes x 12 lattes = plus de 5 millions de taffes ! Une toute petite latte va-t-elle vraiment changer la donne ?! *Batel beShishim Ribo* ! »

Dans un tel moment, le seul moyen de chasser ces pensées est de se remettre en face de ses responsabilités, en redéfinissant bien qu'une seule bouffée de poison aggravera effectivement son état, sans compter qu'elle ouvrira en plus la porte à bien d'autres. Bien sûr, son instinct ne s'arrêtera pas là. Il avancera toute sorte de propos stupides, exprimera sa '*Emouna*' profonde que de toutes façons, lorsque l'heure arrive… Il développera aussi une philosophie profondément morbide, etc.

Sa raison ne pourra l'emporter que si elle contre cet instinct sot avec des propos fermes : « Oui tu aimes la vie et ta famille, oui ta famille a besoin de toi, oui tu souffriras bien plus ensuite et regretteras amèrement cet instant de plaisir ! »

Il en va de même pour la *Yireat Shamaïm*. Comme le dit le Saba de Kellem: ***la Yireat Shamaïm est un couteau aiguisé capable de trancher tout éveil instinctif*** – lorsqu'il ne correspond pas à la ligne de conduite que l'on s'est fixée.

Ainsi, dans l'épreuve de Yokheved et Miryam, l'unique arme qui permit à ces 2 *Tsadikot* de désobéir à Pharaon était de se rappeler constamment qu'il n'était pas question de tuer ni même de laisser un seul enfant mourir de lui-même. Seulement après, elles purent aussi trouver en elles l'enthousiasme pour réaliser ce sauvetage avec un zèle extraordinaire.

Yokheved et Miryam accomplissent 2 actes héroïques : ne pas tuer les enfants, et les faire vivre. Aussi, lorsque Pharaon les convoque, il leur dit [1:8]: מַדּוּעַ עֲשִׂיתֶן הַדָּבָר הַזֶּה וַתְּחַיֶּיןָ אֶת הַיְלָדִים – *Pourquoi avez-vous* ***fait cela***, ***et*** *vous avez* ***fait vivre*** *les enfants ?* Les commentateurs précisent que Pharaon leur demande un double compte : pourquoi elles n'ont pas tué les nourrissons, et pourquoi elles assistent la mère et les nourrissons, en leur donnant tous leurs soins.

Ces 2 *Tsadikot* répondent à Pharaon [1:9]: כִּי לֹא כַנָּשִׁים הַמִּצְרִיֹּת הָעִבְרִיֹּת – כִּי חָיוֹת הֵנָּה בְּטֶרֶם תָּבוֹא אֲלֵהֶן הַמְיַלֶּדֶת וְיָלָדוּ *Les femmes hébreues ne sont pas comme les Egyptiennes, car elles sont semblables à des animaux* [ou *sages-femmes*]*. Avant même que la sage-femme ne vienne les faire accoucher, celles-ci enfantent d'elles-mêmes !*

Remarquons que cette réponse paraît partielle. Elle explique certes pourquoi les nourrissons juifs continuent de naître, mais ne semble pas justifier tous les petits soins apportés à la mère et aux nouveau-nés.

Aussi, le Sforno puis le Malbim interprètent ce propos: « *Grand roi !* ***Ces femmes juives ont la capacité d'accoucher seules, telles des animaux****.* ***Afin qu'elles ne se méfient pas de nous et camouflent systématiquement leurs naissances****, nous essayons de les amadouer en installant une complicité mutuelle, afin de mettre prochainement ton ordre à exécution !* »

Hashem récompense la bravoure de ces deux femmes:

וַיֵּיטֶב אֱ-לֹקִים לַמְיַלְּדֹת וַיִּרֶב הָעָם וַיַּעַצְמוּ מְאֹד. וַיְהִי כִּי יָרְאוּ הַמְיַלְּדֹת אֶת הָאֱלֹהִים וַיַּעַשׂ לָהֶם בָּתִּים

Et Hashem récompensa ces sages-femmes, et le peuple se multiplia et se renforça considérablement. Comme les sages-femmes craignaient Hashem, Il leur fit des maisons.



Nos Maîtres commentent : '***Il leur fit des maisons*** – *des dynasties de Kéhouna et Lévya, et de royauté*'. Soit, Yokheved enfanta Moshé et Aharon – qui furent les premiers Lévy et *Cohen Gadol* qui servirent au *Mishkan*–, et Myriam sera l'ascendante de Betsalel, l'architecte du *Mishkan* [Yalkout Shimoni], puis de David et de la dynastie royale [Cf. Shemot Raba 1:17 qui raconte que Myriam se maria à Kalev ben Hetsron]

Ces versets présentent toutefois une anomalie. Après avoir introduit qu'Hashem gratifie les sages-femmes, la Torah interrompt la phrase pour préciser que le peuple se multiplie, et seulement après, elle précise la récompense des grandes dynasties.

Selon le *Alshikh*, le verset précise qu'Hashem gratifia ces femmes de 2 bontés : la grande récompense des dynasties, mais aussi, **une aide du ciel pour se soustraire avec plus d'aisance aux soupçons** de Pharaon et des Bnei Israël. Expliquons.

Le *Midrash* précise qu'en plus de la crainte que Pharaon ne dévoile la fourberie, ces femmes redoutaient aussi qu'un seul enfant juif ne naisse faible ou malade, et que leurs frères juifs les soupçonnent de collaboration avec l'ennemi. Aussi, elles donnaient le meilleur d'elles et priaient du fond du cœur pour la bonne santé et l'évolution des Bnei Israël. Or, nos Maîtres enseignent [Makot 10B] : '*lorsqu'un homme choisit une quelconque conduite, le ciel l'aide dans cette voie !*' Aussi, Hashem les aida à se faire blanchir de tout soupçon, en faisant pulluler un peuple fort. Ainsi, Pharaon se convainquit que le peuple d'Israël se multipliait effectivement à une vitesse vertigineuse, incontrôlable, tandis que tous les enfants naissaient en parfaite condition physique !

Et cela, ce n'était pas encore la récompense du ciel pour la bravoure des femmes, mais un simple coup de pouce pour continuer plus aisément de servir Hashem. Tandis que leur récompense **pour leur crainte Hashem** fut de mettre au monde les dynasties de *Cohen Gadol* et de rois !



VAÉRA

Semaine du 15 au 21 Tevet 5780 - 12/01/2020 au 18/01/2020

וְהַדָּגָה אֲשֶׁר בַּיְאֹר מֵתָה וַיִּבְאַשׁ הַיְאֹר

« Et les poissons qui étaient dans le fleuve moururent » [Vaera 7 : 21]

Le *Midrash Rabba* commente ce verset, en rapportant rabbi Avin Halévi :

« Il est dit qu'avec la plaie du sang, les Bné Israël se sont enrichis. Comment ?

Lors de la plaie du sang, l'Hébreu et l'Egyptien se trouvaient dans une même maison avec une bassine d'eau. L'Egyptien y remplit sa cruche qui fut pleine de sang alors que celle de l'Hébreu contenait de l'eau. L'Egyptien dit alors à l'Israélite : « Verse-moi de ta cruche » mais le verre se remplit de sang. Il lui dit alors : « Buvons ensemble de la cruche ». Mais là encore, le Juif buvait de l'eau et, l'Egyptien du sang. Mais lorsque l'Egyptien lui dit : « Vends-moi de l'eau » alors il bût de l'eau. De là, les Juifs se sont enrichis. »

Cependant, l'endroit que rabbi Avin choisit pour faire son enseignement est étonnant : quel rapport entre l'enrichissement des Bnei Israël et les poissons dans le Nil qui sont morts ?

Il y a lieu de se demander comment s'est déroulée cette plaie. Est-ce que les eaux du Nil se sont changées en sang et lorsqu'un Juif puisait,

le sang devenait de l'eau potable ? Ou bien l'inverse, le Nil était de l'eau mais lorsqu'un Egyptien venait puiser, celle-ci se changeait en sang ?

Pour répondre, ce verset sur les poissons qui mouraient dans le Nil, va nous aider à comprendre cette nouvelle approche du commentateur.

Si le Nil s'était changé en sang, les poissons ne pouvaient évidemment pas y vivre mais la Torah ne s'attache jamais à enseigner une évidence.

En réalité, le Nil était resté un fleuve avec des eaux potables, mais le fait que la Torah nous apprenne que les poissons étaient morts, c'est pour nous apprendre un nouveau miracle.

Quel est ce miracle ? Le principe est connu : il est interdit de tirer profit d'un miracle et ainsi, de s'enrichir.

En fait, le Nil n'avait pas changé d'aspect. Le miracle se produisait alors, lorsqu'un Egyptien venait puiser de l'eau, celle-ci se changeait en sang. Mais pour le Juif, il ne bénéficiait d'aucun prodige car il puisait de l'eau et, récoltait de l'eau.

Cette eau ne provenant pas d'un miracle, les Juifs pouvaient alors la vendre aux Egyptiens et ainsi, s'enrichissaient.

Merci à notre ami, Paul Guedj, auteur du livre *Daat Yaacov Shlomo* duquel est issu ce *Dvar Torah*.

MOUSSAR



Daniel 114

Chapitre 1 114

Chapitre 2 122

Chapitre 3 136

Chapitre 4 146

Chapitre 5 153

Le livre de Daniel

Chapitre I

Daniel captif en Babylone

Plus de 100 ans avant la destruction du 1er *Beit haMikdash*, à l'époque d'Ah'az – le 13e roi de Judée, Hashem avertit les Bnei Israël de faire *Teshouva* [se repentir]. Mais les remontrances de Yeshayahou et des autres prophètes sont tournées en dérision. Quarante ans avant la date fatidique, Hashem envoie le prophète Yirmiyahou [Jérémie] pour annoncer les terribles sentences qui s'apprêtent à tomber. Yirmiyahou prédit la montée de Nabuchodonosor, roi de Babylone, et rédige même la *Meguilat Eikha* – les lamentations sur les horreurs survenues lors de la conquête de Jérusalem, avant que celles-ci ne se réalisent. Mais les Bnei Israël ont la tête dure, et poursuivent leur chute libre…

א בִּשְׁנַת שָׁלוֹשׁ לְמַלְכוּת יְהוֹיָקִים מֶלֶךְ יְהוּדָה בָּא נְבוּכַדְנֶאצַּר מֶלֶךְ בָּבֶל
יְרוּשָׁלַ‍ִם וַיָּצַר עָלֶיהָ: ב וַיִּתֵּן ה' בְּיָדוֹ אֶת יְהוֹיָקִים מֶלֶךְ יְהוּדָה וּמִקְצָת
כְּלֵי בֵית הָאֱלֹהִים וַיְבִיאֵם אֶרֶץ שִׁנְעָר בֵּית אֱלֹהָיו וְאֶת הַכֵּלִים הֵבִיא
בֵּית אוֹצַר אֱלֹהָיו: ג וַיֹּאמֶר הַמֶּלֶךְ לְאַשְׁפְּנַז רַב סָרִיסָיו לְהָבִיא מִבְּנֵי
יִשְׂרָאֵל וּמִזֶּרַע הַמְּלוּכָה וּמִן הַפַּרְתְּמִים: ד יְלָדִים אֲשֶׁר אֵין בָּהֶם כָּל מוּם
וְטוֹבֵי מַרְאֶה וּמַשְׂכִּילִים בְּכָל חָכְמָה וְיֹדְעֵי דַעַת וּמְבִינֵי מַדָּע וַאֲשֶׁר כֹּחַ
בָּהֶם לַעֲמֹד בְּהֵיכַל הַמֶּלֶךְ וּלְלַמְּדָם סֵפֶר וּלְשׁוֹן כַּשְׂדִּים: ה וַיְמַן לָהֶם
הַמֶּלֶךְ דְּבַר יוֹם בְּיוֹמוֹ מִפַּת בַּג הַמֶּלֶךְ וּמִיֵּין מִשְׁתָּיו וּלְגַדְּלָם שָׁנִים שָׁלוֹשׁ
וּמִקְצָתָם יַעַמְדוּ לִפְנֵי הַמֶּלֶךְ:

1 Dans la troisième année du règne de Yéhoyakim, roi de Juda, Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha contre Jérusalem et l'assiégea. 2 Le Seigneur livra en son pouvoir Yéhoyakim, roi de Juda, et une partie des vases de la maison de Dieu, qu'il transporta au pays de Sennaar, dans le temple de sa divinité; c'est dans le trésor de son dieu qu'il déposa ces vases.

3 Le roi ordonna à Ashpénaze, chef de ses eunuques, d'amener, d'entre les enfants d'Israël, issus de la lignée royale et des familles nobles, 4 des jeunes gens, exempts de tout défaut corporel, beaux de figure, initiés à toute sagesse, doués d'intelligence, versés dans les connaissances et qui pourraient être admis dans le palais du roi, et de leur enseigner l'écriture et la langue des Chaldéens. 5 Le roi leur assigna pour leur entretien journalier des plats de la table royale et du vin qui lui servait de boisson, de façon à les éduquer durant trois années, puis à en attacher quelques-uns au service du roi.

En l'an 3318, les prophéties de Yirmiyahou commencent à se réaliser. Les empires les plus puissants ploient devant l'effroyable Nabuchodonosor. Après l'Assyrie, ce tyran se dirige vers Israël et conquiert la Judée. Il capture le roi Yéhoyakim, qui meurt immédiatement. Pour le moment, Nabuchodonosor ne détruit pas encore le *Beit haMikdsash*. Il nomme à la tête des rescapés Yéhoyakhin, le fils de Yéhoyakim, et ramène uniquement un lourd butin à Babylone, particulièrement des ustensiles du Temple qu'il offre à *Bel*, son idole, ainsi qu'un millier de captifs apparentés à la famille royale.

Yéhoyakhin se révolte au bout de 3 mois, et Nabuchodonosor l'exécute. Il sacre alors Tsidkiyahou, le frère de Yéhoyakim, et lui fait prêter serment de fidélité. Après 9 ans de règne, ce dernier décide lui aussi de se révolter. Nabuchodonosor se fâche, et envoie Nevouzaradan – alias 'le chef-charcutier', tant ce général de guerre est assoiffé de sang. Ce

vampire assiège Jérusalem le 10 Tevet. Au terme de 2 ans, les Bnei Israël achèvent tous leurs vivres. Plutôt que mourir de faim, les Juifs bien frêles vont affronter la puissante armée babylonienne, et se faire lyncher le 17 Tamouz. Névouzaradan fait couler des rivières de sang de Jérusalem pendant 3 semaines. Il envoie aussi une délégation à Nabuchodonosor pour recevoir l'aval de détruire le Temple, qui lui est accordé, sur le conseil des sages de Babylone. Névouzaradan incendie alors le *Beit haMikdash* ainsi que toute la ville, le 9 Av.

Après Jérusalem, Nabuchodonosor continue ses conquêtes pendant 2 ans, et règne à présent sur le monde entier. Hashem lui donne un pouvoir phénoménal, et lui permet même de régner sur les animaux. Un cheval s'abstient de hennir, ou un oiseau de s'envoler, si son altesse en a décidé ainsi! [Rashi 2:38] Plus tard, Il chevauchera même un lion, qu'il attèlera avec un serpent gigantesque [Shabbat 150A].

Ce tyran est terrifiant, mégalomane et extrêmement coléreux. Il est de surcroît particulièrement perspicace et ingénieux. Et la fusion de ces traits de caractère fait des ravages… Cet affreux élabore une stratégie ahurissante pour dominer fermement tout le monde. À chaque conquête, il nomme personnellement un roi local, qu'il veille à assujettir pleinement. En plus de sa colère et de sa cruauté, il terrorise toutes les nations du royaume en les avilissant quotidiennement, à tour de rôle. Ce monstre désigne chaque jour par tirage au sort, le souverain qui fera l'objet de ses sévices obscènes … La *Guemara* [Shabbat 149B] raconte que durant ses près de 70 ans de règne, **PERSONNE** au monde ne parvint à sourire, tant chacun était saisi d'angoisse de voir son roi, son honneur et fierté, se faire souiller et humilier par l'énergumène !

L'histoire nous fera découvrir que ce despotisme camoufle en fait une grande anxiété de perdre un jour son empire. Et c'est précisément cet

orgueil qui fera tomber ce monstre. Mais ne brûlons pas les étapes. Suffisons-nous de ces quelques descriptions qui expliqueront de nombreux éléments de l'histoire. A commencer par l'arrivée de Daniel et ses amis à la cour royale…

La stratégie par laquelle Nabuchodonosor instaure sa monarchie est astucieuse : trouver la personnalité la plus respectable du pays et la vassaliser au mieux, de manière à ce qu'elle serve d'exemple de soumission pour tous. Selon ce principe, l'idéal serait d'élever personnellement un jeune dauphin, que le tyran nommera ensuite sur son pays originel. L'investissement est certes plus long, mais assurera au despote obsessif une parfaite fidélité…

Nabuchodonosor rapporte fréquemment à Babylone des captifs, issus parfois de familles royales. Il désigne un délégué spécial dénommé Ashpénaze, chargé de sélectionner parmi eux les enfants les plus parfaits, et de les instruire et de les éduquer à la culture babylonienne, afin d'en faire des conseillers du roi.

De manière générale, les peuples acceptent volontiers de confier leurs enfants à Ashpénaze, car ils s'assurent ainsi un avenir brillant et glorieux. À l'exception du peuple juif, qui voit dans cette distinction le plus grand des malheurs : déconnecter leurs enfants de notre tradition ancestrale… Et à notre triste fierté, Nabuchodonosor s'intéresse spécialement aux enfants juifs ! Depuis toujours, le peuple d'Israël est réputé pour son intellect particulièrement développé. Aujourd'hui encore, nos enfants apprennent au *Talmud Torah* à lire depuis l'âge de 3 ans. A 5 ans, ils étudient déjà le *Houmash*, qu'ils achèvent et connaissent sur le bout des doigts en 5 ans. A partir de 7-8 ans, ils commencent à apprendre des centaines de *Mishna* par cœur. À l'âge de 10 ans, ils s'ouvrent à l'étude de la *Guemara,* et aiguisent déjà leur cerveau à la



critique talmudiste, en abordant directement les sujets complexes de *Baba Kama* et de *Baba Metsia* – les lois des litiges financiers.

ו וַיְהִי בָהֶם מִבְּנֵי יְהוּדָה דָּנִיֵּאל חֲנַנְיָה מִישָׁאֵל וַעֲזַרְיָה: ז וַיָּשֶׂם לָהֶם שַׂר הַסָּרִיסִים שֵׁמוֹת וַיָּשֶׂם לְדָנִיֵּאל בֵּלְטְשַׁאצַּר וְלַחֲנַנְיָה שַׁדְרַךְ וּלְמִישָׁאֵל מֵישַׁךְ וְלַעֲזַרְיָה עֲבֵד נְגוֹ: ח וַיָּשֶׂם דָּנִיֵּאל עַל לִבּוֹ אֲשֶׁר לֹא יִתְגָּאַל בְּפַתְבַּג הַמֶּלֶךְ וּבְיֵין מִשְׁתָּיו וַיְבַקֵּשׁ מִשַּׂר הַסָּרִיסִים אֲשֶׁר לֹא יִתְגָּאָל: ט וַיִּתֵּן הָאֱלֹהִים אֶת דָּנִיֵּאל לְחֶסֶד וּלְרַחֲמִים לִפְנֵי שַׂר הַסָּרִיסִים: י וַיֹּאמֶר שַׂר הַסָּרִיסִים לְדָנִיֵּאל יָרֵא אֲנִי אֶת אֲדֹנִי הַמֶּלֶךְ אֲשֶׁר מִנָּה אֶת מַאֲכַלְכֶם וְאֶת מִשְׁתֵּיכֶם אֲשֶׁר לָמָּה יִרְאֶה אֶת פְּנֵיכֶם זֹעֲפִים מִן הַיְלָדִים אֲשֶׁר כְּגִילְכֶם וְחִיַּבְתֶּם אֶת רֹאשִׁי לַמֶּלֶךְ:

***6** Au nombre des enfants de Juda qui se trouvaient parmi eux figuraient Daniel, Hanania, Mishaël et Azaria. **7** Le chef des eunuques leur attribua des surnoms. Il appela Daniel Bel-Tshatsar, Hanania Shadrakh, Mishaël Méshakh et Azaria Avèd-Négo.*

***8** Or Daniel prit la résolution de ne pas se souiller par les plats du roi et le vin qui lui servait de boisson; il insista donc auprès du chef des eunuques pour n'avoir pas à se souiller. **9** Dieu fit trouver à Daniel grâce et mansuétude auprès du chef des eunuques. **10** Le chef des eunuques dit à Daniel: « Je redoute le roi, mon maître, qui a réglé votre nourriture et votre boisson car s'il devait trouver votre mine plus chétive que celle des autres jeunes gens dans votre condition, vous m'en feriez responsable sur ma tête aux yeux du roi. »*

Depuis la première conquête de Jérusalem, à l'époque de Yéhoyakim, Nabuchodonosor exile à Babylone un millier de personnalités importantes, toutes appartenant à la dynastie royale. Ashpénaze distingue parmi eux 4 enfants : Daniel, Hanania, Mishaël et Azaria. Ces enfants sont particulièrement éveillés, fins d'esprit, d'une beauté rare. Ces descendants de David *haMelekh* connaissent en plus parfaitement le protocole royal. Ils savent notamment se tenir fermement devant le monarque pendant des heures sans bouger, sans sourire ni bailler, ni même éprouver le besoin de se soulager. Nabuchodonosor leur accorde une bienveillance spéciale…

Nabuchodonosor voit en Daniel et ses camarades un caractère divin. Il commence par changer leurs noms ; il appelle notamment Daniel Bel-Tshatsar, au nom de Bel, son idole. Il ordonne à Ashpénaze de les nourrir quotidiennement des mets les plus raffinés et équilibrés, en leur servant notamment du pain spécial et du vin sacré.

Mais ces enfants ne veulent en aucun cas souiller leur âme, car la nourriture *Casher* est la mesure minimale qu'un juif doit préserver pour garder un cœur sensible au spirituel. Daniel, le plus zélé, supplie Ashpénaze de leur obtenir des aliments simples, tels que des légumineuses. Mais Ashpénaze craint que Nabuchodonsor ne s'emporte contre lui, et leur refuse cette faveur.

Les enfants sont particulièrement tourmentés, et implorent Hashem de leur venir en aide, car ils ne pourront pas indéfiniment s'abstenir de manger !

יא וַיֹּאמֶר דָּנִיֵּאל אֶל הַמֶּלְצַר אֲשֶׁר מִנָּה שַׂר הַסָּרִיסִים עַל דָּנִיֵּאל חֲנַנְיָה
מִישָׁאֵל וַעֲזַרְיָה: יב נַסֹּ נָא אֶת עֲבָדֶיךָ יָמִים עֲשָׂרָה וְיִתְּנוּ לָנוּ מִן הַזֵּרֹעִים
וְנֹאכְלָה וּמַיִם וְנִשְׁתֶּה: יג וְיֵרָאוּ לְפָנֶיךָ מַרְאֵינוּ וּמַרְאֵה הַיְלָדִים הָאֹכְלִים
אֶת פַּתְבַּג הַמֶּלֶךְ וְכַאֲשֶׁר תִּרְאֵה עֲשֵׂה עִם עֲבָדֶיךָ: יד וַיִּשְׁמַע לָהֶם
לַדָּבָר הַזֶּה וַיְנַסֵּם יָמִים עֲשָׂרָה: טו וּמִקְצַת יָמִים עֲשָׂרָה נִרְאָה מַרְאֵיהֶם
טוֹב וּבְרִיאֵי בָשָׂר מִן כָּל הַיְלָדִים הָאֹכְלִים אֶת פַּתְבַּג הַמֶּלֶךְ: טז וַיְהִי
הַמֶּלְצַר נֹשֵׂא אֶת פַּתְבָּגָם וְיֵין מִשְׁתֵּיהֶם וְנֹתֵן לָהֶם זֵרְעֹנִים: יז וְהַיְלָדִים
הָאֵלֶּה אַרְבַּעְתָּם נָתַן לָהֶם הָאֱלֹהִים מַדָּע וְהַשְׂכֵּל בְּכָל סֵפֶר וְחָכְמָה
וְדָנִיֵּאל הֵבִין בְּכָל חָזוֹן וַחֲלֹמוֹת: יח וּלְמִקְצַת הַיָּמִים אֲשֶׁר אָמַר הַמֶּלֶךְ
לַהֲבִיאָם וַיְבִיאֵם שַׂר הַסָּרִיסִים לִפְנֵי נְבֻכַדְנֶצַּר: יט וַיְדַבֵּר אִתָּם הַמֶּלֶךְ
וְלֹא נִמְצָא מִכֻּלָּם כִּדָּנִיֵּאל חֲנַנְיָה מִישָׁאֵל וַעֲזַרְיָה וַיַּעֲמְדוּ לִפְנֵי הַמֶּלֶךְ: כ
וְכֹל דִּבַר חָכְמַת בִּינָה אֲשֶׁר בִּקֵּשׁ מֵהֶם הַמֶּלֶךְ וּמְצָאָם עֶשֶׂר יָדוֹת עַל כָּל
הַחַרְטֻמִּים הָאַשָּׁפִים אֲשֶׁר בְּכָל מַלְכוּתּוֹ: כא וַיְהִי דָּנִיֵּאל עַד שְׁנַת אַחַת
לְכוֹרֶשׁ הַמֶּלֶךְ:

***11** Daniel répliqua au gouverneur que le chef des eunuques avait préposé à Daniel, Hanania, Mishaël et Azaria: **12** « De grâce, mets tes serviteurs à l'épreuve pendant une dizaine de jours: qu'on ne nous donne que des légumes secs à manger et de l'eau à boire. **13** Puis, tu examineras notre mine et la mine des jeunes gens nourris des mets du roi, et, selon ce que tu verras, tu agiras à l'égard de tes serviteurs. » **14** Il leur céda sur ce point et les mit à l'épreuve pendant dix jours. **15** Au bout de ces dix jours, leur mine parut meilleure et leur embonpoint plus marqué que ceux de tous les jeunes gens nourris des mets du roi. **16** Dès lors, le gouverneur enlevait leurs plats et le vin qu'on leur servait à boire, et leur donnait des légumes secs. **17** Et à ces jeunes gens, à tous les quatre, Dieu avait accordé le savoir et la faculté de comprendre toute écriture et toute science ; quant à Daniel, il possédait l'intelligence de toute vision et des songes. **18** Au terme du délai que le roi avait fixé pour les [lui] amener, le chef des eunuques les introduisit auprès de Nabuchodonosor. **19** Le roi*

s'entretint avec eux: parmi tous [les jeunes gens] il ne s'en trouvait pas de comparables à Daniel, Hanania, Mishaël et Azaria; ils furent donc attachés au service du roi. **20** *Et sur toute question d'ingénieuse sagesse que le roi leur posait, il les trouvait dix fois supérieurs à tous les devins et magiciens qui vivaient dans tout son royaume.* **21** *Daniel alla [ainsi] jusqu'à la première année de Cyrus.*

Les 4 jeunes enfants constatent alors qu'un même serviteur est chargé chaque jour de servir leur repas. Daniel s'adresse à ce simplet et réitère sa demande. Ce serviteur aimerait bien leur venir en aide et engloutir quotidiennement ces mets délicats, mais il craint lui aussi que le teint des enfants ne se ternisse, et que Nabuchodonosor ne le fasse exécuter. Daniel lui propose alors une période d'essai de 10 jours. Si au terme de cet essai, leur apparence se modifie d'un brin, ils lui assurent de revenir immédiatement au menu royal. Le serviteur accepte, et les 4 *Tsadikim* passent ces 10 jours à supplier Hashem de bénir leur modeste alimentation. Leurs prières sont exaucées, et à la fin des 10 jours, leurs visages rayonnent bien plus que ceux des autres apprentis.

La formation des enfants dure 3 ans, durant lesquels ils apprennent de nombreuses sciences, ainsi que la langue des Chaldéens. Au terme de ces 3 ans, Nabuchodonosor convoque tous les enfants, et examine leur savoir. Daniel et ses 3 amis font preuve d'une capacité intellectuelle nettement supérieure à celle des autres, et Nabuchodonosor nomme ces 4 adolescents conseillers du roi.

Chapitre II
Le 1er rêve de Nabuchodonosor

א וּבִשְׁנַת שְׁתַּיִם לְמַלְכוּת נְבֻכַדְנֶצַּר חָלַם נְבֻכַדְנֶצַּר חֲלֹמוֹת וַתִּתְפָּעֶם
רוּחוֹ וּשְׁנָתוֹ נִהְיְתָה עָלָיו: ב וַיֹּאמֶר הַמֶּלֶךְ לִקְרֹא לַחַרְטֻמִּים וְלָאַשָּׁפִים
וְלַמְכַשְּׁפִים וְלַכַּשְׂדִּים לְהַגִּיד לַמֶּלֶךְ חֲלֹמוֹתָיו וַיָּבֹאוּ וַיַּעַמְדוּ לִפְנֵי הַמֶּלֶךְ:
ג וַיֹּאמֶר לָהֶם הַמֶּלֶךְ חֲלוֹם חָלָמְתִּי וַתִּפָּעֶם רוּחִי לָדַעַת אֶת הַחֲלוֹם: ד
וַיְדַבְּרוּ הַכַּשְׂדִּים לַמֶּלֶךְ אֲרָמִית מַלְכָּא לְעָלְמִין חֱיִי אֱמַר חֶלְמָא לְעַבְדָּךְ
וּפִשְׁרָא נַחֲוֵא: ה עָנֵה מַלְכָּא וְאָמַר לְכַשְׂדָּאֵי מִלְּתָא מִנִּי אַזְדָּא הֵן לָא
תְהוֹדְעוּנַנִי חֶלְמָא וּפִשְׁרֵהּ הַדָּמִין תִּתְעַבְדוּן וּבָתֵּיכוֹן נְוָלִי יִתְּשָׂמוּן: ו
וְהֵן חֶלְמָא וּפִשְׁרֵהּ תְּהַחְוֹן מַתְּנָן וּנְבִזְבָּה וִיקָר שַׂגִּיא תְּקַבְּלוּן מִן קֳדָמָי
לָהֵן חֶלְמָא וּפִשְׁרֵהּ הַחֲוֹנִי: ז עֲנוֹ תִנְיָנוּת וְאָמְרִין מַלְכָּא חֶלְמָא יֵאמַר
לְעַבְדּוֹהִי וּפִשְׁרֵהּ נְהַחֲוֵה: ח עָנֵה מַלְכָּא וְאָמַר מִן יַצִּיב יָדַע אֱנָה דִּי
עִדָּנָא אַנְתּוּן זָבְנִין כָּל קֳבֵל דִּי חֲזֵיתוֹן דִּי אַזְדָּא מִנִּי מִלְּתָא: ט דִּי הֵן
חֶלְמָא לָא תְהוֹדְעָנַנִי חֲדָה הִיא דָּתְכוֹן וּמִלָּה כִדְבָה וּשְׁחִיתָה הִזְדְּמִנְתּוּן
לְמֵאמַר קָדָמַי עַד דִּי עִדָּנָא יְשַׁתַּנֵּא לָהֵן חֶלְמָא אֱמָרוּ לִי וְאִנְדַּע דִּי פִשְׁרֵהּ
תְּהַחֲוֻנַנִי: י עֲנוֹ כַשְׂדָּאֵי קֳדָם מַלְכָּא וְאָמְרִין לָא אִיתַי אֱנָשׁ עַל יַבֶּשְׁתָּא
דִּי מִלַּת מַלְכָּא יוּכַל לְהַחֲוָיָה כָּל קֶבֶל דִּי כָּל מֶלֶךְ רַב וְשַׁלִּיט מִלָּה כִדְנָה
לָא שְׁאֵל לְכָל חַרְטֹם וְאָשַׁף וְכַשְׂדִּי: יא וּמִלְּתָא דִּי מַלְכָּה שָׁאֵל יַקִּירָה
וְאָחֳרָן לָא אִיתַי דִּי יְחַוִּנַּהּ קֳדָם מַלְכָּא לָהֵן אֱלָהִין דִּי מְדָרְהוֹן עִם בְּשְׂרָא
לָא אִיתוֹהִי: יב כָּל קֳבֵל דְּנָה מַלְכָּא בְּנַס וּקְצַף שַׂגִּיא וַאֲמַר לְהוֹבָדָה לְכֹל
חַכִּימֵי בָבֶל: יג וְדָתָא נְפַקַת וְחַכִּימַיָּא מִתְקַטְּלִין וּבְעוֹ דָּנִיֵּאל וְחַבְרוֹהִי
לְהִתְקְטָלָה:

1 Dans la deuxième année du règne de Nabuchodonosor, celui-ci eut
des songes; son esprit en fut troublé et il perdit le sommeil. 2 Le roi
ordonna de mander devins, magiciens, sorciers et astrologues, afin
qu'ils révélassent au roi ses songes. Quand ils furent venus et mis en
présence du roi, 3 celui-ci leur dit: « J'ai eu un songe, et mon esprit est
anxieux de connaître ce songe. » 4 Les astrologues répondirent au roi
en araméen: « O roi, puisses-tu vivre éternellement! Expose le songe à
tes serviteurs, et nous t'en donnerons l'explication. » 5 Le roi répliqua
en disant aux astrologues: « C'est une chose décidée par moi: si vous
ne me faites pas connaître le songe et son interprétation, vous serez
taillés en pièces, et vos maisons seront converties en cloaques. 6 Si, au
contraire, vous révélez le songe et sa signification, vous recevrez de moi
des dons, de riches présents et de grands honneurs ; donc dévoilez-
moi le songe et sa signification. » 7 Eux de répondre pour la seconde
fois: « Que le roi, dirent-ils, expose le songe à ses serviteurs, et nous en
donnerons l'explication. » 8 A cela le roi répliqua: « Je sais parfaitement
que vous voulez gagner du temps, parce que vous voyez que ma
résolution est bien arrêtée. 9 Si donc vous ne me faites connaître le
songe, un même arrêt vous atteindra. Vous vous êtes arrangés pour
m'adresser des paroles fausses et mensongères, [espérant] que les
circonstances pourront changer ; c'est pourquoi dites-moi le songe, et
je saurai que vous pourrez [aussi] m'en fournir l'explication. »

10 Les astrologues reprirent la parole devant le roi et dirent: « Il n'est nul
homme sur la terre qui soit capable de dévoiler ce que demande le roi;
aussi bien, jamais roi grand et puissant n'a exigé pareille chose d'aucun
devin, ni magicien, ni astrologue. 11 La chose que demande le roi est
malaisée, et il n'est personne d'autre capable de la dévoiler au roi que
les dieux, qui ne séjournent pas au milieu des mortels. » 12 Là-dessus, le
roi s'irrita et entra dans une violente colère, et il ordonna de faire périr
tous les sages de Babylone. 13 L'ordre fut publié et les sages allaient être
mis à mort : on chercha aussi Daniel et ses compagnons pour les tuer.

Après la destruction du *Beit haMikdash* et la conquête de tout le globe terrestre, Nabuchodonosor rentre à Babylone. Extérieurement, il paraît fier de son apogée. Mais en réalité, ce monstre est un anxieux obsessif. Un soir, il tourne sur son lit sans s'endormir. « *La gloire est une roue qui tourne… Je suis obligé de savoir qui sera celui qui s'emparera de mon empire !* », se répète-t-il sans cesse jusqu'à ce que le sommeil le gagne.

A son réveil, le tyran se lève en furie. Il convoque immédiatement son conseil des sages de Babylone, composé des plus grands savants, sorciers, mages et astrologues du royaume. « *J'ai eu un songe cette nuit, et je veux que vous m'expliquiez sa signification !* »

Les sages attendent que le roi raconte sa vision, mais un silence assourdissant s'installe, que Nabuchodonosor finit par briser: « *J'ai certes oublié le contenu de ce rêve, mais je sais qu'il portait un message capital, et je compte sur votre savoir pour me le révéler. Je promets tous les honneurs à celui qui parviendra à retrouver ce songe. Mais je vous assure aussi que si vous ne trouvez pas le songe et son interprétation, vous serez taillés en pièces, et vos maisons seront converties en cloaques !* »

Cette requête démentielle terrifie les conseillers, qui tentent de raisonner le monstre. Mais ils ne parviennent qu'à attiser davantage sa colère… Un des plus importants sages s'avance alors: « *Roi du monde ! Nul homme sur terre n'a la capacité de répondre à une telle requête, qu'il soit devin, magicien, ou astrologue !* » Et il met les pieds dans le plat : « *Certes, à l'époque du Temple des juifs, leur Grand prêtre pouvait interroger le Grand Dieu par l'intermédiaire du pectoral. Mais depuis que…* »

Nabuchodonosor le coupe en hurlant : « *N'était-ce pas vous-mêmes qui aviez suggéré de détruire ce Temple des Juifs ?!* » Et de prononcer le verdict : « *Que l'on efface le souvenir de tous les conseillers de Babylone sur le champ !!!* »

La sentence ne tarde à se concrétiser, car, du ciel, il est temps de se venger des crapules qui ont recommandé la destruction du *Beit haMikdash*…

Le verdict prononcé par Nabuchodonosor n'établit aucune distinction parmi les différents conseillers du roi. Aussi, Ariokh le chef-bourreau se hâte d'incarcérer tous les sages de Babylone et entame leur exécution, même si ceux-ci ne savent parfois rien de l'emportement du tyran, car il n'est pas question de le contrarier davantage ! C'est ainsi que Daniel et ses amis se retrouvent sur la route de l'exécution sans raison…

יד בֵּאדַיִן דָּנִיֵּאל הֲתִיב עֵטָא וּטְעֵם לְאַרְיוֹךְ רַב טַבָּחַיָּא דִּי מַלְכָּא דִּי נְפַק לְקַטָּלָה לְחַכִּימֵי בָּבֶל: טו עָנֵה וְאָמַר לְאַרְיוֹךְ שַׁלִּיטָא דִּי מַלְכָּא עַל מָה דָּתָא מְהַחְצְפָה מִן קֳדָם מַלְכָּא אֱדַיִן מִלְּתָא הוֹדַע אַרְיוֹךְ לְדָנִיֵּאל: טז וְדָנִיֵּאל עַל גִּבְעָה מִן מַלְכָּא דִּי זִמָּן יִנְתֶּן לֵהּ וּפִשְׁרָא לְהַחֲוָיָה לְמַלְכָּא:

14 Alors Daniel répondit avec prudence et mesure à Ariokh, chef des exécuteurs du roi, qui était sorti pour mettre à mort les sages de Babylone. 15 Il prit la parole et dit à Ariokh, l'officier du roi: « Pourquoi cet édit rigoureux a-t-il été rendu par le roi ? » Alors Ariokh fit connaître l'affaire à Daniel. 16 Aussitôt Daniel alla demander au roi de lui accorder un délai [qui lui permît] de donner l'explication au roi.

Daniel parvient à sensibiliser le cœur de pierre du bourreau, et soutire quelques explications. Et ni une ni deux, Daniel affirme connaître le songe, mais demande un délai pour bien exposer sa signification. Il ne sait certes rien du rêve pour l'instant, mais ce mensonge est le seul moyen de freiner un tant soit peu la rage de Nabuchodonosor !

יז אֱדַיִן דָּנִיֵּאל לְבַיְתֵהּ אֲזַל וְלַחֲנַנְיָה מִישָׁאֵל וַעֲזַרְיָה חַבְרוֹהִי מִלְּתָא הוֹדַע:
יח וְרַחֲמִין לְמִבְעֵא מִן קֳדָם אֱלָהּ שְׁמַיָּא עַל רָזָה דְּנָה דִּי לָא יְהֹבְדוּן דָּנִיֵּאל
וְחַבְרוֹהִי עִם שְׁאָר חַכִּימֵי בָבֶל: יט אֱדַיִן לְדָנִיֵּאל בְּחֶזְוָא דִּי לֵילְיָא רָזָה
גְּלִי אֱדַיִן דָּנִיֵּאל בָּרִךְ לֶאֱלָהּ שְׁמַיָּא: כ עָנֵה דָנִיֵּאל וְאָמַר לֶהֱוֹא שְׁמֵהּ דִּי
אֱלָהָא מְבָרַךְ מִן עָלְמָא וְעַד עָלְמָא דִּי חָכְמְתָא וּגְבוּרְתָא דִּי לֵהּ הִיא: כא
וְהוּא מְהַשְׁנֵא עִדָּנַיָּא וְזִמְנַיָּא מְהַעְדֵּה מַלְכִין וּמְהָקֵים מַלְכִין יְהֵב חָכְמְתָא
לְחַכִּימִין וּמַנְדְּעָא לְיָדְעֵי בִינָה: כב הוּא גְּלֵא עַמִּיקָתָא וּמְסַתְּרָתָא יָדַע
מָה בַּחֲשׁוֹכָא וּנְהוֹרָא עִמֵּהּ שְׁרֵא: כג לָךְ אֱלָהּ אֲבָהָתִי מְהוֹדֵא וּמְשַׁבַּח
אֲנָה דִּי חָכְמְתָא וּגְבוּרְתָא יְהַבְתְּ לִי וּכְעַן הוֹדַעְתַּנִי דִּי בְעֵינָא מִנָּךְ דִּי מִלַּת
מַלְכָּא הוֹדַעְתָּנָא: כד כָּל קֳבֵל דְּנָה דָּנִיֵּאל עַל עַל אַרְיוֹךְ דִּי מַנִּי מַלְכָּא
לְהוֹבָדָה לְחַכִּימֵי בָבֶל אֲזַל וְכֵן אֲמַר לֵהּ לְחַכִּימֵי בָבֶל אַל תְּהוֹבֵד הַעֲלְנִי
קֳדָם מַלְכָּא וּפִשְׁרָא לְמַלְכָּא אֲחַוֵּא:

***17** Puis, Daniel se rendit dans sa demeure et raconta la chose à ses compagnons, Hanania, Mishaël et Azaria, **18** [leur demandant] d'implorer la miséricorde du Dieu du ciel au sujet de ce mystère, afin que Daniel et ses compagnons ne subissent pas la mort avec les autres sages de Babylone. **19** Alors le mystère fut dévoilé à Daniel dans une vision nocturne, et Daniel bénit le Dieu du ciel. **20** Daniel prit la parole et dit: « Que le nom de Dieu soit béni d'éternité en éternité! Car à lui appartiennent la sagesse et la puissance. **21** C'est lui qui modifie les temps et les époques, qui tour à tour renverse les rois et élève les rois, qui donne la sagesse aux sages et la science à ceux qui savent comprendre. **22** C'est lui qui révèle les choses profondes et cachées; il connaît ce que recèlent les ténèbres, et la lumière réside avec lui. **23** C'est toi, Dieu de mes pères, que je remercie et exalte pour m'avoir donné sagesse et force; et à l'heure présente, tu m'as fait connaître ce que nous t'avons demandé: ce qui préoccupe le roi, tu nous l'as fait connaître. »*

***24** Sur cela, Daniel se rendit auprès d'Ariokh, que le roi avait chargé d'exécuter les sages de Babylone; il alla et lui parla de la sorte: « Ne*

fais point mourir les sages de Babylone: introduis-moi auprès du roi, et je révélerai au roi l'interprétation [de son songe].»

En rentrant chez lui, Daniel invite Hananya, Mishaël et Azarya à implorer Hashem de les épargner du décret. Après avoir prié de tout leur cœur, Daniel s'endort et reçoit le songe de Nabuchodonosor en vision nocturne…

À son réveil, il prononce une merveilleuse louange, qui est d'ailleurs à l'origine de la 1ère *Berakha* de la prière du soir –*Asher bidevaro…*–, ainsi que du *Kadish* – *Yéhé Sheméi Raba…* Comme nous le découvrirons, Hashem a révélé dans ce rêve les 4 empires qui se succèderont jusqu'à ce que la venue du *Mashia'h* redonne la gloire à Hashem. Aussi, Daniel compose sa louange en commençant par glorifier la **grandeur** et la **puissance** d'Hashem, c.-à-d. le fait qu'Il soit Celui qui sait et fait succéder les évènements selon un programme précis, en soulignant le fait que c'est Hashem qui offre le pouvoir aux rois. C'est sur ce principe que nous disons nous-aussi dans le *Kadish* '***Yéhé Shemei Rabba Mévarakh léAlam ouleAlmei Almaya*** - *Que le grand Nom d'Hashem soit grandi dans ce monde, et dans les mondes des mondes* – c.-à-d. dans les mondes à venir. Soit, bien que la réalité du monde présent semble voiler et contredire la présence d'Hashem, nous sommes cependant convaincus qu'Hashem dirige tous ces évènements pour dévoiler par leur intermédiaire Sa majesté. Nous Le prions donc de grandir prochainement Son nom **depuis ce monde** jusqu'au monde à venir.

A la première heure, Daniel se rend au palais royal. Soucieux de protéger ses 3 amis, il commence par intercéder auprès de Nabuchodonosor de gracier tous les autres conseillers, car il n'est d'homme de chair et de sang qui puisse pénétrer les rêves de l'autre, sans l'inspiration de Celui qui connaît les secrets des hommes.

כה אֱדַיִן אַרְיוֹךְ בְּהִתְבְּהָלָה הַנְעֵל לְדָנִיֵּאל קֳדָם מַלְכָּא וְכֵן אֲמַר לֵהּ דִּי הַשְׁכַּחַת גְּבַר מִן בְּנֵי גָלוּתָא דִּי יְהוּד דִּי פִשְׁרָא לְמַלְכָּא יְהוֹדַע: כו עָנֵה מַלְכָּא וְאָמַר לְדָנִיֵּאל דִּי שְׁמֵהּ בֵּלְטְשַׁאצַּר הַאִיתָךְ כָּהֵל לְהוֹדָעֲתַנִי חֶלְמָא דִּי חֲזֵית וּפִשְׁרֵהּ: כז עָנֵה דָנִיֵּאל קֳדָם מַלְכָּא וְאָמַר רָזָה דִּי מַלְכָּא שְׁאֵל לָא חַכִּימִין אָשְׁפִּין חַרְטֻמִּין גָּזְרִין יָכְלִין לְהַחֲוָיָה לְמַלְכָּא: כח בְּרַם אִיתַי אֱלָהּ בִּשְׁמַיָּא גָּלֵא רָזִין וְהוֹדַע לְמַלְכָּא נְבוּכַדְנֶצַּר מָה דִּי לֶהֱוֵא בְּאַחֲרִית יוֹמַיָּא חֶלְמָךְ וְחֶזְוֵי רֵאשָׁךְ עַל מִשְׁכְּבָךְ דְּנָה הוּא:

***25** Aussitôt Ariokh, en toute hâte, introduisit Daniel auprès du roi et lui dit: « J'ai trouvé un homme parmi les exilés de Juda, qui fera connaître au roi l'interprétation [de son songe]. » **26** Le roi prit la parole et dit à Daniel, qui portait le nom de Bel-Tshatsar: « Est-il vrai que tu sois capable de me faire connaître le songe que j'ai eu et son explication? » **27** Daniel répliqua au roi: « Le mystère, dit-il, que veut éclaircir le roi, ni sages, ni devins, ni magiciens, ni astrologues ne peuvent le révéler au roi.**28** Mais il est un Dieu au ciel, qui dévoile les secrets; c'est lui qui a révélé au roi ce qui arrivera dans la suite des temps. Ton songe et les visions qui ont frappé ton esprit sur ta couche, les voici :*

כט אַנְתְּ מַלְכָּא רַעְיוֹנָךְ עַל מִשְׁכְּבָךְ סְלִקוּ מָה דִּי לֶהֱוֵא אַחֲרֵי דְנָה וְגָלֵא רָזַיָּא הוֹדְעָךְ מָה דִּי לֶהֱוֵא: ל וַאֲנָה לָא בְחָכְמָה דִּי אִיתַי בִּי מִן כָּל חַיָּיָא רָזָא דְנָה גְּלִי לִי לָהֵן עַל דִּבְרַת דִּי פִשְׁרָא לְמַלְכָּא יְהוֹדְעוּן וְרַעְיוֹנֵי לִבְבָךְ תִּנְדַּע: לא אַנְתְּ מַלְכָּא חָזֵה הֲוֵיתָ וַאֲלוּ צְלֵם חַד שַׂגִּיא צַלְמָא דִּכֵּן רַב וְזִיוֵהּ יַתִּיר קָאֵם לְקָבְלָךְ וְרֵוהּ דְּחִיל: לב הוּא צַלְמָא רֵאשֵׁהּ דִּי דְהַב טָב חֲדוֹהִי וּדְרָעוֹהִי דִּי כְסַף מְעוֹהִי וְיַרְכָתֵהּ דִּי נְחָשׁ: לג שָׁקוֹהִי דִּי פַרְזֶל רַגְלוֹהִי מִנְהֶין דִּי פַרְזֶל וּמִנְהֶין דִּי חֶסֶף: לד חָזֵה הֲוֵיתָ עַד דִּי הִתְגְּזָרַת אֶבֶן דִּי לָא בִידַיִן וּמְחָת לְצַלְמָא עַל רַגְלוֹהִי דִּי פַרְזְלָא וְחַסְפָּא וְהַדֶּקֶת הִמּוֹן: לה בֵּאדַיִן דֶּקוּ כַחֲדָה פַּרְזְלָא חַסְפָּא נְחָשָׁא כַּסְפָּא וּדְהָבָא וַהֲווֹ כְּעוּר מִן אִדְּרֵי קַיִט וּנְשָׂא הִמּוֹן רוּחָא וְכָל אֲתַר לָא הִשְׁתְּכַח לְהוֹן וְאַבְנָא

דִּי מְחָת לְצַלְמָא הֲוָת לְטוּר רַב וּמְלָת כָּל אַרְעָא: לו דְּנָה חֶלְמָא וּפִשְׁרֵהּ
נֵאמַר קֳדָם מַלְכָּא: לז אַנְתְּ מַלְכָּא מָלְךְ מַלְכַיָּא דִּי אֱלָהּ שְׁמַיָּא מַלְכוּתָא
חִסְנָא וְתָקְפָּא וִיקָרָא יְהַב לָךְ: לח וּבְכָל דִּי דָיְרִין בְּנֵי אֱנָשָׁא חֱיַות בָּרָא
וְעוֹף שְׁמַיָּא יְהַב בִּידָךְ וְהַשְׁלְטָךְ בְּכָלְהֹון אַנְתְּ הוּא רֵאשָׁה דִּי דַהֲבָא: לט
וּבָתְרָךְ תְּקוּם מַלְכוּ אָחֳרִי אֲרַעא מִנָּךְ וּמַלְכוּ תְּלִיתָאָה אָחֳרִי דִּי נְחָשָׁא דִּי
תִּשְׁלַט בְּכָל אַרְעָא: מ וּמַלְכוּ רְבִיעָאָה תֶּהֱוֵא תַּקִּיפָה כְּפַרְזְלָא כָּל קֳבֵל
דִּי פַרְזְלָא מְהַדֵּק וְחָשֵׁל כֹּלָּא וּכְפַרְזְלָא דִּי מָרֲעַע כָּל אִלֵּין תְּדֵק וְתֵרֹעַ: מא
וְדִי חֲזַיְתָה רַגְלַיָּא וְאֶצְבְּעָתָא מִנְּהֵן חֶסֶף דִּי פָחָר וּמִנְּהֵין פַּרְזֶל מַלְכוּ
פְלִיגָה תֶּהֱוֵה וּמִן נִצְבְּתָא דִּי פַרְזְלָא לֶהֱוֵא בַהּ כָּל קֳבֵל דִּי חֲזַיְתָה פַּרְזְלָא
מְעָרַב בַּחֲסַף טִינָא: מב וְאֶצְבְּעָת רַגְלַיָּא מִנְּהֵין פַּרְזֶל וּמִנְּהֵין חֲסַף מִן
קְצָת מַלְכוּתָא תֶּהֱוֵה תַקִּיפָה וּמִנַּהּ תֶּהֱוֵה תְבִירָה: מג וְדִי חֲזַיְתְ פַּרְזְלָא
מְעָרַב בַּחֲסַף טִינָא מִתְעָרְבִין לֶהֱוֹן בִּזְרַע אֲנָשָׁא וְלָא לֶהֱוֹן דָּבְקִין דְּנָה עִם
דְּנָה הֵא כְדִי פַרְזְלָא לָא מִתְעָרַב עִם חַסְפָּא: מד וּבְיוֹמֵיהֹון דִּי מַלְכַיָּא
אִנּוּן יְקִים אֱלָהּ שְׁמַיָּא מַלְכוּ דִּי לְעָלְמִין לָא תִתְחַבַּל וּמַלְכוּתָהּ לְעַם אָחֳרָן
לָא תִשְׁתְּבֵק תַּדֵּק וְתָסֵיף כָּל אִלֵּין מַלְכָוָתָא וְהִיא תְּקוּם לְעָלְמִיָּא: מה
כָּל קֳבֵל דִּי חֲזַיְתְ דִּי מִטּוּרָא אִתְגְּזֶרֶת אֶבֶן דִּי לָא בִידַיִן וְהַדֶּקֶת פַּרְזְלָא
נְחָשָׁא חַסְפָּא כַּסְפָּא וְדַהֲבָא אֱלָהּ רַב הוֹדַע לְמַלְכָּא מָה דִּי לֶהֱוֵא אַחֲרֵי
דְּנָה וְיַצִּיב חֶלְמָא וּמְהֵימַן פִּשְׁרֵהּ:

Vers. 29-34 Daniel commence alors la révélation : « *Alors que dans ton lit, tu méditais sur la fin des temps, soucieux de perdre un jour ton empire, Hashem t'accorda une faveur et te dévoila l'avenir. Tu plongeas alors dans un profond sommeil, et voilà qu'une impressionnante statue se dressa devant toi. Cette statue était gigantesque, d'un éclat extraordinaire et d'un aspect effrayant. Sa tête était d'or fin, sa poitrine et ses bras d'argent, son ventre et ses cuisses de bronze, ses jambes étaient de fer, et ses pieds étaient en partie de fer et en partie d'argile.* »

Daniel précisera dans l'interprétation qu'en fait, les mollets de la statue étaient en fer, les pieds étaient tantôt en fer, tantôt en argile. Quant aux orteils, ils s'alternaient en fer et en argile.

Jusque-là, Nabuchodonosor est comblé. Au fur et à mesure que Daniel raconte le rêve, le tyran revoit cette immense statue face à lui. Il se souvient cependant que le songe avait une fin tragique, mais ne parvient pas à en déceler la raison.

Vers. 35-37 Et Daniel ajoute : « *Alors que Tu contemplais cette statue, tu aperçus une pierre se détacher d'une montagne d'elle-même, sans intervention humaine. Cette pierre frappa les pieds de fer et les broya. Ce même coup brisa alors le fer, le bronze, l'argile, l'argent et l'or. Telle la balle de blé qui vole des aires de battage, ces résidus se dispersèrent emportés par le vent et ne laissèrent aucun vestige. Tandis que la petite pierre qui avait frappé la statue grandit et devint une immense montagne, qui remplit toute la terre.* »

Nabuchodonosor brûle d'impatience de connaître l'interprétation de ce songe. Mais cette vision est un bien trop mauvais présage pour lui ! Daniel demande à faire sortir toute la cour présente pour en dévoiler la signification en audience privée…

Vers. 38 Daniel interprète le songe: *« Le D-ieu qui réside au ciel, Le Roi des rois, a exaucé ton souhait de connaître la fin des temps. Il t'a montré dans cette vision les empires qui te succèderont, représentés par les 4 métaux qui composent les 4 parties du spectre. Toi, grand roi ! Tu es le premier empire qu'Hashem a fait régner sur le monde entier, même sur les animaux et les oiseaux! Ton empire est représenté par la tête en or.*

Vers. 39 *« A ton royaume succèdera un empire de valeur moindre, imagé par le buste en argent. Autant que le corps possède 2 mains, cet empire sera en fait composé de 2 puissances qui s'uniront. Puis, lui succèdera un 3e empire, qui sera certes, de valeur moindre, mais qui parviendra à briser son prédécesseur, autant que le bronze est plus robuste que l'argent.*

Vers. 40-43 *« Se lèvera alors le 4e empire, fort comme le fer, qui broiera et écrasera tout sur son passage, ne laissant derrière lui que des ruines. Cet empire ne sera puissant qu'à son début, autant que les mollets sont entièrement de fer. Par contre, ses pieds puis ses orteils divisés, tantôt en fer, tantôt en argile, annoncent qu'il finira divisé en nombreuses principautés. Certaines seront fortes, d'autres seront fragiles, et les uns ne perdureront que grâce aux autres qui les soutiendront. Mais autant que le fer et l'argile ne s'amalgament pas, ces alliances s'anéantiront. Parce qu'au-delà de la doctrine qui semble les unir, chacune n'aspirera en fait qu'à engloutir l'autre. »*

Avant de continuer sur la signification de la vision de la pierre, apportons des précisions sur ces premiers éléments. Tout d'abord, pour ce qui concerne les 2e et 3e empires – l'argent et le bronze, nos Maîtres enseignent que le buste d'argent fait allusion à la Perse et à la Médie qui s'unirent, et le bassin en bronze incarne la Grèce. Ce songe ne détaille pour le moment presque rien de ces empires. Daniel aura dans la 2e partie du livre des visions personnelles qui apporteront de nombreux éléments sur ces exils.

Concernant le 4e empire – le fer allié d'argile, les *Rishonim* discutent longuement sur son identité. Rashi commente qu'il s'agit d'Edom, Ibn Ezra l'attribue à Yishmaël, et Rav Saadia Gaon pense qu'il s'agit des 2 : le fer représente Edom, et l'argile Yishmaël.

A vrai dire, ce flou est déjà présent dans les textes antiques ! D'un côté, de nombreux *Midrashim* évoquent l'exil d'Edom. D'un autre, le Zohar parle d'exil de Yishmaël. Concrètement, la réalité géopolitique du monde semble étayer ces 2 avis… Ces 2 nations se partagent le monde depuis des siècles, et les juifs qui résident chez l'un comme chez l'autre pâtissent constamment de leurs sautes d'humeur ! Même un point de

vue plus spirituel sur le monde nous laisse perplexe: n'est-ce pas Edom qui a détruit le *Beit haMikdash*, puis Yishmaël qui détient depuis le lieu du *Kodesh haKodashim* ?!

Chacun des 3 avis évoqués se fait ainsi inonder de questions pertinentes. Selon Rashi : pourquoi Yishmaël n'est-il pas représenté dans cette statue ? Idem pour *Edom*, selon Ibn Ezra ! Et pour Rav Saadia Gaon, ne parle-t-on pas toujours de 4 exils ? Rapportons succinctement des éléments de réponse, car il n'est pas de notre propos de rallonger sur ce thème.

A commencer par la question sur le Ibn Ezra, qui répond lui-même, tout simplement : Rome/Edom est la continuité de la Grèce, et est déjà représentée par le bassin de bronze. Sur le même principe, le Maharal répond pour Rashi que Yishmaël est la continuité de la Perse.

Le Maharal propose encore pour Rashi : Yishmaël est certes une grande puissance, mais **il n'entre pas dans le cadre des 4 exils**. Et d'expliquer que les 4 nations qui ont assujetti Israël participent à un programme bien précis qui a pour finalité le dévoilement d'Hashem sur terre. Initialement, Israël seul doit jouer ce rôle. Mais parce qu'Israël faute, sa gloire et sa splendeur lui sont momentanément retirées et confiées à ces nations qui l'asservissent, jusqu'à ce qu'Israël intègre un aspect précis de son engagement envers Hashem. Par contre, la prospérité d'Yishmaël lui est propre, car Hashem a promis à Avraham de bénir **toute** sa descendance, Yishmaël comme Itzhak.

Quant à l'avis de Rav Saadia Gaon, Yishmaël et Edom sont représentés ensemble par les pieds de fer alliés d'argile. D'où la question : tous les textes ne parlent toujours que de 4 exils, pas de 5! Nous devons forcément conclure que ces 2 nations composent 2 éléments **d'un même exil**. Expliquons.

Comme nous l'expliquons précédemment, l'exil a pour but de nous faire prendre conscience d'un aspect précis de notre engagement envers Hashem. Nous développerons amplement ce principe lorsque nous étudierons la 2e partie du livre de Daniel. A titre d'exemple, la rigueur de Nabuchodonosor nous a illustré la soumission due à Hashem. L'apogée de cette conception sera atteinte lorsque Hanania, Mishaël et Azarya seront jetés à la fournaise au nom de leur fidélité à Hashem, comme nous le rapporterons. C'est encore sous l'empire d'A'hashverosh [Perse] que nous avons pris conscience de notre contrat irrévocable avec Hashem, et avons ainsi ré-accepté la Torah, comme nous l'expliquerons le mois prochain. Puis, sous la domination de la Grèce et avec le miracle de Hanoucca, Israël a intégré l'attachement à la Torah et aux Mitsvot, avec splendeur et entrain, au prix de sa vie.

Aussi, le *Sefer haPliah* évoque que le peuple d'Israël tend à oublier Hashem, et doit revenir à la *Torat Emet* – la Torah vraie, authentique. Hashem nous fait donc traverser cet exil, au sein de ces 2 peuples qui tentent constamment de nous entraîner dans leurs hérésies.

Il s'avère qu'Edom et Yishmaël sont certes 2 cultures et religions très différentes. Mais par rapport à Israël, leur motivation a un même dénominateur : **falsifier la Torah d'Israël**. En nous obstinant depuis près de 2.000 ans à nous attacher et vivre notre *Emouna* authentiquement, nous intégrons ainsi cet aspect de notre engagement envers Hashem !

Ajoutons à cela le *Midrash Eikha* [1:42] rapportant explicitement que chaque exil traversé a été double: Babylone et la Chaldée, la Perse et la Médie, la Grèce et la Macédoine, **et Edom et Yishmaël !** En considérant en plus qu'Essav [*Edom*] était le gendre de Yishmaël (marié à sa fille Basmat), on peut amplement considérer que ces 2 empires composent 2 éléments d'un même exil !

Nous sommes à présent prêts à revenir à la vision de Nabuchodonosor.

Comme Rav Saadia Gaon, le Malbim pense que les pieds de fer et d'argile représentent l'exil d'Edom et de Yishmaël. Il commente toutefois que ces 2 puissances ne sont pas représentées l'une par le fer et l'autre par l'argile, mais par le fait que ce dernier tronçon de la statue soit composée de 2 membres distincts –2 pieds, à la différence de la tête, du buste ou du bassin– parce que 2 puissances distinctes domineront simultanément le monde.

Le Malbim remarque que les pieds sont composés de 3 parties : les mollets, les plantes de pieds, et les orteils. Dans la vision, les mollets sont tous 2 en fer. À l'opposé, certains orteils sont en fer, d'autre sont en argile. Tandis que la description des plantes des pieds laisse entendre que l'une était de fer et l'autre d'argile, mais **de manière indéfinie**. Et d'expliquer qu'à leur début, Edom et Yishmaël seront chacun vigoureux, comme le fer. Mais tout au long de l'histoire, ces 2 nations verront s'alterner des périodes d'apogée et de déclin. Puis à la fin des temps, Edom comme Yishmaël se diviseront en plusieurs principautés, certaines robustes et les autres fragiles. Les forts soutiendront les faibles, mais ne parviendront jamais à s'allier vraiment, car la motivation de chacun sera d'engloutir ses 'frères'. [*Il semble que ces prédictions peuvent amplement être écrites au présent, et peut-être même au passé ! Entre nous, le Malbim n'était-il pas un prophète ?!*]

Abordons à présent l'interprétation de la pierre…

Vers. 44-45 *« Et du temps de ces rois-là, le Dieu du ciel suscitera un empire qui ne sera jamais détruit, un empire qui ne cédera la place à aucun autre peuple : il écrasera et anéantira tous les autres empires et subsistera lui-même éternellement, tout comme tu as vu que de la montagne s'est détachée une pierre, sans l'intervention d'aucune main, et qu'elle a broyé le fer, l'airain, l'argile, l'argent et l'or. Un grand Dieu a révélé au roi ce qui arrivera dans la suite : certain est le songe et digne de foi son interprétation ! »*

La pierre qui se détache de la montagne représente bien sûr Israël, l'héritier d'Avraham, comparé dans les Prophètes à une montagne. La pierre a la singularité d'être excessivement robuste, sans pouvoir s'allier à aucun autre matériau. La pierre représente donc le spirituel, la *Neshama* [âme] du monde, le peuple d'Hashem, qui est d'une nature foncièrement différente des autres peuples. Alors que l'histoire des nations du monde s'achèvera en prouvant la vanité de toutes les valeurs matérielles, Hashem élèvera Israël 'sans autre intervention' – c.-à-d. par une force spirituelle uniquement, et la gloire sera restituée au Nom d'Hashem uniquement, effaçant à jamais le souvenir de toutes les vanités.

מו בֵּאדַיִן מַלְכָּא נְבוּכַדְנֶצַּר נְפַל עַל אַנְפּוֹהִי וּלְדָנִיֵּאל סְגִד וּמִנְחָה וְנִיחֹחִין
אֲמַר לְנָסָכָה לֵהּ: מז עָנֵה מַלְכָּא לְדָנִיֵּאל וְאָמַר מִן קְשֹׁט דִּי אֱלָהֲכוֹן הוּא
אֱלָהּ אֱלָהִין וּמָרֵא מַלְכִין וְגָלֵה רָזִין דִּי יְכֵלְתָּ לְמִגְלֵא רָזָה דְנָה: מח אֱדַיִן
מַלְכָּא לְדָנִיֵּאל רַבִּי וּמַתְנָן רַבְרְבָן שַׂגִּיאָן יְהַב לֵהּ וְהַשְׁלְטֵהּ עַל כָּל מְדִינַת
בָּבֶל וְרַב סְגָנִין עַל כָּל חַכִּימֵי בָבֶל: מט וְדָנִיֵּאל בְּעָא מִן מַלְכָּא וּמַנִּי עַל
עֲבִידְתָּא דִּי מְדִינַת בָּבֶל לְשַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ וְדָנִיֵּאל בִּתְרַע מַלְכָּא:

Vers. 46-48 Lorsque Daniel achève l'interprétation du songe, Nabuchodonosor se jette à ses pieds et se prosterne, et souhaite même lui faire des offrandes ! Mais Daniel s'oppose à cette vénération, et explique au roi qu'Hashem, le vrai Dieu, unique, ne tolère que l'on ne divinise aucune force surnaturelle.

Nabuchodonosor loue alors le Dieu d'Israël : *« En vérité, votre Dieu est le Dieu des dieux, le souverain des rois, le révélateur des mystères, puisque tu as pu dévoiler ce mystère-là ! »* Il nomme Daniel gouverneur de la Babylone et chef suprême des sages, tandis qu'il attribue à ses 3 fidèles amis des hauts-postes.

Chapitre III

Nabuchodonosor et l'abominable statue

א נְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא עֲבַד צְלֶם דִּי דְהַב רוּמֵהּ אַמִּין שִׁתִּין פְּתֵיהּ אַמִּין
שֵׁת אֲקִימֵהּ בְּבִקְעַת דּוּרָא בִּמְדִינַת בָּבֶל: ב וּנְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא שְׁלַח
לְמִכְנֵשׁ לַאֲחַשְׁדַּרְפְּנַיָּא סְגָנַיָּא וּפַחֲוָתָא אֲדַרְגָּזְרַיָּא גְּדָבְרַיָּא דְּתָבְרַיָּא
תִּפְתָּיֵא וְכֹל שִׁלְטֹנֵי מְדִינָתָא לְמֵתֵא לַחֲנֻכַּת צַלְמָא דִּי הֲקֵים נְבוּכַדְנֶצַּר
מַלְכָּא: ג בֵּאדַיִן מִתְכַּנְּשִׁין אֲחַשְׁדַּרְפְּנַיָּא סְגָנַיָּא וּפַחֲוָתָא אֲדַרְגָּזְרַיָּא
גְּדָבְרַיָּא דְּתָבְרַיָּא תִּפְתָּיֵא וְכֹל שִׁלְטֹנֵי מְדִינָתָא לַחֲנֻכַּת צַלְמָא דִּי הֲקֵים
נְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא וְקָיְמִין לָקֳבֵל צַלְמָא דִּי הֲקֵים נְבוּכַדְנֶצַּר: ד וְכָרוֹזָא
קָרֵא בְּחַיִל לְכוֹן אָמְרִין עַמְמַיָּא אֻמַּיָּא וְלִשָּׁנַיָּא: ה בְּעִדָּנָא דִּי תִשְׁמְעוּן
קָל קַרְנָא מַשְׁרוֹקִיתָא קַתְרוֹס סַבְּכָא פְּסַנְתֵּרִין סוּמְפֹנְיָה וְכֹל זְנֵי זְמָרָא
תִּפְּלוּן וְתִסְגְּדוּן לְצֶלֶם דַּהֲבָא דִּי הֲקֵים נְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא: ו וּמַן דִּי לָא
יִפֹּל וְיִסְגֻּד לְצֶלֶם דַּהֲבָא דִּי הֲקֵים נְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא: ז כָּל קֳבֵל דְּנָה
בְּהּ זִמְנָא כְּדִי שָׁמְעִין כָּל עַמְמַיָּא קָל קַרְנָא מַשְׁרוֹקִיתָא קַתְרוֹס שַׁבְּכָא
פְּסַנְתֵּרִין וְכֹל זְנֵי זְמָרָא נָפְלִין כָּל עַמְמַיָּא אֻמַּיָּא וְלִשָּׁנַיָּא סָגְדִין לְצֶלֶם
דַּהֲבָא דִּי הֲקֵים נְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא: ח כָּל קֳבֵל דְּנָה בְּהּ זִמְנָא קַרְבוּ גֻּבְרִין
כַּשְׂדָּאִין וַאֲכַלוּ קַרְצֵיהוֹן דִּי יְהוּדָיֵא: ט עָנוֹ וְאָמְרִין לְנְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא
מַלְכָּא לְעָלְמִין חֱיִי: י אַנְתְּ מַלְכָּא שָׂמְתְּ טְעֵם דִּי כָל אֱנָשׁ דִּי יִשְׁמַע קָל
קַרְנָא מַשְׁרוֹקִיתָא קַתְרוֹס שַׁבְּכָא פְּסַנְתֵּרִין וְסוּפֹנְיָה וְכֹל זְנֵי זְמָרָא יִפֹּל
וְיִסְגֻּד לְצֶלֶם דַּהֲבָא: יא וּמַן דִּי לָא יִפֹּל וְיִסְגֻּד יִתְרְמֵא לְגוֹא אַתּוּן נוּרָא
יָקְדָתָא: יב אִיתַי גֻּבְרִין יְהוּדָאִין דִּי מַנִּיתָ יָתְהוֹן עַל עֲבִידַת מְדִינַת בָּבֶל
שַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ גֻּבְרַיָּא אִלֵּךְ לָא שָׂמוּ עֲלָךְ מַלְכָּא טְעֵם לֵאלָהָךְ
לָא פָלְחִין וּלְצֶלֶם דַּהֲבָא דִּי הֲקֵימְתְּ לָא סָגְדִין:

1 *Le roi Nabuchodonosor fit une statue d'or, haute de soixante coudées et large de six coudées; il l'érigea dans la plaine de Doura,*

dans la province de Babylone. 2 Et le roi Nabuchodonosor envoya [des émissaires] pour rassembler les satrapes, les préfets, les gouverneurs, les magistrats, les trésoriers, les légistes, les jurisconsultes et tous les chefs des provinces, pour qu'ils assistassent à l'inauguration de la statue, érigée par le roi Nabuchodonosor. 3 Alors se rassemblèrent les satrapes, les préfets, les gouverneurs, les magistrats, les trésoriers, les légistes, les jurisconsultes et tous les chefs des provinces pour l'inauguration de la statue, érigée par le roi Nabuchodonosor, et ils se placèrent face à la statue, érigée par Nabuchodonosor. 4 Et le héraut cria à haute voix: « A vous, nations, peuples et idiomes s'adresse cet ordre: 5 Au moment où vous entendrez le son de la trompette, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion, de la cornemuse et de toute espèce d'instruments de musique, vous vous prosternerez pour adorer la statue d'or érigée par le roi Nabuchodonosor. 6 Quiconque s'abstiendra de se prosterner pour adorer sera, sur l'heure même, jeté dans la fournaise ardente. » 7 En conséquence, au moment où toutes les nations entendirent le son de la trompette, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion et de toute espèce d'instruments de musique, toutes les nations, tous les peuples et tous les idiomes adorèrent la statue d'or, érigée par le roi Nabuchodonosor. 8 Mais alors, au même moment, des individus chaldéens s'avancèrent et dénoncèrent les juifs: 9 « O roi; dirent-ils au roi Nabuchodonosor, puisses-tu vivre éternellement ! 10 Toi, ô roi, tu as émis l'ordre que tout homme, en entendant le son de la trompette, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion, de la cornemuse et de toute espèce d'instruments de musique, se prosternera pour adorer ta statue d'or ; 11 et que quiconque s'abstiendra de se prosterner et d'adorer sera jeté dans la fournaise ardente. 12 Or, il y a là des hommes, des Judéens, que tu as préposés à l'administration de la province de Babylone, Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo; et ces hommes-là n'ont pas tenu compte de ton ordre, ô roi: ils n'honorent point ton Dieu et n'adorent pas la statue d'or que tu as érigée. »

Le temps passe, mais Nabuchodonosor ressasse constamment son rêve amer. Il ne cesse de se triturer les méninges pour déterminer comment changer le cours de l'histoire et rester pour l'éternité le monarque absolu du monde. Et voilà qu'un jour, cet idolâtre expert a une idée ingénieuse : sculpter l'idole du rêve dans de l'or pur, et inviter le monde entier à se prosterner à elle. Cette statue symbolisera en effet le fait que Babylone, représentée par l'or, règnera sur le monde entier jusqu'à la fin des temps – de la tête aux pieds. Et le monde entier qui se prosternera à elle exprimera ainsi que l'univers entier reconnaît la royauté de Nabuchodonosor, et accepte de porter son joug. « *D'autant plus que les Bnei Israël seront eux aussi contraints de se prosterner à l'idole, et leur Dieu sera si furieux contre eux qu'Il ne les délivrera jamais !* », se dit-il.

Nabuchodonosor fait sculpter cette statue en or haute de 60 coudées – 30m. Sa largeur n'est cependant que de 6 coudées, et elle n'est, de ce fait, pas stable. Le roi ordonne de la caler en déversant à ses pieds tout l'or rapporté de l'exil de Jérusalem – comme l'annonçait Yehezkel avant la destruction du *Beit haMikdash*.

Le roi choisit d'ériger cette statue dans la vallée de Doura. Ce lieu est symbolique historiquement à double titre. C'est tout d'abord à cet endroit que Nimrod fit construire la tour de Babel près de 2000 ans avant, et ce lieu est donc propice à renier le joug d'Hashem. Mais encore, quelques années plus tôt, les Chaldéens massacraient sauvagement dans cette vallée les premiers arrivages d'exilés de Jérusalem. Le tyran espère ainsi que ce cimetière impressionnera suffisamment les juifs pour ne pas désobéir à son ordre !

La vallée de Doura ne permet bien évidemment pas de réunir tous les habitants du monde. Aussi, le jour de l'inauguration de l'idole, Nabuchodonosor invite tous les chefs des nations et les gouverneurs

du monde. Il prévoit pour cet évènement un orchestre composé de 7 sortes d'instruments, qui jouera une symphonie spéciale – symbole des 7 astres qui enjoignent au monde entier d'accepter le joug du tyran dans l'harmonie. L'ordre est alors donné à tous les chefs de se prosterner devant l'idole, au moment précis où l'orchestre commence à jouer. Simultanément, des ensembles joueront partout à travers le monde, et tous les habitants de la planète devront s'incliner en direction de la vallée de Doura, afin d'exprimer ainsi qu'ils consentent à la soumission de leurs représentants. Tout celui qui désobéira sera jeté à la fournaise !

Le *Midrash* raconte que Nabuchodonosor fit mettre dans la bouche de l'idole le *Tsits* –fronteau– du *Cohen Gadol*, rapporté de l'exil de Jérusalem. Le *Tsits* octroya à l'idole la faculté de se mouvoir, et même de parler ! Et l'idole ne cessait de dire le premier commandement : '*Anokhi Hashem Elokeikha – Je suis l'Eternel ton D-ieu…*', *Has veShalom*. Le monde entier fut émerveillé par cette idole vivante. Nabuchodonosor incita même Daniel à se prosterner, mais ce *Tsadik* comprend immédiatement la fourberie. Il demande au roi la permission de monter embrasser l'idole sur la bouche. Le roi y consent. En arrivant à hauteur de la bouche, il ordonne au *Tsits* : « *Je suis envoyé par Hashem pour t'avertir d'interrompre sur le champ ta contribution à la profanation de Son grand Nom ! Viens donc à moi !* » Daniel fait alors mine d'embrasser la bouche de l'idole, et le *Tsits* saute dans sa bouche et se fait avaler. Lorsqu'il redescend, l'idole redevient inerte !

La cérémonie d'inauguration est sur le point de commencer. Les représentants des juifs sont tous là, et craignent d'enfreindre l'ordre du monstre. Hananya, Mishaël et Azarya se hâtent chez Daniel pour recevoir son instruction. Il les envoie chez le prophète Yéhezkel…

Le prophète Yéhezkel commence par conseiller à Hanania, Mishaël et Azarya de se camoufler au milieu des goyim qui se prosterneront. Mais ces *Tsadikim* expriment leur désir de sanctifier le nom d'Hashem, en tenant franchement tête à l'idole du tyran. Yéhezkel interroge Hashem, qui lui répond qu'Il ne réalisera pas de miracle pour eux. Les 3 *Tsadikim* concluent malgré tout d'offrir leur vie pour l'honneur d'Hashem, et repartent à la cérémonie d'inauguration. À peine quittent-ils la maison de Yéhezkel, qu'Hashem se dévoile à nouveau au prophète et lui annonce qu'Il viendra en aide aux 3 *Tsadikim* ! Hashem ne voulait toutefois pas leur annoncer la nouvelle, car le miracle ne peut se produire que si l'on est concrètement prêt à mourir pour l'honneur de Son Nom !

L'inauguration débute. L'orchestre lance son premier accord, et le monde entier se prosterne en direction de la vallée de Doura. À l'exception de 3 téméraires…

יג בֵּאדַיִן נְבוּכַדְנֶצַּר בִּרְגַז וַחֲמָה אֲמַר לְהַיְתָיָה לְשַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ
בֵּאדַיִן גֻּבְרַיָּא אִלֵּךְ הֵיתָיִו קֳדָם מַלְכָּא: יד עָנֵה נְבֻכַדְנֶצַּר וְאָמַר לְהוֹן
הַצְדָּא שַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ לֵאלָהַי לָא אִיתֵיכוֹן פָּלְחִין וּלְצֶלֶם דַּהֲבָא
דִּי הֲקֵימֶת לָא סָגְדִין: טו כְּעַן הֵן אִיתֵיכוֹן עֲתִידִין דִּי בְעִדָּנָא דִּי תִשְׁמְעוּן
קָל קַרְנָא מַשְׁרוֹקִיתָא קִתְרוֹס שַׁבְּכָא פְּסַנְתֵּרִין וְסוּמְפֹנְיָה וְכֹל זְנֵי זְמָרָא
תִּפְּלוּן וְתִסְגְּדוּן לְצַלְמָא דִּי עֲבֵדֶת וְהֵן לָא תִסְגְּדוּן בַּהּ שַׁעֲתָה תִתְרְמוֹן
לְגוֹא אַתּוּן נוּרָא יְקִדְתָּא וּמַן הוּא אֱלָהּ דִּי יְשֵׁיזְבִנְכוֹן מִן יְדָי: טז עֲנוֹ שַׁדְרַךְ
מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ וְאָמְרִין לְמַלְכָּא נְבוּכַדְנֶצַּר לָא חַשְׁחִין אֲנַחְנָה עַל דְּנָה
פִּתְגָם לַהֲתָבוּתָךְ: יז הֵן אִיתַי אֱלָהֲנָא דִּי אֲנַחְנָא פָלְחִין יָכִל לְשֵׁיזָבוּתַנָא
מִן אַתּוּן נוּרָא יְקִדְתָּא וּמִן יְדָךְ מַלְכָּא יְשֵׁיזֵב: יח וְהֵן לָא יְדִיעַ לֶהֱוֵא לָךְ
מַלְכָּא דִּי לֵאלָהָיִךְ לָא אִיתַנָא פָלְחִין וּלְצֶלֶם דַּהֲבָא דִּי הֲקֵימְתְּ לָא נִסְגֻּד:

***13** Alors, Nabuchodonosor, plein de colère et de fureur, ordonna d'amener Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo; et aussitôt ces hommes furent amenés en présence du roi. **14** Nabuchodonosor prit la parole*

*et leur dit: « Est-ce avec préméditation, Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo, que vous n'honorez point mon Dieu et n'adorez pas la statue d'or que j'ai érigée ? **15** Or donc, si vous êtes disposés, au moment où vous entendrez le son de la trompette, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion, de la cornemuse et de toute espèce d'instruments de musique, à vous prosterner et à adorer la statue que j'ai faite, [c'est bien]; mais si vous ne l'adorez pas, sur l'heure même vous serez jetés dans la fournaise ardente, et quel est le Dieu qui pourrait vous sauver de mes mains? »*

***16** Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo répondirent au roi: « Nabuchodonosor ! Nous ne jugeons pas nécessaire de te faire aucune réponse à cet égard. **17** Si notre Dieu, que nous honorons, est capable de nous sauver, il nous sauvera bien de la fournaise ardente ainsi que de ta main, ô roi ! **18** Et sinon, sois bien assuré, ô roi ! que nous n'honorerons point ton Dieu et n'adorerons pas la statue d'or que tu as érigée ! »*

Les voisins des 3 *Tsadikim* ne supportent pas l'effronterie de ces juifs, et se hâtent d'aller les dénoncer. Nabuchodonosor les convoque, et leur impose d'adorer l'idole de suite. Mais ces pieux s'opposent catégoriquement, exprimant leur détermination à ne servir qu'Hashem, le D-ieu unique, quitte à mourir au nom de Sa fidélité : « *Tant que tu nous imposes des taxes, des spoliations, des réquisitions et des corvées, nous nous soumettons à ton autorité. Mais si tu espères nous écarter de notre D-ieu unique, ta voix ne nous impressionne pas plus que celle d'un chien qui aboie !* » [Tan'houma Béha'alotekha §8]

יט בֵּאדַיִן נְבוּכַדְנֶצַּר הִתְמְלִי חֵמָא וּצְלֵם אַנְפּוֹהִי אֶשְׁתַּנִּי עַל שַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ
וַעֲבֵד נְגֹו עֲנֵה וְאָמַר לְמֵזֱא לְאַתּוּנָא חַד שִׁבְעָה עַל דִּי חֱזֵה לְמֵזְיֵהּ: כ
וּלְגִבְרִין גִּבָּרֵי חַיִל דִּי בְחַיְלֵהּ אֲמַר לְכַפָּתָה לְשַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגֹו לְמִרְמֵא
לְאַתּוּן נוּרָא יָקִדְתָּא: כא בֵּאדַיִן גִּבְרַיָּא אִלֵּךְ כְּפִתוּ בְּסַרְבָּלֵיהוֹן פַּטְשֵׁיהוֹן
וְכַרְבְּלָתְהוֹן וּלְבֻשֵׁיהוֹן וּרְמִיו לְגוֹא אַתּוּן נוּרָא יָקִדְתָּא: כב כָּל קֳבֵל דְּנָה מִן



דִּי מִלַּת מַלְכָּא מַחְצָפָה וְאַתוּנָא אֱזֵה יַתִּירָא גְּבַרְיָא אִלֵּךְ דִּי הַסִּקוּ לְשַׁדְרַךְ
מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ קַטֵּל הְמוֹן שְׁבִיבָא דִּי נוּרָא: כג וְגֻבְרַיָּא אִלֵּךְ תְּלָתֵהוֹן
שַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ נְפַלוּ לְגוֹא אַתּוּן נוּרָא יָקְדָתָא מְכַפְּתִין:

***19** Alors Nabuchodonosor fut rempli de fureur, au point de changer de figure, contre Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo; et il ordonna de chauffer la fournaise sept fois plus qu'il n'était nécessaire de la chauffer. **20** Puis il enjoignit à quelques-uns des gens des plus vigoureux de son armée de garrotter Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo et de les jeter dans la fournaise ardente. **21** Aussitôt ces hommes furent garrottés avec leurs caleçons, leurs chemises, leurs manteaux et autres vêtements, et jetés dans la fournaise ardente. **22** En raison de cette circonstance que, sur l'ordre pressant du roi, la fournaise avait été chauffée outre mesure, les gens qui avaient soulevé Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo furent tués par le jaillissement du feu. **23** Quant à ces trois hommes, Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo, ils tombèrent tout garrottés dans la fournaise ardente.*

Fou de colère, Nabuchodonosor ordonne de ligoter ces insolents, de décupler par 7 la chaleur de la fournaise, et de les y jeter. '*Nous verrons bien si votre D-ieu pourra vous en sortir!*, s'esclaffe-t-il.

Hanania, Mishaël et Azarya se vêtissent de leurs nobles habits, et, se dirigent vaillamment vers la fournaise, en priant: לֹא לָנוּ ה' לֹא לָנוּ, כִּי לְשִׁמְךָ תֵּן כָּבוֹד, עַל חַסְדְּךָ עַל אֲמִתֶּךָ - '*Non pour nous, Hashem, non pour nous, mais pour faire honneur à ton nom, [donne cours] à ta bonté et à ta bienveillance*'. La chaleur de la fournaise n'a pas d'égale. Même les bourreaux qui accompagnent les 3 *Tsadikim* peinent pour y accéder.

Ce jour-là, c'est en même temps Kippour et Shabbat. Du ciel, Hashem et Son tribunal contemplent la bravoure de ces 3 fidèles. Un grand débat éclate entre les anges… L'ange de la grêle s'avance, et demande à Hashem de descendre éteindre la fournaise. Mais l'ange Gavriel, responsable du feu, intercède alors : '*Maître du monde ! Il n'est pas de*



Ton honneur de sauver ces justes par des moyens si naturels ! Laisse-moi donc descendre, et refroidir le feu par le feu, en repoussant la chaleur à l'extérieur de la fournaise !

Hashem donne l'aval à Gavriel, et cet ange vient en aide à Hanania, Mishaël et Azarya, tandis que les flammes s'échappent du fourneau et brûlent les bourreaux qui les ont accompagnés…

כד אֱדַיִן נְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא תְּוֵה וְקָם בְּהִתְבְּהָלָה עָנֵה וְאָמַר לְהַדָּבְרוֹהִי הֲלָא גֻבְרִין תְּלָתָא רְמֵינָא לְגוֹא נוּרָא מְכַפְּתִין עָנִין וְאָמְרִין לְמַלְכָּא יַצִּיבָא מַלְכָּא: כה עָנֵה וְאָמַר הָא אֲנָה חָזֵה גֻּבְרִין אַרְבְּעָה שְׁרַיִן מַהְלְכִין בְּגוֹא נוּרָא וַחֲבָל לָא אִיתַי בְּהוֹן וְרֵוֵהּ דִּי רְבִיעָאָה דָּמֵה לְבַר אֱלָהִין:

***24** Mais alors le roi Nabuchodonosor fut saisi de stupeur et se leva précipitamment, et s'adressa à ses conseillers : « N'est-ce pas, s'écria-t-il, trois hommes que nous avons jetés, garrottés, dans le feu? » Ils répondirent et dirent au roi « Assurément, ô roi ! » **25** Il reprit : « Mais je vois quatre hommes débarrassés de liens circuler au milieu du feu, sans qu'ils aient aucun mal, et l'aspect du quatrième ressemble à celui d'un être divin ! »*

Alors que la colère de Nabuchodonosor commence à se calmer, il est soudainement saisi de stupeur : la fournaise ardente qui était initialement une fosse émerge à présent de la terre. Ses parois sont partiellement ébréchées, et le monde entier contemple ces 4 silhouettes –les 3 *Tsadikim* et l'ange– qui se promènent au milieu des flammes.

Au même moment, le prophète Yéhezkel reçoit une prophétie d'Hashem qui décrit la résurrection des morts qui se produira à la fin des temps. Hashem illustre cette vision en sommant le prophète de faire revivre concrètement les morts de la vallée de Doura. Ces pauvres juifs se lèvent alors de leur sépulture, vont gifler le tyran, et regagnent leur fosse pour poursuivre leur sommeil. [Sanhedrin 92B]

כו בֵּאדַיִן קְרֵב נְבוּכַדְנֶצַּר לִתְרַע אַתּוּן נוּרָא יְקִדְתָּא עָנֵה וְאָמַר שַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ עַבְדוֹהִי דִּי אֱלָהָא עִלָּאָה וָאֱתוֹ בֵּאדַיִן נָפְקוּ שַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ מִן גּוֹא נוּרָא: כז וּמְתַכְּנְשִׁין אֲחַשְׁדַּרְפְּנַיָּא סִגְנַיָּא וּפַחֲוָתָא וְהַדָּבְרֵי מַלְכָּא חָזַיִן לְגֶבְרַיָּא אִלֶּךְ דִּי לָא שְׁלֵט נוּרָא בְּגֶשְׁמְהוֹן וּשְׂעַר רֵאשְׁהוֹן לָא הִתְחָרַךְ וְסָרְבָּלֵיהוֹן לָא שְׁנוֹ וְרֵיחַ נוּר לָא עֲדָת בְּהוֹן: כח עָנֵה נְבוּכַדְנֶצַּר וְאָמַר בְּרִיךְ אֱלָהֲהוֹן דִּי שַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ דִּי שְׁלַח מַלְאֲכֵהּ וְשֵׁיזַב לְעַבְדּוֹהִי דִּי הִתְרְחִצוּ עֲלוֹהִי וּמִלַּת מַלְכָּא שַׁנִּיו וְיַהֲבוּ גֶּשְׁמְהוֹן דִּי לָא יִפְלְחוּן וְלָא יִסְגְּדוּן לְכָל אֱלָהּ לָהֵן לֶאלָהֲהוֹן: כט וּמִנִּי שִׂים טְעֵם דִּי כָל עַם אֻמָּה וּלְשָׁן דִּי יֵאמַר שָׁלוּ עַל אֱלָהֲהוֹן דִּי שַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹא הַדָּמִין יִתְעֲבֵד וּבַיְתֵהּ נְוָלִי יִשְׁתַּוֵּה כָּל קֳבֵל דִּי לָא אִיתַי אֱלָה אָחֳרָן דִּי יְכִל לְהַצָּלָה כִּדְנָה: ל בֵּאדַיִן מַלְכָּא הַצְלַח לְשַׁדְרַךְ מֵישַׁךְ וַעֲבֵד נְגוֹ בִּמְדִינַת בָּבֶל:

26 *Aussitôt Nabuchodonosor s'approcha de l'ouverture de la fournaise ardente et s'écria: « Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo, serviteurs du Dieu suprême, sortez et venez! » Et Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo sortirent du milieu du feu.* ***27*** *Les satrapes, les préfets, les gouverneurs et les conseillers du roi se rassemblèrent et examinèrent ces hommes; le feu n'avait pas eu d'action sur leur corps, les cheveux de leur tête n'étaient pas brûlés, leurs vêtements n'étaient pas détériorés, l'odeur même du feu n'avait point passé sur eux.* ***28*** *Nabuchodonosor prit la parole et dit: « Loué soit le Dieu de Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo, qui a envoyé son ange et sauvé ses serviteurs qui ont eu confiance en lui! Ils ont transgressé l'ordre du roi et fait bon marché de leur corps, ne voulant honorer et adorer aucun autre Dieu que leur Dieu.* ***29*** *Aussi est-il décrété par moi que toute nation, tout peuple ou idiome qui parlerait mal du Dieu de Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo, soit taillé en pièces, et que sa maison soit convertie en cloaque ; car il n'est pas d'autre Dieu qui puisse sauver de la sorte. »* ***30*** *En même temps, le roi combla de faveurs Shadrakh, Méshakh et Avèd-Négo, dans la province de Babylone.*

Vers. 26-28 Nabuchodonosor court à l'entrée de la fournaise, et rappelle Hanania, Mishaël et Azarya, qui sortent intacts des flammes, sans même un semblant d'odeur de brûlé ! Le roi glorifie alors Hashem: « *Loué soit le D-ieu de Hanania, Mishaël et Azarya, qui a envoyé son ange pour sauver Ses serviteurs qui mettent leur confiance en Lui ! Ils ont transgressé l'ordre du roi et fait bon marché de leur corps, ne voulant honorer et adorer aucun autre dieu que leur D-ieu.* »

Vers. 29-30 Puis il prononce un décret : « *Toute nation ou tout peuple qui parlerait mal du D-ieu de ces 3 justes sera taillé en pièces, et sa maison sera détruite, car il n'est pas d'autre D-ieu au monde qui puisse sauver de la sorte !* » Il comble alors de faveur Hanania, Mishaël et Azaria.

Vers. 31-33 Et Nabuchodonosor envoie à toutes les contrées une missive dans laquelle il vante la puissance d'Hashem :

לא נְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא לְכָל עַמְמַיָּא אֻמַיָּא וְלִשָׁנַיָּא דִּי דָיְרִין בְּכָל אַרְעָא שְׁלָמְכוֹן יִשְׂגֵּא: לב אָתַיָּא וְתִמְהַיָּא דִּי עֲבַד עִמִּי אֱלָהָא עִלָּאָה שְׁפַר קָדָמַי לְהַחֲוָיָה: לג אָתוֹהִי כְּמָה רַבְרְבִין וְתִמְהוֹהִי כְּמָה תַּקִּיפִין מַלְכוּתֵהּ מַלְכוּת עָלַם וְשָׁלְטָנֵהּ עִם דָּר וְדָר:

Le roi Nabuchodonosor écrit à toutes les nations, à tous les peuples et idiomes, qui habitent sur la terre : « Grande prospérité à vous ! Les miracles et les prodiges que le Dieu suprême a accomplis à mon égard, j'ai trouvé bon de les faire connaître. Combien grands sont Ses miracles, et puissants Ses prodiges ! Son règne est un règne éternel, et Sa domination s'étend de génération en génération ! »

Chapitre IV

L'arbre majestueux devient un animal

Il est vrai qu'après le sauvetage de Hanania, Mishaël et Azarya, Nabuchodonosor reconnaît la force suprême d'Hashem, capable d'empêcher le feu de brûler pour épargner Ses serviteurs. **Mais cet impie est encore bien loin de réaliser qu'Hashem domine Son monde et le dirige**. Le stratagème de l'idole en or a en effet dévoilé une conception de la *Hashga'ha* [providence] d'Hashem bien fausse. Quand Hashem lui a montré les exils qui se succèderont jusqu'au retour de la gloire à Israël, ce mécréant a cru que l'homme peut chambouler le programme divin par les forces de sorcellerie ou d'idolâtrie. **Le temps est venu de lui donner une bonne leçon…**

א אֲנָה נְבוּכַדְנֶצַּר שְׁלֵה הֱוִית בְּבֵיתִי וְרַעְנַן בְּהֵיכְלִי: ב חֶלֶם חֲזֵית
וִידַחֲלַנְנִי וְהַרְהֹרִין עַל מִשְׁכְּבִי וְחֶזְוֵי רֵאשִׁי יְבַהֲלֻנָּנִי: ג וּמִנִּי שִׂים טְעֵם
לְהַנְעָלָה קֳדָמַי לְכֹל חַכִּימֵי בָבֶל דִּי פִשַׁר חֶלְמָא יְהוֹדְעֻנַנִי: ד בֵּאדַיִן עָלִין
חַרְטֻמַּיָּא אַשְׁפַּיָּא כַּשְׂדָּאֵי וְגָזְרַיָּא וְחֶלְמָא אָמַר אֲנָה קֳדָמֵיהוֹן וּפִשְׁרֵהּ
לָא מְהוֹדְעִין לִי: ה וְעַד אֲחֵרִין עַל קָדָמַי דָּנִיֵּאל דִּי שְׁמֵהּ בֵּלְטְשַׁאצַּר כְּשֻׁם
אֱלָהִי וְדִי רוּחַ אֱלָהִין קַדִּישִׁין בֵּהּ וְחֶלְמָא קֳדָמוֹהִי אֲמֵרֶת: ו בֵּלְטְשַׁאצַּר
רַב חַרְטֻמַּיָּא דִּי אֲנָה יְדֵעֶת דִּי רוּחַ אֱלָהִין קַדִּישִׁין בָּךְ וְכָל רָז לָא אָנֵס
לָךְ חֶזְוֵי חֶלְמִי דִּי חֱזֵית וּפִשְׁרֵהּ אֱמַר: ז וְחֶזְוֵי רֵאשִׁי עַל מִשְׁכְּבִי חָזֵה
הֲוֵית וַאֲלוּ אִילָן בְּגוֹא אַרְעָא וְרוּמֵהּ שַׂגִּיא: ח רְבָה אִילָנָא וּתְקֵף וְרוּמֵהּ
יְמְטֵא לִשְׁמַיָּא וַחֲזוֹתֵהּ לְסוֹף כָּל אַרְעָא: ט עָפְיֵהּ שַׁפִּיר וְאִנְבֵּהּ שַׂגִּיא
וּמָזוֹן לְכֹלָּא בֵּהּ תְּחוֹתוֹהִי תַּטְלֻל חֵיוַת בָּרָא וּבְעַנְפוֹהִי יְדוּרָן צִפֳּרֵי שְׁמַיָּא
וּמִנֵּהּ יִתְזִין כָּל בְּשָׂרָא: י חָזֵה הֲוֵית בְּחֶזְוֵי רֵאשִׁי עַל מִשְׁכְּבִי וַאֲלוּ עִיר
וְקַדִּישׁ מִן שְׁמַיָּא נָחֵת: יא קָרֵא בְחַיִל וְכֵן אָמַר גִּדּוּ אִילָנָא וְקַצּוּ עַנְפוֹהִי

אַתְּרוֹ עָפְיֵהּ וּבַדְּרוֹ אִנְבֵּהּ תְּנֵד חֵיוְתָא מִן תַּחְתּוֹהִי וְצִפְּרַיָּא מִן עַנְפּוֹהִי׃
יב בְּרַם עִקַּר שָׁרְשׁוֹהִי בְּאַרְעָא שְׁבָקוּ וּבֶאֱסוּר דִּי פַרְזֶל וּנְחָשׁ בְּדִתְאָא
דִּי בָרָא וּבְטַל שְׁמַיָּא יִצְטַבַּע וְעִם חֵיוְתָא חֻלְקֵהּ בַּעֲשַׂב אַרְעָא׃ יג לִבְבֵהּ
מִן אֱנָשָׁא יְשַׁנּוֹן וּלְבַב חֵיוָה יְתְיְהֵב לֵהּ וְשִׁבְעָה עִדָּנִין יַחְלְפוּן עֲלוֹהִי׃
יד בְּגְזֵרַת עִירִין פִּתְגָמָא וּמֵאמַר קַדִּישִׁין שְׁאֵלְתָא עַד דִּבְרַת דִּי יְנְדְּעוּן
חַיַּיָא דִּי שַׁלִּיט עִלָּאָה בְּמַלְכוּת אֱנָשָׁא וּלְמַן דִּי יְצִבֵּא יְתְנִנֵּהּ וּשְׁפַל
אֱנָשִׁים יְקִים עֲלֵהּ׃ טו דְּנָה חֶלְמָא חֱזִית אֲנָה מַלְכָּא נְבוּכַדְנֶצַּר וְאַנְתְּ
בֵּלְטְשַׁאצַּר פְּשֶׁר אֱמַר כָּל קֳבֵל דִּי כָּל חַכִּימֵי מַלְכוּתִי לָא יָכְלִין פְּשָׁרָא
לְהוֹדָעֲתַנִי וְאַנְתְּ כָּהֵל דִּי רוּחַ אֱלָהִין קַדִּישִׁין בָּךְ׃

Vers. 1-15 Un soir, Nabuchodonosor va se coucher sereinement, fier de sa réussite. Il réalise alors un songe étrange. Un arbre grand et vigoureux pousse et atteint le ciel. Cet arbre majestueux est visible de toute la terre. Son feuillage est beau, ses fruits sont abondants. Le monde entier s'en nourrit. A son ombre s'abritent les bêtes des champs, dans ses branches nichent les oiseaux du ciel. Et voilà que 2 anges[1] descendent du ciel, et ordonnent : « *Coupez l'arbre, sciez ses branches, faites tomber son feuillage et dispersez ses fruits! Que les bêtes s'enfuient de son ombrage, et les oiseaux du ciel de ses branches! Ne laissez de lui que la souche de ses racines au sol, entourée de chaînes de fer et de bronze, au milieu de la verdure des champs. Ainsi, la rosée du ciel l'humectera, et qu'il partage l'herbe de la terre avec les animaux! Qu'on lui enlève son cœur d'homme et qu'on lui donne un cœur d'animal, et qu'ainsi sept époques passent sur lui !* »

Nabuchodonosor se réveille en sursaut. Il n'a aucune idée de la signification de ce songe, mais sait que ce message est terrifiant. Le matin venu, il convoque ses mages et devins. Certes, Daniel a déjà fait

1- Le verset précise qu'il s'agit d'un *Ir* et d'un *Kadish*, qui sont 2 anges de niveaux différents, que l'on pourrait imager par un juge et un policier, c.-à-d. le pouvoir législatif et l'exécutif. Puisque le but de la vision et de l'histoire qui suivra est de prouver que tout est **décrété** et **réalisé** du ciel, cet impie a mérité de voir l'ordre selon lequel les décrets d'Hashem sont prononcés et se font exécuter !

ses preuves en matière d'interprétation des rêves, mais il précisait aussi recevoir son inspiration du D-ieu suprême. Or, selon l'hérésie du roi, ce songe émane de forces inférieures, et le D-ieu de Daniel ne peut donc connaître ce décret.

Toutefois, aucun conseiller ne réussissant à élucider ce rêve, Nabuchodonosor convoque quand même Daniel…

טז אֱדַיִן דָּנִיֵּאל דִּי שְׁמֵהּ בֵּלְטְשַׁאצַּר אִשְׁתּוֹמַם כְּשָׁעָה חֲדָה וְרַעְיוֹנֹהִי יְבַהֲלֻנֵּהּ עָנֵה מַלְכָּא וְאָמַר בֵּלְטְשַׁאצַּר חֶלְמָא וּפִשְׁרֵא אַל יְבַהֲלָךְ עָנֵה בֵלְטְשַׁאצַּר וְאָמַר מָרִי חֶלְמָא לְשָׂנְאָךְ וּפִשְׁרֵהּ לְעָרָךְ:
יז אִילָנָא דִּי חָזֵיתָ דִּי רְבָה וּתְקֵף וְרוּמֵהּ יְמְטָא לִשְׁמַיָּא וַחֲזוֹתֵהּ לְכָל אַרְעָא: יח וְעָפְיֵהּ שַׁפִּיר וְאִנְבֵּהּ שַׂגִּיא וּמָזוֹן לְכֹלָּא בֵּהּ תְּחוֹתוֹהִי תְּדוּר חֵיוַת בָּרָא וּבְעַנְפוֹהִי יִשְׁכְּנָן צִפְּרֵי שְׁמַיָּא: יט אַנְתְּ הוּא מַלְכָּא דִּי רְבֵית וּתְקֵפְתְּ וּרְבוּתָךְ רְבַת וּמְטַת לִשְׁמַיָּא וְשָׁלְטָנָךְ לְסוֹף אַרְעָא:
כ וְדִי חֲזָה מַלְכָּא עִיר וְקַדִּישׁ נָחֵת מִן שְׁמַיָּא וְאָמַר גֹּדּוּ אִילָנָא וְחַבְּלוּהִי בְּרַם עִקַּר שָׁרְשׁוֹהִי בְּאַרְעָא שְׁבָקוּ וּבֶאֱסוּר דִּי פַרְזֶל וּנְחָשׁ בְּדִתְאָא דִּי בָרָא וּבְטַל שְׁמַיָּא יִצְטַבַּע וְעִם חֵיוַת בָּרָא חֶלְקֵהּ עַד דִּי שִׁבְעָה עִדָּנִין יַחְלְפוּן עֲלוֹהִי: כא דְּנָה פִשְׁרָא מַלְכָּא וּגְזֵרַת עִלָּאָה הִיא דִּי מְטַת עַל מָרִי מַלְכָּא: כב וְלָךְ טָרְדִין מִן אֱנָשָׁא וְעִם חֵיוַת בָּרָא לֶהֱוֵה מְדֹרָךְ וְעִשְׂבָּא כְתוֹרִין לָךְ יְטַעֲמוּן וּמִטַּל שְׁמַיָּא לָךְ מְצַבְּעִין וְשִׁבְעָה עִדָּנִין יַחְלְפוּן עֲלָךְ עַד דִּי תְנַדַּע דִּי שַׁלִּיט עִלָּאָה בְּמַלְכוּת אֱנָשָׁא וּלְמַן דִּי יְצַבֵּא יִתְּנִנַּהּ: כג וְדִי אֲמַרוּ לְמִשְׁבַּק עִקַּר שָׁרְשׁוֹהִי דִּי אִילָנָא מַלְכוּתָךְ לָךְ קַיָּמָה מִן דִּי תְנַדַּע דִּי שַׁלְטַן שְׁמַיָּא:
כד לָהֵן מַלְכָּא מְלָכִי יִשְׁפַּר עֲלָךְ וַחֲטָאָךְ בְּצִדְקָה פְרָק וַעֲוֵיתָךְ בְּמִחַן עֲנָיִן הֵן תֶּהֱוֵא אַרְכָה לִשְׁלֵוְתָךְ: כה כֹּלָּא מְטָא עַל נְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא:

Vers. 16 Lorsque Nabuchodonosor finit de raconter son rêve, Daniel est stupéfait. Il reste muet, ébahi, pendant près d'une heure. Le roi déduit qu'il s'agit là d'un très mauvais augure. Il supplie Daniel de lui exposer sa signification, en lui assurant qu'il ne s'emportera pas contre lui.

Et Daniel ouvre son discours par une déclaration bien ambigüe : « *Mon Maître ! Je souhaite tellement que ce rêve se réalise sur ton ennemi !* » Son intention est évidemment d'exprimer une prière au Maître du monde, que ce rêve se réalise prochainement sur nul autre que Nabuchodonosor, qui fait tellement souffrir les Bnei Israël…

Vers. 17-19 Mais le roi n'y voit que du feu, et Daniel débute l'interprétation : « *L'arbre grand et vigoureux que tu as vu, qui fournit nourriture et abri à toute la terre, n'est autre que toi-même, ô roi, grand et puissant, dont la grandeur s'est accrue jusqu'à atteindre le ciel et les extrémités de la terre! Quant à l'ange qui a ordonné de couper l'arbre, en ne laissant dans le sol que la souche de ses racines…* » Daniel laisse le roi comprendre de lui-même la signification, et passe à la suite du songe…

Vers. 20 « *Dans ton rêve, ce végétal prend alors un caractère humain, que l'ange ordonne de ligoter de chaînes de fer. Un arrêt enjoint alors de changer son cœur en un cœur d'animal, qui ira vivre dans les champs. Il partagera ainsi le sort des animaux, mangera l'herbe et sera humecté par la rosée du ciel, jusqu'à ce que 7 époques passent sur lui… Ô roi ! Le Maître du monde a décidé de te montrer qu'Il est le seul qui domine la royauté des hommes, et décide de la donner à qui bon Lui semble…*

Vers. 21-22 Daniel continue d'interpréter le songe de Nabuchodonosor: « *Le Très-Haut a décrété que toi, ô grand roi, tu perdras la raison, au point de cohabiter avec les animaux des champs! On commencera par te ligoter en te cachant, et on te nourrira d'herbe. Mais tu ne supporteras pas de rester enfermé. Tu briseras tes attaches, t'enfuiras vivre dans la nature, et t'humecteras de la rosée du ciel. Sept années passeront ainsi, jusqu'à ce que tu reconnaisses que le Maître du monde domine l'univers!*

Vers. 23 « *Quant à l'ordre de maintenir la souche des racines de l'arbre, il correspond à une faveur du Très-Haut de maintenir ta royauté par l'intermédiaire de ton fils, jusqu'à ce que tu regagnes ton trône.*

Vers. 24-25 Et Daniel continue: « *Ô roi! Ecoute donc mon conseil, afin de prolonger ta prospérité: rachète tes fautes et iniquités en prenant les pauvres en pitié !* » Daniel espère ainsi apporter un peu de lumière à ses frères juifs de Babylone si pauvres, qui peinent jour après jour davantage pour obtenir leur subsistance.

Notons une précision du Malbim selon laquelle Daniel a déduit ce conseil du début du rêve. En effet, l'ange a commencé par ordonner d'évacuer les animaux et les oiseaux de l'arbre avant de le scier. Donc, tant que les animaux s'abritent sous l'arbre et s'en nourrissent, il n'est concrètement pas possible de commencer à abattre l'arbre ! Soit, tant que le monde a besoin de cet impie, il n'est concrètement pas possible de le retirer. Voilà donc une belle explication rationnelle du fameux verset : ***Tsedaka Tatsil miMavet*** – *donner la Tsedaka sauve de la mort*. **Lorsque l'on 'vit au pluriel'**, c.-à-d. que nous veillons à soutenir l'autre, il arrive parfois qu'**un terrible décret déjà prononcé ne puisse concrètement pas s'abattre**, parce qu'un tiers n'aura plus sa subsistance, et que le *Beit Din* céleste n'impose pas à celui-ci d'aller chercher un autre philanthrope !

כו לְקָצָת יַרְחִין תְּרֵי עֲשַׂר עַל הֵיכַל מַלְכוּתָא דִּי בָבֶל מְהַלֵּךְ הֲוָה: כז עָנֵה
מַלְכָּא וְאָמַר הֲלָא דָא הִיא בָּבֶל רַבְּתָא דִּי אֲנָה בְנֵיתַהּ לְבֵית מַלְכוּ בְּתֻקֶף
חִסְנִי וְלִיקָר הַדְרִי: כח עוֹד מִלְּתָא בְּפֻם מַלְכָּא קָל מִן שְׁמַיָּא נְפַל לָךְ
אָמְרִין נְבוּכַדְנֶצַּר מַלְכָּא עָדָת מִנָּךְ: כט וּמִן אֱנָשָׁא לָךְ טָרְדִין וְעִם
חֱיַות בָּרָא מְדֹרָךְ עִשְׂבָּא כְתוֹרִין לָךְ יְטַעֲמוּן וְשִׁבְעָה עִדָּנִין יַחְלְפוּן עֲלָךְ
עַד דִּי תְנַדַּע דִּי שַׁלִּיט עִלָּאָה בְּמַלְכוּת אֲנָשָׁא וּלְמַן דִּי יְצַבֵּא יִתְנִנַּהּ: ל

בַּהּ שַׁעֲתָא מִלְּתָא סְפַת עַל נְבוּכַדְנֶצַּר וּמִן אֲנָשָׁא טְרִיד וְעִשְׂבָּא כְתוֹרִין
יֵאכֻל וּמְטַל שְׁמַיָּא גִּשְׁמֵהּ יִצְטַבַּע עַד דִּי שַׂעֲרֵהּ כְּנִשְׁרִין רְבָה וְטִפְרוֹהִי
כְּצִפְּרִין: לא וְלִקְצָת יוֹמַיָּא אֲנָה נְבוּכַדְנֶצַּר עֵינַי לִשְׁמַיָּא נְטַלֵת וּמַנְדְּעִי
עֲלַי יְתוּב וּלְעִלָּאָה בָּרֶכֵת וּלְחַי עָלְמָא שַׁבֵּחֵת וְהַדַּרֵת דִּי שָׁלְטָנֵהּ שָׁלְטָן
עָלַם וּמַלְכוּתֵהּ עִם דָּר וְדָר: לב וְכָל דָּיְרֵי אַרְעָא כְּלָה חֲשִׁיבִין וּכְמִצְבְּיֵהּ
עָבֵד בְּחֵיל שְׁמַיָּא וְדָיְרֵי אַרְעָא וְלָא אִיתַי דִּי יְמַחֵא בִידֵהּ וְיֵאמַר לֵהּ מָה
עֲבַדְתְּ: לג בֵּהּ זִמְנָא מַנְדְּעִי יְתוּב עֲלַי וְלִיקַר מַלְכוּתִי הַדְרִי וְזִוְי יְתוּב עֲלַי
וְלִי הַדָּבְרֵי וְרַבְרְבָנַי יְבַעוֹן וְעַל מַלְכוּתִי הָתְקְנַת וּרְבוּ יַתִּירָה הוֹסַפַת לִי: לד
כְּעַן אֲנָה נְבוּכַדְנֶצַּר מְשַׁבַּח וּמְרוֹמֵם וּמְהַדַּר לְמַלְכָּא שְׁמַיָּא דִּי כָל מַעֲבָדוֹהִי
קְשׁוֹט וְאֹרְחָתֵהּ דִּין וְדִי מַהְלְכִין בְּגַוָּה יָכֵל לְהַשְׁפָּלָה:

Depuis l'interprétation du 2e rêve, Nabuchodonosor ouvre ses portes pour nourrir les pauvres. Chaque jour, à heures précises, les mendiants de Babylone se réunissent à son palais pour recevoir leur subsistance quotidienne.

Vers. 26-27 Mais au terme de 12 mois, alors que le tyran se promène dans son palais, son orgueil est chatouillé par des 'parasites' qui tapent à la porte de son château. Il s'exprime alors avec arrogance : '*Est-ce donc là Babylone la grande, que j'ai édifiée pour en faire une résidence royale, grâce à ma formidable puissance et pour la gloire de ma majesté?! Est-ce en gaspillant ma fortune que je pourrai continuer à développer mon empi…'*

Vers. 28-29 Il n'achève même pas sa phrase, qu'une voix du ciel l'interrompt : '*Sache, roi Nabuchodonosor, que la royauté t'est retirée! Tu seras expulsé de la société des hommes, demeureras avec les bêtes des champs, et mangeras l'herbe comme les bœufs. Sept années passeront sur toi, jusqu'à ce que tu reconnaisses que le Très-Haut est le Maître de la royauté des hommes et qu'Il la donne à qui Il veut !*

Vers. 30 A cet instant, Nabuchodonosor perd la raison. Il commence par arracher ses vêtements. Il pousse ensuite des gémissements, court dehors, se roule dans la boue et la fange, et broute de l'herbe. Sa famille essaie dans un premier temps de le capturer et le ligote, afin de limiter sa dégradation aux yeux de son royaume. Mais Nabuchodonosor est devenu un monstre très vigoureux, avec une longue crinière, un corps poilu, et des ongles immenses. En un rien, il brise les chaînes de fer et de bronze, et fuit rejoindre les animaux.

Vers. 31-34 Durant 7 ans, ce monstre vit dans la nature, et c'est Evil Merodakh son fils qui règne sur son empire. Au terme de ces 7 ans, Nabuchodonosor reçoit un instant de clairvoyance, qu'il saisit pour lever ses yeux au ciel, et implorer la miséricorde d'Hashem.

Nabuchodonosor bénit Hashem, et envoie des lettres dans tout le monde dans laquelle il raconte son histoire et exalte la puissance d'Hashem : *« Je bénis le Très-Haut, je loue et exalte celui qui vit éternellement, dont la domination dure sans fin et dont la royauté s'étend depuis toujours ! Tous les habitants de la terre sont comptés comme rien [devant lui], Il agit à sa volonté avec l'armée du ciel et les hôtes de la terre. Il n'est personne qui fasse obstacle à son pouvoir et lui dise quoi faire !*

« Dès lors, la raison me revint, l'éclat de ma royauté, ma majesté et ma splendeur me furent restitués; mes conseillers et mes grands me recherchèrent, je fus rétabli dans ma royauté, et ma puissance s'accrut encore. Maintenant, moi, Nabuchodonosor, je loue, exalte et glorifie le roi du ciel, dont tous les actes sont vérité et les voies justice, et qui peut abaisser ceux qui se comportent avec orgueil. »

La *Guemara* raconte qu'Hashem renforça même sa souveraineté, en le faisant désormais chevaucher un lion, attelé avec un serpent gigantesque !

Après 45 ans de règne, Nabuchodonosor décède, et son fils Belshatsar hérite du trône…

Chapitre V

La main étrange et le déclin de Babylone

A l'époque de la destruction du *Beit haMikdash*, le prophète Yirmiyahou prédisait que l'exil des Bnei Israël sous la domination babylonienne durerait **70 ans**. Or, Nabuchodonosor régna 45 ans, en débutant sa conquête par Ninveh, un an avant Israël. Son premier fils Evil Merodakh hérita ensuite du trône pendant 23 ans. Et voilà que Belshatsar son 2e fils, règne sur l'empire de Babylone depuis plus de 2 ans ! Étonnant, non ?! Le D-ieu d'Israël aurait-Il changé d'avis, *Has véHalila* ?! Cette question trotte fréquemment dans la tête du dernier despote.

Et voilà que les 2 rois de Perse et de Médie, Koresh et Dariavesh [Cyrus et Darius], s'allient contre Belshatsar et tentent un putsch. Mais le roi de Babylone réunit ses armées, et fait fuir ces rebelles…

א בֶּלְשַׁאצַּר מַלְכָּא עֲבַד לְחֶם רַב לְרַבְרְבָנוֹהִי אֶלֶף וְלָקֳבֵל אַלְפָּא חַמְרָא
שָׁתֵה: ב בֶּלְשַׁאצַּר אֲמַר בְּטְעֵם חַמְרָא לְהַיְתָיָה לְמָאנֵי דַּהֲבָא וְכַסְפָּא
דִּי הַנְפֵּק נְבוּכַדְנֶצַּר אֲבוּהִי מִן הֵיכְלָא דִּי בִירוּשְׁלֶם וְיִשְׁתּוֹן בְּהוֹן מַלְכָּא
וְרַבְרְבָנוֹהִי שֵׁגְלְתֵּהּ וּלְחֵנָתֵּהּ: ג בְּאַדַּיִן הַיְתִיו מָאנֵי דַּהֲבָא דִּי הַנְפְּקוּ
מִן הֵיכְלָא דִּי בֵית אֱלָהָא דִּי בִירוּשְׁלֶם וְאִשְׁתִּיו בְּהוֹן מַלְכָּא וְרַבְרְבָנוֹהִי
שֵׁגְלְתֵּהּ וּלְחֵנָתֵּהּ: ד אִשְׁתִּיו חַמְרָא וְשַׁבַּחוּ לֵאלָהֵי דַּהֲבָא וְכַסְפָּא נְחָשָׁא
פַּרְזְלָא אָעָא וְאַבְנָא:

Vers. 1-4 Cet augure fait conclure à Belshatsar que la royauté sur le monde lui est attribuée pour l'éternité, et il organise un immense festin. Le roi porte 1000 toasts, à l'instar des 1000 personnalités invitées à ce banquet. Lorsque son cœur baigne profondément dans tout ce vin, il ordonne de faire venir les ustensiles

en or du *Beit haMikdash* pour continuer la partie de débauche avec ce trésor gardé précieusement pendant 70 ans dans le coffre royal. « '*Je n'ai à présent plus à craindre les présages du prophète juif !*», se dit-il fièrement. Et des hymnes de reconnaissance à ses idoles d'or et d'argent sont chantés.

ה בַּהּ שַׁעֲתָא נְפַקָה אָצְבְּעָן דִּי יַד אֱנָשׁ וְכָתְבָן לָקֳבֵל נֶבְרַשְׁתָּא עַל גִּירָא דִּי כְתַל הֵיכְלָא דִּי מַלְכָּא וּמַלְכָּא חָזֵה פַּס יְדָה דִּי כָתְבָה: ו אֱדַיִן מַלְכָּא זִיוֹהִי שְׁנֹוהִי וְרַעיֹנֹהִי יְבַהֲלוּנֵּהּ וְקִטְרֵי חַרְצֵהּ מִשְׁתָּרְיִן וְאַרְכָּבָתֵהּ דָּא לְדָא נָקְשָׁן: ז קָרֵא מַלְכָּא בְּחַיִל לְהָעָלָה לְאָשְׁפַּיָא כַּשְׂדָּאֵי וְגָזְרַיָא עָנֵה מַלְכָּא וְאָמַר לְחַכִּימֵי בָבֶל דִּי כָל אֱנָשׁ דִּי יִקְרֵה כְּתָבָה דְנָה וּפִשְׁרֵהּ יְחַוִּנַּנִי אַרְגְּוָנָא יִלְבַּשׁ וְהַמְנִיכָא דִּי דַהֲבָא עַל צַוְּארֵהּ וְתַלְתִּי בְמַלְכוּתָא יִשְׁלַט:

Vers. 5-7 Le buffet de l'arrogant est soudainement interrompu par une scène terrifiante. Une main sort soudainement de nulle part, et va écrire sur le mur du palais un message étrange, à la stupeur de tous les convives. A première vue, les lettres des 3 lignes du message codé sont en hébreu : 'ממתוס - ננקפי - אאלרן'.

Belshatsar est terrorisé. Sa mâchoire et ses genoux ne cessent de s'entrechoquer, et ses tripes se retournent. Il fait alors venir ses mages et devins, et les supplie d'élucider cette énigme: « *L'homme qui lira cette inscription et m'en fera connaître le sens sera vêtu de pourpre, portera un collier d'or au cou et gouvernera un tiers du royaume !* » Mais les sages de Babylone ne comprennent pas ce logogriphe, et le roi sombre dans sa détresse…

ח אֱדַיִן עִלַּיִן כֹּל חַכִּימֵי מַלְכָּא וְלָא כָהֲלִין כְּתָבָא לְמִקְרֵא וּפִשְׁרֵהּ לְהוֹדָעָה לְמַלְכָּא: ט אֱדַיִן מַלְכָּא בֵּלְשַׁאצַּר שַׂגִּיא מִתְבָּהַל וְזִיוֹהִי שָׁנַיִן עֲלוֹהִי וְרַבְרְבָנוֹהִי מְשִׁתַּבְּשִׁין: י מַלְכְּתָא לָקֳבֵל מִלֵּי מַלְכָּא וְרַבְרְבָנוֹהִי לְבֵית מִשְׁתְּיָא עַלַת עֲנָת מַלְכְּתָא וַאֲמָרַת מַלְכָּא לְעָלְמִין חֱיִי אַל יְבַהֲלוּךְ רַעְיוֹנָךְ וְזִיוָיךְ אַל יִשְׁתַּנּוּ: יא אִיתַי גֻּבַר בְּמַלְכוּתָךְ דִּי רוּחַ אֱלָהִין קַדִּישִׁין

בֵּהּ וּבְיוֹמֵי אֲבוּךְ נַהִירוּ וּשְׂכְלְתָנוּ וְחָכְמָה כְּחָכְמַת אֱלָהִין הִשְׁתְּכַחַת בֵּהּ וּמַלְכָּא נְבֻכַדְנֶצַּר אֲבוּךְ רַב חַרְטֻמִּין אָשְׁפִין כַּשְׂדָּאִין גָּזְרִין הֲקִימֵהּ אֲבוּךְ מַלְכָּא: יב כָּל קֳבֵל דִּי רוּחַ יַתִּירָה וּמַנְדַּע וּשְׂכְלְתָנוּ מְפַשַּׁר חֶלְמִין וַאֲחֵוָיַת אֲחִידָן וּמְשָׁרֵא קִטְרִין הִשְׁתְּכַחַת בֵּהּ בְּדָנִיֵּאל דִּי מַלְכָּא שָׂם שְׁמֵהּ בֶּלְטְשַׁאצַּר כְּעַן דָּנִיֵּאל יִתְקְרֵי וּפִשְׁרָה יְהַחֲוֵי:

Vers. 8-12 La mère du roi apprend que son fils traverse un épouvantable moment, et vient le conseiller: « *Vive le roi à jamais! Que tes pensées cessent de t'épouvanter et que ton visage ne change plus de couleur! Il est un homme dans ton royaume qui est pénétré de l'esprit des dieux, qui fit preuve à l'époque de ton père de grande perspicacité, intelligence et sagesse divine. Le roi Nabuchodonosor le considéra tellement qu'il l'établit même chef des magiciens, des devins, des astrologues et des augures. Mande donc Daniel, et il t'élucidera cette énigme qui t'estomaque tellement !* »

יג בֵּאדַיִן דָּנִיֵּאל הָעַל קֳדָם מַלְכָּא עָנֵה מַלְכָּא וְאָמַר לְדָנִיֵּאל אַנְתְּ הוּא דָּנִיֵּאל דִּי מִן בְּנֵי גָלוּתָא דִּי יְהוּד דִּי הַיְתִי מַלְכָּא אֲבִי מִן יְהוּד: יד וְשִׁמְעֵת עֲלָךְ דִּי רוּחַ אֱלָהִין בָּךְ וְנַהִירוּ וּשְׂכְלְתָנוּ וְחָכְמָה יַתִּירָה הִשְׁתְּכַחַת בָּךְ: טו וּכְעַן הָעֲלוּ קָדְמַי חַכִּימַיָּא אָשְׁפַיָּא דִּי כְתָבָה דְנָה יִקְרוֹן וּפִשְׁרֵהּ לְהוֹדָעֲתַנִי וְלָא כָהֲלִין פֻּשַׁר מִלְּתָא לְהַחֲוָיָה: טז וַאֲנָה שְׁמִעֵת עֲלָךְ דִּי תֵּיכוּל פְּשָׁרִין לְמִפְשַׁר וְקִטְרִין לְמִשְׁרֵא כְּעַן הֵן תִּכּוֹל כְּתָבָא לְמִקְרֵא וּפִשְׁרֵהּ לְהוֹדָעֲתַנִי אַרְגְּוָנָא תִּלְבַּשׁ וְהַמְנִיכָא דִּי דַהֲבָא עַל צַוְּארָךְ וְתַלְּתָא בְמַלְכוּתָא תִּשְׁלַט:

Vers. 13-16 Belshatsar convoque alors Daniel, et lui promet monts et merveilles s'il parvient à résoudre l'énigme : « *C'est donc toi, Daniel, exilé de Juda, que le roi mon père prit en captivité du royaume de Judée ! J'ai ouï dire que tu es rempli de l'esprit des Dieux, et qu'il se rencontre chez toi de la perspicacité, de l'intelligence et une sagesse supérieure. Or, on a amené en ma présence les sages, les devins pour lire cette inscription et m'en faire connaître le sens ; mais ils sont incapables de me révéler la signification de la chose. Mais de toi j'ai ouï dire que tu sais*

donner des interprétations et résoudre les difficultés. Donc, si tu peux lire cette inscription et m'en faire connaître le sens, tu seras revêtu de pourpre, un collier d'or ornera ton cou, et tu gouverneras en tiers le royaume ! »

יז בֵּאדַיִן עָנֵה דָנִיֵּאל וְאָמַר קֳדָם מַלְכָּא מַתְנָתָךְ לָךְ לֶהֱוֵין וּנְבָזְבָיְתָךְ לְאָחֳרָן הַב בְּרֵם כְּתָבָא אֶקְרֵא לְמַלְכָּא וּפִשְׁרָא אֳהוֹדְעִנֵּהּ: יח אַנְתְּ מַלְכָּא אֱלָהָא עִלָּאָה מַלְכוּתָא וּרְבוּתָא וִיקָרָא וְהַדְרָה יְהַב לִנְבֻכַדְנֶצַּר אֲבוּךְ: יט וּמִן רְבוּתָא דִּי יְהַב לֵהּ כֹּל עַמְמַיָּא אֻמַיָּא וְלִשָּׁנַיָּא הֲווֹ זָיְעִין וְדָחֲלִין מִן קֳדָמוֹהִי דִּי הֲוָה צָבֵא הֲוָא קָטֵל וְדִי הֲוָה צָבֵא הֲוָה מַחֵא וְדִי הֲוָה צָבֵא הֲוָה מָרִים וְדִי הֲוָה צָבֵא הֲוָה מַשְׁפִּיל: כ וּכְדִי רָם לִבֵּהּ וְרוּחֵהּ תְּקִפַת לַהֲזָדָה הָנְחַת מִן כָּרְסֵא מַלְכוּתֵהּ וִיקָרָה הֶעְדִּיו מִנֵּהּ: כא וּמִן בְּנֵי אֲנָשָׁא טָרִיד וְלִבֵּהּ עִם חֵיוָתָא שִׁוּיו וְעִם עֲרָדַיָּא מְדוֹרֵהּ עִשְׂבָּא כְתוֹרִין יְטְעֲמוּנֵּהּ וּמִטַּל שְׁמַיָּא גִּשְׁמֵהּ יִצְטַבַּע עַד דִּי יְדַע דִּי שַׁלִּיט אֱלָהָא עִלָּאָה בְּמַלְכוּת אֲנָשָׁא וּלְמַן דִּי יְצִבֵּה יְהָקִים עֲלֵהּ: כב וְאַנְתְּ בְּרֵהּ בֶּלְשַׁאצַּר לָא הַשְׁפֵּלְתְּ לִבְבָךְ כָּל קֳבֵל דִּי כָל דְּנָה יְדַעְתְּ: כג וְעַל מָרֵא שְׁמַיָּא הִתְרוֹמַמְתְּ וּלְמָאנַיָּא דִּי בֵיתֵהּ הַיְתִיו קָדָמָךְ וְאַנְתְּ וְרַבְרְבָנָךְ שֵׁגְלָתָךְ וּלְחָנָתָךְ חַמְרָא שָׁתַיִן בְּהוֹן וְלֵאלָהֵי כַסְפָּא וְדַהֲבָא נְחָשָׁא פַרְזְלָא אָעָא וְאַבְנָא דִּי לָא חָזַיִן וְלָא שָׁמְעִין וְלָא יָדְעִין שַׁבַּחְתְּ וְלֵאלָהָא דִּי נִשְׁמְתָךְ בִּידֵהּ וְכָל אֹרְחָתָךְ לֵהּ לָא הַדַּרְתְּ: כד בֵּאדַיִן מִן קֳדָמוֹהִי שְׁלִיַח פַּסָּא דִּי יְדָא וּכְתָבָא דְנָה רְשִׁים: כה וּדְנָה כְתָבָא דִּי רְשִׁים מְנֵא מְנֵא תְּקֵל וּפַרְסִין: כו דְּנָה פִּשַׁר מִלְּתָא מְנֵא מְנָה אֱלָהָא מַלְכוּתָךְ וְהַשְׁלְמַהּ: כז תְּקֵל תְּקִילְתָּה בְּמאזַנְיָא וְהִשְׁתְּכַחַתְּ חַסִיר: כח פְּרֵס פְּרִיסַת מַלְכוּתָךְ וִיהִיבַת לְמָדַי וּפָרָס: כט בֵּאדַיִן אֲמַר בֵּלְשַׁאצַּר וְהַלְבִּישׁוּ לְדָנִיֵּאל אַרְגְּוָנָא וְהַמְנִיכָא דִּי דַהֲבָא עַל צַוָּארֵהּ וְהַכְרְזוּ עֲלוֹהִי דִּי לֶהֱוֵא שַׁלִּיט תַּלְתָּא בְּמַלְכוּתָא: ל בֵּהּ בְּלֵילְיָא קְטִיל בֶּלְאשַׁצַּר מַלְכָּא כַּשְׂדָּאָה:

Vers. 17 Mais Daniel, fidèle à son rôle de prophète, refuse de se faire rémunérer pour dévoiler les messages d'Hashem. D'autant plus que l'élucidation de cette inscription est un jeu d'enfant pour celui qui comprend l'hébreu et sait la situer dans son contexte. Il ouvre alors sa remontrance :

Vers. 18-23 *« Ô roi ! Le Dieu suprême avait donné à ton père Nabuchodonosor royauté, grandeur, majesté et magnificence. Tout l'univers tremblait devant lui. Son ordre déterminait qui vivrait ou mourrait, qui réussirait ou qui perdrait. Mais lorsque son cœur s'enorgueillit et que son esprit s'enhardit jusqu'à l'arrogance, le Tout-Puissant le précipita de son trône royal, dépouillé de sa majesté. Il fut chassé de la société des hommes, et son cœur devint semblable à celui des bêtes. Jusqu'à ce qu'il reconnût que le Dieu suprême est maître de la royauté des hommes et qu'il y appelle qui lui plaît. Et toi, son fils Belshatsar, tu n'as pas humilié ton cœur, bien que tu saches tout cela. Tu t'es insurgé contre le Maître du ciel, en faisant apporter devant toi les vases de Son Temple pour y boire du vin, toi, tes grands, tes épouses et tes concubines. Tu as en plus vénéré tes idoles d'argent et d'or, d'airain, de fer, de bois et de pierre, qui ne voient, ni n'entendent, ni ne savent rien ! Alors que LE Dieu, qui tient ton âme en Ses mains et qui dirige toutes tes voies, tu ne l'as pas honoré !*

Vers. 24-28 Daniel interprète alors l'inscription: « *La main que tu as vue a été envoyée par le Tout-Puissant pour te transmettre ce message de 3 lignes:* ממתוס - ננקפי - אאלרן, *qu'il faut en fait lire de haut en bas et faire apparaître 4 mots* מְנֵא מְנֵא תְקֵל וּפַרְסִין [*Méné Méné Tekèl ouParsin*], ***Il a compté, recompté, pesé et scindé***. *Soit :*

- ***Méné Méné*** *- Hashem a compté et recompté les jours de ta royauté et en a décidé la fin.*
- ***Tekèl*** *– tes actions ont été pesées et se sont avérées trop faibles.*
- ***Parsin*** [*Peres* au pluriel] *- ton royaume a été divisé, et donné aux Mèdes et aux Perses.*'

Vers. 29-30 Lorsque Daniel achève son discours, Belshatsar ordonne de le revêtir de pourpre et d'orner son cou d'un collier en or, et il le proclame gouverneur du tiers du royaume. Il espère ainsi amadouer Daniel pour qu'Il prie son D-ieu, et lui octroie un dernier sursis. Mais Daniel rétorque qu'il est à présent trop tard pour intervenir.

La nuit suivante, pendant que Belshatsar dort, son serviteur se remémore les propos de Daniel. Il craint pour son sort, car les prédictions de Daniel se réalisent toujours intégralement ! Bientôt, les Perses et les Mèdes s'empareront du royaume de son roi, et il sera l'un des premiers à se faire exécuter ! Lui vient alors l'idée de trancher la tête du monarque et de l'offrir à l'ennemi. Ni une ni deux, il passe à exécution – dans les 2 sens du terme… Il court apporter son macabre trophée à Darius, roi de Médie. Ce roi et son allié, Cyrus le Perse, se soulèvent alors, et s'emparent du gigantesque empire, au terme exact de 70 ans d'exil des juifs sous l'emprise babylonienne, comme le prédisait le prophète Yirmiyahou.

Nos Maîtres enseignent que Darius avait 62 ans lorsqu'il conquit Babylone. Soixante-deux ans plus tôt, exactement, Nabuchodonosor entrait dans le *Heikhal* du *Beit haMikdash* pour le détruire. À cet instant précis, Hashem faisait naître celui qui vengerait Son honneur. Comme le dit David: אַל תִּתְחַר בַּמְּרֵעִים - ***N'envie jamais les impies !***Extérieurement, ils semblent prospérer malgré leur infamie ; mais souvent, le Grand Juge prépare au même moment leur anéantissement !

LA MISHNA DU JOUR

ÉTUDE QUOTIDIENNE

Programme de Mishna du 10 Kislev au 1 Shevat 5780 08 / 12 / 19 au 27 / 01 / 20

Ce programme est dédié Léillouï Nichmat de

Avraham Haï Norbert ben Fortunée Mazal ז"ל

Retrouvez nos cours
tous les jours en vidéo sur
www. 5 minuteseternelles.com/mishnadujour.php

נָתַן לוֹ פְּרוּטָה, אָמַר לוֹ, הָבֵא לִי בְּחֲצָיָהּ נֵרוֹת וּבְחֲצָיָהּ פְּתִילוֹת, הָלַךְ וְהֵבִיא לוֹ בְּכֻלָּהּ נֵרוֹת אוֹ בְּכֻלָּהּ פְּתִילוֹת, אוֹ שֶׁאָמַר לוֹ, הָבֵא לִי בְּכֻלָּהּ נֵרוֹת אוֹ בְּכֻלָּהּ פְּתִילוֹת, הָלַךְ וְהֵבִיא לוֹ בְּחֲצָיָהּ נֵרוֹת וּבְחֲצָיָהּ פְּתִילוֹת, שְׁנֵיהֶם לֹא מָעֲלוּ. אֲבָל אִם אָמַר לוֹ, הָבֵא לִי בְּחֲצָיָהּ נֵרוֹת מִמָּקוֹם פְּלוֹנִי וּבְחֲצָיָהּ פְּתִילוֹת מִמָּקוֹם פְּלוֹנִי, וְהָלַךְ וְהֵבִיא לוֹ נֵרוֹת מִבֵּית פְּתִילוֹת וּפְתִילוֹת מִבֵּית נֵרוֹת, הֵשִׁלִּיחַ מָעָל:

שניהם לא מעלו. בעל הבית לא מעל שהרי לא נעשית שליחותו בפרוטה, והשליח לא מעל שלא עקר שליחותו של בעל הבית בפרוטה, ובפרוטות מפרוטה ליכא חיוב מעילה: **השליח מעל.** שעקר שליחותו של בעל הבית בין בפתילות בין בנרות. ויש בשניהן פרוטה:

נָתַן לוֹ שְׁתֵּי פְרוּטוֹת, אָמַר לוֹ, הָבֵא לִי אֶתְרוֹג, וְהָלַךְ וְהֵבִיא לוֹ בִּפְרוּטָה אֶתְרוֹג וּבִפְרוּטָה רִמּוֹן, שְׁנֵיהֶם מָעֲלוּ. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, בַּעַל הַבַּיִת לֹא מָעַל, שֶׁהוּא אוֹמֵר לוֹ, אֶתְרוֹג גָּדוֹל הָיִיתִי מְבַקֵּשׁ וְהֵבֵאתָ לִי קָטָן וָרָע. נָתַן לוֹ דִּינַר זָהָב, אָמַר לוֹ הָבֵא לִי חָלוּק, וְהָלַךְ וְהֵבִיא לוֹ בִּשְׁלִשָּׁה חָלוּק וּבִשְׁלִשָּׁה טַלִּית, שְׁנֵיהֶם מָעֲלוּ. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, בַּעַל הַבַּיִת לֹא מָעַל, שֶׁהוּא אוֹמֵר לוֹ, חָלוּק גָּדוֹל הָיִיתִי מְבַקֵּשׁ וְהֵבֵאתָ לִי קָטָן וָרָע:

שניהם מעלו. והוא שיזקא אותו האתרוג שוה שתי פרוטות כמו שנתן לו בעל הבית. בעל הבית מעל כיון שנקנה לו השליח כמו שאמר ושוה כמו שנתן לו, הרי נעשית שליחותו. והשליח מעל, שהרי קנה רמון בפרוטה מדעתו שלא בשליחות בעל הבית. **רבי יהודה אומר בעל הבית לא מעל.** דאמר ליה לשליח אלו הייתי קונה אתרוג בשתי פרוטות כמו שנתת לך הייתי מביא לי אתרוג גדול הרבה ויפה ארבע פרוטות, ועכשיו שלא נתת אלא פרוטה הבאת לי אתרוג שוה שתי פרוטות שהוא קטן ורע, ונמצא שלא עשית שליחותי. ואין הלכה כרבי יהודה:

הַמַּפְקִיד מָעוֹת אֵצֶל הַשֻּׁלְחָנִי, אִם צְרוּרִין, לֹא יִשְׁתַּמֵּשׁ בָּהֶם. לְפִיכָךְ, אִם הוֹצִיא, מָעַל. אִם מְעֹרָבִים, יִשְׁתַּמֵּשׁ בָּהֶן. לְפִיכָךְ, אִם הוֹצִיא, לֹא מָעַל. אֵצֶל בַּעַל הַבַּיִת, בֵּין כָּךְ וּבֵין כָּךְ, לֹא יִשְׁתַּמֵּשׁ בָּהֶם. לְפִיכָךְ, אִם הוֹצִיא, מָעַל. הַחֲנָנְיָנִי בְּבַעַל הַבַּיִת, דִּבְרֵי רַבִּי מֵאִיר. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, כְּשֻׁלְחָנִי:

אם צרורין. קשורים קשר משנה אף על פי שאין עליו חותם, או קשורים כשאר קשרים וחתומין: **לא ישתמש בהן.** דגלי רעתיה דלא ניקא ליה שישתמש בהן הנפקד, הואיל וקשרן קשר משנה או השיל עליו חותם: **מהרין.** קרי כל זמן שאין קשורים קשר משנה אלא קשור כשאר קשרים ואין עליו חותם. **לפיכך אם הוציא לא מעל.** דהרי כאלו אמר לו המפקיד שישתמש בהן, כיון שלא היו צרורין. והרי שליחותו עשה, והמפקיד נמי לא מעיל דהא לא אמר לו בפרוש שישתמש בהן: **החנניני.** שמוכר פרות או בשמים בחנות: **כבעל הבית.** ואם הפקידו אצלו מעות, אף על פי שאינן צרורים, לא ישתמש בהם, הלכך אם היו מעות של הקדש ונשתמש בהן מעל: **כשלחני.** ומתר להשתמש במעות שהפקידו אצלו כשאינן צרורים, הלכך לא מעל. והלכה כרבי יהודה:

פְּרוּטָה שֶׁל הֶקְדֵּשׁ שֶׁנָּפְלָה לְתוֹךְ הַכִּיס, אוֹ שֶׁאָמַר, פְּרוּטָה בְּכִיס זֶה הֶקְדֵּשׁ, כֵּינָן שֶׁהוֹצִיא אֶת הָרִאשׁוֹנָה, מָעַל, דִּבְרֵי רַבִּי עֲקִיבָא. וַחֲכָמִים אוֹמְרִים, עַד שֶׁיּוֹצִיא אֶת כָּל הַכִּיס. מוֹדֶה רַבִּי עֲקִיבָא בְּאוֹמֵר פְּרוּטָה מִן הַכִּיס זֶה הֶקְדֵּשׁ, שֶׁהוּא מוֹצִיא וְהוֹלֵךְ עַד שֶׁיּוֹצִיא אֶת כָּל הַכִּיס:

כיון שהוציא את הראשונה. לצרך תשמישו, מעל: **וחכמים אומרים.** לא מעל: **עד שיוציא.** כל המעות שבכיס לצרך חלין. והלכה כחכמים: **פרוטה מן הכיס זה.** בלומר לא תבלה פרוטה מכיס זה עד שיזכה בה הקדש:

HAZAK HAZAK !
FIN DU TRAITÉ **MEYILA**

J E U D I
14 Kislev 5780
12 / 12 / 19

Ch.1 Mishna 1

TAMID

בְּשִׁלְשָׁה מְקוֹמוֹת הַכֹּהֲנִים שׁוֹמְרִים בְּבֵית הַמִּקְדָּשׁ. בְּבֵית אַבְטִינָס, בְּבֵית הַנִּיצוֹץ וּבְבֵית הַמּוֹקֵד. בֵּית אַבְטִינָס וּבֵית הַנִּיצוֹץ הָיוּ עֲלִיּוֹת, וְהָרוֹבִים שׁוֹמְרִים שָׁם. בֵּית הַמּוֹקֵד, כִּפָּה, וּבַיִת גָּדוֹל הָיָה, מֻקָּף רוֹבָדִים שֶׁל אֶבֶן, וְחֻקֵּי בֵּית אָב יוֹשְׁבִים שָׁם, וּמַפְתְּחוֹת הָעֲזָרָה בְּיָדָם. וּפְרָחֶי כְהֻנָּה אִישׁ כִּסְתּוֹ בָּאָרֶץ. לֹא הָיוּ יוֹשְׁנִים בִּבְגָדֵי קֹדֶשׁ, אֶלָּא פּוֹשְׁטִין וּמַקְפִּלִין וּמַנִּיחִים אוֹתָן תַּחַת רָאשֵׁיהֶן, וּמִתְכַּסִּין בְּכִסּוּת עַצְמָן. אֵרַע קְרִי לְאֶחָד מֵהֶן, יוֹצֵא וְהוֹלֵךְ לוֹ בְּמַסְבָּה הַהוֹלֶכֶת תַּחַת הַבִּירָה, וְהַגְּרוֹת דּוֹלְקִין מִכָּאן וּמִכָּאן, עַד שֶׁהוּא מַגִּיעַ לְבֵית הַטְּבִילָה. וּמִדּוּרָה הָיְתָה שָׁם, וּבֵית כִּסֵּא שֶׁל בְּבוּד. וְזֶה הָיָה כְּבוּדּוֹ, מְצָאוֹ נָעוּל, יוֹדֵעַ שֶׁיֵּשׁ שָׁם אָדָם. פָּתוּחַ, יוֹדֵעַ שֶׁאֵין שָׁם אָדָם. יָרַד וְטָבַל, עָלָה וְנִסְתַּפֵּג וְנִתְחַמֵּם כְּנֶגֶד הַמְּדוּרָה. בָּא וְיָשַׁב לוֹ אֵצֶל אֶחָיו הַכֹּהֲנִים עַד שֶׁהַשְּׁעָרִים נִפְתָּחִים, יוֹצֵא וְהוֹלֵךְ לוֹ:

לְתוֹךְ בֵּית הַמּוֹקֵד לְצַד הַקֹּרֶקַע, וְעַל גַּבֵּיהֶן אֲבָנִים אֲחֵרוֹת קְצָרוֹת מֵהֶן שִׁוּעֲצוֹת נִמְי מִן הַהֵכֶל, וְהָיוּ בְּעֵין מַעֲלוֹת זוֹ עַל זוֹ: **וְקִנֵּי בֵית אָב.** הַמְשַׁמֵּר הָיָה מִתְחַלֵּק לְשִׁבְעָה בָּתֵּי אָבוֹת כְּמִנְיַן יְמֵי הַשָּׁבוּעַ, כָּל אֶחָד עוֹבֵד יוֹמוֹ, וְקִנֵּי בֵית אָב שֶׁל אוֹתוֹ יוֹם הָיוּ יוֹשְׁנִים שָׁם עַל אוֹתָן רוֹבָדִים: **וּפַרְחֵי כְהֻנָּה.** בְּחוֹרִים שֶׁמַּתְחִיל שְׁעָר זָקֵן הָיוּ הַשּׁוֹמְרִים: **כִּסְתּוֹ.** לְשׁוֹן כָּרִים וּכְסָתוֹת: **אִישׁ כִּסְתּוֹ בָּאָרֶץ.** שֶׁלֹּא הָיוּ יְכוֹלִים לִשְׁכַּב שָׁם עַל גַּבֵּי מטות אֶלָּא בָּאָרֶץ עַל סְמָךְ שֶׁמִּשְׁכִּימִין לַמְּלָאכָה: **בִּגְדֵי קֹדֶשׁ.** בְּמִדּוֹת שֶׁל כְּהוּנָּה גְּדוֹלָה: **וּמַנִּיחִים אוֹתָן תַּחַת רֹאשֵׁיהֶן.** כְּנֶגֶד רֹאשֵׁיהֶן וְלֹא תַּחַת רֹאשֵׁיהֶן מַמָּשׁ, לְפִי שֵׁישׁ בִּבְגְדֵי הַכְּהוּנָּה שֵׁשׁ בֶּהֶן כִּלְאַיִם כְּגוֹן אַבְנֵט, וְאֵין מוֹרֵר לְהִשְׁתַּמֵּשׁ בֶּהֶן אֶלָּא בִּשְׁעַת עֲבוֹדָה: **וּמִתְכַּסִּים בִּכְסוּת עַצְמָן.** בְּגִגְדֵי חל: **בְּמַסְבָּה.** בְּמַחִילָה הַמְּהֻלֶּכֶת תַּחַת הַבִּירָה. שֶׁמַּחִילָה הִיא תַּחַת הַמִּקְדָּשׁ. וְכָל הַמִּקְדָּשׁ קְרוּי בִּירָה כִּדְכְתִיב אֶל הַבִּירָה אֲשֶׁר לַבָּיִת. וּמִפְּנֵי שֶׁהִיא בְּעֵל קֶרֶי, לֹא הָיָה מְהַלֵּךְ דֶּרֶךְ הָעֲזָרָה אֶלָּא דֶּרֶךְ הַמְּחִילוֹת, דְּקִימָא לָן מְחִילוֹת לֹא נִתְקַדְּשׁוּ: **וְהַגְּרוֹת דּוֹלְקִים.** בְּמַחִילוֹת מִכָּאן וּמִכָּאן. **וּמְדוּרָה הָיְתָה שָׁם.** שֶׁהַכֹּהֵן מִתְחַמֵּם בָּהּ לְאַחַר שְׁטִבְלוֹ: **וְזֶה הָיָה כְּבוּדּוֹ.** שֶׁלֹּא נִכְנַס בּוֹ אָדָם מֵעוֹלָם כָּל זְמַן שֶׁהָיָה חָבוּר שָׁם: **מְצָאוֹ נָעוּל.** זֶה סִימָנוֹ שֶׁיֵּשׁ אָדָם שָׁם, וְלֹא הָיָה נִכְנָס: **נִסְתַּם.** קָנָה הַפִּיּוּם שֶׁעָלָיו בְּשָׂרוֹ: **בָּא וְיָשַׁב לוֹ.** בְּבֵית הַמּוֹקֵד: **עַד שֶׁהַשְּׁעָרִים נִפְתָּחִים.** הָיָה יוֹדֵעַ וְהוֹלֵךְ לוֹ לְחוּץ. לְפִי שֶׁשִּׁבּוּל יוֹם מִשְׁתַּלֵּחַ חוּץ לָעֲזָרָה, דִּכְתִיב אֶרְיוֵן בְּאֹהֶל הַמּוֹעֵד, וְכָל זָב לְרִבְדוֹת בְּעֵל קְרִי:

V E N D R E D I
15 Kislev 5780
13 / 12 / 19

Ch.1 Mishna 2

TAMID

מִי שֶׁהוּא רוֹצֶה לִתְרֹם אֶת הַמְּזִבֵּחַ, מַשְׁכִּים וְטוֹבֵל עַד שֶׁלֹּא יָבֹא הַמְמֻנֶּה. וְכִי בְּאֵיזוֹ שָׁעָה הַמְמֻנֶּה בָּא. לֹא כָל הָעִתִּים שָׁוּוֹת, פְּעָמִים שֶׁהוּא בָּא מִקְּרִיאַת הַגֶּבֶר, אוֹ סָמוּךְ לוֹ מִלְּפָנָיו אוֹ מִלְּאַחֲרָיו. הַמְמֻנֶּה בָּא וְדוֹפֵק עֲלֵיהֶם, וְהֵם פּוֹתְחוּ לוֹ. אָמַר לָהֶן, מִי שֶׁטָּבַל יָבֹא וְיִפְיס. הֵפִיסוּ, זָכָה מִי שֶׁזָּכָה:

בִּשְׁלֹשָׁה מְקוֹמוֹת הַכֹּהֲנִים שׁוֹמְרִים בְּבֵית הַמִּקְדָּשׁ. מִפְּנֵי הַכָּבוֹד, וּגְדֻלָּה הִיא לַבַּיִת שֶׁלֹּא יְהֵא בִּלֹא שׁוֹמְרִים. וְשִׁלֹּשָׁה מְקוֹמוֹת יִלְפִינַן מִדִּכְתִיב וְהַחוֹנִים לִפְנֵי הַמִּשְׁכָּן קֵדְמָה וגו' שׁוֹמְרֵי מִשְׁמֶרֶת וגו' לְמִשְׁמֶרֶת, רָמַז לְשָׁלֹשׁ מִשְׁמָרוֹת בְּשָׁלֹשָׁה מְקוֹמוֹת, וּמַה מָּצִינוּ בְּמִשְׁכָּן שֶׁהָיוּ הַכֹּהֲנִים אַחֲרוֹן וּשְׁנֵי בָּנָיו שׁוֹמְרִים בּוֹ בִּשְׁלֹשָׁה מְקוֹמוֹת, אַף מִקְדָּשׁ כֵּן: **בֵּית אַבְטִינָס וּבֵית הַנִּיצוֹץ הָיוּ עֲלִיּוֹת.** בִּבְנִיוֹת בְּצַד שְׁעָרֵי הָעֲזָרָה: **וְהָרוֹבִין.** יְלָדִים. תַּרְגּוּם יֶלֶד, רְבִיא. פְּרִישׁ אַחֵר, דְּרוֹבִין, הַמּוֹרִים חִצִּים בְּקֶשֶׁת, מִלְּשׁוֹן רוֹבֶה קֶשֶׁת: **וּבֵית הַמּוֹקֵד כִּפָּה.** בְּגֹבַן שֶׁל בֵּית הַמּוֹקֵד לֹא הָיְתָה עֲלֵיהֶ אֶלָּא כִּפָּה, אַרְקוּלט"ו בְּלַע"ז, עֲשׂוּיָה בְּאֹרֶן: **וְהָיָה מֻקָּף רוֹבָדִים שֶׁל אֶבֶן.** אֲצִטַּבָּאוֹת סָבִיב שֶׁל אַבְנֵי גָזִית, הָיוּ מְשַׁקְּעוֹת בְּתוֹךְ וּיוֹצְאוֹת מִן הַכֹּתֶל:

לִתְרֹם אֶת הַמִּזְבֵּחַ. תְּרוּמַת הַדֶּשֶׁן: **מַשְׁכִּים וְטוֹבֵל.** שֶׁלֹּא הָיָה אָדָם נִכְנָס לָעֲזָרָה לְצֹרֶךְ עֲבוֹדָה, אֲפִלּוּ טָהוֹר, עַד שֶׁהוּא טוֹבֵל: **וְכִי בְּאֵיזוֹ שָׁעָה הַמְמֻנֶּה בָּא.** כְּלוֹמַר מִי אִיכָּא זְמַן קָבוּעַ לְבִיאַת הַמְמֻנֶּה, דְּאָמְרַת שֶׁהָיָה מַשְׁכִּים וְטוֹבֵל קֹדֶם בִּיאַת הַמְמֻנֶּה, אֶלָּא וַדַּאי לֹא הָיָה זְמַן קָבוּעַ לְבִיאָתוֹ, שֶׁלֹּא כָּל הָעִתִּים הָיוּ שָׁוִות,

שֶׁפְּעָמִים הָיָה בָּא הַמְמֻנֶּה מִקְּרִיאַת הַגֶּבֶר כּוֹ', וְהִלְכָּךְ מִי שֶׁהָיָה רוֹצֶה לִתְרֹם הָיָה מַשְׁכִּים כָּל מָה שֶׁהָיָה יָכוֹל, וְאַחַר כָּךְ הָיָה בָּא הַמְמֻנֶּה וְדוֹפֵק עֲלֵיהֶם לְאוֹתָם שֶׁטָּבְלוּ הָיוּ פּוֹתְחִין לוֹ: **מִקְּרִיאַת הַגֶּבֶר.** אִית דְּמַפְרְשִׁי קְרִיאַת הַתַּרְנְגוֹל. וְאִית דְּמַפְרְשִׁי כֵּהָן שֶׁהָיָה רָגִיל לְקָרוֹת בְּכָל יוֹם סָמוּךְ לְעֲלוֹת הַשַּׁחַר: **מִי שֶׁטָּבַל יָבֹא וְיִפְיס.** כָּל אוֹתָן שֶׁהָיוּ נוֹתְנִים לָהֶם לִתְרֹם, הָיוּ טוֹבְלִים קֹדֶם שֶׁיָּבֹא הַמְמֻנֶּה, וְאַחַר כָּךְ הָיוּ מְטִילִין פִּיס בֵּינֵיהֶן, הוּא הַגּוֹרָל, וּמִי שֶׁבָּא לוֹ הַגּוֹרָל הוֹלֵךְ וְתוֹרֵם. סֵדֶר הַגּוֹרָל וּמַעֲשֵׂהוּ, מְפֹרָשׁ פֶּרֶק ב' דְּיוֹמָא:

נָטַל אֶת הַמַּפְתֵּחַ וּפָתַח אֶת הַפִּשְׁפָּשׁ, וְנִכְנַס מִבֵּית הַמּוֹקֵד לָעֲזָרָה, וְנִכְנְסוּ אַחֲרָיו וְשִׁתֵּי אֲבוּקוֹת שֶׁל אוּר בְּיָדָם. וְנֶחְלְקוּ לִשְׁתֵּי כִתּוֹת, אֵלּוּ הוֹלְכִים בָּאֲכַסַדְרָא דֶּרֶךְ הַמִּזְרָח, וְאֵלּוּ הוֹלְכִים בָּאֲכַסַדְרָא דֶּרֶךְ הַמַּעֲרָב. הָיוּ בוֹדְקִין וְהוֹלְכִין עַד שֶׁמַּגִּיעִין לְמִקּוֹם בֵּית עוֹשֵׂי חֲבָתִּים. הִגִּיעוּ אֵלּוּ וְאֵלּוּ, אָמְרוּ שָׁלוֹם: הַכֹּל שָׁלוֹם. הָעֲמִידוּ עוֹשֵׂי חֲבָתִּים לַעֲשׂוֹת חֲבָתִּים:

פִּשְׁפֵּשׁ. פֶּתַח קָטָן שֶׁבְּתוֹךְ גּוּפוֹ שֶׁל פֶּתַח גָּדוֹל, וּכוֹ׳ הָיוּ נִכְנָסִים מִבֵּית הַמּוֹקֵד לָעֲזָרָה: **אֵלּוּ.** הָיוּ הוֹלְכִין: **בָּאֲכַסַדְרָא.** שֶׁבָּעֲזָרָה: **דֶּרֶךְ הַמִּזְרָח.** שֶׁהָיוּ אֲכַסַדְרָאוֹת סָבִיב לָעֲזָרָה מִבַּפְנִים, עַמּוּדִים יוֹצְאִים חוּץ לְכָתְלֵי הָעֲזָרָה, וְגַג הָעַמּוּדִים וְעַד כָּתְלֵי הָעֲזָרָה הָיָה סָכָךְ עַל גַּבֵּיהֶן וְהָן קְרוּיִן פּוֹרְטִיקִין בְּלַעֲזֵינוּ, וְגַג הָעַמּוּדִים וּלְמַעְלָן הָיָה בִּלֹא סָכָךְ, וְהַמִּזְבֵּחַ הָיָה שֶׁלֹּא בְּמָקוֹם הַסֹּכֶךְ, וְהָיוּ מְחַלְּקִים לְשִׁתֵּי כִתּוֹת, כְּדֵי שֶׁיִּהְיוּ בּוֹדְקִים וְרוֹאִים כָּל כְּלֵי שָׁרֵת שֶׁיִּהְיוּ בְּלֵן בְּמָקוֹמָן בְּשָׁלוֹם. וְהָיוּ הוֹלְכִים בָּאֲכַסַדְרָאוֹת הָעֲשׂוּיוֹת בְּצִדּוֹ, זֶה הָיָה סְמוּךְ לְשַׁעַר נִקָּנוֹר, וְשָׁם הָיוּ אוֹמְרִים זֶה לָזֶה שָׁלוֹם הַכֹּל שָׁלוֹם, כְּלוֹמַר מֵצָאנוּ כָל הַכֵּלִים בְּשָׁלוֹם וְלֹא נִפְקַד מֵהֶם כְּלִי:

מִי שֶׁזָּכָה לִתְרֹם אֶת הַמִּזְבֵּחַ, הוּא יִתְרֹם אֶת הַמִּזְבֵּחַ, וְהֵם אוֹמְרִים לוֹ, הָזְהֵר שֶׁמָּא תִגַּע בַּכְּלִי, עַד שֶׁתְּקַדֵּשׁ יָדֶיךָ וְרַגְלֶיךָ מִן הַכִּיּוֹר, וַהֲרֵי הַמַּחְתָּה נִתּוּנָה בְּמַקְצוֹעַ בֵּין הַכֶּבֶשׁ לְמִזְבֵּחַ, בְּמַעֲרָבוֹ שֶׁל כֶּבֶשׁ. אֵין אָדָם נִכְנָס עִמּוֹ, וְלֹא נַר בְּיָדוֹ, אֲלָא מְהַלֵּךְ לְאוֹר הַמַּעֲרָכָה. לֹא הָיוּ רוֹאִין אוֹתוֹ וְלֹא שׁוֹמְעִין אֶת קוֹלוֹ, עַד שֶׁשּׁוֹמְעִין קוֹל הָעֵץ שֶׁעָשָׂה בֶּן קָטֶן מוּכְנִי לַכִּיּוֹר, וְהֵן אוֹמְרִים הִגִּיעַ עֵת. קִדֵּשׁ יָדָיו וְרַגְלָיו מִן הַכִּיּוֹר, נָטַל מַחְתַּת הַכֶּסֶף וְעָלָה לְרֹאשׁ הַמִּזְבֵּחַ, וּפִנָּה אֶת הַגֶּחָלִים הֵילָךְ וְהֵילָךְ, חָתָה מִן הַמְּאֻכָּלוֹת הַפְּנִימִיּוֹת, וְיָרַד. הִגִּיעַ לְרִצְפָּה, הָפַךְ פָּנָיו לְצָפוֹן, הָלַךְ לְמִזְרָחוֹ שֶׁל כֶּבֶשׁ כְּעֶשֶׂר אַמּוֹת. צָבַר אֶת הַגֶּחָלִים עַל גַּבֵּי הָרִצְפָּה רְחוֹק מִן הַכֶּבֶשׁ שְׁלֹשָׁה טְפָחִים, מְקוֹם שְׁנוֹתְנִין מֵרֹאשׁוֹת הָעוֹף וְדִשּׁוּן מִזְבֵּחַ הַפְּנִימִי וְהַמְּנוֹרָה:

הִזְהַר שֶׁמָּא תִגַּע **בַּכְּלִי.** בְּמַחְתָּה שֶׁהִיא כְּלִי שָׁרֵת. שֶׁאִין אָדָם רַשַּׁאי לִקְרֵב אֶל הַמִּזְבֵּחַ וְלֹא לְשׁוּם עֲבוֹדָה עַד שֶׁיְּקַדֵּשׁ יָדָיו וְרַגְלָיו בְּמִקְוֶה. בְּקָרֵן זָוִית: בֶּן קָטֹן. כָּךְ שְׁמוֹ שֶׁל כֹּהֵן גָּדוֹל שֶׁעָשָׂה מוּכְנִי לְכִיּוֹר. גַּלְגַּל הַסּוֹבֵב שֶׁעַל יָדוֹ מַשְׁקִעִים הַכִּיּוֹר בְּבוּר שֶׁלֹּא יְהֵא מִימְיו נִפְסָלִים בְּלִינָה, לְפִי שֶׁכָּל דָּבָר שֶׁנִּתְקַדֵּשׁ בִּכְלֵי שָׁרֵת נִפְסָל בְּלִינַת לַיְלָה, וּכְשֶׁהֵיָה מְשֻׁקָּע הַכִּיּוֹר בְּבוּר לֹא הָיוּ מִימָיו נִפְסָלִין. וְרַמְבַּ״ם אוֹמֵר, שֶׁהַמּוּכְנִי הוּא כְּלִי סָבִיב לַכִּיּוֹר, שֶׁלֹּא נִתְקַדֵּשׁ בִּכְלִי שָׁרֵת, וְשָׁם הָיוּ מְנִיחִים הַמַּיִם בַּלַּיְלָה כְּדֵי שֶׁלֹּא יִתְקַדְּשׁוּ וְיִפָּסְלוּ בְּלִינָה: **הַמַּאֲכָלוֹת הַפְּנִימִיּוֹת.** הַגֶּחָלִים שֶׁבַּמַּעֲרָכָה הָאֵשׁ שֶׁנִּתְאַכְּלוּ הַיּוֹם וְהֵן קְרוֹבִים לִהְיוֹת דֶּשֶׁן: **צָבַר אֶת הַגֶּחָלִים עַל גַּבֵּי הָרִצְפָּה.** מְשׁוּם דִּכְתִיב וְשָׂמוֹ, וְדָרְשִׁינַן וְשָׂמוֹ, כְּלוֹ. וְשָׂמוֹ, שֶׁלֹּא יְפוּרֵר.

רָאוּהוּ אַחִיו שֶׁיָּרַד, וְהֵם רָצוּ וּבָאוּ. מֹהֲרוּ וְקִדְּשׁוּ יְדֵיהֶן וְרַגְלֵיהֶן מִן הַכִּיּוֹר, נָטְלוּ אֶת הַמַּגְרְפוֹת וְאֶת הַצִּנּוֹרוֹת וְעָלוּ לְרֹאשׁ הַמִּזְבֵּחַ. הָאֶבְרִין וְהַפְּדָרִין שֶׁלֹּא נִתְאַכְּלוּ מִבָּעֶרֶב, סוֹנְקִין אוֹתָם לְצִדְדֵי הַמִּזְבֵּחַ. אִם אֵין הַצְּדָדִין מַחֲזִיקִין, סוֹרְרִין אוֹתָם בַּסּוֹבֵב עַל הַכֶּבֶשׁ:

רָאוּהוּ אַחִיו. לְאוֹתוֹ שֶׁתָּרַם אֶת הַמִּזְבֵּחַ: **שֶׁיָּרַד.** מִן הַמִּזְבֵּחַ וְנָתַן אֶת הַגֶּחָלִים בַּמַּעֲרָכָה: **וְהֵם רָצוּ וּבָאוּ** לְמַטָּה: **מֹהֲרוּ וְקִדְּשׁוּ יְדֵיהֶן וְרַגְלֵיהֶם.** מִשֶּׁלָּהֶם, דְּלָא לִיעֲבֵד עֲבוֹדָה: **סוֹנְקִין.** מְסַלְּקִים אוֹתָן, לְשׁוֹן נְעִנּוּעַ וְנִדְנוּד. וְכֵן בְּגִדֵּי מְסוֹנָק, גְּדִי שֶׁהוּא עָיֵף עַל יְדֵי נְעִנּוּעַ וּנְחָרוֹת שֶׁמְּנַעֲנְעִין זֶה בָּזֶה. אַף כָּאן סוֹנְקִים מְנַעֲנְעִים וּמְפַכְּחִין אוֹתָן בְּצִנּוֹרוֹת לְצִדְדֵי הַמּוֹבֵחַ: **בַּסּוֹבֵב עַל הַכֶּבֶשׁ.** כְּלוֹמַר עַל הַכֶּבֶשׁ שֶׁכְּנֶגֶד הַסּוֹבֵב:

הֵחֵלּוּ מַעֲלִין בָּאֵפֶר עַל גַּבֵּי הַתַּפּוּחַ. וְתַפּוּחַ הָיָה בְּאֶמְצַע הַמִּזְבֵּחַ, פְּעָמִים עָלָיו כְּשִׁשִּׁים מֵאוֹת כּוֹר. וּבְרֶגֶל לֹא הָיוּ מְדַשְּׁנִין אוֹתוֹ. וְלֹא הָיוּ מוֹצִיאִין אֶת הַדֶּשֶׁן לְחוּץ אֶלָּא עַל פִּי שֶׁהוּא רַבּוּ עַל הַמִּזְבֵּחַ: **מִפְּנֵי שֶׁהוּא נוֹי לַמִּזְבֵּחַ.** שֶׁיְּהֵיהּ נִרְאֶה שֶׁקָּרְבָּנוֹת הַרְבֵּה הָיוּ עַל גַּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ: **מֵימָיו לֹא נִתְעַצֵּל.** כְּלוֹמַר מַה שֶּׁהָיָה דֶּשֶׁן כָּל כָּךְ, לֹא מִתְּמַהַּ עַצְלוּת הַכֹּהֲנִים, אֶלָּא לְגוֹי לְהַרְאוֹת שֶׁקָּרְבָּנוֹת הַרְבֵּה קָרְבוּ עַל גַּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ.

נוֹי. גוּמְא קָתָנֵי, דְּמִעוֹלָם לֹא הִנִּיחוּ לְהִיוֹת עָלָיו שֶׁלֹּשׁ מֵאוֹת כּוֹר: **וּבְרֶגֶל לֹא הָיוּ מְדַשְּׁנִים אוֹתוֹ.** לֹא הָיוּ מוֹצִיאִין אֶת הַדֶּשֶׁן לְחוּץ אַף עַל פִּי שֶׁהוּא

הֵחֵלּוּ מַעֲלִין בְּגִזְרִין לְסַדֵּר אֵשׁ הַמַּעֲרָכָה. וְכִי כָּל הָעֵצִים כְּשֵׁרִים לַמַּעֲרָכָה. הֵן, כָּל הָעֵצִים כְּשֵׁרִין לַמַּעֲרָכָה, חוּץ מִשֶּׁל זַיִת וְשֶׁל גֶּפֶן. אֲבָל בְּאֵילוֹ רְגִילִין, בְּמֹרְבִיּוֹת שֶׁל תְּאֵנָה וְשֶׁל אֲגוֹז וְשֶׁל עֵץ שֶׁמֶן:

בְּגִזְרִין סְתָם וְלֹא קָא מְפָרֵשׁ מֵאֵיזֶה מִין שֶׁל עֵצִים הָיוּ הַגִּזְרִים. וּמִשְּׁנֵי, הֵן, כְּלוֹמַר הַכֹּל כְּשֵׁרִים חוּץ מִשֶּׁל זַיִת וְשֶׁל גֶּפֶן דְּאִסּוּרִין מִשּׁוּם יִשּׁוּב אֶרֶץ יִשְׂרָאֵל, לְפִי שֶׁהֵן טוֹרְנִים פֵּרוֹת. וְאִית דְּאָמְרִי טַעְמָא, לְפִי שֶׁהֵן נַעֲשִׂים דֶּשֶׁן מְיֻחָד: **מֹרְבִּיּוֹת.** עֲנָפִים שֶׁל תְּאֵנָה. וְדוֹקָא תְּאֵנִים רְעוּתוֹ. דִּילְמָא עֲבֵדִי פֵּירֵי: **וְשֶׁל עֵץ שֶׁמֶן.** הֶעְשׁוֹשָׁה שֶׁמֶן אַפְרְסְמוֹן, וְאֵנִי שָׁמַעְתִּי, שֶׁהוּא הָאִילָן שֶׁקּוֹרִים לוֹ בְּלַעַ"ז פִּינְיוֹ, וּבְעִבְרִי צִינוֹבְּרוֹ"ר. וְאַף עַל גַּב דְּעֵץ מַאֲכָל הוּא, אֵין בּוֹ צֶרֶךְ כְּמוֹ בְּגֶפֶן וְזַיִת, הִלְכָּךְ לֹא אֶסְרוּהוּ מִשּׁוּם יִשּׁוּבוֹ שֶׁל אֶרֶץ יִשְׂרָאֵל כְּדֶרֶךְ שֶׁאֶסְרוּ הַגֶּפֶן וְהַזַּיִת:

סִדֵּר הַמַּעֲרָכָה גְּדוֹלָה מִזְרָחָה, וַחֲזִיתָהּ מִזְרָחָה, וְרָאשֵׁי הַגִּזְרִין הַפְּנִימִים הָיוּ נוֹגְעִים בַּתַּפּוּחַ. וְרֵוַח הָיָה בֵּין הַגִּזְרִין, שֶׁהָיוּ מַצִּיתִין אֶת הָאֲלִיָּתָהּ מִשָּׁם:

מִמֶּנָּה וְהִיא קְרוּיָה מַעֲרֶכֶת שֶׁל קְטֹרֶת, שְׁנוֹטְלִין מִמֶּנָּה גְּחָלִים בְּמַחְתָּה לְקְטֹרֶת שֶׁמַּקְטִירִים בְּבֹקֶר וּבֵין הָעַרְבַּיִם, וְהַשְּׁלִישִׁית אֵינָהּ מִשְׁמֶשֶׁת כְּלוּם אֶלָּא לְקַיֵּם הָאֵשׁ, וְכוּכְיוֹ הָאֵשׁ עַל הַמּוֹצִיא תּוֹקֵר בּוֹ, זוֹ מַעֲרֶכֶת שְׁלִישִׁית שֶׁל קַיִּם הָאֵשׁ: **וְחֲזִיתָהּ מִזְרָחָה.** מֵרֹאשׁ פְּנֵיהָ הֵיוּ הַגִּזְרִין הַחֵילוֹן שֶׁל מַעֲרֶכֶת לְצַד מִזְרָח שֶׁל מִזְבֵּחַ, **וְרֹאשֵׁי הַגִּזְרִין.** הַפְּנִימִיִּים הָיוּ אֲרֻכִּים עַד שֶׁהָיוּ נוֹגְעִים בְּתַפּוּחַ: **אֶת הָאֲלִיָּתָהּ.** חֲרִיּוֹת וְקִסְמִין דַּקִּין הוֹלְכִין בֵּין הַגְּדוֹלִים לְהַדְלִיק הָאֵשׁ, וְאֲלִיָּתָהּ לְשׁוֹן אֵלְיָה, עַל שֵׁם זְנָבוֹת הָאוּדִים:

בֵּרְרוּ מִשָּׁם עֲצֵי תְּאֵנָה יְפִין, לְסַדֵּר הַמַּעֲרָכָה שְׁנִיָּה לְקְטֹרֶת, מִכְּנֶגֶד קֶרֶן מַעֲרָבִית דְּרוֹמִית, מְשׁוּפָּךְ מִן הַקֶּרֶן כְּלַפֵּי צָפוֹן אַרְבַּע אַמּוֹת, בְּעֹמֶד חֲמֵשׁ סְאִים גְּחָלִים, וּבִשְׁבָּת בְּעֹמֶד שְׁמוֹנַת סְאִין גְּחָלִים, שֶׁשָּׁם הָיוּ נוֹתְנִין שְׁנֵי בְּזִיכֵי לְבוֹנָה שֶׁל לֶחֶם הַפָּנִים. הָאֲבָרִים וְהַפְּדָרִים שֶׁלֹּא נִתְאַכְּלוּ מִבָּעֶרֶב, מֵהֶזִּירִין אוֹתָן לַמַּעֲרָכָה. הִצִּיתוּ שְׁתֵּי הַמַּעֲרָכוֹת בָּאֵשׁ, וְיָרְדוּ וּבָאוּ לָהֶם לִלְשְׁכַּת הַגָּזִית:

הַגָּזִית. לְעֲשׂוֹת פְּסִילוֹת:

אָמַר לָהֶם הַמְמֻנֶּה בֹּאוּ וְהָפִיסוּ. מִי שׁוֹחֵט, מִי זוֹרֵק, מִי מְדַשֵּׁן מִזְבֵּחַ הַפְּנִימִי, מִי מְדַשֵּׁן אֶת הַמְּנוֹרָה, מִי מַעֲלֶה אֵבָרִים לַכֶּבֶשׁ, הָרֹאשׁ וְהָרֶגֶל, וּשְׁתֵּי הַיָּדַיִם, הָעֹקֶץ וְהָרֶגֶל, הֶחָזֶה וְהַגְּרָה, וּשְׁתֵּי דְפָנוֹת, הַקָּרָבַיִם, וְהַסֹּלֶת, וְהַחֲבִתִּים וְהָרְבִיעִין. הֵפִיסוּ, זָכָה מִי שֶׁזָּכָה:

מי שוחט. אף על גב דִּשְׁחִיטָה כְּשֵׁרָה בְּזָר, תִּקְּנוּ בָהּ פִּיס, דִּתְחִלַּת עֲבוֹדָה הַתָּמִיד הָיוּ חֲבִיבָה לְהוּ, אִי לֹא יִשְׁלוֹ פִּיס אֶתוּ לְאִנְצוּיֵי עָלָהּ וְאָתוּ בָהּ לִידֵי נְקִיָּה: **מי מדשן מזבח הפנימי.** דְּמַדְשֵׁן הוּא הַמְקַטֵּיר קְטֹרֶת. וּמִשּׁוּם דִּידְשׁוּן תְּחִלַּת עֲבוֹדָה שֶׁל קְטֹרֶת הִיא, נָקְטוּ לָהּ. וְכֵן דִּישּׁוּן הַמְּנוֹרָה תְּחִלַּת הַהַדְלָקָה. וְרִישּׁוּן מוּבָא הַפְּנִימִי תְּחִלַּת הַיּוֹם. וְהוּא הַמְדַבֵּר בְּסִדֵּר הַפִּיס שׁוֹחֵט וְזוֹרֵק בְּרִישָׁא. מִשּׁוּם שֶׁהֵם עִקַּר עֲבוֹדָה טִפֵּי: **הָעֹקֶץ.** וְאֵלּוּ הֵחִזּוּת. כָּל הָרוֹאֶה אֶת הַקִּרְקֵעַ: **וְהַגְּרָה.** מְקוֹם שֶׁהוּא מְעֻלֶּה גֵּרָה. הוּא הָצְוָאר, וְכֵן מְחֻבָּרִים קָנֶה הָרְאוֹת עם הַבֶּבֶד וְהַלֵּב: **זָכָה מִי שֶׁזָּכָה.** מִי שֶׁעָלָה לוֹ הַפִּיס זוֹרֵק אֶת הַדָּם. וְהַסְּמוּךְ לוֹ שׁוֹחֵט. וְאַף עַל פִּי שֶׁשְּׁחִיטָה קְדֻשַּׁת לְקַבֵּל הַדָּם, מִכָּל מָקוֹם מִפְּנֵי שֶׁעֲבוֹדַת הַזְּרִיקָה גְּדוֹלָה מִן הַשְּׁחִיטָה, שֶׁהַשְּׁחִיטָה כְּשֵׁרָה בְּזָר מִה שֶּׁאֵין כֵּן בְּזוֹרֵקִים, לְפִיכָךְ זָכָה הָרִאשׁוֹן שֶׁהִגִּיעַ לוֹ הַפִּיס בְּזְרִיקָה, וְהַשֵּׁנִי הַסְּמוּךְ לוֹ בִּשְׁחִיטָה, וְהַשְּׁלִישִׁי מִמְּזִבַּח הַפְּנִימִי וּמִקְטִיר הַקְּטֹרֶת, וְהָרְבִיעִי מְדַשֵּׁן אֶת הַמְּנוֹרָה וּמַדְלִיק אֶת הַנֵּרוֹת, וְהַחֲמִשִּׁי מַעֲלֶה הָרֹאשׁ וְהָרֶגֶל לַכֶּבֶשׁ, וְהַשִּׁשִּׁי שְׁתֵּי הַיָּדַיִם, וְהַשְּׁבִיעִי הָעֹקֶץ וְהָרֶגֶל הָאֲלִיָּה וְהָרֶגֶל, וְהַשְּׁמִינִי הֶחָזֶה וְהַגְּרָה, וְהַתְּשִׁיעִי שְׁתֵּי דְפָנוֹת, וְהָעֲשִׂירִי הַקְּרָבַיִם, וְהָאַחַד עָשָׂר מִנְחַת הַסֹּלֶת שֶׁל מְנַחַת נְסָכִים שֶׁהִיא קְרֵבָה עִם הַתָּמִיד. וְהַשְּׁנַיִם עָשָׂר חֲבֵרֵי כֹּהֵן גָּדוֹל, וְהַשְּׁלִשָּׁה עָשָׂר יַיִן שֶׁל נְסָכִים. כָּל אֵלּוּ שְׁלִשָּׁה עָשָׂר בְּדָמִים יוֹצְאִים בְּפִיס אֶחָד בְּמִסְדַּר פֶּרֶק ב' דְּיוֹמָא:

אָמַר לָהֶם הַמְמֻנֶּה, צְאוּ וּרְאוּ אִם הִגִּיעַ זְמַן הַשְּׁחִיטָה. אִם הִגִּיעַ, הְרוֹאֶה אוֹמֵר, בָּרְקָאֵי. מַתְיָא בֶּן שְׁמוּאֵל אוֹמֵר, הֵאִיר פְּנֵי כָל הַמִּזְרָח. עַד שֶׁהוּא בְּחֶבְרוֹן, וְהוּא אוֹמֵר, הֵין:

צאו וראו. עַל מְקוֹם גְּבוּהּ שֶׁהָיָה לָהֶם בְּמִקְדָּשׁ: **זמן השחיטה.** שֶׁהַשְּׁחִיטָה פְּסוּלָה בַּלַּיְלָה, שֶׁנֶּאֱמַר בֵּיוֹם וּבְחֻכּוֹ: **ברקאי.** הֵאִיר וְהַבְרִיק הַשַּׁחַר: **האיר פני כל המזרח.** שֶׁלֹּא הָיָה אוֹמֵר כֵּלוֹם עַד שֶׁהֵאִירוּ **פְּנֵי** הַמִּזְרָח, שֶׁאֵין מִסְתַּפֵּק בְּשַׁהַבְרִיק בְּנֶקְרֵת בִּלְבָד. וְהִלְכָה כְּמַתְיָא בֶּן שְׁמוּאֵל: **עד שהוא בחברון.** אוֹתָן הָעוֹמְדִים לְמַטָּה שׁוֹאֲלִים לוֹ הִגִּיעַ הָאוֹר בְּחֶבְרוֹן, וְהוּא אוֹמֵר הֵין. וּכְדֵי לְהַזְהִיר זְכוּת הָאָבוֹת הַמְּקֻבָּרִים בְּחֶבְרוֹן אוֹמְרִים כֵּן:

אָמַר לָהֶם, צְאוּ וְהָבִיאוּ טָלֶה מִלִּשְׁכַּת הַטְּלָאִים. וְהֵרֵי לִשְׁכַּת הַטְּלָאִים הָיְתָה בְּמִקְצוֹעַ צְפוֹנִית מַעֲרָבִית. וְאַרְבַּע לְשָׁכוֹת הָיוּ שָׁם, אַחַת לִשְׁכַּת הַטְּלָאִים, וְאַחַת לִשְׁכַּת הַחוֹתָמוֹת, וְאַחַת לִשְׁכַּת בֵּית הַמּוֹקֵד, וְאַחַת לִשְׁכָּה שֶׁהָיוּ עוֹשִׂין בָּהּ לֶחֶם הַפָּנִים:

מלשכת הטלאים. לִשְׁכָּה שֶׁהָיוּ הַטְּלָאִים שֶׁל הַתְּמִידִים שָׁם: **לשכת החותמות.** שֶׁל לוֹקְחֵי סְלָע לִמְנַחַת יַיִן לַנְּסָכִים, שֶׁהָיוּ הוֹלְכִים אֵצֶל הַמְמֻנֶּה עַל הַחוֹתָמוֹת וְנוֹתֵנִים לוֹ מְעוֹת בְּפִי הַנְּסָכִים שֶׁהוּא צָרִיךְ, וְהוּא נוֹתֵן לוֹ חוֹתָם הַמּוֹלִיךְ לַחוֹתָם אֵצֶל הַמְמֻנֶּה עַל הַנְּסָכִים וּמְקַבֵּל מִמֶּנּוּ נְסָכִים, וְאוֹתָהּ לִשְׁכָּה שֶׁהַמְמֻנֶּה עַל הַחוֹתָמוֹת יוֹשֵׁב בָּהּ הִיא קְרוּיָה לִשְׁכַּת הַחוֹתָמוֹת. וּבְמִקְדָּשׁ שִׁקְלִים מִפְּרָשׁ שֶׁאַרְבָּעָה חוֹתָמוֹת הָיוּ בְּמִקְדָּשׁ, וְכֻתוּב עֲלֵיהֶם, עֹגֶל, זָכָר, גְּדִי, חוֹטֵא. כְּשֶׁמְּבִיא חוֹתָם שֶׁכְּתוּב בּוֹ עֹגֶל, בְּיִדְעוּ שֶׁנִּתַּן מָעוֹת לִנְסָכֵי פָּר. זָכָר, בְּיִדְעוּ שֶׁנִּתַּן מָעוֹת לִנְסָכֵי אֵיל, שֶׁתִּרְגוּם אֵיל, דִּיכְרָא. גְּדִי, בְּיִדְעוּ שֶׁנִּתַּן מָעוֹת לִנְסָכֵי כֶּבֶשׂ. חוֹטֵא, בְּיִדְעוּ שֶׁנִּתַּן מָעוֹת לִנְסָכֵי מִצְרַע: **לשכת בית המוקד.** עַל שֵׁם הַמּוֹקֵד שֶׁדּוֹלְקָת בָּהּ תְּמִיד קְרִיזַת בֵּית הַמּוֹקֵד:

נִכְנְסוּ לִלְשְׁכַּת הַכֵּלִים, וְהוֹצִיאוּ מִשָּׁם תִּשְׁעִים וּשְׁלִשָּׁה כְּלֵי כֶסֶף וּכְלֵי זָהָב. הִשְׁקוּ אֶת הַתָּמִיד בְּכוֹס שֶׁל זָהָב. אַף עַל פִּי שֶׁהוּא מֵבִיא מִבְּקָר מִבְּעֶרֶב, מְבַקְּרִין אוֹתוֹ לְאוֹר הָאֲבוּקוֹת:

תשעים ושלשה כלי כסף וכלי זהב. לֹא אַתְפְּרֵשׁ לָמָּה הִצְרִיכוּ לְמִנְיַן שֶׁל כֵּלִים הַלָּלוּ, וּבִירוּשַׁלְמִי בְּמַסֶּכֶת חֲגִיגָה אָמְרוּ בְּנֶגֶד תִּשְׁעִים וְשָׁלֹשׁ אוֹזְכָרוֹת שֶׁבְּבִנְבּוּאוֹת חֲנִי זְכַרְיָה וּמַלְאָכִי: **השקו את התמיד.** סְמוּךְ לְשְׁחִיטָתוֹ, כְּדֵי שֶׁיְּהֵא עוֹרוֹ נִפְשָׁט יָפֶה: **בכוס של זהב.** אית דְּאָמְרֵי גּוּמְצָא קָתֵי דְּלֵא שֶׁל זָהָב הָיָה, אֶלָּא שֶׁל נְחֹשֶׁת יָפֶה כַּזָּהָב. וְאִית דְּאָמְרֵי בְּכוֹס שֶׁל זָהָב מַמָּשׁ, שֶׁאֵין עֲנִיוּת בְּמָקוֹם עֲשִׁירוּת: **אף על פי שהוא מבקר.** דְּתָמִיד טָעוּן בִּקּוּר מִמּוֹם אַרְבָּעָה יָמִים קֹדֶם שְׁחִיטָתוֹ, דִּכְתִיב דְּשֵׂה הַפְּסַח:

מִי שֶׁזָּכָה בַּתָּמִיד, מוֹשְׁכוֹ וְהוֹלֵךְ לְבֵית הַמִּטְבָּחַיִם, וּמִי שֶׁזָּכוּ בְאֵבָרִים הוֹלְכִין אַחֲרָיו. בֵּית הַמִּטְבָּחַיִם הָיָה לְצִפּוֹנוֹ שֶׁל מִזְבֵּחַ, וְעָלָיו שְׁמֹנָה עַמּוּדִים נָמֵךְ, וּרְבִיעִית שֶׁל אַרְז עַל גַּבֵּיהֶן, וְאִנְקַלְיוֹת שֶׁל בְּרָזֶל הָיוּ קְבוּעִין בָּהֶן, וּשְׁלֹשָׁה סְדָרִים הָיָה לְכָל אֶחָד וְאֶחָד, שֶׁבָּהֶן תּוֹלִין. וּמַפְשִׁיטִין עַל שֻׁלְחָנוֹת שֶׁל שַׁיִשׁ שֶׁבֵּין הָעַמּוּדִים:

לְצִפּוֹנוֹ שֶׁל מִזְבֵּחַ. דְּתָמִיד עוֹלָה הוּא, וְעוֹלָה טְעוּנָה **צָפוֹן. שְׁמֹנָה עַמּוּדִים.** עַמּוּדִים שֶׁל אֶבֶן נְמוּכוֹת: **וּרְבִיעִית שֶׁל אֶרֶז.** לְחִיכּוֹת מִרְבָּעוֹת שֶׁל אֶרֶז הָיוּ עַל הָעַמּוּדִים: **אִנְקַלְיוֹת.** כְּעֵין וָוִים, אֶינְגְּרִי"שׁ בְּלַעַ"ז: **הָיוּ קְבוּעִים.** בְּאוֹתָן רְבִיעִיּוֹת שֶׁל אֶרֶז, וְתוֹלִין בָּהֶן הַבְּהֵמָה: **וּשְׁלֹשָׁה סְדָרִים.** שֶׁל אִנְקַלְיוֹת לַעֲשׂוֹתָן שֶׁל זָהָב, שֶׁאִין עֲנִיּוּת בְּמָקוֹם עֲשִׂירוּת, וְלֹא עֲשָׂאוּם אֶלָּא שֶׁל שַׁיִשׁ לְפִי שֶׁהַזָּהָב מַרְתִּיחַ וּמַסְרִיחַ, וְהַשַּׁיִשׁ מַקְרֵר וּמְצַנֵּן וּמְעַמֵּד וְשֹׁלֵא יַסְרִיחַ:

מִי שֶׁזָּכָה בִּדְשׁוּן מִזְבֵּחַ הַפְּנִימִי וְהַמְּנוֹרָה הָיוּ מַקְדִּימִין, וְאַרְבָּעָה כֵלִים בְּיָדָם, הַשֵּׁנִי וְהַכּוּת וּשְׁנֵי מִפְתְּחוֹת. הַשֵּׁנִי דּוֹמֶה לְתַרְקַב גָּדוֹל שֶׁל זָהָב, מַחֲזִיק קַבִּין וְחֲצִי. וְהַכּוּת דּוֹמֶה לְקִיתּוֹן גָּדוֹל שֶׁל זָהָב. וּשְׁנֵי מִפְתְּחוֹת, אֶחָד יוֹרֵד לְאֻמַּת הַשֵּׁחִי וְאֶחָד פּוֹתֵחַ בֵּינַיִן:

שֵׁנִי. לְשׁוֹן וְשִׁנּוּתָ בְּטֵנָא. **דּוֹמֶה לְסֶלַע.** וּפִיו רָחָב: **וְהַכּוּת.** קִיתּוֹן בִּלְשׁוֹן עַרְבִי קוּרִין אלכו"ז: **שְׁנֵי מִפְתְּחוֹת.** לְפִתְחוֹ שְׁנֵי מְנוּעִלִים שֶׁבְּמִפְשָׁפֵשׁ הָעֶפְרוֹנִי: **תִּרְקַב.** כְּלִי שֶׁמַּחֲזִיק שְׁלֹשָׁה קַבִּין. וּלְשׁוֹן תִּרְקֹב, תְּרֵי וְקַב. דּוֹמֶה הָיָה לְתִרְקַב, אֲבָל לֹא הָיָה מַחֲזִיק אֶלָּא קָבִים וְחֲצִי, וְשֶׁל זָהָב הָיָה: **אֶחָד יוֹרֵד לְאֻמַּת הַשֵּׁחִי.** הַמְשַׁמֵּשׁ הָעֶפְרוֹנִי רוֹתֵן לְקַמָּן בָּא לוֹ לְמִשְׁמֵשׁ הָעֶפְרוֹנִי, הָיוּ לוֹ שְׁנֵי מְנוּעִלִין בְּפִתְחוֹתָיו שֶׁל פִּתְחוֹ, וְהָיָה הַסֹּתֵם הָרִיצוּף לְבָנִים מְכֻנָּסִים אֻמַּת יָדוֹ בְּחוֹר שֶׁבַּסֹּתֵם עַד בֵּית הַשֵּׁחִי שֶׁלּוֹ וּפוֹתֵחַ בְּיָדוֹ דֶּרֶךְ פְּנִים, וְהָאַחֵר פּוֹתֵחַ בְּמִפְתַּח מִיד בְּלֹא טֹרַח בִּשְׁאָר כָּל הַפְּתָחִים: **בֵּינַיִן.** כְּמוֹ וּפָסְחִים לוֹ: יַעֲשֶׂנּוּ בְּדִפּוּס וְיִקָּבְעֶנּוּ בֵּינַיִן, כְּלוֹמַר מִדֶּבֶר בְּלֹא טֹרַח:

בָּא לוֹ לְמִפְשָׁפֵשׁ הַצְּפוֹנִי. וּשְׁנֵי מִפְשָׁפְשִׁין הָיוּ לוֹ לַשַּׁעַר הַגָּדוֹל, אֶחָד בַּצָּפוֹן וְאֶחָד בַּדָּרוֹם. שֶׁבַּדָּרוֹם לֹא נִכְנַס בּוֹ אָדָם מֵעוֹלָם, וְעָלָיו הוּא מְפֹרָשׁ עַל יְדֵי יְחֶזְקֵאל (יחזקאל מד), וַיֹּאמֶר אֵלַי ה', הַשַּׁעַר הַזֶּה סָגוּר יִהְיֶה לֹא יִפָּתֵחַ וְאִישׁ לֹא יָבֹא בּוֹ כִּי ה' אֱלֹהֵי יִשְׂרָאֵל בָּא בּוֹ וְהָיָה סָגוּר. נָטַל אֶת הַמַּפְתֵּחַ וּפָתַח אֶת הַמִּפְשָׁפֵשׁ, נִכְנַס לְתָא, וּמִן הַתָּא אֶל הַהֵיכָל, עַד שֶׁהוּא מַגִּיעַ לַשַּׁעַר הַגָּדוֹל. הִגִּיעַ לַשַּׁעַר הַגָּדוֹל, הֶעֱבִיר אֶת הַבַּרְיָח וְאֶת הַפּוֹתְחוֹת וּפָתָחוֹ. לֹא הָיָה שׁוֹחֵט הַשּׁוֹחֵט, עַד שֶׁשָּׁמַע קוֹל שַׁעַר הַגָּדוֹל שֶׁנִּפְתָּח:

וּשְׁנֵי מִפְשָׁפְשִׁין הָיוּ לוֹ לְשַׁעַר הַגָּדוֹל. הוּא שַׁעַר הַהֵיכָל. וְהָיוּ לוֹ דְּלָתוֹת בְּתִחִלַּת עֲבִי הַכֹּתֶל שֶׁהָיָה עֲבִיו שֵׁשׁ אַמּוֹת, וּדְלָתוֹת אֲחֵרוֹת לְסוֹף עֲבִיו לְצַד פָּנִים. וּשְׁנֵי מִפְשָׁפְשִׁין הָאֵלּוּ שְׁנֵי פְּתָחִים קְטַנִּים אֶחָד מִימִין שַׁעַר הַגָּדוֹל וְאֶחָד מִשְּׂמֹאלוֹ לְחִזּוּק קָצַת מִן הַשַּׁעַר. אוֹתוֹ בֵּן הָיָה בְּבֵית עוֹלָמִים, אֲבָל מִפְשָׁפֵשׁ שֶׁבַּצָּפוֹן הָיָה פּוֹתְחוֹ עַל יְדֵי חוֹר שֶׁאֲצִלּוֹ שֶׁתּוֹחֵב בּוֹ יָדוֹ עַד הַשְּׁחִי וְנוֹפֵף יָדוֹ בַּפְּנִים, וְעַל יְדֵי מְנוּעַל אַחֵר שֶׁבּוֹ שֶׁנִּפְתָּח לְאַחֲרֵי בְּלִי טֹרַח: **וּמִן הַתָּא אֶל הַהֵיכָל.** וְהוֹלֵךְ בְּחֹלֶל הַהֵיכָל עַד הַשַּׁעַר הַגָּדוֹל שֶׁבְּסוֹף עֲבִי הַכֹּתֶל מִבַּפְּנִים וּפוֹתְחוֹ וּבָא לוֹ אֶל שַׁעַר הַשֵּׁנִי וְעוֹמֵד בַּפְּנִים וּפוֹתְחוֹ: **נֵגֶר.** בְּרֵיחַ שֶׁמַּכְרִיחַ מִקְצָה הַדֶּלֶת לִקְצֵה הַדֶּלֶת. פֵּרוּשׁ אַחַר, נֵגֶר הָיָה הָעֵץ אֲחוֹרֵי הַדֶּלֶת מִנֶּגֶד שֶׁבַּאֶמְצָעָה: **וְאֶת אֻמַּת הַשֵּׁחִי.** הַמְנוּעִלִים וְהַמַּסְגֵּרוֹת:

מֵירִיחוֹ הָיוּ שׁוֹמְעִים קוֹל שַׁעַר הַגָּדוֹל. ומירושלים עד יריחו עשר פרסאות: **הַמִּגְרָפָה.** מין כלי נגון שהיה במקדש, עשרה נקבים היו בו, וכל אחד ואחד מוציא מאה מיני זמר, וקולו נשמע עד למרחוק: **בֶּן קָטִין.** שם אדם והכהן גדול היה, ועשה גלגל לכיור לשקענו בבור שלא יהיו מימות נפשלים בלינה, שכל דבר שנתקדש בכלי שרת נפסל בלינה יום, וכשהיו מעלים אותו מן הבור לקדש בו ידיהם ורגליהם היה קול הגלגל נשמע עד יריחו: **גְּבִינִי פּוּרָה.** כהן ששמו גביני, שהיה מכריז בכל בקר בבית המקדש עמדו הלוים לעבודתם: **חֵילִי.** עלמציל"ש בעֲרֵב מוזמא"ר, וקולו נשמע למרחוק. ויש אומרים פיר"ש בלע"ז: **צַלְצַל.** צמטל"י בלע"ז: **מִכּוּר.** שם מקום:

מֵירִיחוֹ הָיוּ שׁוֹמְעִים קוֹל שַׁעַר הַגָּדוֹל, וּמִירוּשָׁלַיִם עַד יְרִיחוֹ עֶשֶׂר פַּרְסָאוֹת. הַמִּגְרָפָה. מִין כְּלִי נְגִינָה שֶׁהָיָה בְּמִקְדָּשׁ, עֲשָׂרָה נְקָבִים הָיוּ בּוֹ, וְכָל אֶחָד וְאֶחָד מוֹצִיא מֵאָה מִינֵי זֶמֶר, וְקוֹלוֹ נִשְׁמָע עַד לְמֶרְחָק: **בֶּן קָטִין.** שֵׁם אָדָם וְכֹהֵן גָּדוֹל הָיָה, וְעָשָׂה גַּלְגַּל לַכִּיּוֹר לְהַשְׁקִיעוֹ בְּבוֹר שֶׁלֹּא יִהְיוּ מֵימוֹת נִפְסָלִים בְּלִינָה, שֶׁכָּל דָּבָר שֶׁנִּתְקַדֵּשׁ בִּכְלִי שָׁרֵת נִפְסָל בְּלִינָה יוֹם, וּכְשֶׁהָיוּ מַעֲלִים אוֹתוֹ מִן הַבּוֹר לְקַדֵּשׁ בּוֹ יְדֵיהֶם וְרַגְלֵיהֶם הָיָה קוֹל הַגַּלְגַּל נִשְׁמָע עַד יְרִיחוֹ: **גְּבִינִי פּוּרָה.** כֹּהֵן שֶׁשְּׁמוֹ גְּבִינִי, שֶׁהָיָה מַכְרִיז בְּכָל בֹּקֶר בְּבֵית הַמִּקְדָּשׁ עָמְדוּ הַלְוִיִּם לַעֲבוֹדָתָם: **חֵילִי.** עַלְמִצַ'לִ"שׁ בַּעֲרֵב מוּזְמָא"ר, וְקוֹלוֹ נִשְׁמַע לְמֶרְחָק. וְיֵשׁ אוֹמְרִים פִּיר"שׁ בְּלַע"ז: **צַלְצַל.** צַמְטַל"י בְּלַע"ז: **מִכּוּר.** שֵׁם מָקוֹם:

יבאחרונה. שלא היה רק מעט דשן ולא היה יכול לקח בחפניו, כבד שאר הדשן לתוך תשעי, **והניחו.** לפני שם ויצא. אבל מיד לא היה מוציאו, שכיון שצריך להתיר הדשן אל המזבח קדמה כמו דשון המגרה, ממתין עד לאחר זריקת התמיד, שהיה עושה הטבת שתי נרות וגומר ושלשת דשון המגרה, ואז היו שניהם מוציאין זה השני וזה הבו ושופכין הדשן במקום אחד אצל המזבח ונבללים שם במקומן: **ומיצא שתי נרות מזרחיות הולכים.** הא תנא קמי' מנורה מזרח ומערב היא מנחת. ופעמים שמוציא בו השאר הולכים, ונקט שתי נרות מזרחיות הולכים משום דשאר נרות אפלו הולכים מכבן ומדשן, ואלו שתי נרות אם מצאן הולכים אינו מכבן. ועוד משום דקתני בסיפא מצאן שכבו לאלו מזרחיות חוזר ומדליקן, ובשאר נרות מצאן שכבו אינו מדליקן עד הערבי: **מדשן את השאר.** חמש נרות שלצד מערב. מסיר מהן השמן הישן ומפתילה הישנה והדשן, ונותן לתוכן בבוז, ונותן שמן חדש ופתילה חדשה, ולאחר שחיטת התמיד זריקת דמו. מדשן השני מזרחיות נותן בהן שמן ופתילה חדשה. והא דמספיק ההטבה בשחיטת התמיד זריקת דמו ואינו מטיבן כלן יחד, משום דכתיב בבקר בבקר בהיטיבו את הנרות. אמרה תורה חלק ההטבה לשני בקרים, **ועבירי הטבת חמש נרות ברישא והדר הטבת שתי נרות.** משום דכיון דאתחיל. עבידי רבה. ואיבי דילא עבידי שהא והדר חד. משום דכתיב בהיטיבו את הנרות, הטבת נרות פחות, וחכי מלי בומן שאין הנס, כגון לאחר שמות שמעון הצדיק, אבל קדם שמות שמעון הצדיק שהיה נר מערבי דולק תמיד בדרך נס, כדתניא מחוץ לפרכת העדות, עדות הוא שהשכינה שורה בישראל, זו נר מערבי שנותן בה שמן כמדת חברותיה ומפני היה מתחיל ובה היה מסיים, כשהיה בא להיטיב השתי נרות מזרחיות, לא היה מדשן אלא הנר הראשון בלבד ומיטיבו, ומניח הנר השני המסוכך לו דולק עד הערב שמדליק את הנרות ומפני מדליק כל הנרות האחרים, ואחר שהדליק שאר הנרות מיטיבו ומדשנו לנר זה בערב ומדליקו, ואף על גב דכתיב בהיטיבו את הנרות ראין הטבה פחות משתים, הכי עדיף טפי שלא להיטיב כי אם נר אחד מן השתי נרות מזרחיות ולהניח הנר השני דולק שלא להיטיבו עד הערב, כדי לפרסם הנס שהוא דולק תמיד. ומה שמיטיב חמש של צד מערב תחלה, ולא חמש לצד מזרח תלבשוף שתים של מערב, המקום היה לו להדליק, ולא עבידי הכי משום דכתיב להעלות נר תמיד מחדע לפרכת העדות ערך אותו לפני ה', אמרה תורה קבע נר להדליק ממנו שאר נרות, ואיזה זה נר שני שצד מזרח, הוא קרוי נר מערבי, דכי עיל בהיכל בההוא נר פגע ברישא, ואין מעבירין על המצות, ואיבא למימר בההיא אתוקם הנס והקבע להדליק ממנו. ובנר ראשון אי אפשר, דהא כתיב לפני ה', מאותו נר של צד שכינה שהוא לצד מערב, ואין נר ראשון קרוי לפני ה': **מצאן שכבו.** השתים מזרחיות. בגון לאחר שמת שמעון הצדיק: **מדשנן ומדליקן מן הדולקים.** לא שהיה נותן פתילה חדשה ושמן חדש בדרך הטבת הנרות, שהרי לעולם אין מיטיבין שתי נרות מזרחיות אלא לאחר שחיטת התמיד כדי להספיק בין הטבת חמש לחמש שחים, אלא מדשנן והנו שמסיר הדשן שבראש הפתילה הישנה, ומגבירה ומדליקה, כדי להיות נר דבר יפה הסק שבין הטבת חמש נרות לשתים. ואם אין בנרות הדולקים, מדליקן ממוקד העולה: **ומדשן את השאר.** של מערב. שנותן פתילה חדשה ושמן חדש ומניחן בכוותיו של מערב, ומדליק. ומודשן ההיכא אינו כמו מדשן של שנים מזרחיות הילעיל. ולאחר שחיטת התמיד זריקת דמו לחוד ומדשן [ומזריחיות] ונותן שמן ופתילה חדשה ומניחה על המערב בכוותיה. **נר שניה שקדיה מערבית כמו כן מדשן ומסיר השמן והפתילה ישנה ונותן שמן חדש ומדליקה ממוקד העולה כדי להדליק ממנה בערב הנרות האחרות,** שנר מערבי הקבוע להדליק ממנו נרות אחרות, ולכך נמי מדליקה את מעאה בבוקר קדם שחיטת התמיד. בין שקדיה מבל מקום להדליקה בשעה ושיטיב לאחר שחיטה. כך מצאתי פרוש משנה זו בפרישה רבנו ברוך בר יצחק. והוא המחוור שבכל הפרושים. והרבי הרמב"ם במשנה זו תמוהים מאד, וגם מה שפושב שהטבת הנרות היא להדלקתן ושהיו מדליקין הנרות של מנורה כלן בבקר כדרך שמודליקין בערב, פליאה נשגבה בעיני, ולא שמעתי ולא ראיתי לאחד מרבותיי שפושב כן: **ואבן היתה לפני המגרה.** לפני שהפעמונים נבוהה שמנה עשר קפדים והיה צריך לעלות למקום גבוה כדי להיטיב את הנרות: **ובה שלש מעלות.** בגנד שלש העלאות שבתובות בפעמרה, בהעלותך את הנרות, והעלה את נרתיה, להעלת נר תמיד: **והניח הבוז ויצא.** עד לאחר זריקת דם התמיד שאז עושה הטבת שתי נרות הולאיכו, וכן חברו הולאיא את השני. ובשהולאיכו השתחוה בגמר העבודה, ולא עבשיו, שעדיין לא נגמר עבודתן:

לֹא הָיוּ כּוֹפְתִין אֶת הַטָּלֶה, אֶלָּא מְעַקְּדִין אוֹתוֹ. מִי שֶׁזָּכוּ בָּאֵבָרִים, אוֹחֲזִים בּוֹ. וְכָךְ הָיְתָה עֲקֻדָּתוֹ, רֹאשׁוֹ לַדָּרוֹם וּפָנָיו לַמַּעֲרָב. הַשּׁוֹחֵט, עוֹמֵד בַּמִּזְרָח וּפָנָיו לַמַּעֲרָב. שֶׁל שַׁחַר הָיָה נִשְׁחָט עַל קֶרֶן צְפוֹנִית מַעֲרָבִית, עַל טַבַּעַת שְׁנִיָּה. שֶׁל בֵּין הָעַרְבַּיִם הָיָה נִשְׁחָט עַל קֶרֶן מִזְרָחִית צְפוֹנִית, עַל טַבַּעַת שְׁנִיָּה. שָׁחַט הַשּׁוֹחֵט, וְקִבֵּל הַמְקַבֵּל. בָּא לוֹ לְקֶרֶן מִזְרָחִית צְפוֹנִית, וְנוֹתֵן מִזְרָחָה צָפוֹנָה. מַעֲרָבִית דְּרוֹמִית, וְנוֹתֵן מַעֲרָבָה דָּרוֹמָה. שְׁיָרֵי הַדָּם הָיָה שׁוֹפֵךְ עַל יְסוֹד דְּרוֹמִית:

כְּמִין קֶשֶׁת, וּלְפִי שֶׁלֹּא הָיוּ כּוֹפְתִים אֶת הַתָּמִיד כְּדַרְכָּן בְּרֵישׁ פְּרָקִין, הָיוּ מַכְנִיסִין צוֹאר הַבְּהֵמָה בְּאוֹתָן הַטַּבָּעוֹת בְּשֵׁעַת שְׁחִיטָה (וְנוֹעֲצִים רֹאשׁ הַטַּבָּעַת בָּאָרֶץ): **וְנוֹתֵן מִזְרָחִית צְפוֹנִית**. תְּחִלָּה. לְאַחַר שֶׁשָּׁחַט תָּמִיד שֶׁל שַׁחַר בְּקֶרֶן מַעֲרָבִית צְפוֹנִית הוֹלֵךְ לְצַד מִזְרָח (וְעוֹמֵד בְּאֶרֶץ) וְזוֹרֵק הַדָּם בִּכְלִי לְמִטָּה מִן הַחוֹט) הַסִּקְרָא, וְנוֹתֵן שְׁתֵּי מַתָּנוֹת שֶׁהֵן אַרְבַּע, אַחַת שֶׁהִיא בְּשֶׁתַּיִם בְּקֶרֶן מִזְרָחִית צְפוֹנִית, וְהוֹלֵךְ לְמַעֲרָבִית דְּרוֹמִית וְנוֹתֵן אַחַת שֶׁהִיא בְּשֶׁתַּיִם בְּקֶרֶן מַעֲרָבִית דְּרוֹמִית:

לֹא הָיָה שׁוֹבֵר בּוֹ אֶת הָרֶגֶל, אֶלָּא נוֹקֵבוֹ מִתּוֹךְ עֲרִכּוּבּוֹ וְתוֹלֶה בּוֹ. הָיָה מַפְשִׁיט וְיוֹרֵד עַד שֶׁהוּא מַגִּיעַ לַחֲזֶה. הִגִּיעַ לַחֲזֶה, חָתַךְ אֶת הָרֹאשׁ וּנְתָנוֹ לְמִי שֶׁזָּכָה בּוֹ. חָתַךְ אֶת הַכְּרָעַיִם וּנְתָנָן לְמִי שֶׁזָּכָה בָּהֶן. מָרַק אֶת הַהֶפְשֵׁט, קָרַע אֶת הַלֵּב וְהוֹצִיא אֶת דָּמוֹ. חָתַךְ אֶת הַיָּדַיִם וּנְתָנָן לְמִי שֶׁזָּכָה בָּהֶן. עָלָה לְרֶגֶל הַיְמָנִית, חָתְכָה וּנְתָנָה לְמִי שֶׁזָּכָה בָּהּ, וּשְׁתֵּי בֵיצִים עִמָּהּ. קָרָעוֹ, וְנִמְצָא כֻּלּוֹ גְּלוּי לְפָנָיו. נָטַל אֶת הַפֶּדֶר וּנְתָנוֹ עַל בֵּית שְׁחִיטַת הָרֹאשׁ מִלְמַעְלָן. נָטַל אֶת הַקְּרָבַיִם וּנְתָנָן לְמִי שֶׁזָּכָה בָּהֶם לְהַדִּיחָן. וְהַכֶּרֶשׂ מְדִיחִין אוֹתָהּ בְּבֵית מְדִיחִין כָּל צָרְכָּהּ. וְהַקְּרָבַיִם מְדִיחִין אוֹתָן שְׁלֹשָׁה פְּעָמִים בְּמְעוּטָּה, עַל שְׁלֹחָנוֹת שֶׁל שַׁיִשׁ שֶׁבֵּין הָעַמּוּדִים:

לֹא הָיָה שׁוֹבֵר בּוֹ אֶת הָרֶגֶל. כְּדַרְכּוֹ שֶׁהַטַּבָּחִים עוֹשִׂין שֶׁמַּחְתִּיכִין אֶת הָרֶגֶל עִם הָעוֹר שָׁבוּ, אֶלָּא נוֹקְבִין מִתּוֹךְ הָאַרְכּוּבָה הַנִּמְשָׁכִין עִם הָרֹאשׁ וְתוֹלֶה בּוֹ וּמַפְשִׁיטִין הָרֶגֶל עִם שְׁאָר הַבְּהֵמָה, וְהֵא קָמַשְׁמַע לָן דַּהֲכִי־נָמֵי בְּכוּלְּהוּ הַפְשָׁט הוּא: **עַרְכּוּבּוֹ**. כְּמוֹ אַרְכּוּבוֹ: **מָרַק אֶת הַהֶפְשֵׁט**. שֶׁהָיָה לֹא הִפְשִׁיט אֶלָּא עַד הַחֲזֶה וְעַיְנֵי הָעוֹר מֹחֵבֵר בּוֹ: **נָטַל אֶת הַפֶּדֶר**. הַחֵלֶב: **וּנְתָנוֹ עַל בֵּית שְׁחִיטָה**. וְזוֹ הִיא דֶּרֶךְ כָּבוֹד שֶׁל מַעְלָה, שֶׁלֹּא יִרְאֶה לִכְלוֹךְ דָּם הַשְּׁחִיטָה: **וְהַכֶּרֶשׂ מְדִיחִין אוֹתָהּ**. מִן הַפֶּרֶשׂ שֶׁבְּתוֹכָהּ, בְּפִנֵּי עַצְמָהּ: **בְּבֵית הַמְּדִיחִין**. בִּלְשָׁכָה שֶׁהָיְתָה בְּמִקְדָּשׁ. וְלֹא מְדִיחִין אוֹתָהּ עִם שְׁאָר הַקְּרָבִים, שֶׁלֹּא תִּטְנַפְנַפּ: **שְׁלֹשָׁה פְּעָמִים**. שְׁאֵין הַרְעִי יוֹצֵא מֵהֶן אֶלָּא בִּרְחִיצָה לְפִי שֶׁהֵן דַּקִּים: **בְּמְעוּטָּה**. לְכָל הַפָּחוֹת. וְאִם רָצָה לְהוֹסִיף לְהַדִּיחָן יוֹתֵר מִשְּׁלֹשָׁה פְּעָמִים מוּסָיף:

נָטַל אֶת הַסַּפִּין וְהִפְרִישׁ אֶת הָרֹאשׁ מִן הַכֶּבֶד, וְאָצְבַּע הַכֶּבֶד מִן הַכֶּבֶד, וְלֹא הָיָה מְזִיזָהּ מִמְּקוֹמָהּ. נָקַב אֶת הַחֻזֶּה וּנְתָנוֹ לְמִי שֶׁזָּכָה בוֹ. עָלָה לְדֹפֶן הַיְמָנִית, הָיָה חוֹתֵךְ וְיוֹרֵד עַד הַשִּׁדְרָה, וְלֹא הָיָה נוֹגֵעַ בַּשִּׁדְרָה, עַד שֶׁהוּא מַגִּיעַ לְשִׁתֵּי צְלָעוֹת רְכוֹת. חֲתָכָהּ וּנְתָנָהּ לְמִי שֶׁזָּכָה בָּהּ, וְהַכֶּבֶד תְּלוּיָה בָהּ. בָּא לוֹ לְגַרְהָ, וְהִנִּיחַ בָּהּ שְׁתֵּי צְלָעוֹת מִכָּאן וּשְׁתֵּי צְלָעוֹת מִכָּאן. חֲתָכָהּ וּנְתָנָהּ לְמִי שֶׁזָּכָה בָּהּ, וְהַכָּנָה וְהַלֵּב וְהָרְאָה תְּלוּיִים בָּהּ. בָּא לוֹ לְדֹפֶן הַשְּׂמְאלִית, וְהִנִּיחַ בָּהּ שְׁתֵּי צְלָעוֹת רְכוֹת מִלְמַעְלָן וּשְׁתֵּי צְלָעוֹת רְכוֹת מִלְמַטָּן. וְכָךְ הָיָה מְנִיחַ בְּחֻבְרְתָּהּ. נִמְצָא מְנִיחַ בְּשִׁתֵּיהֶן, שְׁתַּיִם שְׁתַּיִם מִלְמַעְלָן וּשְׁתַּיִם שְׁתַּיִם מִלְמַטָּן. חֲתָכָהּ וּנְתָנָהּ לְמִי שֶׁזָּכָה בָּהּ, וְהַשִּׁדְרָה עִמָּהּ, וְהַטְּחוֹל תָּלוּי בָּהּ. וְהִיא הָיְתָה גְּדוֹלָה, אֶלָּא שֶׁל יָמִין קוֹרִין גְּדוֹלָה, שֶׁהַכֶּבֶד תְּלוּיָה בָּהּ. בָּא לוֹ לְעֻקָּץ, חוֹתְכוֹ וּנְתָנוֹ לְמִי שֶׁזָּכָה בוֹ, וְהָאֵלְיָה וְאֶצְבַּע הַכֶּבֶד וּשְׁתֵּי כְלָיוֹת עִמּוֹ. נָטַל רֶגֶל הַשְּׂמְאלִי וּנְתָנָהּ לְמִי שֶׁזָּכָה בָּהּ. נִמְצְאוּ כֻּלָּן עוֹמְדִין בְּשׁוּרָה וְהָאֲבָרִים בְּיָדָם. הָרֹאשׁוֹן, בָּרֹאשׁ וּבָרֶגֶל. הָרֹאשׁ בִּימִינוֹ, וְחוֹטְמוֹ כְּלַפֵּי זְרוֹעוֹ, וְקַרְנָיו בֵּין אֶצְבְּעוֹתָיו, וּבֵית שְׁחִיטָתוֹ מִלְמַעְלָן, וַהֲפֶדֶר נָתוּן עָלָיו. וְהָרֶגֶל שֶׁל יָמִין בִּשְׂמֹאלוֹ, וּבֵית עוֹרוֹ לְחוּץ. הַשֵּׁנִי, בִּשְׁתֵּי יָדַיִם, שֶׁל יָמִין בִּימִינוֹ, שֶׁל שְׂמֹאל בִּשְׂמֹאלוֹ, וּבֵית עוֹרָן לַחוּץ. הַשְּׁלִישִׁי, בְּעֻקָּץ וּבָרֶגֶל. הָעֻקָּץ בִּימִינוֹ, וְהָאֵלְיָה מְדֻלְדֶּלֶת בֵּין אֶצְבְּעוֹתָיו, וְאֶצְבַּע הַכֶּבֶד וּשְׁתֵּי הַכְּלָיוֹת עִמּוֹ. הָרֶגֶל שֶׁל שְׂמֹאל בִּשְׂמֹאלוֹ, וּבֵית עוֹרוֹ לַחוּץ. הָרְבִיעִי, בֶּחָזֶה וּבַגֵּרָה. הֶחָזֶה בִּימִינוֹ, וְהַגֵּרָה בִּשְׂמֹאלוֹ, וְצַלְעוֹתֶיהָ בֵּין אֶצְבְּעוֹתָיו. הַחֲמִישִׁי, בִּשְׁתֵּי דְפָנוֹת. שֶׁל יָמִין בִּימִינוֹ, וְשֶׁל שְׂמֹאל בִּשְׂמֹאלוֹ, וּבֵית עוֹרָן לַחוּץ. הַשִּׁשִּׁי, בְּקָרְבַּיִם הַנִּתּוּנִים בְּבָזָךְ וּכְרָעַיִם עַל גַּבֵּיהֶם מִלְמַעְלָה. הַשְּׁבִיעִי, בְּסֹלֶת. הַשְּׁמִינִי, בַּחֲבִתִּין. הַתְּשִׁיעִי, בַּיָּיִן. הָלְכוּ וּנְתָנוּם מֵחֲצִי הַכֶּבֶשׂ וּלְמַטָּה בְּמַעֲרָבוֹ, וּמִלְחוּם. וְיָרְדוּ וּבָאוּ לָהֶם לְלִשְׁכַּת הַגָּזִית, לִקְרוֹת אֶת שְׁמַע:

ואצבע הכבד. הָיָה מְפָרִישׁ מִן הַכֶּבֶד: **ולא היה מזיזה.** לְאֶצְבַּע הַכֶּבֶד מִמְּקוֹמָהּ, שֶׁהָרֵי הִיא הַיְתָדָה קְרֻבָה עִם הָעֻקָּץ וְהָאֵלְיָה, וְהַכֶּבֶד הָיָה עִם הַדֹּפֶן הַיְמָנִי, וְהָרֹאשׁ עִם הַגֵּרָה וּשְׁתֵּי צְלָעוֹת עִמּוֹ, כְּמוֹ שֶׁמְּפֹרָשׁ בְּסָמוּךְ: **דפן ימני.** חוֹתֵךְ סָמוּךְ לְשִׁדְרָה, אֶלָּא שֶׁהָיָה מְנִיחַ שְׁתֵּי צְלָעוֹת לְמַעְלָה אֵל הַשִּׁדְרָה וְכֵן שְׁתֵּי צְלָעוֹת לְמַטָּה. **וחדרגל של ימין בשמאלו.** וְאֵין עַל גַּב דְּהִלְכְתָא אֲבָרִים לְכַבֵּשׁ בִּעֲבוֹדָה הִיא וְעֲבוֹדָה פְּסוּלָה בְּשִׁמְאל, בֵּיוָן דְּלֹא מַעֲכֶבֶת בְּפֹרֶה, שְׁרֵיהּ אַפְּלוּ בְּשִׂמְאל, דְּרַבִּיהּ בְּיוֹמֵא: **ובית עורו לחוץ.** הַפְּקוּם שֶׁמַּפְשִׁיטִים מִמֶּנּוּ הָעוֹר, וְהוּא סָמוּךְ לְרֹאשֵׁי הָאֲצְבָעוֹת: **בזך.** תַּרְגּוּם כָּךְ אַחַת, בְּזִיכָא חֲדָא: **והשביעי בסלת.** לְמִנְחַת נְסָכִים שֶׁעִם הַתָּמִיד: **בחבתין.** מִנְחָה מְחֻבֶּצֶת שֶׁל כֹּהֵן גָּדוֹל מֵחֲצִיתָהּ בְּבֹקֶר וּמֵחֲצִיתָהּ בְּעֶרֶב שֶׁמַּקְרִיב בְּכָל יוֹם, וְהִיא דְּאָפְקְסֵיקָה: **לחבתין** בֵּין סֹלֶת לַנְּסָכִים שֶׁהֵן צָרִיכִי תְּמִיד, מְשׁוּם דְּסֹלֶת וְחַבְתִּין לַשְּׁנַיִם שֶׁם מִנְחָה. **לכך** פְּרוּשָׁן יָחִיד: **מחצי הכבש ולמטה במערבו.** וְלֹא מֵחֲצִי הַמְּעֶלֶה, כְּדִי שֶׁתְּהֵא נִסְרֶכֶת הַהוֹלָכָה לְמוֹצָא בְּשִׁיחוּרוֹ מִלְּקֹרוֹת אֶת שְׁמַע. **ודוקא** בִּימוֹת הַחֹל הָיוּ נוֹתְנִים אֲבָרֵי תָּמִיד בְּמַעֲרַב לְצִדֵּי הַשְּׁכִינָה, אֲבָל בְּשַׁבָּתוֹת דְּשֶׁל מוֹסָפִין שֶׁהֵן הוֹלְכִת הַיּוֹם הָיוּ בְּמַעֲרָב, הָיוּ שֶׁל תָּמִיד בְּמִזְרָח, כְּדְמוֹכַח בְּמַסֶּכֶת סוֹטָה פֶּרֶק הֶחָלִיל: **לקרות את שמע.** וְכָל שֶׁאַר בְּרָכוֹת, כְּרַבִּיהּ לְקַמָּן בְּאֵידֵךְ פֶּרֶק:

אָמַר לָהֶם הַמְמֻנֶּה, בָּרְכוּ בְרָכָה אֶחַת, וְהֵן בֵּרְכוּ. קָרְאוּ עֶשֶׂרֶת הַדְּבָרִים, שְׁמַע, וְהָיָה אִם שָׁמֹעַ, וַיֹּאמֶר. בֵּרְכוּ אֶת הָעָם שְׁלֹשׁ בְּרָכוֹת, אֱמֶת וְיַצִּיב, וַעֲבוֹדָה, וּבִרְכַּת כֹּהֲנִים. וּבִשַּׁבָּת מוֹסִיפִין בְּרָכָה אַחַת לַמִּשְׁמָר הַיּוֹצֵא:

אמר להם הממונה וכו'. בְּפֶרֶק קָמָא דְּבְרָכוֹת מְפָרֵשׁ שֶׁהִיא אַהֲבָה רַבָּה, וְאַחַר שֶׁהֵאִיר הַיּוֹם זָרְחָה הַחַמָּה מְבָרְכִים יוֹצֵר אוֹר, וְסִדֵּר בְּרָכוֹת אֵינוֹ מֻעְתָּק: **קראו עשרת הדברים.** לְפִי שֶׁהֵן עִקַּר הַתּוֹרָה, וּבְדִין הָיָה שֶׁיִּהְיוּ קוֹרִין אוֹתָן בְּכָל יוֹם אַף בְּגַבּוֹלִים, אֶלָּא שֶׁבְּטֵבוּלִים מִפְּנֵי תִּרְעֻמֶת הַמִּינִים, שֶׁהָיוּ אוֹמְרִים אִלּוּ לִבְּנוּ נָתַנוּ בְּסִינַי וְלֹא שְׁאָר הַתּוֹרָה: **וחם ברכו שלש ברכות.** וְאִלּוּ הֵן שָׁלֹשׁ בְּרָכוֹת, אֱמֶת וְיַצִּיב, וַעֲבוֹדָה, וּבִרְכַּת כֹּהֲנִים קְרֵיאַת הַפְּסוּקִים בְּלַבַּד, וְלֹא נְשִׂיאַת כַּפַּיִם, שֹׁלֵא הָיוּ הַכֹּהֲנִים נוֹשְׂאִים אֶת כַּפֵּיהֶן אֶלָּא לְאַחַר הַקְרָבַת הַחֵמֶר וְהַקְטֶרֶת, כְּדְאָמְרִינַן בְּאֵידֶךְ פֶּרֶק. וְהָאִידְנָא לֹא הָיוּ מְבָרְכִים הֶנֵּךְ בְּרָכוֹת אֶלָּא כְּדֵי שֶׁיְּהֵא הַתָּמִיד מֻקְטָר בְּרֵעוּן, וְלֹא הָיוּ נִפְטָרִים בְּכָךְ מִתְּפִלַּת שְׁמוֹנֶה עֶשְׂרֵה: **מוסיפין ברכה אחת.** שֶׁמַּשְׁמָר הַיּוֹצֵא אוֹמֵר לְמַשְׁמָר הַנִּכְנָס, מִי שֶׁשָּׁכַן אֶת שְׁמוֹ בְּבֵית הַזֶּה הוּא יַשְׁכִּין בֵּינֵיכֶם אַהֲבָה וְאַחֲוָה שָׁלוֹם וְרֵעוּת, שֶׁבְּכָל יוֹם שַׁבָּת הָיָה נִכְנָס מִשְׁמָר לְעֲבוֹדָה וְיוֹצֵא הַמִּשְׁמָר שֶׁעָבַר:

אָמַר לָהֶם, חֲדָשִׁים לַקְּטֹרֶת בְּאוּ וְהָפִיסוּ. הֵפִיסוּ, זָכָה מִי שֶׁזָּכָה. חֲדָשִׁים עִם יְשָׁנִים בְּאוּ וְהָפִיסוּ, מִי מֵעֶלֶה אִבְרִים מִן הַכֶּבֶשׁ לַמִּזְבֵּחַ. רַבִּי אֶלִיעֶזֶר בֶּן יַעֲקֹב אוֹמֵר, הַמַּעֲלֶה אִבְרִים לְכֶבֶשׁ הוּא מַעֲלֶה אוֹתָן עַל גַּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ:

אוֹתָם לְגַבֵּי הַמִּזְבֵּחַ. וְלֹא הָיָה כֵּאן פִּיס. וְאֵין הֲלָכָה כְּרַבִּי אֱלִיעֶזֶר בֶּן יַעֲקֹב:

מְסָרוּם לַחַזָּנִים, הָיוּ מַפְשִׁיטִין אוֹתָם אֶת בִּגְדֵיהֶם, וְלֹא הָיוּ מַנִּיחִין עֲלֵיהֶם אֶלָּא מִכְנָסַיִם בִּלְבָד. וַחֲלוּזוֹת הָיוּ שָׁם, וְכָתוּב עֲלֵיהֶם תַּשְׁמִישֵׁי הַכֹּלִים:

תַּשְׁמִישֵׁי הַכֵּלִים. הַחֲלוּזוֹת שֶׁהָיוּ מְכֻנָּסִים כָּתוּב עֲלֵיהֶן כְּתֹנֶת, וְכֵן מַצְנֶפֶת וַאֲבְנֵט. יְסוֹד לְבִישַׁת הַבְּגָדִים, הַמְּכֻנָּסִים תְּחִלָּה לְכָל שְׁאָר בְּגָדִים שֶׁל קֹדֶשׁ, דִּבְרֵי וּמִכְנְסֵי בַד יִלְבַּשׁ עַל בְּשָׂרוֹ, שֶׁלֹּא יָהֵא דָּבָר קוֹדֵם לְמִכְנָסַיִם, וְאַחַר כָּךְ הַכְּתֹנֶת, וְאַחַר כָּךְ חוֹגֵר בְּאַבְנֵט, וְאַחַר כָּךְ צוֹנֵף בְּמִצְנֶפֶת:

מִי שֶׁזָּכָה בַּקְּטֹרֶת, הָיָה נוֹטֵל אֶת הַכַּף. וְהַכַּף דּוֹמָה לְתַרְקַב גָּדוֹל שֶׁל זָהָב, מַחֲזִיק שְׁלֹשֶׁת קַבִּים, וְהַבְּזָךְ הָיָה בְתוֹכוֹ, מָלֵא וְגָדוּשׁ קְטֹרֶת. וְכִסּוּי הָיָה לוֹ, וּכְמִין מִטְוטֶלֶת הָיָה עָלָיו מִלְמַעְלָן:

בְּמֹה בְהֵמָה יוֹרֵאָה. שֶׁהִיְתָה נִתְּנָן עַל כִּסּוּי הַבְּזָךְ בְּמִין סוֹרֵךְ קָטָן לְמוֹי:

מִי שֶׁזָּכָה בַּמַּחְתָּה, נָטַל מֵחֲתַת הַכֶּפֶשׁ, וְעָלָה לְרֹאשׁ הַמִּזְבֵּחַ, וּפִנָּה אֶת הַגֶּחָלִים הֵילָךְ וְהֵילָךְ וְחָתָה. יָרַד וְעָרַךְ לְתוֹךְ שֶׁל זָהָב. נִתְפַּזֵּר מִמֶּנָּה כִּכַּר גֶּחָלִים, וְהָיָה מְכַבְּדָן לַאֲמָה. וּבִשְׁבָּת הָיָה כוֹפֶה עֲלֵיהֶן פַּסְכְּתֵר. וּפִסְכְּתֵר הָיָתָה כְלִי גָּדוֹל מְחֻזָּקֶת לֶחָתָךְ, וּשְׁתֵּי שַׁרְשְׁרוֹת הָיוּ בָהּ, אַחַת שֶׁהוּא מוֹשֵׁךְ בָּהּ וְיוֹרֵד, וְאַחַת שֶׁהוּא אוֹחֵז בָּהּ מִלְמַעְלָן בְּשִׁבּוּל שֶׁלֹּא תִּתְגַּלְגֵּל. וּשְׁלֹשָׁה דְּבָרִים הָיְתָה מְשַׁמֶּשֶׁת, כּוֹפִין אוֹתָהּ עַל גַּב גֶּחָלִים וְעַל הַשֻּׁלְחָן בְּשַׁבָּת, וּמוֹרִידִין בָּהּ אֶת הַדֶּשֶׁן מֵעַל גַּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ:

דֶּרֶךְ קַרְקַע הַכֶּבֶשׁ שֶׁהוּא מְשֻׁפָּע הָיָה כֹּהֵן אֶחָד לְפָנָיו שֶׁמּוֹשְׁכוֹ בְּשַׁרְשֶׁרֶת וְכֹהֵן אֶחָד הָיָה לְמַעְלָה מִן הַפִּסְכְּתֵר וְתוֹפֵס בְּשַׁרְשֶׁרֶת שֶׁלְּפָנָיו שֶׁלֹּא תִּתְגַּלְגֵּל בְּמַדְרֵגוֹת הַכֶּבֶשׁ: **וְעָל הַשֻּׁלְחָן.** שֶׁנִּמְצָא בָּעֲזָרָה בְּשַׁבָּת, כּוֹפִים עָלָיו פִּסְכְּתֵר כְּדֵי שֶׁלֹּא יִטָּמְאוּ בּוֹ הַכֵּהֲנִים. שֶׁאֵין יְכוֹלִים לְהוֹצִיאוֹ מִשָּׁם בְּשַׁבָּת, דְּעָל שִׁבּוּת כָּזֶה גָּזְרוּ וַאֲפִלּוּ בְּמִקְדָּשׁ. וְדַוְקָא כְּשֶׁנִּמְצָא בָּעֲזָרָה, אֲבָל נִמְצָא בְּהֵיכָל אוֹ בָּאוּלָם, מוֹצִיאִים אוֹתוֹ מִיָּד וַאֲפִלּוּ בְּשַׁבָּת:

מִי שֶׁזָּכָה בַּמַּחְתָּה. לְהוֹלִיךְ הַגֶּחָלִים לְמִזְבַּח הַזָּהָב. וְלֹא הָיָה בָּזֶה פִּיס, אֶלָּא מִי שֶׁזָּכָה בְּקְטֹרֶת עַל יְדֵי פִּיס אוֹמֵר לָזֶה שֶׁעִמּוֹ זָכָה עִמִּי בְּמַחְתָּה: **וְחָתָה.** מִן הַמַּאֲכֻלוֹת הַפְּנִימִיּוֹת לֹא גָּרְסִינַן הָכָא, שֶׁהֵן קָרוֹבִים לְלָשׁוֹן, דְּאִדְּיבְּדָה נַחְלִים נְסוֹת וּבוֹעֲרוֹת הָיְתָה הוֹרָה: **וְעָרַךְ בְּשֶׁל זָהָב.** אֲבָל לֹא הָיָה הַדְּפוּס שֶׁבָּעֲזָרָה, שֶׁלֹּא יִבְנוּ בֵּית הַכְּנֵסִיּוֹת: **וּבְשַׁבָּת.** שֶׁאִסְּרוּ לְהַבּוֹת: **מוּפָה עֲלֵיהֶן פִּסְכְּתֵר.** כְּלִי אֶחָד גָּדוֹל. תַּרְגּוּם סִירוֹתֵיהוֹן, פִּסְכְּתֵרוֹתֵיהוֹן: **לְתָךְ.** חֲצִי כּוֹר, חֲמֵשׁ עֶשְׂרֵה סְאִין, שֶׁהַכּוֹר שְׁלֹשִׁים סְאִין: **וּשְׁתֵּי שַׁרְשְׁרוֹת הָיוּ.** בְּפִסְכְּתֵר. אַחַת מִצַּד זֶה וְאַחַת מִצַּד זֶה, לְפִי שֶׁבּוֹ מוֹרִידִין הַדֶּשֶׁן מֵעַל הַמִּזְבֵּחַ כְּדְתָאמְרִינַן בְּסָמוּךְ, וּכְשֶׁמּוֹרִידוֹ מֵלֵא דֶּשֶׁן

הַגִּיעוּ בֵּין הָאוּלָם וְלַמִּזְבֵּחַ, נָטַל אֶחָד אֶת הַמַּגְרֵפָה וְזוֹרְקָהּ בֵּין הָאוּלָם וְלַמִּזְבֵּחַ. אֵין אָדָם שׁוֹמֵעַ קוֹל חֲבֵרוֹ בֵּירוּשָׁלַיִם מִקּוֹל הַמַּגְרֵפָה. וּשְׁלֹשָׁה דְּבָרִים הָיְתָה מְשַׁמֶּשֶׁת, כֹּהֵן שֶׁשּׁוֹמֵעַ אֶת קוֹלָהּ, יוֹדֵעַ שֶׁאֶחָיו הַכֹּהֲנִים נִכְנָסִים לְהִשְׁתַּחֲוֹת, וְהוּא רָץ וּבָא. וּבֶן לֵוִי שֶׁהוּא שׁוֹמֵעַ אֶת קוֹלָהּ, יוֹדֵעַ שֶׁאֶחָיו הַלְוִיִּם נִכְנָסִים לְדַבֵּר בַּשִּׁיר, וְהוּא רָץ וּבָא. וְרֹאשׁ הַמַּעֲמָד הָיָה מַעֲמִיד אֶת הַטְּמֵאִים בְּשַׁעַר הַמִּזְרָח:

הַמְּגִירָפָה. כְּלִי גָּדוֹל שֶׁהָיוּ זוֹרְקִים אוֹתוֹ כְּדֵי לְהַשְׁמִיעַ קוֹל, וְהַקּוֹל הַיּוֹצֵא מִמֶּנּוּ מְשַׁמֵּשׁ שְׁלֹשָׁה דְּבָרִים כַּדְּמְפָרֵשׁ וְאָזִיל: **כֹּהֵן הַשּׁוֹמֵעַ קוֹלָהּ.** אִם לֹא הָיָה בָּעֲזָרָה: **רָץ וּבָא.** לְהִשְׁתַּחֲוָיוֹת עִם אֶחָיו הַכֹּהֲנִים: **רֹאשׁ הַמַּעֲמָד.** כְּשֶׁהָיָה שׁוֹמֵעַ קוֹל הַמַּגְרֵפָה: **הָיָה מְעַמִּיד אֶת הַטְּמֵאִים.** שֶׁל אוֹתוֹ בֵּית אָב שֶׁלֹּא הָיוּ רְאוּיִים לַעֲבֹד: **בְּשַׁעֲרֵי הַמִּזְרָח.** אֵינָהּ אֲמוּרָה כְּדֵי לְבִישָׁן וּלְהִתְקַדֵּשׁ שֶׁמִּפְּנֵי טֻמְאַת קֶרִי הוּא נִמְנָע לַעֲבֹד, כְּדֵי שֶׁיִּזָּהֵר פַּעַם אַחֶרֶת. וְאֵינָהּ אֲמוּרָה מִפְּנֵי הַחֹרֶשׁ, שֶׁלֹּא יַחֲשְׁדוּהוּ שֶׁלְּמַלְאכְתּוֹ הָלַךְ וְהִנִּיחַ מְלַאכְתּוֹ, אֲבָל יֵדְעוּ שֶׁמִּפְּנֵי טֻמְאַת אֵנֶס שֶׁל שֶׁרֶץ אוֹ דָּבָר אַחֵר נִמְנַע מִלַּעֲבֹד. וְהָרַמְבַּ"ם כָּתַב, שֶׁמִּצְרָעִים שֶׁכְּבָר נִזְדַּרְּעוּ מִצָּרַעְתָּם הָיָה מַעֲמִידָם בְּשַׁעַר הַמִּזְרָח, כְּדֵי שֶׁיִּהְיוּ מְמֻנִּים לְזָרֵק עֲלֵיהֶם דַּם הָאָשָׁם:

הֶחֱלוּ עוֹלִים בְּמַעֲלוֹת הָאוּלָם. מִי שֶׁזָּכוּ בְּדִשּׁוּן מִזְבֵּחַ הַפְּנִימִי וְהַמְּנוֹרָה הָיוּ מַקְדִּימִין לְפָנֵיהֶם. מִי שֶׁזָּכָה בְּדִשּׁוּן מִזְבֵּחַ הַפְּנִימִי נִכְנָס, וְנָטַל אֶת הַטָּנֵי וְהִשְׁתַּחֲוָה וְיָצָא. מִי שֶׁזָּכָה בְּדִשּׁוּן הַמְּנוֹרָה, נִכְנַס וּמָצָא שְׁנֵי נֵרוֹת מִזְּרָחִיִּים דּוֹלְקִין, מְדַשֵּׁן אֶת הַמִּזְרָחִי, וּמַנִּיחַ אֶת הַמַּעֲרָבִי דּוֹלֵק, שֶׁמִּמֶּנּוּ הָיָה מַדְלִיק אֶת הַמְּנוֹרָה בֵּין הָעַרְבַּיִם. מָצָאוּ שֶׁכָּבָה, מְדַשְּׁנוּ וּמַדְלִיקוּ מִמִּזְבֵּחַ הָעוֹלָה. נָטַל אֶת הַכּוּז מִמַּעֲלָה שְׁנִיָּה, וְהִשְׁתַּחֲוָה וְיָצָא:

הֶחֱלוּ עוֹלִים בְּמַעֲלוֹת הָאוּלָם. שֶׁהָיוּ מְדֻלְּקִין נֵר מַעֲרָבִי לְעוֹלָם אֶלָּא מֵאֵשׁ שֶׁל מִזְבֵּחַ הָעוֹלָה, כְּדִכְתִיב אֵשׁ תָּמִיד תּוּקַד עַל הַמִּזְבֵּחַ, אֵשׁ שֶׁנֶּאֱמַר בָּהּ תָּמִיד דִּכְתִיב לְהַעֲלֹת נֵר תָּמִיד, מֵעַל הַמִּזְבֵּחַ הַחִיצוֹן תּוּקַד: **מִמַּעֲלָה שְׁנִיָּה.** שֶׁל שֵׁשׁ מַעֲלוֹת שֶׁהָיוּ לִפְנֵי הַמְּנוֹרָה: **וְהִשְׁתַּחֲוָה וְיָצָא.** שֶׁהָרֵי נִגְמַר מְצוָתוֹ:

מִי שֶׁזָּכָה בַּמַּחְתָּה, צָבַר אֶת הַגֶּחָלִים עַל גַּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ וְרִדְּדָן בְּשׁוּלֵי הַמַּחְתָּה, וְהִשְׁתַּחֲוָה וְיָצָא:

צָבַר אֶת הַגֶּחָלִים. שֶׁבַּמַּחְתָּה: **עַל גַּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ.** הַקְּטֹרֶת: **וְרִדְּדָן בְּשׁוּלֵי הַמַּחְתָּה.** כְּדֵי שֶׁלֹּא יִפֹּל הַקְּטֹרֶת מֵעַל הַגֶּחָלִים, לְפִיכָךְ הוּא מְרַקְּעָן וּפוֹשְׁטָן שֶׁלֹּא יִהְיוּ מְשַׁפְּעִים אֵילָךְ וְאֵילָךְ, תַּרְגּוּם וְיַרְקְעָא, וּרְרִידִי. וְעַל מִזְבֵּחַ הַזָּהָב הָיְתָה מְקַטֶּרֶת, וְלֹא בְּתוֹךְ הַמַּחְתָּה. אֲבָל בְּקִטֹּרֶת שֶׁל יוֹם הַכִּפּוּרִים הָיָה מְנִיחַ הַגֶּחָלִים בְּתוֹךְ הַמַּחְתָּה וְעָלֶיהָ הָיָה מְקַטֵּר, וְלֹא הָיָה שָׁם רְדִידוּ גֶּחָלִים בְּיוֹם הַכִּפּוּרִים:

מִי שֶׁזָּכָה בַּקְּטֹרֶת, הָיָה נוֹטֵל אֶת הַבָּזָךְ מִתּוֹךְ הַכַּף וְנוֹתְנוֹ לְאוֹהֲבוֹ אוֹ לְקָרוֹבוֹ. נִתְפַּזֵּר מִמֶּנּוּ לְתוֹכוֹ, נוֹתְנוֹ לוֹ בְּחָפְנָיו. וּמְלַמְּדִים אוֹתוֹ, הֱוֵי זָהִיר שֶׁמָּא תַּתְחִיל לְפָנֶיךָ, שֶׁלֹּא תַּבָּזֶה. הִתְחִיל מְרַדֵּד וְיוֹצֵא. לֹא הָיָה הַמַּקְטִיר מַקְטִיר עַד שֶׁהַמְמֻנֶּה אוֹמֵר לוֹ, הַקְטֵר. אִם הָיָה כֹּהֵן גָּדוֹל, הַמְמֻנֶּה אוֹמֵר, אישי כֹּהֵן גָּדוֹל, הַקְטֵר. פָּרְשׁוּ הָעָם, וְהַקְּטִיר וְהַשְׁתַּחֲוָה וְיָצָא:

הַקְּטֹרֶת שֶׁנִּתְפַּזֵּר חוֹרֵצָה לוֹ וּמְכִיאָהּ אֲצָלוֹ, נִמְצָא זְרוּעַ נִכְנָה בְּצִבּוּר הַקְּטֹרֶת שֶׁחָרָה לְפָנָיו. הֵיכָן רַתְנַיָא בְּפֶרֶק הַקְּטֹרֶת שֶׁחָרָה לְפָנָיו. [וְאוֹמֵר סוֹף דָּף נַב:] צוֹבֵר פְּנִימָה שֶׁהוּא חוֹרֵצָה לוֹ: **הִתְחִיל מְרַדֵּד וְיוֹצֵא.** כְּלוֹמַר מֵיד שֶׁרָדַד הַקְּטֹרֶת עַל גַּבֵּי גְּחָלִים יָצָא: **פָּרְשׁוּ הָעָם.** כָּל הַכֹּהֲנִים פּוֹרְשִׁים מִבֵּין הָאוּלָם וְהַמִּזְבֵּחַ בְּשָׁעַת הַקְּטֹרֶת הַקְּטֹרֶת, דִּכְתִיב וְכָל אָדָם לֹא יִהְיֶה בְּאֹהֶל מוֹעֵד בְּבֹאוֹ לְכַפֵּר בַּקֹּדֶשׁ, כָּל כְּפָרָה שֶׁנַּעֲשֵׂית בַּקֹּדֶשׁ, כָּל אָדָם לֹא יִהְיֶה בְּאֹהֶל מוֹעֵד, הִלְכָּךְ בֵּין בְּשָׁעַת הַקְּטֹרֶת בֵּין בְּשָׁעַת דָּמִים שֶׁל פַּר כֹּהֵן מְשִׁיחַ וּפַר הָעֹלָם דָּבָר שֶׁל צִבּוּר וּשְׁעִירֵי עֲבוֹדָה זָרָה, הָיוּ הַכֹּהֲנִים פּוֹרְשִׁים מִבֵּין הָאוּלָם וְהַמִּזְבֵּחַ, אֲבָל בְּשָׁעַת הַקְּטֹרֶת הַקְּטֹרֶת שֶׁל יוֹם הַכִּפּוּרִים לֹא הָיוּ פּוֹרְשִׁים אֶלָּא מִן הַהֵיכָל בִּלְבַד, לְפִי שֶׁקְּטֹרֶת שֶׁל יוֹם הַכִּפּוּרִים לֹא הָיְתָה בְּחוּץ בַּהֵיכָל עַל מִזְבַּח הַחִיצוֹן, אֶלָּא לִפְנֵי וּלְפָנִים בְּבֵית קֹדֶשׁ הַקָּדָשִׁים, הִלְכָּךְ אֵין צָרִיךְ שֶׁיִּפְרְשׁוּ מִבֵּין הָאוּלָם וְלַמִּזְבֵּחַ אֶלָּא מִן הַהֵיכָל בִּלְבַד:

בִּזְמַן שֶׁכֹּהֵן גָּדוֹל נִכְנָס לְהִשְׁתַּחֲוֹוֹת, שְׁלִשָּׁה אוֹחֲזִין בּוֹ, אֶחָד בִּימִינוֹ, וְאֶחָד בִּשְׂמֹאלוֹ, וְאֶחָד בַּאֲבָנִים טוֹבוֹת. וְכֵיוָן שֶׁשָּׁמַע הַמְמֻנֶּה קוֹל רַגְלָיו שֶׁל כֹּהֵן גָּדוֹל שֶׁהוּא יוֹצֵא, הִגְבִּיהַּ לוֹ אֶת הַפָּרֹכֶת, נִכְנַס וְהִשְׁתַּחֲוָה וְיָצָא, וְנִכְנְסוּ אֶחָיו הַכֹּהֲנִים וְהִשְׁתַּחֲווּ וְיָצְאוּ:

בָּאוּ וְעָמְדוּ עַל מַעֲלוֹת הָאוּלָם. עָמְדוּ הָרִאשׁוֹנִים לִדְרוֹם אֲחֵיהֶם הַכֹּהֲנִים, וַחֲמִשָּׁה כֵלִים בְּיָדָם, הַשֵּׁנִי בְּיַד אֶחָד, וְהַכּוּס בְּיַד אֶחָד, וְהַמַּחְתָּה בְּיַד אֶחָד, וְהַבַּזָּךְ בְּיַד אֶחָד, וְכַף וְכַסּוּיָהּ בְּיַד אֶחָד. וּבֵרְכוּ אֶת הָעָם בְּרָכָה אַחַת, אֶלָּא שֶׁבַּמְּדִינָה אוֹמְרִים אוֹתָהּ שָׁלֹשׁ בְּרָכוֹת, וּבַמִּקְדָּשׁ בְּרָכָה אֶחָת. בַּמִּקְדָּשׁ הָיוּ אוֹמְרִים אֶת הַשֵּׁם כִּכְתָבוֹ, וּבַמְּדִינָה בִּכְנוּיוֹ. בַּמְּדִינָה הַכֹּהֲנִים נוֹשְׂאִים אֶת כַּפֵּיהֶם, יְדֵיהֶם בְּנֶגֶד כְּתֻפוֹתֵיהֶם, וּבַמִּקְדָּשׁ עַל גַּבֵּי רָאשֵׁיהֶן, חוּץ מִכֹּהֵן גָּדוֹל שֶׁאֵינוֹ מַגְבִּיהַּ אֶת יָדָיו לְמַעְלָה מִן הַצִּיץ. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, אַף כֹּהֵן גָּדוֹל מַגְבִּיהַּ אֶת יָדָיו לְמַעְלָה מִן הַצִּיץ, שֶׁנֶּאֱמַר (ויקרא ט), וַיִּשָּׂא אַהֲרֹן אֶת יָדָיו אֶל הָעָם וַיְבָרְכֵם:

בִּזְמַן שֶׁכֹּהֵן גָּדוֹל רוֹצֶה לְהַקְטִיר, הָיָה עוֹלֶה בַּכֶּבֶשׁ וְהַסְּגָן בִּימִינוֹ. הִגִּיעַ לְמַחֲצִית הַכֶּבֶשׁ, אָחַז הַסְּגָן בִּימִינוֹ וְהֶעֱלָהוּ. הוֹשִׁיט לוֹ הָרִאשׁוֹן הָרִאשׁוֹן וְהָרְגֵל, וְקִמֵּץ עֲלֵיהֶן וְזָרָק. הוֹשִׁיט הַשֵּׁנִי לָרִאשׁוֹן שְׁתֵּי הַיַּדַּיִם, נוֹתְנָן לְכֹהֵן גָּדוֹל, וְקִמֵּץ עֲלֵיהֶן וְזָרָק. נִשְׁמַט הַשֵּׁנִי וְהָלַךְ לוֹ. וְכָךְ הָיוּ מוֹשִׁיטִין לוֹ שְׁאָר כָּל הָאֻבָּרִין, וְהוּא סוֹמֵךְ עֲלֵיהֶן וְזוֹרָק. וּבִזְמַן שֶׁהוּא רוֹצֶה, הוּא סוֹמֵךְ וַאֲחֵרִים זוֹרְקִין. בָּא לוֹ לְהַקִּיף אֶת הַמִּזְבֵּחַ. מֵהֵיכָן הוּא מַתְחִיל, מִקֶּרֶן דְּרוֹמִית מִזְרָחִית, מִזְרָחִית צְפוֹנִית, צְפוֹנִית מַעֲרָבִית, מַעֲרָבִית דְּרוֹמִית. נָתְנוּ לוֹ יַיִן לְנַסֵּךְ, הַסְּגָן עוֹמֵד עַל הַקֶּרֶן וְהַסּוּדָרִים בְּיָדוֹ, וּשְׁנֵי כֹהֲנִים עוֹמְדִים עַל שֻׁלְחַן הַחַלָּבִים וּשְׁתֵּי חֲצוֹצְרוֹת שֶׁל כֶּסֶף בְּיָדָם, תָּקְעוּ וְהֵרִיעוּ וְתָקְעוּ. בָּאוּ וְעָמְדוּ אֵצֶל בֶּן אַרְזָא, אֶחָד מִימִינוֹ וְאֶחָד מִשְּׂמֹאלוֹ. שָׁחַט לְנַסֵּךְ, וְהֵנִיף הַסְּגָן בַּסּוּדָרִין, וְהִקִּישׁ בֶּן אַרְזָא בַּצַּלְצָל, וְדִבְּרוּ הַלְוִיִּם בַּשִּׁיר. הִגִּיעוּ לְפֶרֶק, תָּקְעוּ, וְהִשְׁתַּחֲוּוּ הָעָם. עַל כָּל פֶּרֶק, תְּקִיעָה. וְעַל כָּל תְּקִיעָה, הַשְׁתַּחֲוָיָה. זֶה הוּא סֵדֶר הַתָּמִיד לַעֲבוֹדַת בֵּית אֱלֹהֵינוּ. יְהִי רָצוֹן שֶׁיִּבָּנֶה בִּמְהֵרָה בְיָמֵינוּ, אָמֵן:

בִּזְמַן שֶׁכֹּהֵן גָּדוֹל רוֹצֶה לְהַקְטִיר. שֶׁהוּא מַקְטִיר כָּל זְמַן שֶׁיִּרְצֶה, וְנוֹטֵל חֵלֶק בְּשִׁירָצֶה: **לְמַחֲצִית הַכֶּבֶשׁ.** וְכֵבֶר נִתְּנִיגַ קְצָת: **וְסָמַךְ עֲלֵיהֶן.** מְשׁוּם שְׁבוּרוֹ שֶׁל כֹּהֵן גָּדוֹל, שֶׁתְּהֵא חֲשׁוּבָה הַקְטָרָתוֹ יוֹתֵר מִשְּׁאָר כֹּהֲנִים: **וְזָרָק.** כִּדְרִשְׁנִין וְעֵשִׂית עֹלְתֶיךָ הַבָּשָׂר וְהַדָּם, מַה דָּם בְּזְרִיקָה אַף בָּשָׂר בִּזְרִיקָה: **נִשְׁמַט הַשֵּׁנִי וְהָלַךְ לוֹ.** אֲבָל הָרִאשׁוֹן נִשְׁאַר שָׁם לְקַבֵּל הָאֵבָרִים מִן הַמּוֹשִׁיטִים וְלִתֵּן לְכֹהֵן גָּדוֹל: **בָּא לְהַקִּיף אֶת הַמִּזְבֵּחַ.** כֹּהֵן גָּדוֹל שֶׁהִקְרִיב בְּרֹאשׁ הַכֶּבֶשׁ שֶׁהוּא גָּדוֹל. מִקֶּרֶן דְּרוֹם יָמִין, דְּכָל פִּנּוֹת שֶׁאַתָּה פּוֹנֶה לֹא יְהוּ אֶלָּא דֶּרֶךְ יָמִין, לְכָךְ הָיְתָה הוֹלֵךְ לְמִזְרָחִית דְּרוֹמִית וּמִשָּׁם לִצְפוֹנִית מִזְרָחִית, עַד שֶׁמִּגִּיעַ לְמַעֲרָבִית דְּרוֹמִית מִקּוֹם הַנְּקָבִים שֶׁהֵימֶיהָ שֶׁמְּנַסְּכִים יוֹרְדִין בְּתוֹכָן וּמִשָּׁם הוֹלְכִים לְשִׁיתְפִין שֶׁהֵן הַיְסוֹדוֹת, וְשָׁם עוֹמֵד כֹּהֵן אֶחָד וּמוֹשִׁיט לוֹ הַיַּיִן לְנַסֵּכִים. אֲבָל כֹּהֵן גָּדוֹל לֹא הָיָה נוֹשֵׂא הַיַּיִן עִמּוֹ, שֶׁמָּא יִתְקַלְקֵל הַיַּיִן בְּעֵשֶׂן הַמַּעֲרָכָה בִּשְׁמִקְתָּה אֶת הַמִּזְבֵּחַ, וּבְעוֹד שֶׁהוּא מְקִיף מִתְפֵּךְ בְּצִנּוֹרָא, דְּהֵינוּ מְזֹלִג, אֶת הָאֲבָרִים שֶׁלֹּא נִתְאַכְּלוּ עַל הַמִּזְבֵּחַ. אֲבָל שְׁאָר הַכֹּהֲנִים דְּשָׁעוּשִׂים נְסוּךְ הַיַּיִן, הוֹלְכִים דֶּרֶךְ שְׁמֹאל מִן הַכֶּבֶשׁ לְדְרוֹמִית מַעֲרָבִית שֶׁהוּא קָרוֹב לַכֶּבֶשׁ, כְּדִתְנַן פֶּרֶק קֹדֶשִׁים, כָּל הַעוֹלִין הוֹלְכִים דֶּרֶךְ יָמִין חוּץ מִן הָעוֹלֶה לְשׁלשׁה דְּבָרִים, נְסוּךְ הַיַּיִן וְהַמִּים וְעוֹלַת הָעוֹף. הַיַּיִן וְהַמַּיִם, שֶׁלֹּא יִתְעַשְּׁנוּ. וְעוֹלַת הָעוֹף נְמִי שֶׁלֹּא תְּמוּנֹת בְּעָשָׁן. וְכֹהֵן גָּדוֹל שְׁדוּמִּית לָבֵן בֵּית שִׁיש לוֹ רְשׁוּת לְהַלֵּךְ כְּמוֹ שֶׁהוּא חָפֵץ מִפְּנֵי שְׁאָר הַכֹּהֲנִים דְּשָׁאנִי לְעִשּׂוּיֵי עֵץ, וְגַם יֵשׁ לוֹ רְשׁוּת לְחַפֵּךְ בְּצִנּוֹרָא בְּלֹא פְּסִיק. וְיֵשׁ לוֹ לְהַקִּיף בְּדֶרֶךְ מְלֻכָּת דֶּרֶךְ יָמִין: **וְסִדּוּן עוֹמֵד עַל הַסֶּדֶר.** אֲצֵל הַכֹּהֵן גָּדוֹל שֶׁבָּא לִנְסֹךְ: **וְהַסּוּדָרִים בְּיָדוֹ.** לְהָנִיף כְּשֶׁיִּסְתַּפֵּק הַכֹּהֵן. כְּדֵי שֶׁיִּרְעוּ הַלְוִיִּים וְיַדְּעוּ בַּשִּׁיר, וְיֵדַע בֶּן אַרְזָא וְיַקִּישׁ בַּצַּלְצָל, כִּדְאָמַר בְּסָמוּךְ: **עַל שֻׁלְחַן הַחֲלָבִים.** שְׁתֵּי שֻׁלְחָנוֹת הָיוּ בְּמַעֲרָבוֹ שֶׁל כֶּבֶשׁ, אֶחָד שֻׁלְחַן שֶׁל כֶּסֶף שֶׁבּוֹ נוֹתְנִין כְּלֵי שָׁרֵת, וְאֶחָד שֻׁלְחַן שֶׁל שַׁיִשׁ שֶׁבּוֹ נוֹתְנִים הָאֵבָרִין, וְהוּא נִקְרָא שֻׁלְחַן הַחֲלָבִים: **בֶּן אַרְזָא.** שֵׁם אָדָם הַמְּפֻקָּח בְּצַלְצָל, כְּתִימה"ל בְּלַע"ז: **הִגִּיעוּ לְפֶרֶק.** לְסוֹף פָּרָשָׁה:

הַשִּׁיר שֶׁהָיוּ הַלְוִיִּם אוֹמְרִים בַּמִּקְדָּשׁ, בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן הָיוּ אוֹמְרִים (תְּהִלִּים כד), לַה' הָאָרֶץ וּמְלוֹאָהּ תֵּבֵל וְיֹשְׁבֵי בָהּ. בַּשֵּׁנִי הָיוּ אוֹמְרִים (שם מח), גָּדוֹל ה' וּמְהֻלָּל מְאֹד בְּעִיר אֱלֹהֵינוּ הַר קָדְשׁוֹ. בַּשְּׁלִישִׁי הָיוּ אוֹמְרִים (שם פב), אֱלֹהִים נִצָּב בַּעֲדַת אֵל בְּקֶרֶב אֱלֹהִים יִשְׁפֹּט. בָּרְבִיעִי הָיוּ אוֹמְרִים (שם צד), אֵל נְקָמוֹת ה' אֵל נְקָמוֹת הוֹפִיעַ וְגוֹ'. בַּחֲמִישִׁי הָיוּ אוֹמְרִים (שם פא), הַרְנִינוּ לֵאלֹהִים עוּזֵּנוּ, הָרִיעוּ לֵאלֹהֵי יַעֲקֹב. בַּשִּׁשִּׁי הָיוּ אוֹמְרִים (שם צג), ה' מָלָךְ גֵּאוּת לָבֵשׁ וְגוֹ'. בְּשַׁבָּת הָיוּ אוֹמְרִים (שם צב), מִזְמוֹר שִׁיר לְיוֹם הַשַּׁבָּת, מִזְמוֹר שִׁיר לְעָתִיד לָבֹא, לְיוֹם שֶׁכֻּלּוֹ שַׁבָּת מְנוּחָה לְחַיֵּי הָעוֹלָמִים:

בְּרֹאשׁוֹן לַה' הָאָרֶץ וּמְלוֹאָהּ. לְפִי שֶׁהוּא רִאשׁוֹן לְמַעֲשֶׂה בְּרֵאשִׁית: **בַּשֵּׁנִי גָּדוֹל ה'.** שֶׁבּוֹ נֶחְלְקוּ הַמַּיִם וְהָיָה רָקִיעַ בֵּין מַיִם לַמָּיִם: **בַּשְּׁלִישִׁי אֱלֹהִים נִצָּב בַּעֲדַת אֵל.** שֶׁבּוֹ נִרְאִית הַחֲשָׁכָה שֶׁעָלֶיהָ עוֹמְדִים הַדַּיָּנִין לַעֲשׂוֹת דִּין: **בָּרְבִיעִי אֵל נְקָמוֹת.** שֶׁבּוֹ נִבְרְאוּ הַשֶּׁמֶשׁ וְהַיָּרֵחַ וְהַכּוֹכָבִים שֶׁעֲתִידִין לִהְיוֹת נִפְרָעִין מִן הָעוֹבְדִים לָהֶם: **בַּחֲמִישִׁי הָרִנִּינוּ לֵאלֹהִים עוּזֵּנוּ.** שֶׁבּוֹ נִבְרְאוּ בַּעֲלֵי חַיִּים שֶׁהָרוֹאֶה אוֹתָן מְרַנֵּן וּמְשַׁבֵּחַ לְבוֹרְאוֹ: **בַּשִּׁשִּׁי ה' מָלָךְ.** שֶׁבּוֹ נִשְׁלְמָה הַבְּרִיאָה וּבוֹ נִבְרָא אָדָם שֶׁמְּמֵיר מַלְכוּתוֹ שֶׁל יוֹצְרוֹ: **מִנְחַת לְחִי הָעוֹלָמִים.** הֵאִי תֵּנָא סָבַר לֵהּ כְּמַאן דְּאָמַר שְׁתֵּא אַלְפֵי שְׁנִין הֲוֵי עָלְמָא וְחַד חֻרְבָּן, הָעֵל שֵׁם שֶׁבְּאֵלּוּ הַשְּׁבִיעִי לֹא הָיְתָה כְּךָ אִם הַקָּדוֹשׁ בָּרוּךְ הוּא. שֶׁנֶּאֱמַר וְנִשְׂגַּב ה' לְבַדּוֹ בַּיּוֹם הַהוּא. לָכֵךְ אוֹמְרִים מִשְׁבָּח וּמְזֻמָּר שִׁיר לְיוֹם הַשַּׁבָּת, לְאֵלֶהּ הַשְּׁבִיעִי, שֶׁיִּזְמְנוּ שֶׁל הַקָּדוֹשׁ בָּרוּךְ הוּא הוּא אֶלֶף שָׁנָה:

HAZAK HAZAK !
FIN DU TRAITÉ **TAMID**

בִּשְׁלֹשָׁה מְקוֹמוֹת הַכֹּהֲנִים שׁוֹמְרִים בְּבֵית הַמִּקְדָּשׁ, בְּבֵית אַבְטִינָס, וּבְבֵית הַנִּיצוֹץ, וּבְבֵית הַמּוֹקֵד. וְהַלְוִיִּם בְּעֶשְׂרִים וְאֶחָד מָקוֹם. חֲמִשָּׁה, עַל חֲמִשָּׁה שַׁעֲרֵי הַר הַבַּיִת. אַרְבָּעָה, עַל אַרְבַּע פִּנּוֹתָיו מִתּוֹכוֹ. חֲמִשָּׁה, עַל חֲמִשָּׁה שַׁעֲרֵי הָעֲזָרָה. אַרְבָּעָה, עַל אַרְבַּע פִּנּוֹתֶיהָ מִבַּחוּץ. וְאֶחָד בִּלְשְׁכַּת הַקָּרְבָּן, וְאֶחָד בִּלְשְׁכַּת הַפָּרֻכֶת, וְאֶחָד לָאֲחוֹרֵי בֵית הַכַּפֹּרֶת:

בִּשְׁלֹשָׁה מְקוֹמוֹת הַכֹּהֲנִים שׁוֹמְרִים. לֹא מִפְּנֵי פְּחַד לְסָטִים וְגַנָּבִים, אֶלָּא שֶׁכְּבוֹד וּגְדֻלָּה הוּא לְבַיִת שֶׁלֹּא יְהֵא בִּלֹּא שׁוֹמְרִים, וְשִׁמְירָה זוֹ מְצוּוָּה כָּל הַלַּיְלָה, וְהֵנִי שְׁלֹשָׁה מְקוֹמוֹת שׁוֹמְרִים שֶׁהַכֹּהֲנִים שׁוֹמְרִים, בְּנֵגֶד מַה שֶׁכָּתוּב בְּתוֹרָה וְהַלְוִיִּם לִפְנֵי הַמִּשְׁכַּן קֻדָּשָׁה וגו' שֹׁמְרִים מִשְׁמֶרֶת כְּדֵי לְמַשְׁמֵרֶת, רָמַז לִשְׁלֹשָׁה מִשְׁמָרוֹת בִּשְׁלֹשָׁה מְקוֹמוֹת, וְכֵשֵׁם שֶׁמִּמְּשָׁכָן הָיוּ אַהֲרֹן וּשְׁנֵי בָּנָיו שׁוֹמְרִים בִּשְׁלֹשָׁה מְקוֹמוֹת, אַף בְּבֵית עוֹלָמִים כֵּן: **בֵּית אַבְטִינָס וּבֵית הַנִּיצוֹץ.** שְׁתֵּי עֲלִיּוֹת הָיוּ בְּנִיּוֹת בְּצַד שַׁעֲרֵי הָעֲזָרָה. וּבֵית הַמּוֹקֵד לֹא הָיְתָה עֲלִיָּה אֶלָּא כִּפָּה, אַרְקוּל"ִי בְּלַע"ז. עֲשׂוּיָה בָּאָרֶץ, כָּךְ מִפֹּרָשׁ בְּרֵישׁ מַסֶּכֶת תְּמִידִ: **וְהַלְוִיִּם בְּעֶשְׂרִים וְאֶחָד מָקוֹם.** שֶׁבְּעֶשְׂרִים וְאַרְבָּעָה מְקוֹמוֹת הָיוּ צְרִיכִים לְשַׁמֵּר הַמִּקְדָּשׁ. כְּדִכְתִיב בְּדִבְרֵי הַיָּמִים, לְמִזְרָח הַלְוִיִּם

ששה, לצפונה ליום ארבעה, לנגבה ליום ארבעה, ולאסופים שנים שנים, לפרבר למערב ארבעה למסלה, שנים לפרבר. הרי כאן עשרים וארבעה משמרות, שלשה מהן היו לכהנים כדאמרן ברישא, ועשרים ואחד ללוים. ואף על גב דקרא לא אמר אלא לוים, כהנים נמי קרויין לוים, דכתיב והכהנים הלוים בני צדוק: **חֲמִשָּׁה.** שׁוֹמְרִים, עַל חֲמִשָּׁה שַׁעֲרֵי הַר הַבַּיִת: **וְאַרְבָּעָה.** שׁוֹמְרִים אֲחֵרִים עַל אַרְבַּע פִּנּוֹתָיו: **מִתּוֹכוֹ.** מִבִּפְנִים לְחוֹמַת הַר הַבַּיִת:

עַל חֲמִשָּׁה שַׁעֲרֵי עֲזָרָה. הֵאי תַּנָּא סָבַר חֲמִשָּׁה שְׁעָרִים בִּלְבַד הָיוּ לָעֲזָרָה. וְאִפְּלוּ לְדִבְרֵי הָאוֹמֵר לְקַמָּן שִׁבְעָה שְׁעָרִים הָיוּ, מוֹדֶה שֶׁלֹּא הָיָה מִשְׁמָר אֶלָּא עַל חֲמִשָּׁה: **עַל אַרְבַּע פִּנּוֹתֶיהָ מִבַּחוּץ.** לְפִי שֶׁאֵין יְשִׁיבָה בָּעֲזָרָה אֶלָּא לְמַלְכֵי בֵּית דָּוִד בִּלְבַד, וְלֹא הָיָה אֶפְשָׁר לְשׁוֹמֵר בְּעַמִּידָה כָּל הַלַּיְלָה, לְפִיכָךְ הָיוּ הַשּׁוֹמְרִים בְּפִנּוֹת הָעֲזָרָה וְכֵן הַשּׁוֹמְרִים בְּשַׁעֲרֵי הָעֲזָרָה שׁוֹמְרִים מִבַּחוּץ, כְּדֵי שֶׁיִּהְיוּ מְתֵרִין בִּישִׁיבָה. וְאַסְמַכְתָּא אַקְרָא, דִּכְתִיב שְׁנַיִם לְפַרְבָּר, כְּלַפֵּי בָּר, כְּלוֹמַר חוּץ לְחוֹמַת הָעֲזָרָה:

אִישׁ הַר הַבַּיִת הָיָה מֻחְזָר עַל כָּל מִשְׁמָר וּמִשְׁמָר, וַאֲבוּקוֹת דּוֹלְקִין לְפָנָיו, וְכָל מִשְׁמָר שֶׁאֵינוֹ עוֹמֵד, אוֹמֵר לוֹ אִישׁ הַר הַבַּיִת, שָׁלוֹם עָלֶיךָ. נִבַּר שֶׁהוּא יָשֵׁן, חוֹבְטוֹ בְּמַקְלוֹ. וּרְשׁוּת הָיָה לוֹ לִשְׂרֹף אֶת בְּסוּתוֹ. וְהֵם אוֹמְרִים, מַה קּוֹל בָּעֲזָרָה. קוֹל בֶּן לֵוִי לוֹקֶה וּבְגָדָיו נִשְׂרָפִין, שָׁיֵּשׁ לוֹ עַל מִשְׁמָרוֹ. רַבִּי אֶלְיֹעֶזֶר בֶּן יַעֲקֹב אוֹמֵר, פַּעַם אַחַת מְצָאוּ אֶת אֲחִי אִמָּא יָשֵׁן, וְשָׂרְפוּ אֶת בְּסוּתוֹ:

אִישׁ הַר הַבַּיִת. מְמֻנֶּה עַל כָּל הַשּׁוֹמְרִים:

חֲמִשָּׁה שְׁעָרִים הָיוּ לְהַר הַבַּיִת. שְׁנֵי שַׁעֲרֵי חֻלְדָּה מִן הַדָּרוֹם, מְשַׁמְּשִׁין כְּנִיסָה וִיצִיאָה. קִיפּוֹנוֹס מִן הַמַּעֲרָב, מְשַׁמֵּשׁ כְּנִיסָה וִיצִיאָה. טָדִי מִן הַצָּפוֹן, לֹא הָיָה מְשַׁמֵּשׁ כְּלוּם. שַׁעַר הַמִּזְרָחִי, עָלָיו שׁוֹשַׁן הַבִּירָה צוֹרָה, שֶׁבּוֹ כֹּהֵן גָּדוֹל הַשּׁוֹלֵחַ אֶת הַפָּרָה וּפָרָה וְכָל מְסַעֲדֶיהָ יוֹצְאִים לְהַר הַמִּשְׁחָה:

מְשַׁמְּשִׁין כְּנִיסָה וִיצִיאָה. שֶׁבָּהֶן הָיוּ נִכְנָסִין וְיוֹצְאִים לְהַר הַבַּיִת: **קִיפּוֹנוֹס מִן הַמַּעֲרָב.** שַׁעַר שֶׁל הַר הַבַּיִת שֶׁבְּצַד מַעֲרָב קִיפּוֹנוֹס שְׁמוֹ, וְשֶׁל צָפוֹן טָדִי שְׁמוֹ: **עָלָיו שׁוֹשַׁן הַבִּירָה צוֹרָה.** כְּשֶׁעָלוּ מִן הַגּוֹלָה צִוּוּ לָהֶם מַלְכֵי פָּרַס לְצַיֵּר צוּרַת שׁוֹשַׁן הַבִּירָה עַל שַׁעֲרֵי הַבַּיִת, כְּדֵי שֶׁיִּזְכְּרוּ לָהֶם מוֹרָא מַלְכוּת, וְצִיּוּרוֹהִי בְּשׁוּשַׁן הַמִּזְרָח: **כֹּהֵן גָּדוֹל הַשּׁוֹלֵחַ אֶת הַפָּרָה.** מֵהֵיכָן רַבִּי מֵאִיר הָיָה דּוֹרֵשׁ אֵין פָּרָה אֲדֻמָּה נִשְׂרֶפֶת אֶלָּא בְּבֹהֶן גָּדוֹל, וְאֵינָהּ הֲלָכָה: **וְכָל מְסַעֲדֶיהָ.** כָּל הַכֹּהֲנִים הַמְסֻיָּעִים וְסוֹמְכִים לְבֹהֶן הַשּׁוֹלֵחַ אוֹתָהּ: **לְהַר הַמִּשְׁחָה.** לְהַר הַזֵּיתִים שֶׁהוּא בְּמִזְרְחוֹ שֶׁל יְרוּשָׁלַיִם, שָׁם הָיוּ שׂוֹרְפִין אֶת הַפָּרָה:

Ch.1 Mishna 4

שְׁבָעָה שְׁעָרִים הָיוּ בָעֲזָרָה, שְׁלֹשָׁה בַצָּפוֹן וּשְׁלֹשָׁה בַדָּרוֹם וְאֶחָד בַּמִּזְרָח. שֶׁבַּדָּרוֹם, שַׁעַר הַדֵּלֶק. שֶׁנִּי לוֹ, שַׁעַר הַבְּכוֹרוֹת. שְׁלִישִׁי לוֹ, שַׁעַר הַמָּיִם. שֶׁבַּמִּזְרָח, שַׁעַר נִקָּנוֹר, וּשְׁתֵּי לִשְׁכוֹת הָיוּ לוֹ, אַחַת מִימִינוֹ וְאַחַת מִשְּׂמֹאלוֹ, אַחַת לִשְׁכַּת פִּנְחָס הַמַּלְבִּישׁ, וְאַחַת לִשְׁכַּת עוֹשֵׂי חֲבִתִּין:

שער הדלק. על שם שהיו מכניסים דרך שם עצים של מערכה הדולקים על המזבח נקרא שער הדלק. **שני לו שער הבכורות.** גרסינן, ששם היו מכניסים הבכורות ששוחטין בדרום: **שער המים.** כדכתיב בספר יחזקאל (מז) ודמה מים מפנים מן הכתף הימנית, והינו דרום שקודי ימין כדכתיב צפון וימין. וראה יחזקאל בנבואה שהיו מים יוצאים מבית קדש הקדשים דקים כקרני חגבים ובשמונעיים לשער זה נעשים כמלא פי פך קטן, והינו דקרי להם מים מפנים. **שער נקנור.** ממרש במסכת יומא: **פתח המלבוש.** ממנה היה להלבישׁ הכהנים בשעת עבודה ולהפשיטן אחר עבודה ולשמר בגדי כהונה: **לשכת עושי חבתין.** בה היו עושין המנחה שכהן גדול מקריב בכל יום מחציתה בבקר ומחציתה בערב, ועל שם שנאמר בה על מחבת בשמן תעשה, נקראת חבתין:

Ch.1 Mishna 5

וְשִׁבְעָה עַל גַּבָּיו, שֶׁהַכֹּהֲנִים שׁוֹמְרִים מִלְמַעְלָן וְהַלְוִיִּם מִלְמַטָּן, וּפֶתַח הָיָה לוֹ לַחֵיל. שְׁנֵי לוֹ, שַׁעַר הַקָּרְבָּן. שְׁלִישִׁי לוֹ, בֵּית הַמּוֹקֵד: וּבְמִין אַכְסַדְרָה הָיָה, וַעֲלִיָּה בְּנוּיָה עַל גַּבָּיו, שֶׁהַכֹּהֲנִים שׁוֹמְרִים מִלְמַעְלָן וְהַלְוִיִּם מִלְמַטָּן, וּפֶתַח הָיָה לוֹ לַחֵיל. שְׁנֵי לוֹ, שַׁעַר הַקָּרְבָּן. שְׁלִישִׁי לוֹ, בֵּית הַמּוֹקֵד:

ובמין אכסדרה היה. שני פתחים אחד מצד זה ואחד מצד זה לשער, היו בולטין ויוצאים מחוץ לחומת העזרה לצד דר הבית, ועליה בנויה למעלה על אותן שני פתחים: **ופתח היה לו לחיל.** באחד מן הפתחים היה פתח היוצא לחיל, דהינו מקום לפנים מחומת הר הבית מחוץ לעזרה והוא קרוי חיל: **שער הקרבן.** שם מכניסים קדשי קדשים ששחיטתן בצפון: **בית המוקד.** על שם שמדורות דולקים בה תמיד להתחמם שם הכהנים מפני שהולכים יחפים, קרוי בית בית המוקד. ובית גדול היה, ולארבע פנותיו היו ארבע לשכות קטנות בדמסרש ואזיל:

Ch.1 Mishna 6

וְאַרְבַּע לִשְׁכוֹת הָיוּ בְּבֵית הַמּוֹקֵד, בְּקִיטוֹנוֹת פְּתוּחוֹת לְטִרְקְלִין, שְׁתַּיִם בַּקֹּדֶשׁ וּשְׁתַּיִם בַּחֹל, וְרֹאשֵׁי פִסְפָּסִין מַבְדִּילִין בֵּין קֹדֶשׁ לַחֹל. וּמֵהֶ הָיוּ מְשַׁמְּשׁוֹת. מַעֲרָבִית דְּרוֹמִית, הָיא הָיְתָה לִשְׁכַּת טְלָאֵי קָרְבָּן. דְּרוֹמִית מִזְרָחִית, הָיא הָיְתָה לִשְׁכַּת עוֹשֵׂי לֶחֶם הַפָּנִים. מִזְרָחִית צְפוֹנִית, בָּהּ גָּנְזוּ בְּנֵי חֶשְׁמוֹנַאי אֶת אַבְנֵי הַמִּזְבֵּחַ שֶׁשִּׁקְּצוּם מַלְכֵי יָוָן. צְפוֹנִית מַעֲרָבִית, בָּהּ יוֹרְדִים לְבֵית הַטְּבִילָה:

בקיטונות. כחדרים קטנים הפתוחים לבית גדול של מלכים ההינו טרקלין: **שתים בקדש ושתים בחל.** שבית המוקד קצתו בנוי בתוך העזרה המקדשת ומקצתו בחל: **וראשי פספסין.** ראשי קורות יוצאים מן הכתל עד המקום שהוא קדש, בדי לדעת איזה קדש ואיזה חל ולאבל קדשים בקדש: **לשכת טלאי קרבן.** שהיו שם טלאים מבקרים לתמידים, כדתנן אין פותחים משושה טלאים בלשכת טלאים: **לשכת עושי לחם הפנים.** בית גרמו היו עושים לחם הפנים שם: **ששקצום מלכי יון.** שהקטירו עליו לעבודה זרה, ובמשכת שקלים ובמשכת תמיד קורא לה לשכת החותמות: **בה יורדין לבית הטבילה.** באותה לשכה היה יורד הכהן שראה קרי ועולך בחולה (שחתחו) בית המקדש לבית הטבילה, ושם מדוחלה שמותחמם בה הכהן לאחר שטבל ועלה ונטחפ. ולשכת המוקד היא קרויה, והיא פתוחה לבית המוקד הגדול:

DEDICACES

La publication de ce livret est dédiée pour l'élévation de l'âme de

Rav Shlomo Meyer ben Freha z"l - 11 Kislev

La publication de ce livre est dédiée pour l'élévation de l'âme de

Robert Baroukh ben Jamile Tarrab Hacohen z"l
24 Kislev

La publication de ce livre est dédiée pour l'élévation de l'âme de

Yaacov ben Levana Veyossef Akab z"l
14 Heshvan

La publication de ce livre est dédiée pour l'élévation de l'âme de

Rosette Zara bat Sultana z"l - 8 Kislev

Moché bat Sultana z"l - 12 Kislev

Moché Michael ben Aline Bahla Rahel z"l - h"y d
17 Kislev

5 MINUTES ETERNELLES
R.N.A. : W751213717
c/o Daniel Dahan,
1 bis rue Baudin, 92300 Levallois Perret

5 MINUTES ETERNELLES

Je souhaite m'abonner à 5 MINUTES ETERNELLES
et recevoir ma revue à la maison
(France : 92 €/an ou 8€/mois
Israël : 330 sh./an ou 29 sh./mois)

NOM _____
PRENOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____
TELEPHONE _____
MAIL _____
MONTANT VERSE _____
MODE DE PAIEMENT _____

☐ DEMANDE DE CERFA

5 MINUTES ETERNELLES
www.5mineternelles.com
01 77 38 46 78 (France) / 058 322 68 43 (Israël)

10 années éternelles

« **Taper toujours au même endroit, perpétuellement, même lorsque la force appliquée est très faible, peut détruire la pierre. Ce message a probablement accompagné Rabbi Akiva durant les années suivantes, lorsqu'il apprenait quotidiennement encore une Halakha, encore une Mishna, un Passouk… Si ponctuellement, chaque élément n'est qu'une petite goutte de l'océan immense, il n'y a aucune raison de s'en décourager. Bien au contraire, même ! L'homme sage récolte et stocke patiemment chaque goutte pour composer bientôt une flaque, une mare, un lac, et prochainement, un lagon puis peut-être même, une mer… Notre satisfaction après 10 ans de diffusion du 5 minutes éternelles, c'est un peu cela…** »

(Extrait de l'édito)

Meir Feldman & The Judaïkart

Conception graphique : Meir Feldman / meir.judaikart@gmail.com

Recevez un numéro d'essai GRATUIT
chez vous sur simple demande
Abonnement à l'année - 8 numéros : 8€/mois

Comment nous joindre :
Israël : 058.322.68.43
France : 01.77.38.46.78
WWW.5MINETERNELLES.COM

חנה
ASSOCIATION
HAYÉ HANNA